2013

Document de référence

GROUPE Casino

NOURRIR UN MONDE DE DIVERSITÉ

SOMMAIRE

Présentation du groupe Casino 1

1.1. Chiffres clés consolidés 2
1.2. Faits marquants 2
1.3. Activités et stratégie 3
1.4. Patrimoine immobilier 12
1.5. Organigramme simplifié (au 31 décembre 2013)14

Rapport de gestion 15

2.1. Rapport d'activité 17
2.2. Activité de la société mère 23
2.3. Filiales et participations 25
2.4. Évènements postérieurs à la clôture 27
2.5. Perspectives et conclusion 28
2.6. Capital et actionnariat 28
2.7. Facteurs de risques et assurances 37
2.8. Responsabilité sociale et environnementale 43
2.9. Participation et intéressement du personnel 65

Comptes consolidés au 31 décembre 2013..... 69

3.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 70
3.2. États financiers 71
3.3. Notes aux comptes consolidés 78

Comptes sociaux au 31 décembre 2013..... 157

4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 158
4.2. États financiers sociaux et annexes 159
4.3. Notes aux états financiers sociaux 164
4.4. Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices 179
4.5. Tableau des filiales et participations 180
4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 183

Gouvernement d'entreprise 187

5.1. Conseil d'administration 188
5.2. Direction générale 211
5.3. Contrôle des comptes 217
5.4. Rapport du Président 219
5.5. Rapport des Commissaires aux comptes 235
5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration 236

Assemblée générale 245

6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014 246
6.2. Présentation des résolutions 249
6.3. Projets de résolutions 252

Informations complémentaires.... 259

7.1. Renseignements de caractère général 260
7.2. Historique 265
7.3. Marché des titres Casino 269
7.4. Parc de magasins 270
7.5. Responsable du Document de Référence et du rapport financier annuel 272
7.6. Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 – Table de concordance 274
7.7. Rapport financier annuel – Table de concordance 276
7.8. Rapport de gestion du Conseil d'administration – Table de concordance 277

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2014 sous le numéro D 14-0281, conformément à l'article L. 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

PRÉSENTATION DU GROUPE CASINO

1.1. Chiffres clés consolidés 2

1.2. Faits marquants 2

1.3. Activités et stratégie 3

1.4. Patrimoine immobilier 12

1.5. Organigramme simplifié (au 31 décembre 2013)..... 14

1.1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

ACTIVITÉS POURSUIVIES

(en millions d'euros)	2013	2012	2011	Variation 2013/2012 en euros	Variation organique 2013/2012 [1]
Chiffre d'affaires	48 645	41 971	34 361	+ 15,9 %	+ 4,5 %
EBITDA [2]	3 337	2 853	2 287	+ 17 %	+ 8,3 %
Résultat Opérationnel Courant	2 363	2 002	1 548	+ 18,1 %	+ 10,7 %
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	853	1 065	577	- 19,9 %	
Résultat net des activités abandonnées (part du Groupe)	(2)	(2)	(9)		
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe)	851	1 062	568	- 19,9 %	
Résultat net normalisé [3] (part du Groupe)	618	564	565		

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.
(2) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.
(3) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents, voir paragraphe 2.1.4.

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	2013	2012	2011
Investissements opérationnels	1 633	1 406	1 187
France	550	602	646
International	1 083	804	540
En % du CA	*3,4 %*	*3,3 %*	*3,5 %*

ENDETTEMENT & FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	2013	2012	2011
Fonds propres (avant répartition)	15 426	15 201	9 383
Dette Financière Nette (DFN)	5 416	5 451	5 379
Ratio Dette Financière Nette / EBITDA	1,62 x	1,91 x	2,35 x

1.2. FAITS MARQUANTS

- Le **7 janvier 2013**, Casino a formellement notifié la prise de contrôle exclusif de Monoprix auprès de l'Autorité de la concurrence. La première phase d'examen du dossier a débuté le 6 février 2013 lorsque l'Autorité de la concurrence a considéré le dossier comme complet. L'Autorité de la concurrence a considéré, à l'issue de cette première phase d'examen le 12 mars 2013, que le dossier nécessitait l'ouverture d'une étude approfondie dite de phase 2. Casino a mis en œuvre le **5 avril 2013** sa faculté de faire porter la participation de 50 % de Monoprix, détenue jusqu'alors par Galeries Lafayette, par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank. Le 10 juillet 2013, Le groupe Casino annonce avoir obtenu l'accord de l'Autorité de la Concurrence pour la prise de contrôle exclusif du Groupe Monoprix. L'autorisation prévoit la cession de 58 magasins sur l'ensemble du réseau du groupe Casino en France, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires en France du groupe Casino. À la suite de cet accord, Casino a annoncé le 24 juillet 2013 avoir finalisé l'acquisition des 50 % restant de Monoprix.
- Le **18 janvier 2013**, Casino a procédé avec succès à une émission obligataire de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans. Cette souche obligataire porte un coupon de 3,311 % et a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

- Le **29 avril 2013**, Casino a annoncé le succès de deux placements obligataires, d'un montant total de 600 millions d'euros, dont 350 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2019 et 250 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2023. Le coût de ces financements est ressorti à 1,990 % pour l'opération de maturité 2019, permettant pour la première fois d'obtenir un coût inférieur à 2 % et à 2,788 % pour celle de maturité 2023.
- Le **27 mai 2013**, le groupe Casino a annoncé avoir obtenu le feu vert de l'Autorité de la concurrence pour procéder à l'acquisition de 38 magasins de proximité dans le Sud Est de la France auprès du Groupe Norma. Cette opération a été finalisée le 31 juillet 2013.
- Le **10 juin 2013**, le groupe Casino a annoncé la nomination de Monsieur Ronaldo labrudi en qualité de directeur et représentant du Groupe au Brésil.
- Le **4 juillet 2013**, Casino a annoncé la signature d'une ligne de crédit confirmée à 5 ans pour un montant de 1 000 millions de dollars US (soit environ 770 millions d'euros) auprès d'un groupe de 10 banques internationales. Cette ligne a refinancé la facilité de 900 millions de dollars US conclue en août 2011. L'augmentation de la taille de la facilité et l'extension de la maturité à 5 ans ont permis de renforcer la liquidité du Groupe et d'étendre la maturité moyenne des lignes confirmées.
- Le **6 septembre 2013**, le groupe Casino, actionnaire de contrôle de CBD au Brésil, et M. Abilio Diniz, ainsi que les autres membres du groupe familial Diniz ("Groupe AD") ont annoncé avoir conclu un accord transactionnel, comprenant notamment un échange d'actions encore détenues par le Groupe AD dans la holding Wilkes et la résiliation immédiate des accords conclus antérieurement entre les deux groupes (tels que le Pacte d'Actionnaires Wilkes, le Pacte d'Actionnaires CBD et l'Option de Vente Conditionnelle). Monsieur Abilio Diniz a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD, membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération et administrateur de Wilkes ; les autres représentants du Groupe AD ont également démissionné de leurs fonctions de membres du Conseil d'administration et des Comités de CBD.
- Le **9 octobre 2013**, M. Jean-Charles Naouri a été nommé Président du Conseil d'administration de GPA lors de l'Assemblée générale extraordinaire de GPA.
- Le **18 octobre 2013**, Casino a annoncé le succès d'une émission hybride perpétuelle de 750 millions d'euros. Les titres ont une maturité perpétuelle, avec une première option de remboursement le 31 janvier 2019 et portent un coupon de 4,87 % jusqu'à cette date, avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite.
- Le **28 octobre 2013**, le groupe Casino a annoncé avoir signé un accord avec Mutant Distribution, filiale du groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie portant sur l'acquisition par Leader Price de 47 magasins, principalement situés dans le sud-ouest de la France, et l'établissement d'un partenariat d'affiliation avec l'enseigne Leader Price à travers un contrat de licence de marque et d'approvisionnement portant sur près de 90 magasins en Normandie – Picardie.
- Le **20 décembre 2013**, Monoprix a décidé d'émettre 500 millions d'euros d'obligations remboursables en actions («ORA»). Cette opération a renforcé les fonds propres de Monoprix, et lui a apporté des ressources à long-terme pour financer son développement. Les ORA, d'une maturité de 3 ans, ont été intégralement souscrites par Crédit Agricole CIB et portent un coupon d'Euribor 6 mois + 5.1 %.

1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

1.3.1. LES GRANDES ÉTAPES DE CONSTITUTION DU GROUPE

Les origines de l'Enseigne remontent à 1898, date à laquelle Geoffroy Guichard crée la Société des Magasins du Casino et ouvre la première succursale à Veauche, dans la Loire. Seulement trois ans après la création du Groupe, en 1901, les premiers produits à marque Casino sont lancés, inventant ainsi le concept de marque de distributeur.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Groupe connaît une phase d'expansion rapide : en dix ans, plus de 500 points de vente sont ouverts. Son réseau, qui s'est d'abord développé dans la région stéphanoise et de Clermont-Ferrand, s'étend dans les années 1930 jusque sur la Côte d'Azur. En 1939, le Groupe gère ainsi un parc de 9 entrepôts, 20 usines de fabrication de produits et près de 2 500 points de vente.

À partir des années 1950, le Groupe engage une politique de diversification de ses formats et de ses activités. Se succèdent ainsi les ouvertures du 1er magasin en libre-service (1948), du 1er supermarché Casino (1960), du 1er hypermarché Géant (1970) et la création des Cafétérias Casino (1967).

À la fin des années 1970, Casino pose les premiers jalons d'une stratégie de développement en dehors de la France en s'implantant aux États-Unis où il lance une chaîne de cafétérias avant de racheter 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final (1984).

Le milieu des années 1980 marque un tournant dans la politique de développement du Groupe. La stratégie de redéploiement qu'il adopte alors vise à atteindre la taille critique qui lui permettra de résister face à un environnement de plus en plus concurrentiel dans le secteur de la grande distribution.

Il entreprend dès lors un important programme de renforcement de son implantation en France et de recentrage sur son 1er métier de distributeur. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1996, il prend le contrôle de deux sociétés de distribution de l'est et du sud de la France, Cédis et La Ruche Méridionale ; il signe des accords de partenariat avec le groupe Corse Distribution et les Coopérateurs de Normandie-Picardie et reprend les activités de distribution de Rallye – hypermarchés, supermarchés et cafétérias – (1992).

Par ailleurs, afin de repositionner son image et celle de ses magasins, le Groupe initie un programme de rénovation de ses hypermarchés et de modernisation de son réseau de proximité. En 1996, la société Spar France est créée et l'année suivante, le Groupe entre au capital de Monoprix-Prisunic. La prise de contrôle, en 1997, des enseignes Franprix et Leader Price fait de Casino le 1er distributeur parisien.

L'ensemble de ces orientations place Casino parmi les leaders de la distribution en France au seuil de l'an 2000.

Fort de ce positionnement, le Groupe est prêt à renforcer sa présence à l'international : à partir de 1998, il met en place une politique active d'internationalisation.

Entre 1998 et 2002, il procède à un grand nombre d'acquisitions de sociétés de distribution implantées en Amérique Latine (Libertad en Argentine, Disco en Uruguay, Éxito en Colombie, GPA au Brésil, Cativen au Venezuela), en Asie (Big C en Thaïlande et Big C au Vietnam), aux Pays-Bas (Laurus, devenue Super de Boer) et dans l'océan indien (Vindémia à La Réunion, Madagascar, Mayotte et l'île Maurice).

Il s'implante par ailleurs en Pologne et à Taïwan où il ouvre de nouveaux magasins : ouverture du premier hypermarché polonais à Varsovie en 1996, puis d'un magasin Leader Price en 2000 ; ouverture du 1er hypermarché à Taïwan en 1998.

À partir de 2000, le Groupe renforce sa présence en France sur des formats porteurs et mise à l'international sur des marchés prometteurs.

En France, pour accompagner l'évolution du marché, Casino fait évoluer son portefeuille d'actifs.

Il affirme son positionnement sur les formats de proximité et de discount en concluant des acquisitions majeures. En 2000, le Groupe prend une participation dans le capital de Cdiscount, société de ventes en ligne, et augmente sa participation dans Monoprix à hauteur de 50 %. L'accord stratégique avec les Galeries Lafayette, renouvelé en 2003 et 2008, a débouché en juillet 2012 sur la signature d'un protocole portant sur l'acquisition par Casino de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette au capital de Monoprix. L'acquisition interviendra à l'issue du processus d'autorisation devant l'Autorité de la concurrence. Le groupe Casino détient en outre la totalité de Franprix Holding et de Leader Price Holding depuis 2009.

D'autre part, il développe des métiers complémentaires à la distribution tels que les services financiers et l'immobilier commercial. Dès 2001, le Groupe s'associe avec LaSer Cofinoga pour créer la Banque du groupe Casino. En juillet 2010, un partenariat dans les produits et services financiers est signé avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC qui se traduira par une montée de ce dernier au capital de Banque Casino à hauteur de 50 % ; Casino détenant les 50 % restants. En 2005, les galeries marchandes du Groupe sont filialisées *via* la création et l'introduction en bourse de la société immobilière Mercialys, mise en équivalence dans les comptes consolidés de Casino depuis le 21 juin 2013, date à laquelle la perte de contrôle de Casino a été constatée.

À l'international, Casino opère un recentrage de ses activités sur deux zones géographiques prioritaires, l'Amérique Latine et l'Asie du Sud-Est, capitalisant sur le fort potentiel de croissance de ces régions. Entre 2005 et 2007, il acquiert ainsi le co-contrôle du Groupe GPA au Brésil, devient actionnaire majoritaire d'Éxito en Colombie et de Vindémia dans l'océan indien. En 2010, la signature d'un partenariat entre GPA et Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire du Brésil et le rachat des activités de Carrefour Thaïlande (42 magasins) par Big C permettent au Groupe de renforcer significativement sa taille dans ces deux régions, piliers de son développement à l'international.

Par ailleurs, en 2006, il vend sa participation de 50 % dans la filiale taïwanaise Far Eastern Géant et cède ses activités en Pologne. En 2007, il cède sa participation dans l'enseigne américaine Smart & Final. En 2009, il vend sa participation de 57 % dans la société néerlandaise Super de Boer.

En 2010, les autorités vénézuéliennes ordonnent la nationalisation des hypermarchés Éxito exploités au Venezuela. Casino a ainsi cédé 80 % de sa filiale Cativen à la République bolivarienne du Venezuela et conserve 20 % dans le cadre d'un partenariat opérationnel.

En 2012, Casino prend le contrôle de GPA, leader de la distribution au Brésil et employeur privé le plus important du pays, en devenant le seul actionnaire de contrôle.

En 2013, Casino prend le contrôle exclusif du Groupe Monoprix. Cette prise de contrôle marque l'aboutissement d'une stratégie de développement axée sur la proximité et initiée en 1996.

1.3.2. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

A. Profil du Groupe en 2013

Casino est aujourd'hui un acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'International. Multiformat, multicanal, il gère au 31 décembre 2013 un parc de 14 056 magasins.

En France, où il réalise 40 % de son chiffre d'affaires et 26 % de son résultat opérationnel courant, Casino exploite 117 hypermarchés [(1)], 914 supermarchés [(1)], 619 magasins discount, 8 199 magasins de proximité et 311 cafétérias. À l'international, où il réalise 60 % de son chiffre d'affaires et 74 % de son résultat opérationnel courant, le Groupe est présent dans huit pays et exploite 3 539 magasins sur tous les formats : Brésil, Colombie, Thaïlande, Argentine, Uruguay, Vietnam, Madagascar et Maurice. L'Amérique Latine et l'Asie représentent ses zones d'implantation prioritaires et concentrent 97 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger. Dans ces deux régions, le Groupe détient des positions de leadership ou de coleadership.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 48,6 milliards d'euros, en hausse de +15,9 % par rapport à 2012 et un résultat net normalisé, part du Groupe de 618 millions.

(1) Hors affiliés internationaux.

B. Présentation des activités et de la stratégie en France

Casino est l'un des leaders de la distribution alimentaire en France avec 11,7 % de parts de marché [2]. La spécificité du Groupe sur son marché domestique réside dans la structure multiformat de son portefeuille d'actifs et la prépondérance de ses enseignes de proximité et de discount. Le Groupe déploie par ailleurs une stratégie de différenciation de ses enseignes destinée à répondre aux nouvelles attentes de ses clients, notamment *via* le multicanal avec Cdiscount.

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 19 492 millions d'euros en 2013 et le résultat opérationnel courant à 618 millions d'euros.

Le marché français de la distribution évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution des styles de vie des consommateurs. Vieillissement de la population, diminution du nombre de personnes par foyer, autonomisation des rythmes de vie au sein des foyers, individualisation des modes de vie : tous ces phénomènes se traduisent par une diversité plus grande des formats et des concepts de distribution, une offre plus variée et segmentée ainsi qu'une individualisation des contacts clients.

Dans ce contexte, la structure multiformat de son portefeuille caractérisée par la prépondérance de ses formats de proximité et de discount est un atout majeur pour le Groupe.

À fin 2013, le Groupe gère un parc de 10 517 magasins qui couvre l'ensemble des formats du commerce alimentaire.

Nombre de magasins par format (au 31 décembre 2013) [3]

Format/ Positionnement	Nombre de magasins
HYPERMARCHÉS	126
SUPERMARCHÉS	444
SUPERMARCHÉS DE CENTRE-VILLE	584
PROXIMITÉ (SUPÉRETTES ET MAGASINS AFFILIÉS)	7 347
PROXIMITÉ	885
DISCOUNT	619
AUTRES (HORS MAGASINS AFFILIÉS)	512

Répartition du chiffre d'affaires France par format, hors essence (au 31 décembre 2013)

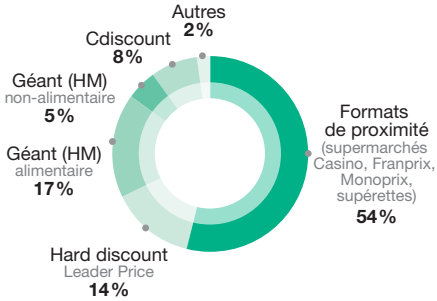

Pour satisfaire au mieux les attentes de chacun de ses clients, Casino a choisi de développer un commerce "de précision". Cette stratégie de différenciation repose sur un positionnement ciblé pour chaque enseigne, une politique de développement soutenu de la marque propre et un marketing personnalisé.

Une politique de développement soutenu de la Marque Propre

Le groupe Casino est pionnier dans le concept de marque de distributeur (MDD) en lançant, dès 1901, des produits à "marque propre". En 1931, la première publicité pour la marque propre est réalisée – "Casino, c'est d'abord une grande marque" –, en 1959, le Groupe met en place la date limite de vente sur ses produits, bien avant la réglementation, et propose en 1984 une double garantie sur ses produits avec l'offre "satisfait ou remboursé deux fois".

Depuis 2005, Casino a accéléré le développement de sa marque propre avec l'élargissement de l'offre et le lancement de gammes thématiques, mettant l'accent sur la qualité gustative et nutritionnelle des produits et l'innovation permanente.

La force de la marque réside aujourd'hui dans la compétitivité de son positionnement prix, la largeur de son assortiment et la capacité à constamment renouveler son offre de produits. Distribuée dans environ 8 000 points de vente français, la quote-part des MDD et PP de Casino dans les volumes de ventes est de 45 % (sur l'ensemble des formats en PGC-FI).

Le portefeuille de marques se décline en larges gammes, visant à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Casino Délices s'adresse ainsi aux amateurs de produits "gourmet", Casino Bio aux consommateurs de produits bio, Casino Bien Pour Vous aux consommateurs ayant des besoins nutritionnels spécifiques et recherchant par exemple des produits sans gluten. La marque Club des Sommeliers désigne la gamme de vins, avec une offre d'appellations prestigieuses signée Club des Sommeliers Grandes Réserves. Tous Les Jours est la marque premier prix, avec une offre alimentaire et non alimentaire permettant de répondre aux besoins essentiels de la vie moderne.

En 2013, le portefeuille s'est enrichi de la marque Les Doodingues de Casino, la nouvelle marque destinée aux enfants. Ce lancement s'est accompagné de la création de deux applications de jeux gratuites pour smartphones, mettant en scène l'univers des Doodingues. La politique du Groupe en matière de marque propre se distingue aussi par son engagement en faveur du

(2) Source : KantarWorld Panel (ex-TNS), cumul à date P12 2013.
(3) Y compris affiliés internationaux (dont hypermarchés Géant Casino : 9, Casino Supermarchés : 34, Monoprix : 80).

développement durable. Premier distributeur à signer la "Charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnel" avec les pouvoirs publics en 2008, le Groupe est aussi l'un des pionniers de l'affichage environnemental avec la mise en place de l'Indice Carbone en 2008 puis en 2011 de l'Indice Environnemental. Autre exemple de la capacité du Groupe à proposer des initiatives en phase avec les attentes des consommateurs sur les ingrédients sujets à controverse : la substitution de l'huile de palme depuis 2010 dans les produits alimentaires de marque Casino. À fin 2013, 79 % des produits Casino ne contenaient plus d'huile de palme. Cette initiative est partagée par toutes les enseignes du Groupe en France.

Un positionnement ciblé pour chaque enseigne

Chaque enseigne se distingue par une stratégie commerciale différenciée, qui lui confère un positionnement spécifique, reconnu par les consommateurs.

Casino Supermarchés

L'enseigne Casino Supermarchés est implantée au cœur des villes ou en milieu rural et se compose d'un parc de 410 magasins. Sa présence est fortement concentrée dans trois régions, qui représentent au total plus de 75 % de ses magasins : la vallée du Rhône, la région parisienne et le Sud-Ouest.

Sur une surface de vente moyenne de 1 600 m², l'offre des supermarchés Casino se compose essentiellement de produits alimentaires (dont 36,1 % (des volumes) de produits de marque Casino). Le positionnement de l'enseigne se définit par un triple engagement : des prix justes, une qualité assurée et une vie facile.

Sept supermarchés Casino ont été ouverts en France en 2013. Les ventes totales de l'enseigne sont en recul de -6,1 %, lié en particulier à la poursuite des baisses de prix initiées au 4e trimestre 2012, et s'élèvent au total à 3 463 millions d'euros.

Monoprix

Au cours de l'année 2013, le Groupe Casino a pris le contrôle exclusif du Groupe Monoprix.

Monoprix est le leader du commerce de centre-ville. À fin 2013, le parc de magasins compte 584 points de vente en France.

Le savoir-faire de commerçant de centre-ville de l'enseigne se traduit d'abord dans ses magasins. En premier lieu par son enseigne Monoprix d'une surface moyenne de 1 800 m², l'enseigne répond aux besoins d'une clientèle urbaine active, en majorité féminine, et se distingue par une offre diversifiée (jusqu'à 68 000 références), tant en alimentaire qu'en non-alimentaire, et innovante, grâce à une large gamme de marques propres.

Monoprix a par ailleurs développé de nouveaux formats :

- monop' est un concept d'hyperproximité. Sur une surface de 150 à 600 m², ces magasins pratiques et accueillants proposent une offre variée répondant aussi bien aux besoins du quotidien qu'aux achats plaisir. Implantés dans les zones urbaines à fort trafic et sur les autoroutes, les 61 magasins monop' répondent au rythme de vie d'une clientèle citadine et active ;
- monop'beauty est un "cosmétique-store" entièrement dédié à la beauté et à l'hygiène au quotidien. Destiné aux femmes comme aux hommes, monop'beauty présente une offre étendue sélectionnée parmi les grandes marques généralistes, les marques de créateurs ou encore les marques alternatives habituellement distribuées en pharmacie ;
- monop'daily allie restauration rapide et ultra-fraîcheur. Sur une surface moyenne de 50 à 100 m², l'enseigne propose une large gamme de snacking, plats cuisinés, laitages, boissons, fruits et desserts permettant à ses clients de composer chaque jour des menus différents ;
- monop'station a fait son apparition fin 2011 dans des gares. Ce nouveau concept de proximité pour les voyageurs concentre l'essentiel de monop' et monop'daily en l'adaptant à l'univers de la gare et aux besoins spécifiques des voyageurs.
- Naturalia, première enseigne spécialisée de produits biologiques et naturels en région parisienne avec 75 magasins proposant plus de 6 000 références.

En 2013, Monoprix a poursuivi une politique active d'expansion sur l'ensemble de ses formats avec l'ouverture de 40 magasins.

En 2013, le chiffre d'affaires consolidé (consolidé à 100% à partir du 5 avril 2013, à hauteur de 50% auparavant) de Monoprix s'est élevé à 3 561 millions d'euros.

Franprix

Essentiellement implantée à Paris depuis 2004 et récemment dans le centre de grandes villes françaises du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, Franprix est une enseigne d'ultra-proximité urbaine qui propose, sur une surface de vente moyenne de 450 m², une offre alimentaire complète, répondant aux besoins quotidiens des consommateurs et alliant de façon équilibrée un assortiment de produits de marques nationales incontournables et de marques propres Franprix et Leader Price à des prix compétitifs.

La facilité d'accès à ses magasins et la flexibilité des horaires d'ouverture contribuent également au succès de l'enseigne.

Franprix s'est imposé comme un concept fort et différenciant sur le marché parisien de la proximité.

À fin 2013, l'enseigne dispose d'un parc de 885 magasins, dont 344 en franchise.

Supérettes

Les supérettes se déclinent principalement sous cinq enseignes : Petit Casino, Casino Shopping, Casino Shop, Vival et Spar.

Enseigne historique de proximité dans le Groupe, Petit Casino défend une vision conviviale du commerce et propose une offre alimentaire complète ainsi qu'un rayon frais qualitatif. L'enseigne est très intégrée dans la vie locale en centre-ville et en milieu périurbain.

Pôle d'attraction dans les villages, l'enseigne Vival bénéficie elle aussi d'un fort capital de sympathie. Aux côtés de son offre alimentaire basée sur la marque propre Casino, elle propose de nombreux services complémentaires utiles au quotidien. Quant à Spar, enseigne de centre-ville et périurbaine, elle développe une offre alimentaire de proximité ainsi que des services associés : développement de photos, tickets de bus…

L'une des forces du modèle économique des supérettes réside dans son savoir-faire reconnu sur la franchise. Le réseau des supérettes est ainsi constitué de plus de 5 600 magasins franchisés, principalement aux enseignes Spar et Vival.

En 2011 ont été développées deux nouvelles enseignes : Casino Shopping et Casino Shop, aux linéaires tout en rondeurs et aux meubles réfrigérés fermés pour éviter toute déperdition du froid. Ces magasins aux nombreux services ont remporté une adhésion importante auprès de leurs clients et sont appelés à se déployer essentiellement en milieu urbain. À fin 2013, le Groupe compte 161 Casino Shop et 14 Casino Shopping.

En 2013, L'enseigne a également confirmé son leadership en approvisionnement alimentaire de stations-service, et fournit désormais plus de 1 100 stations Total.

Fort de 7 315 points de vente, le Groupe continue à densifier son réseau tout en poursuivant une gestion active de son parc.

Les supérettes ont réalisé en 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 1 440 millions d'euros.

Leader Price

Leader Price est l'enseigne discount du groupe Casino en France. Elle s'adresse à des consommateurs sensibles aux prix, auxquels elle propose une offre alimentaire complète (4 300 références), des produits frais et surgelés et quelques produits régionaux cœur de marché.

Les magasins Leader Price sont présents sur l'ensemble du territoire français, en zone urbaine et périurbaine.

La singularité du concept réside dans son assortiment composé à plus de 80 % de produits à marque propre, Leader Price et 10 % Le Prix Gagnant (pour les produits premiers prix), et 10 % de marques nationales.

Leader Price a par ailleurs poursuivi sa politique d'expansion en intégrant au cours de l'année plusieurs magasins Norma et les magasins de plusieurs masterfranchisés. Cela porte à 619 le nombre de magasins du réseau à fin décembre 2013. Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 28 octobre 2013 un accord avec Mutant Distribution, filiale du groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie, portant sur l'acquisition par Leader Price de 47 magasins et la mise sous enseigne de 89 magasins.

Hypermarchés

Géant Casino est une enseigne d'hypermarchés dont le positionnement repose sur la notion de plaisir et de confort d'achat dans un espace à taille humaine (7 000 m² en moyenne environ contre un standard de marché à 9 000 m² environ). Géant est une enseigne populaire avec une offre très compétitive.

Le parc d'hypermarchés se compose de 126 magasins à fin 2013, majoritairement présents dans les régions du sud de la France.

L'enseigne a fortement baissé ses prix au cours de l'année, dans la continuité d'un repositionnement débuté au 4e trimestre 2012. Selon l'ensemble des panélistes, à la fin de l'année 2013, l'indice prix de Géant est très compétitif, tant pour les marques nationales que pour les marques de distributeur et premiers prix.

En non-alimentaire, l'enseigne a continué le repositionnement de son offre au profit des catégories les plus porteuses (Textile, Maison, Loisirs). Ce programme s'accompagne d'un travail de réallocation et de réduction des surfaces commerciales, visant à améliorer la rentabilité des capitaux employés.

La différenciation de l'enseigne passe enfin par le programme Alcudia, programme de valorisation des centres commerciaux lancé en 2008 par Mercialys, société foncière dédiée à l'exploitation des galeries commerciales (*pour plus de détails sur Mercialys, voir paragraphe 1.4.*).

Le chiffre d'affaires de Géant Casino s'est élevé en 2013 à 4 890 millions d'euros.

E-commerce

Créé en 1998, Cdiscount est une filiale du groupe Casino depuis 2000 et un des leaders du e-commerce non alimentaire en France, ses ventes affichant une très forte croissance.

Multispécialiste, son offre de 100 000 références (en propre) se structure aujourd'hui autour de plus de 40 magasins virtuels, organisés en grands univers : produits culturels, high-tech, informatique, équipement de la maison, équipement de la personne, textile, voyages, santé-forme et services (financement, assurances…). En tenant compte de la marketplace « C'le marché », qui compte à fin 2013 plus de 2 800 vendeurs tiers profitant de l'attractivité du site, Cdiscount propose aujourd'hui plus de 5,6 millions d'offres.

Depuis sa création, Cdiscount a cultivé un positionnement clair, celui de spécialiste des "Meilleurs Produits aux meilleurs prix". Le succès de la société repose sur ce positionnement prix très attractif mais aussi sur sa capacité d'innovation, sa structure de coûts très compétitive et sa forte réactivité commerciale. Cdiscount affiche désormais plus de 16 millions de clients.

Preuve de son fort dynamisme, les ventes du site de e-commerce ont progressé de + 9,7 %, à 1 401 millions d'euros. Le volume d'affaires, incluant une marketplace en très forte croissance, a quant à lui a progressé de + 16,2 % à 1 577 millions d'euros

Le Groupe a par ailleurs continué à favoriser les synergies entre Cdiscount et ses enseignes. Ainsi, la mise en place, en 2009, de points retraits permettant aux clients de Cdiscount de venir retirer leurs commandes volumineuses (de plus de 30 kg) dans les hypermarchés Géant, ainsi que les colis de moins de 30 kg dans les autres enseignes du Groupe est aujourd'hui un atout indéniable dans cette stratégie. Cdiscount s'appuie aujourd'hui sur un réseau de distribution de plus de 15 000 points de retrait en France, y compris les magasins du groupe.

Aux côtés de Cdiscount, Monshowroom est un site spécialisé dans la vente en ligne des collections en cours de prêt à porter et accessoires.

Autres activités

Le Groupe a développé des activités complémentaires à la distribution :

› Activités immobilières

Les activités immobilières et liées du Groupe sont développées en paragraphe 1.4.

› Casino Restauration

Historiquement, Casino Restauration s'est positionné sur une offre de restauration rapide, à travers sa chaîne de cafétérias (Casino Cafétérias).

La société opère depuis quelques années un repositionnement commercial par la mise en œuvre de concepts innovants tels que les restaurants à thème (Villa Plancha), la vente à emporter (Cœur de Blé), la restauration d'entreprise (R2C : Restauration Collective Casino) et les services de traiteur (Saveurs d'Événements).

› Banque Casino

Créée en 2001, Banque Casino propose un service de crédits à la consommation et des produits d'assurance et de prévoyance aux clients des hypermarchés Géant, des Supermarchés Casino et de Cdiscount. Elle compte près d'un million de clients.

En octobre 2011, Banque Casino a lancé une carte bancaire de débit accessible à tous en partenariat avec MasterCard.

Banque Casino est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Casino.

C. Présentation des activités et de la stratégie à l'international

L'international représente désormais la majorité des ventes et des résultats du Groupe. Présent dans huit pays, à travers 3 539 magasins, le Groupe réalise à l'international un chiffre d'affaires de 29 153 millions d'euros, soit 60 % de son chiffre d'affaires total en 2013 (contre 56 % en 2012). La marge opérationnelle courante s'est établie en 2013 à 6 %.

Résultat d'un profond remodelage de son portefeuille d'actifs, l'implantation géographique de Casino est constituée de pays à fort potentiel de développement, caractérisés par une population jeune et importante, des taux de croissance économique élevés et une part de la distribution organisée encore minoritaire.

Casino a fait de l'Amérique Latine et de l'Asie du Sud-Est ses deux zones d'implantation prioritaires à l'international. Ses filiales y détiennent des positions de leader grâce à des enseignes bénéficiant d'une présence historique et d'une relation de proximité avec leurs clients. Preuve de ce dynamisme, les deux zones affichent des performances soutenues sur l'ensemble de l'année avec une croissance organique de + 12,4 % en Amérique Latine et de + 7,1 % en Asie. Enfin, Casino est présent dans l'Océan Indien à travers la société Vindémia.

L'Amérique latine

Casino est présent au Brésil, en Colombie, en Argentine et en Uruguay où il occupe des positions de leader sur chacun de ces marchés. L'Amérique latine représente en 2013, 85 % du chiffre d'affaires et 84 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

En 2013, le chiffre d'affaires de l'Amérique latine s'est élevé à 24 731 millions d'euros et la marge opérationnelle courante à 5,9 %.

BRÉSIL*

Casino est implanté au Brésil depuis 1999, à travers sa filiale Grupo Pão de Açucar. Acteur historique de la distribution alimentaire brésilienne, GPA a su au cours des dernières années faire évoluer son positionnement en alimentaire pour s'adapter aux besoins de la population. Si les hypermarchés et les supermarchés restent prépondérants, GPA dispose aujourd'hui d'un portefeuille multiformat et multi-enseigne qui lui permet d'être présent auprès de l'ensemble des classes sociales brésiliennes. La société a par ailleurs développé des marques propres innovantes et reconnues des consommateurs, comme Qualità, une marque ombrelle en alimentaire et Taeq, une gamme de produits santé/bien-être.

En 2009, GPA a acquis Globex, 2e acteur brésilien sur le segment de l'électronique-électroménager, à travers son enseigne Ponto Frio. La prise de contrôle en 2010 par GPA de Casas Bahia, 1er distributeur non alimentaire du Brésil, a permis à GPA de devenir le leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménagers avec une part de marché de plus de 20 %.

Grâce à ces opérations stratégiques majeures, GPA assoit sa place de leader de la distribution au Brésil, aussi bien en alimentaire qu'en biens de consommation durables.

* *Informations sur la société disponibles sur www.gpari.com.br*

En 2012, Casino est devenu l'unique actionnaire de référence de GPA et consolide ainsi sa filiale par intégration globale depuis le 2 juillet 2012. À fin 2013, Casino détient une participation de 38,1 % dans GPA.

En décembre 2013, GPA a introduit sur le marché des actions de sa filiale de distribution non-alimentaire Via Varejo. L'évolution du pourcentage d'intérêt de GPA dans Via Varejo, alors passé de 52,4 % à 43,3 %, sans changement de contrôle, n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires consolidé, GPA conservant la majorité des actions à droit de vote.

GPA détient désormais 52,3 % de Nova Pontocom, l'activité e-commerce de la filiale, en très forte croissance (+29,9 % de croissance organique hors calendaire en 2013) grâce à l'évolution de la stratégie prix, le renforcement des services et le développement de la marketplace.

À fin 2013, GPA opère ainsi un parc de 1 999 magasins et dispose de fortes positions de marché dans les deux États les plus dynamiques du pays, São Paulo et Rio de Janeiro.

En 2013, le chiffre d'affaires de GPA dans les comptes consolidés de Casino s'est élevé à 20 110 millions d'euros.

GPA est cotée à la bourse de São Paulo depuis 1995 et à la bourse de New York depuis 1997.

Hypermarchés

› Extra : 138 magasins

Soucieux de satisfaire les exigences du plus grand nombre à moindre prix, les hypermarchés Extra offrent un assortiment de produits alimentaires vaste complété par des biens d'équipement de la personne et de la maison.

Supermarchés

› Pão de Açúcar : 168 magasins

Supermarché de proximité, Pão de Açúcar offre une large variété de produits de grande qualité. Toujours à la pointe de la technologie, l'enseigne propose aussi une gamme de services répondant de façon optimale aux exigences spécifiques d'une clientèle aisée.

› Extra Perto : 213 magasins

À taille humaine, les Extra Perto ont la superficie d'un grand supermarché. Leur offre se compose d'un assortiment complet en alimentaire mais aussi d'un large assortiment en non-alimentaire, le tout dans un environnement moderne et agréable.

Proximité

› Minimercado Extra : 164 magasins

Magasins de proximité de type supérettes, les Minimercado Extra sont des magasins de quartier, simples et agréables, qui offrent tous les produits et services essentiels du quotidien, avec un bon rapport qualité-prix.

Cash and carry

› Assaí : 75 magasins

Assaí est un magasin "d'Atacarejo", secteur en plein développement au Brésil : il s'agit d'un mélange entre Atacado (grossiste) et Varejo (commerce de détail). Cette enseigne, qui s'adresse aux restaurateurs et aux classes plus populaires de la population, offre un large assortiment alimentaire et une petite sélection de produits en non-alimentaire.

Autres formats

› Ponto Frio : 398 magasins

Enseigne destinée à l'équipement de la maison, Ponto Frio offre aux classes moyennes un large assortiment de produits électroménagers et de mobilier tout en apportant conseil et service.

› Casas Bahia : 601 magasins

Numéro 1 au Brésil dans le non-alimentaire, Casas Bahia est la référence des classes populaires en matière d'équipement de la maison. La chaîne connaît un fort succès commercial qui repose sur un large assortiment de meubles, de produits électroménagers et électroniques à bas prix. Elle doit aussi sa réussite à sa forte présence géographique (dans dix États) et à la qualité de ses services aux clients.

COLOMBIE*

Casino est présent en Colombie depuis 1999 à travers sa filiale Éxito, premier distributeur alimentaire de Colombie. Implanté dans l'ensemble du pays, Éxito compte, à fin décembre 2013, 739 points de vente répartis dans 87 villes. Le portefeuille de la société est positionné sur les formats des hypermarchés et des supermarchés mais est aussi présent sur la proximité et le discount.

Éxito vise à consolider sa présence dans les grandes villes, pénétrer les villes petites et moyennes et développer les formats de proximité. En termes de positionnement, la société entend renforcer sa présence sur le discount à travers ses magasins Surtimax.

En 2013, l'expansion (312 ouvertures au total) s'est portée en priorité sur la proximité et le discount avec le développement de la franchise Surtimax.

En 2013, Éxito a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 716 millions d'euros en Colombie.

Éxito est consolidé par intégration globale depuis le 1er mai 2007 ; la participation de Casino dans son capital s'élève à 54,8 % au 31 décembre 2013.

Éxito est cotée à la bourse de Bogotá depuis 1994.

* *Informations sur la société disponibles sur www.grupoexito.com.co*

Hypermarchés

› Éxito : 85 magasins

Éxito est une enseigne d'hypermarchés présente dans 55 villes du pays. Son offre commerciale, composée de produits alimentaires et non alimentaires, est adaptée aux besoins de chaque catégorie de la population colombienne. Éxito se démarque par la qualité de son offre en textile, avec une marque bénéficiant d'une très bonne réputation auprès de sa clientèle. Enfin, l'enseigne propose divers services, dont notamment le programme de fidélité "Points Éxito", des offres de voyages et des services financiers (assurance).

Supermarchés : 145 magasins

› Carulla

Principale enseigne de supermarché, les supermarchés Carulla se distinguent avant tout par leur niveau qualitatif.

› Pomona

Les supermarchés Pomona s'adressent à une clientèle aisée et proposent une offre qui se distingue par des produits ciblés "Gourmets". Leur réseau est surtout développé dans les quatre villes principales du pays : Bogotá, Medellín, Cali et Barranquilla.

Les deux enseignes proposent un programme de fidélité commun "Supercliente Carulla".

Proximité : 91 magasins

› Éxito Express

Le "minimarché", un nouveau format de proximité qui propose une offre de produits de grande consommation et de produits frais ainsi que quelques articles de prouits d'entretien et de textile.

› Carulla Express

L'autre offre "minimarché" du groupe Éxito ; ce format propose aussi des produits à emporter tels que sandwiches, fruits frais et pâtisseries.

Discount : 415 magasins

› Surtimax

Les Surtimax sont des magasins de proximité situés en banlieue qui permettent au client de faire des économies tout en choisissant parmi une offre complète de produits de première nécessité, avec, au cœur de l'offre, la marque propre Surtimax. Les produits commercialisés sont essentiellement alimentaires mais aussi non alimentaires. En effet, le client peut également trouver une sélection d'articles textiles pour la maison ainsi que de produits d'entretien.

Au cours de l'année 2013, Éxito a développé un réseau de franchisés indépendants "Aliados".

URUGUAY

Leader sur ce marché depuis 2000, le Groupe y dispose de trois enseignes bénéficiant d'une très forte notoriété : Disco, Devoto et Géant. Ces enseignes sont depuis 2011 filiales d'Éxito.

Casino opère un parc total de 54 magasins à fin décembre 2013 et a généré un chiffre d'affaires consolidé de 476 millions d'euros.

Supermarchés

› Disco : 28 magasins

Initialement une chaîne de supermarchés familiale, Disco dispose d'une réelle notoriété dans le pays et d'un positionnement axé sur la compétitivité de ses prix. Bien situés géographiquement, les magasins Disco apportent une proximité appréciable à leurs clients. Ces deux atouts se retrouvent dans la signature de l'enseigne Disco : *"Toujours plus près au meilleur prix".*

› Devoto : 24 magasins

Enseigne familiale à l'origine, Devoto poursuit son développement avec l'implantation de grands magasins modernes dont certains proposent un important secteur non alimentaire. Avec comme signature "Prix et qualité. Toujours", Devoto annonce d'emblée un positionnement fort centré sur l'accessibilité, mais également sur la qualité des produits et des services rendus au client.

Hypermarchés

› Géant : 2 magasins

Les hypermarchés Géant visent à offrir un large assortiment aux prix les plus bas du pays.

ARGENTINE

Présent depuis 1998 en Argentine suite à l'acquisition de Libertad, le Groupe a développé le réseau d'hypermarchés de l'enseigne.

Libertad exploite par ailleurs d'autres formats de distribution spécialisée (Planet.com et Hiper Casa) et une chaîne de restauration rapide (Apetito Fast Food).

En 2013, la société exploite un parc total de 22 magasins et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 428 millions d'euros.

Hypermarchés

› Libertad : 15 magasins

Première chaîne d'hypermarchés en province, Libertad est essentiellement implantée dans les grandes villes de l'intérieur du pays et est généralement associée à des galeries marchandes.

Autres : 7 magasins

› Planet.com

Avec des superficies de magasins d'environ 2 000 m², Planet.com s'affirme comme le spécialiste de la vente de produits technologiques (informatique, audio, vidéo, photographie…).

› Hiper Casa

Spécialiste en décoration comme en équipement pour la maison et le bureau, Hiper Casa est le leader sur ce marché en Argentine. Une enseigne de référence pour tous ceux qui recherchent qualité des produits et performance du service.

L'Asie

Le Groupe est implanté en Asie depuis 1999 où ses activités se concentrent en Thaïlande et au Vietnam.

En 2013, l'Asie a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 561 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 7,4 %.

Cette région représente 12 % du chiffre d'affaires et 15 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

THAÏLANDE*

La présence de Casino en Thaïlande date de 1999, lorsque le Groupe est entré au capital de Big C, numéro 2 du commerce alimentaire sur les grands formats.

Big C bénéficie de l'image d'une enseigne locale forte, bon marché et proche de la population thaïlandaise.

Le réseau de la société compte, à fin décembre 2013, 559 magasins dont 119 hypermarchés. L'une des spécificités de Big C réside dans le fait qu'elle exploite autant de galeries commerciales que d'hypermarchés. Ceci illustre la volonté du groupe Casino de déployer le modèle dual "Commerce et Immobilier" dans ses pays clés, à l'instar du modèle français. Big C est aussi présent sur le segment de la proximité avec ses 278 magasins "Mini Big C", contre 126 à fin 2012.

En 2013, Big C a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 093 millions d'euros.

Big C est cotée à la bourse de Bangkok depuis 1994.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient une participation majoritaire de 58,6 % dans Big C.

Hypermarchés : 119 magasins

Le positionnement des hypermarchés Big C consiste à proposer des offres promotionnelles de manière continue avec le meilleur rapport qualité-prix. Il s'agit aussi de se démarquer des enseignes concurrentes en faisant du shopping une expérience agréable et amusante (animations en magasins…) donnant au consommateur l'envie de revenir.

Supermarchés : 30 magasins

D'une surface moyenne de 4 000 m², l'enseigne Big C Junior a été lancée en 2010.

Proximité : 278 magasins

Big C est présent sur le segment de la proximité à travers l'enseigne Mini Big C ; ce format a été développé pour séduire une clientèle citadine soucieuse d'optimiser ses courses.

Autres

› Pure : 132 magasins

Lancée en 2008, l'enseigne Pure est un nouveau concept de magasin qui propose une gamme de 4 000 références en pharmacie et parapharmacie, avec des produits santé, beauté et soins.

VIETNAM

Vindémia, filiale du groupe Casino, s'est implantée au Vietnam en 1998 en ouvrant le 1er hypermarché "à la française" sous enseigne Big C. Le Vietnam constitue un marché très prometteur compte tenu d'une population importante et jeune, d'un très fort dynamisme économique et d'un potentiel encore significatif de développement de la distribution moderne.

À fin décembre 2013, Big C exploite un parc de 25 hypermarchés ; tous sont situés au cœur d'une galerie commerciale, conformément à la stratégie de développement du modèle dit "dual".

Les magasins Big C se distinguent par la qualité de service, l'assortiment de produits frais et l'image prix (Palmarès Nielsen). La marque Big C Vietnam est reconnue comme l'une des préférées des consommateurs vietnamiens.

Le parc se compose également de 10 magasins de proximité, qui proposent une offre centrée sur l'alimentaire avec de nombreux produits frais et des prêts à consommer.

En 2013, Big C Vietnam a enregistré un chiffre d'affaires de 468 millions d'euros.

Les autres implantations

OCÉAN INDIEN

Le Groupe est présent dans l'océan indien à travers sa filiale Vindémia.

Vindémia détient une forte position de marché à La Réunion, qui représente 80 % de ses ventes, mais est également présente à Madagascar, Mayotte et l'île Maurice.

Le Groupe dispose d'un positionnement multiformat au travers des enseignes d'hypermarchés (Jumbo), de supermarchés (Score) et de magasins de proximité (Spar). Au total, la société opère 131 magasins.

En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 862 millions d'euros dans l'océan indien.

* *Informations sur la société disponibles sur www.bigc.co.th*

1.4. PATRIMOINE IMMOBILIER

1.4.1. DÉPLOYER LE MODÈLE DUAL EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le développement du Groupe repose tant en France qu'à l'international sur un modèle associant activités de distribution et immobilier commercial : s'appuyant ainsi sur la « locomotive » du magasin alimentaire, le Groupe développe et exploite des centres commerciaux afin d'offrir aux consommateurs de véritables lieux de vie et une expérience client répondant aux spécificités locales.

Le déploiement de cette stratégie duale « immobilier et commerce », est rendu possible grâce à des équipes intégrées, dans chaque filiale, qui disposent des expertises nécessaires : études, acquisition foncière, promotion immobilière, commercialisation, property management, valorisation des actifs et asset management.

En France, L'Immobilière Groupe Casino (IGC), détenue à 100 % par le Groupe, est propriétaire des murs de magasins. Mercialys, l'une des principales foncières françaises spécialisée en Immobilier Commercial dans laquelle Casino détient une participation de 40,2 %, assure l'exploitation et la valorisation de plus 60 centres commerciaux pour 0,6 million de m².

1.4.2 OPTIMISER LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER DU GROUPE

Dès 2005, le Groupe a mis en œuvre une stratégie active d'optimisation de son patrimoine immobilier.

En France, Casino a ainsi externalisé ses galeries commerciales au sein d'une société dédiée cotée, Mercialys. "Pure player" de l'immobilier commercial, Mercialys gère à fin 2013 un portefeuille évalué à 2,5 milliards d'euros.

Entre 2005 et 2006, le Groupe cède son immobilier banalisé composé des bureaux et des entrepôts.

Le Groupe mène également une politique volontariste de rotation des actifs de murs de magasins, consistant à effectuer des arbitrages entre les sites à fort potentiel de développement et ceux ayant atteint une certaine maturité afin de financer les premiers par les seconds. Deux transactions significatives et innovantes ont ainsi eu lieu en 2007 : cession à un OPCI, AEW Immocommercial, de 250 murs de magasins de supérettes et supermarchés urbains ne pouvant faire l'objet d'extension et cession de murs de magasins à La Réunion à un second OPCI, Immocio (Groupe Generali).

En 2008, une nouvelle opération a été réalisée avec la cession de 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix-Leader Price à l'OPCI AEW Immocommercial et la cession, à un autre partenaire, de quatre murs de supermarchés Casino.

En 2009, le Groupe poursuit sa stratégie à travers la cession, en France, de murs de supérettes, de supermarchés et de magasins Franprix-Leader Price.

Dans le cadre du partenariat conclu en 2007 avec le fonds d'investissement immobilier Whitehall, le Groupe cède entre 2009 et 2010 les 3 sites qui avaient été développés en Pologne.

Enfin, Mercialys a également réalisé un recentrage de son portefeuille : 103 actifs ont ainsi été cédés entre 2010 et 2013 pour un montant de 707 millions d'euros (prix actes en mains).

Mercialys est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Casino depuis le 21 juin 2013, date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle la perte de contrôle de Casino a été constatée. Mercialys est une société cotée. http://www.mercialys.fr/

Patrimoine immobilier Groupe CASINO à fin 2013 en intérêts économiques [4]

(en milliards d'euros)	2013	2012
France	5,2	4,4
International	2,5	2,8
PATRIMOINE TOTAL GROUPE	**7,7**	**7,2**
dont murs de magasins	5,6	5,1
dont galeries commerciales	2,1	2,1

Les principales variations entre 2012 et 2013 s'expliquent par les changements de mode de consolidation de Monoprix et de Mercialys sur le périmètre France tandis que l'écart sur l'international provient essentiellement de la variation des devises sur les pays concernés.

(4) La valorisation des actifs du groupe est donnée en quote-part d'intérêt et à 100 % pour les filiales contrôlées. Pour les galeries marchandes, elle a été déterminée sur la base d'expertise externe ou d'actualisation d'expertise en se fondant sur les méthodes de valorisation usuelle (actualisation de cash-flow, taux de capitalisation) avec les hypothèses propres à chaque pays et selon les typologies d'actifs concernés.

1.4.3 ACCROITRE LA VALEUR DES ACTIFS

Au cœur de la stratégie de croissance rentable du Groupe, le modèle dual vise à renforcer l'attractivité des sites pour répondre à deux objectifs : favoriser le développement de l'activité Distribution et créer de la valeur patrimoniale.

Le Groupe dispose ainsi de cinq leviers qui s'appuient sur le savoir-faire des équipes locales : un management des actifs au quotidien, la restructuration et l'optimisation des espaces commerciaux, la mise en œuvre de stratégie omni-canal afin de s'adapter à l'évolution des modes de consommation, une expansion soutenue dans des pays à fort potentiel et des partenariats structurants.

Ainsi, depuis 2005, le Groupe Casino a noué un partenariat avec Mercialys dont l'objet est d'offrir prioritairement la possibilité d'accéder à toute opération de promotion ou d'acquisition d'actifs immobiliers commerciaux conduite par Casino. Ce partenariat a permis de développer un ambitieux programme de valorisation (agrandissement des galeries et création de lieux de vie dotés d'une personnalité propre et d'un fort ancrage local) appelé « L'Esprit Voisin ». De 2009 à 2013, 51 projets ont été développés puis acquis par Mercialys.

En 2013, Cdiscount et Mercialys lancent un partenariat visant à créer des interactions entre le commerce physique et le commerce digital.

A l'international, en complément d'une expansion soutenue, des programmes d'extension / valorisation de sites ont été amorcés. Ils visent à restructurer des actifs existants et développer des m² de galeries supplémentaires afin de convertir les surfaces sous optimisées.

1.4.4 OPTIMISER DES ESPACES « HORS SOL »

Capitalisant sur son savoir-faire dans le domaine immobilier (développement, construction, exploitation) et sur la situation géographique favorable de ses sites (majoritairement situés dans des régions à fort ensoleillement), Casino a lancé, en 2009, une nouvelle activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque via la création d'une filiale dédiée : GreenYellow.

GreenYellow est l'un des principaux acteurs français de centrales photovoltaïques intégrées au bâti avec l'installation à date de 44 centrales photovoltaïques représentant 65 MWc. Ces centrales représentent une surface d'environ 330 000 m² de toiture de centres commerciaux et d'ombrières, 5 250 tonnes de CO_2 économisés par an et couvre la consommation annuelle de 30 000 foyers. GreenYellow poursuit par ailleurs en 2014 les travaux d'installation de 30 MWc de centrales photovoltaïques additionnelles.

GreenYellow a également lancé depuis 2012 un important programme de réduction de manière pérenne de 25 % des consommations des magasins du groupe Casino. À fin 2013, l'ensemble des hypermarchés Géant sont équipés de solutions d'efficacité énergétique, le déploiement se poursuit sur les supermarchés et à l'international.

Au 31 décembre 2013, la valorisation boursière des sociétés cotées de Casino s'élève à 8,5 milliards d'euros en quote-part Casino.

Sociétés cotées	Cours de Bourse au 31/12/2013	Capitalisation Boursière (100 %, M€)	% de détention	Quote-part de Casino (M€)
GPA (Brésil)	BRL 104,9	8 517	38,1 %	3 234
Grupo Éxito (Colombie & Uruguay)	COP 30 000	5 053	54,8 %	2 771
Big C (Thaïlande)	THB 184	3 360	58,6 %	1 961
TOTAL				**7 967**
Mercialys	15,25 €	1 404	40,3 %	565
TOTAL				**8 531**

1.5. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

Casino, Guichard-Perrachon

% de contrôle

EUROPE

France

- 100 % Distribution Casino France
- 100 % Franprix Leader Price Holding
- 100 % Codim 2
- 100 % Casino Carburants
- 100 % Floréal
- 100 % Olenydys (Casino Express)
- 100 % Monoprix
- 100 % Naturalia France
- 99,8 % Cdiscount
- 71 % E-trend (Mon Showroom)
- 100 % Casino Restauration
- 100 % Restauration Collective Casino
- 100 % L'immobilière Groupe Casino
- 100 % Sudéco
- 91 % Geen Yellow
- 100 % Plouescadis
- 50 % Banque du Groupe Casino
- 50 % Geimex
- 40 % Mercialys

Pologne

- 100 % Mayland Real Estate

Luxembourg

- 100 % Casino Re

AMÉRIQUE LATINE

Argentine

- 100 % Libertad SA

Brésil

- 99,9 % Compania Brasileira de Distribuiçao
- 62 % Via Varejo
- 96 % Nova Pontocom

Colombie

- 55 % Almacenes Éxito S.A.
- 100 % Green Yellow Energia de Colombia

Uruguay

- 97 % Devoto Hermanos SA
- 62 % Grupo Disco del Uruguay

ASIE

Thaïlande

- 59 % Big C Supercenter PLC

Vietnam

- 100 % Espace Bourbon Than Long
- 100 % EB Tan Phu
- 100 % EB Binh Duong
- 100 % EB Can Tho
- 100 % EB Vinh Ltd
- 100 % EB Vinh Phuc
- 100 % EB Hai Duong
- 100 % EB Thanh Hoa
- 100 % EB Phu Thanh
- 100 % EB Nam Dinh
- 100 % Espace Big C Hai Phong
- 100 % Espace Big C Donh Nai
- 100 % Espace Big C Anh Lac
- 100 % Espace Business Hue
- 100 % Viet Nhat Real Estate

OCÉAN INDIEN

Île de la Réunion

- 100 % Vindemia

Île Maurice

- 100 % Sodimar

Mayotte

- 70 % B.D.M.

Madagascar

- 100 % S.2.M.

Sociétés cotées

La liste des principales sociétés consolidées figure à la page 151 et le tableau des filiales et participations à la page 180.

RAPPORT DE GESTION

2.1. Rapport d'activité 17

2.2. Activité de la société mère 23

2.3. Filiales et participations 25

2.4. Evènements postérieurs à la clôture 27

2.5. Perspectives et conclusion 28

2.6. Capital et actionnariat 28

2.7. Facteurs de risques et assurances 37

2.8. Responsabilité sociale et environnementale 43

2.9. Participation et intéressement du personnel 65

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

En 2013, les principaux chiffres-clés du groupe Casino ont été les suivants :

Activités poursuivies *(en millions d'euros)*	**2012**	**2013**	**Variation** *(%)*	**Variation organique** [1]
Chiffre d'affaires consolidé HT	41 971	48 645	+ 15,9 %	+ 4,5 %
Marge commerciale	10 844	12 445	+ 14,8 %	
EBITDA [2]	2 853	3 337	+ 17 %	+ 8,3 %
Dotations aux amortissements nettes	(851)	(974)	+ 14,4 %	
Résultat opérationnel courant (ROC)	2 002	2 363	+ 18,1 %	+ 10,7 %
Autres produits et charges opérationnels	377	261		
Résultat financier, dont :	(499)	(719)		
Coût de l'endettement financier net	*(519)*	*(635)*		
Autres produits et charges financiers	*20*	*(84)*		
Résultat avant impôts	1 880	1 905	+ 1,4 %	
Impôts sur les bénéfices	(323)	(401)		
Quote-part de résultats des entreprises associées	(21)	21		
Résultat net des activités poursuivies	1 535	1 524	- 0,7 %	
dont part du Groupe	*1 065*	*853*	*- 19,9 %*	
dont intérêts minoritaires	*470*	*672*	*+ 42,8 %*	
Résultat net des activités abandonnées	(2)	(2)		
dont part du Groupe	*(2)*	*(2)*		
dont intérêts minoritaires	*0*	*0*		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 533	1 523		
dont part du Groupe	*1 062*	*851*		
dont intérêts minoritaires	*470*	*672*		
RÉSULTAT NET NORMALISÉ, PART DU GROUPE [3]	**564**	**618**	**+ 9,7 %**	

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.
(2) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.
(3) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie Principes Comptables de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. annexe), voir paragraphe 2.1.4.

2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

- En 2013, le Groupe possède un profil transformé en France, et un mix d'activité à l'international qui lui permet d'afficher une forte performance organique.
- En France, le Groupe offre un profil redynamisé par le redressement de Géant, les acquisitions en proximité et discount et la croissance du e-commerce. Le Groupe a notamment vu son profil de croissance renforcé par l'acquisition de la participation de 50 % détenue par les Galeries Lafayette au capital de Monoprix, consolidé par intégration globale depuis le 5 avril 2013.
- À l'international, le Brésil a affiché une excellente performance, alors que l'activité a bien résisté en Colombie et en Thaïlande, dans un contexte macroéconomique moins favorable.
- Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse fortement de + 15,9 % en 2013.

  Les taux de change ont eu un impact défavorable de - 8,1 %. L'effet périmètre est positif de + 19,4 % sous l'effet de la consolidation par intégration globale de Monoprix (avril 2013) et GPA (juillet 2012).
- La France a connu une hausse de son chiffre d'affaires consolidé, grâce à la consolidation de Monoprix, alors que Mercialys a été déconsolidé à compter du 21 juin 2013. En organique hors calendaire, les ventes se sont redressées en fin d'année grâce au redressement des tendances du trafic et des volumes chez Géant et en Supermarchés Casino. En France, l'effet calendaire* est de - 0,7 % et l'effet essence** de - 0,3 %.
- À l'International, la croissance organique des ventes (+ 11,9 % hors essence et calendaire) s'est accélérée, grâce à un développement soutenu et régulier sur l'ensemble des marchés internationaux du Groupe, dans un contexte de ralentissement de l'inflation. La consolidation par intégration globale de GPA au début du second semestre 2012 a permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires (60 %) et au résultat opérationnel courant (74 %) du Groupe.
- Le résultat opérationnel courant progresse fortement de + 18,1 %.
- La marge opérationnelle courante est en hausse de + 9 bp à 4,9 % :
  - la marge opérationnelle de la France diminue de - 54 bp ;
  - la marge opérationnelle de l'International progresse de + 39 bp reflétant une hausse de la rentabilité sur chacun des principaux marchés du Groupe (Brésil, Colombie, Thaïlande et Vietnam).
- Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 1 524 millions d'euros, en baisse de - 0,7 %, et le résultat net normalisé part du Groupe ressort à 618 millions d'euros, en hausse de +9,7 %.
- Enfin, la flexibilité financière s'est améliorée. Le ratio de DFN / EBITDA s'établit à 1,62x.

2.1.1. FRANCE

› (40 % du chiffre d'affaires HT et 26 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2012	2013	Variation *(%)*
France			
Enseignes Casino hors Mercialys	12 027	11 511	- 4,3 %
Monoprix	2 010	3 561	+ 77,2 %
Franprix-Leader Price	4 279	4 356	+ 1,8 %
France (hors Mercialys, consolidé jusqu'au 21 juin 2013)	**18 316**	**19 429**	**+ 6,1 %**
Mercialys	131	64	- 51,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	**18 447**	**19 492**	**+ 5,7 %**
Enseignes Casino hors Mercialys	254	145	- 43 %
Monoprix	122	247	+ 101,9 %
Franprix-Leader Price	163	152	- 6,7 %
France (hors Mercialys, consolidé jusqu'au 21 juin 2013)	**539**	**544**	**+ 0,9 %**
Mercialys	146	75	- 48,9 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	**685**	**618**	**- 9,8 %**
Enseignes Casino hors Mercialys	2,1 %	1,3 %	85 bp
Monoprix	6,1 %	6,9 %	+ 85 bp
Franprix-Leader Price	3,8 %	3,5 %	32 bp
France (hors Mercialys, consolidé jusqu'au 21 juin 2013)	**2,9 %**	**2,8 %**	**- 14 bp**
Mercialys	n.a.	n.a.	n.a.
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	**3,7 %**	**3,2 %**	**- 54 BP**

* *L'effet calendaire mesure l'impact théorique sur la croissance du chiffre d'affaires comparable des différences de calendrier d'une année sur l'autre. Il regroupe donc :*
- l'impact généré par la variation des jours de la semaine d'une année sur l'autre ;
- l'impact généré par le décalage calendaire des jours à très fortes variations de CA à la hausse ou à la baisse.

** *L'effet essence mesure la variation du chiffre d'affaires des stations-service. Il est le plus souvent exclu des analyses de variations comparables et organiques du chiffre d'affaires.*

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 19 492 millions d'euros en 2013 contre 18 447 millions d'euros en 2012, en hausse de + 5,7 % (- 2,9 % en organique hors essence et calendaire).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 618 millions d'euros, en baisse par rapport à 2012. La marge opérationnelle courante s'établit à 3,2 %, en baisse de - 54 bp par rapport à 2012 et de - 39 bp en organique. Hors Mercialys, le résultat opérationnel courant s'élève à 544 millions d'euros (539 millions d'euros en 2012).

Par format, on notera les points suivants :

- Enseignes Casino
  - Les ventes des hypermarchés **Géant Casino** s'établissent à 4 890 millions d'euros, en retrait de - 6,3 % en organique (hors essence et calendaire) sous l'effet des baisses de prix significatives – Géant bénéficie désormais d'un nouveau positionnement tarifaire très compétitif. L'amélioration séquentielle des ventes à magasins comparables hors calendaire en alimentaire a été très forte au cours de l'année (- 3,8 % en 2013 *vs* - 7,7 % en 2012) sous l'effet de l'amélioration du trafic et des volumes (+ 1,9 % et + 8,1 % au T4 2013). Les activités non alimentaires s'améliorent également.
  - Les ventes de **Casino Supermarchés** s'établissent à 3 463 millions d'euros, contre 3 687 millions d'euros en 2012, soit un retrait de - 4,4 % en organique (hors essence et calendaire). Les ventes de l'enseigne affichent une tendance satisfaisante sur la fin de l'année 2013 avec un passage en positif des volumes et du trafic client au cours du S2, consécutif aux baisses tarifaires. L'enseigne poursuit des plans d'action visant à accroître l'attractivité de l'enseigne : qualité en produits frais, choix en alimentaire et service en magasins.
  - Les ventes de la **Proximité** sont en repli (- 2,3 % en organique hors calendaire) à 1 440 millions d'euros contre 1 480 millions d'euros en 2012. L'enseigne a poursuivi son expansion rapide de nouveaux points de vente dans des zones de flux (gares, aéroports, autoroutes...). Le nombre de magasins (y compris magasins affiliés) s'établit à 7 347 au 31 décembre 2013, contre 6 546 au 31 décembre 2012. De plus, un nouveau programme de fidélité a été déployé sur l'intégralité du parc intégré. Enfin, le Groupe a initié une relance commerciale dans divers réseaux intégrés et franchisés.
  - Les **autres activités**, qui incluent principalement Cdiscount et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 782 millions d'euros contre 1 746 millions d'euros en 2012, soit une hausse de + 2,1 %.

Le e-commerce (Cdiscount et Monshowroom) maintient une croissance très soutenue en chiffre d'affaires (+ 10,3 %), portée par le très fort dynamisme de Cdiscount (+ 9,7 %). Le volume d'affaires total de Cdiscount est en croissance de + 16,1 % sur l'année en incluant la marketplace, qui représente plus de 16 % du volume d'affaires total du site à fin décembre (contre 10 % en décembre 2012). Le développement rapide de la marketplace se poursuit, avec désormais 5,6 millions d'offres proposées et plus de 2 800 vendeurs. Enfin, Cdiscount s'appuie sur un réseau de distribution de plus de 15 000 points de retrait en France.
La marge opérationnelle des enseignes **Casino** (hors Mercialys) s'établit à 1,3 %. Les baisses de prix réalisées en 2013 notamment chez Géant se sont traduites par un repositionnement tarifaire réussi. Elles ont eu un effet très favorable sur les volumes : le Groupe s'inscrit en gain de part de marché en volumes depuis le 4e trimestre, à la fois en hypermarchés et supermarchés. Les plans de baisses de coûts ont limité en grande partie l'impact des baisses de prix.

- Les ventes de Monoprix ont progressé de + 1,4 % en organique (hors essence et calendaire), grâce à une expansion continue et des ventes résistantes à magasins comparables. L'expansion s'est poursuivie sur tous les formats (Citymarchés, Monop', Naturalia…) avec l'ouverture de 40 magasins en 2013.
  Au total, les ventes de Monoprix ressortent en hausse de + 77,2 % à 3 561 millions d'euros (*vs* 2 010 millions d'euros en 2012). La marge opérationnelle de Monoprix a progressé de + 85 bp à 6,9 %. La contribution de Monoprix dans les résultats de la France a progressé du fait de son intégration à 100 % et de l'amélioration de sa marge en organique.
- Les ventes de Franprix-Leader Price enregistrent une hausse de leurs ventes totales (+ 1,8 %) à 4 356 millions d'euros (contre 4 279 millions d'euros en 2012).
  - Les ventes de Leader Price sont en hausse de + 5,6 % sur l'année. L'enseigne a opéré un repositionnement tarifaire significatif en fin d'année, et est désormais la moins chère du marché (panéliste indépendant) tant en marque propre qu'en marque nationale. Par ailleurs, Leader Price a poursuivi son expansion avec notamment l'acquisition de 38 magasins Norma en 2013.
  - Franprix affiche un retrait de ses ventes de - 1,8 % en organique (hors effet calendaire). La carte de fidélité a été déployée à l'ensemble du réseau, l'expansion a repris sur des formats variés, et l'enseigne a poursuivi la transformation des magasins au nouveau concept.

La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,5 %, en hausse de + 13 bp en organique par rapport à 2012.

2.1.2. INTERNATIONAL

› (60 % du chiffre d'affaires HT et 74 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2012	2013	Variation *(%)*	Variation organique [1]
Chiffre d'affaires HT	23 524	29 153	+ 23,9 %	+ 11,2 %
Résultat opérationnel courant	1 316	1 745	+ 32,6 %	+ 22,7 %
Marge opérationnelle courante	*5,6 %*	*6 %*	*+ 39 bp*	

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

Les **ventes** de l'International sont en hausse de + 23,9 % à 29 153 millions d'euros, bénéficiant de la consolidation par intégration globale de GPA à partir du second semestre 2012. L'effet périmètre a ainsi été positif de + 27,2 %. L'effet change a été défavorable de - 14,4 % sur l'année. Retraitée de ces effets, la **croissance organique** des ventes de l'International connaît une forte progression (+ 11,2 %).

Le **résultat opérationnel courant** de l'International s'est établi à 1 745 millions d'euros contre 1 316 millions d'euros en 2012, en hausse de + 32,6 %.

La marge opérationnelle courante s'inscrit en hausse de + 39 bp à + 6 % traduisant la nette amélioration de la marge à la fois en Amérique Latine et en Asie.

L'International a contribué à hauteur de 60 % au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 74 % au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 56 % au chiffre d'affaires et 66 % au résultat opérationnel courant en 2012).

Amérique latine

- Brésil.
- Colombie.
- Uruguay.
- Argentine.

(en millions d'euros)	2012	2013	Variation *(%)*
Chiffre d'affaires HT	19 251	24 731	+ 28,5 %
Résultat opérationnel courant	1 060	1 469	+ 38,7 %
Marge opérationnelle courante	*5,5 %*	*5,9 %*	*+ 44 bp*

Les ventes de l'Amérique Latine s'établissent à 24 731 millions d'euros contre 19 251 millions d'euros en 2012, en hausse de + 28,5 %.

L'effet change a été défavorable de - 17,1 %. L'effet périmètre est positif de + 33,2 % sous l'effet de la consolidation par intégration globale de GPA au second semestre 2012.

En organique, l'Amérique Latine affiche une forte croissance (+ 12,4 %), portée par une très forte croissance des ventes à magasins comparables de l'ensemble de la zone (+ 8,7 % hors essence).

Au **Brésil**, GPA enregistre une excellente croissance organique à + 14,7 %. En alimentaire, les ventes à magasins comparables de GPA Food progressent de + 10,4 % hors calendaire, à un rythme très supérieur à l'inflation. Les enseignes du Groupe ont bénéficié d'opérations commerciales à succès et du développement rapide du cash & carry Assai. 85 magasins ont été ouverts en 2013, dont 59 magasins de proximité Minimercado et 14 Assaí.

En non-alimentaire, la croissance comparable des ventes de Via Varejo (hors Nova Pontocom) a été très élevée à + 10,1 %, liée notamment au succès des opérations promotionnelles. La performance du e-commerce (Nova Pontocom) a de nouveau été très forte à + 30 % en organique, favorisée par le renforcement des services (et notamment les livraisons gratuites).

En **Colombie et Uruguay**, le groupe Éxito a affiché une croissance solide de ses ventes en organique (+ 4 %), soutenue par la poursuite de l'expansion et le renforcement des parts de marché de Surtimax en Colombie. L'expansion est rapide et centrée sur les formats de discount et de proximité : 276 magasins Surtimax ont été ouverts en 2013 dans le cadre du développement rapide d'un réseau d'affiliés ("Aliados"). Le 10 février 2014, le Groupe a annoncé l'acquisition de 19 magasins et fourniture avec option d'achat de 31 autres magasins de l'enseigne Super Inter, renforçant l'exposition du Groupe dans deux régions clés en Colombie.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Amérique Latine s'est élevé à 1 469 millions d'euros en 2013, en hausse de + 38,7 %. Au Brésil, la marge du cash & carry continue sa progression et la réalisation des synergies entre Casas Bahia et Ponto Frio se poursuit. En Colombie, la performance est très satisfaisante sur tous les formats.

Asie

- Thaïlande.
- Vietnam.

(en millions d'euros)	2012	2013	Variation *(%)*
Chiffre d'affaires HT	3 407	3 561	+ 4,5%
Résultat opérationnel courant	241	264	+ 9,5 %
Marge opérationnelle courante	*7,1 %*	*7,4 %*	*+ 34 bp*

L'Asie affiche des ventes en hausse de + 4,5 %, à 3 561 millions d'euros (contre 3 407 millions d'euros en 2012). L'effet change a été défavorable de - 2,6 %. En organique, la progression a été soutenue (+ 7,1 %) portée par la poursuite de l'expansion à la fois en Thaïlande et au Vietnam.

En **Thaïlande**, la croissance totale de Big C est ressortie en hausse de + 3,7 %. La croissance organique a été très soutenue à + 6 % dans un contexte de ralentissement de la consommation et des tensions politiques en fin d'année, tirée notamment par le succès d'opérations commerciales innovantes et par une expansion soutenue. 212 magasins ont été ouverts en 2013 (contre 129 en 2012) dont 153 Mini Big C, 41 Pure, 6 hypermarchés et galeries commerciales et 12 supermarchés.

Le **Vietnam** continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes à + 15 % en organique, dans un contexte macroéconomique en amélioration. 4 hypermarchés et galeries commerciales attenantes ont été ouverts sur l'année.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Asie progresse de + 9,5 % à 264 millions d'euros, tiré par la Thaïlande où la marge commerciale est excellente.

2.1.3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2013.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites à la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Principales variations du périmètre de consolidation et effets associés

- Suite à la mise en bourse d'une partie du capital par les actionnaires, le pourcentage d'intérêt de GPA dans Via Varejo est passé fin décembre 2013 de 52,4 % à 43,3 %. En l'absence de changement de contrôle, cette opération n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, l'évolution du pourcentage d'intérêt direct de GPA dans Nova Pontocom, passé de 43,9 % à 52,3 % est également sans incidence sur le chiffre d'affaires consolidé.
- Au 21 juin 2013, date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle la perte de contrôle de Casino a été constatée, Mercialys a été déconsolidé. À compter de cette date, ses résultats sont mis en équivalence.
- Le groupe Monoprix est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Casino à partir du 5 avril 2013, date à laquelle l'acquisition de 50 % des titres de Monoprix est présumée être intervenue.
- Comme en 2012, les variations de pourcentage d'intérêt ont généré des produits exceptionnels significatifs de 551 millions d'euros enregistrés en autres produits et charges opérationnels dans le compte de résultat (*vs* 672 millions d'euros pour l'année précédente).
- Depuis le 1er février 2013, Casino consolide en intégration globale (*via* Franprix-Leader Price) divers franchisés, et notamment les sous-groupes DSO et Cafige. Le périmètre Franprix-Leader Price a également évolué avec l'intégration globale des magasins NORMA à partir du 31 juillet 2013.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé HT de l'année 2013 s'est élevé à 48 645 millions d'euros, contre 41 971 millions d'euros en 2012, soit une hausse de + 15,9 %.

Principaux effets de change

Les variations de change ont eu un impact défavorable de - 8,1 %.

Principaux effets de périmètre

L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est positif de + 19,4 %, reflétant principalement la consolidation par intégration globale de Monoprix depuis le 5 avril 2013 et la prise de contrôle de GPA et sa consolidation par intégration globale depuis le 2 juillet 2012.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant de l'année 2013 s'est élevé à 2 363 millions d'euros, contre 2 002 millions d'euros en 2012, en hausse de + 18,1 %.

Les variations de change ont eu un impact défavorable de - 10,3 %. Les variations de périmètre ont eu un impact positif de + 17,6 %, reflétant les consolidations par intégration globale de Monoprix et GPA.

Retraité de l'ensemble de ces effets, le résultat opérationnel courant est en progression de + 10,7 % en organique.

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

Résultat opérationnel

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître un produit net de 261 millions d'euros sur l'année 2013, contre un produit de 377 millions d'euros en 2012.

Le produit net de 261 millions d'euros sur l'année 2013 comprend principalement :

- des résultats sur cessions d'actifs de 58 millions d'euros ;
- de produits nets liés à des opérations de périmètre pour 551 millions d'euros (principalement la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans Mercialys et Monoprix) ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour - 79 millions d'euros ;
- des provisions et charges pour restructuration pour - 148 millions d'euros ;
- des provisions et charges pour litiges et risques, et autres pour - 86 millions d'euros.

(Voir note 8 "Autres produits et charges opérationnels" de l'annexe aux comptes consolidés)

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 2 625 millions d'euros en 2013 contre 2 379 millions d'euros en 2012, soit une hausse de + 10,3 %.

Résultat avant impôt

Le **résultat avant impôt** s'élève à 1 905 millions d'euros en 2013 (contre 1 880 millions d'euros en 2012), en hausse de + 1,4 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de la période qui fait apparaître une charge nette de 719 millions d'euros (contre une charge nette de 499 millions d'euros en 2012) et qui est composée :

- du coût de l'endettement financier net de 635 millions d'euros, en hausse par rapport à 2012 (519 millions d'euros) ;
- des autres produits et charges financiers pour une charge nette de 84 millions d'euros (contre un produit net de 20 millions d'euros en 2012).

Résultat net, part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'est élevé à 401 millions d'euros, représentant 21,1 % du résultat avant impôt (contre 323 millions d'euros en 2012). Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, le taux normatif d'impôt s'élève à 28,8 % contre 32,3 % en 2012.

La **quote-part de résultat des entreprises associées** s'est élevée à 21 millions d'euros (contre - 21 millions d'euros en 2012).

Les **intérêts minoritaires** se sont établis à 672 millions d'euros en 2013, contre 470 millions d'euros en 2012. En 2013, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 636 millions d'euros, la hausse reflétant notamment la consolidation par intégration globale de GPA, incluant la société Via Varejo.

Les intérêts minoritaires normalisés s'élevaient en 2012 à 415 millions d'euros, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents.

En conséquence des éléments précédents, le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** s'est élevé à 853 millions d'euros en 2013 (contre 1 065 millions d'euros en 2012).

Le **résultat net normalisé part du Groupe** des activités poursuivies (tel que défini ci-dessus) ressort à 618 millions d'euros en 2013 contre 564 millions d'euros en 2012, soit en hausse de + 9,7 %.

Le **résultat net part du Groupe** de l'ensemble consolidé s'établit à 851 millions d'euros (contre 1 062 millions d'euros en 2012), en baisse de - 19,9 %.

Flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** est en hausse de + 23,6 % à 2 025 millions d'euros (contre 1 639 millions d'euros en 2012).

La **variation du BFR** est positive de 444 millions d'euros en 2013 (194 millions d'euros en 2012) sous l'effet notamment de l'évolution favorable du BFR marchandises international et de la maîtrise de l'évolution des stocks en France.

Le Groupe a procédé en 2013 à 1 633 millions d'euros d'**investissements opérationnels**, une hausse maîtrisée par rapport à 2012 (1 406 millions d'euros) compte tenu de la consolidation en intégration globale de GPA et de Monoprix. En France, le Groupe a poursuivi la maîtrise de ses investissements, principalement centrés sur les magasins de proximité. À l'international, la hausse des investissements est tirée par les effets de périmètre au Brésil et l'expansion.

Les **acquisitions** et variations de périmètre de la période ont représenté 1 334 millions d'euros (603 millions d'euros en 2012), résultant principalement du rachat de 50 % de Monoprix, de l'acquisition de masterfranchisés FPLP, et de la déconsolidation de Mercialys.

Situation financière

Au 31 décembre 2013, la **dette financière nette** du Groupe s'est établie à 5 416 millions d'euros, contre 5 451 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le Groupe a poursuivi l'amélioration de ses ratios d'endettement : le ratio de DFN/EBITDA [1] s'établit ainsi à 1,62x (contre 1,91x fin 2012).

Les **capitaux propres** du Groupe s'élèvent à 15 426 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 15 201 millions au 31 décembre 2012.

La maturité moyenne de la dette obligataire du Groupe s'est allongée à 4,8 années (contre 4,5 années au 31 décembre 2012), sous l'effet d'une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans en janvier 2013, et de deux placements obligataires, d'un montant total de 600 millions d'euros, de maturité 6 ans et 10 ans, en avril 2013.

2.1.4. ANNEXE : PASSAGE DU RÉSULTAT NET PUBLIÉ AU RÉSULTAT NET NORMALISÉ

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

Les éléments financiers non récurrents regroupent certains instruments financiers constatés en résultat dont la juste valeur peut être très volatile. À titre d'exemple, les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture et des dérivés incorporés sur le cours de l'action Casino sont ainsi retraitées du résultat net normalisé.

Les produits et charges d'impôts non récurrents correspondent aux effets d'impôt directement liés aux retraitements précédents ainsi que les effets directs d'impôt non récurrents. Ainsi la charge d'impôt rapportée au résultat normalisé avant impôt correspond au taux d'impôt moyen normatif du Groupe.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

(en millions d'euros)	2012	Éléments retraités	2012 normalisé	2013	Éléments retraités	2013 normalisé
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**2 002**		**2 002**	**2 363**		**2 363**
Autres charges et produits opérationnels	377	(377)	0	261	(261)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**2 379**	**(377)**	**2 002**	**2 625**	**(261)**	**2 363**
Coût de l'endettement financier net	(519)	0	(519)	(635)	0	(635)
Autres produits et charges financiers [1]	20	(24)	(4)	(84)	88	4
Charge d'impôt [2]	(323)	(155)	(478)	(401)	(97)	(499)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(21)	0	(21)	21	0	21
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**1 535**	**(556)**	**979**	**1 524**	**(270)**	**1 254**
dont intérêts minoritaires [3]	*470*	*(55)*	*415*	*672*	*(36)*	*636*
dont Part du Groupe	**1 065**	**(501)**	**564**	**853**	**(234)**	**618**

(1) Sont retraités des autres produits et charges financiers, les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux au Brésil (- 22 M€ en 2012 et - 25 M€ en 2013), les pertes de change sur les créances détenues sur l'État vénézuélien en USD (- 2 M€ en 2012 uniquement), les variations de juste valeur des Total Return Swap portant sur les actions GPA, Big C et des forwards et calls (+ 48 M€ en 2012 et - 63 M€ en 2013).
(2) Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondant aux éléments retraités ci-dessus, ainsi que les produits et charges d'impôts non récurrents.
(3) Sont retraités des intérêts minoritaires les montants associés aux éléments retraités ci-dessus.

(1) DFN : dette financière nette ; EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

2.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

2.2.1. ACTIVITÉ

Casino, Guichard-Perrachon, société mère du groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles pour lesquelles les filiales disposent d'une licence d'exploitation. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2013, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 133 millions d'euros, contre 172 millions d'euros en 2012. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes, ainsi que de la facturation aux filiales de frais de Groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

2.2.2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société et donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan s'élève à 18 773,7 millions d'euros et les capitaux propres à 7 929,6 millions d'euros.

Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 17 354,0 millions d'euros (dont 16 165,0 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élèvent à 9 301,7 millions d'euros, contre 8 835,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, et l'endettement financier net à 7 201,3 millions d'euros, contre 5 634,6 millions d'euros en 2012, représentant 90,8 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2013, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 2 250,1 millions d'euros.

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

(Euros)	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Échues		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Dette fournisseurs et comptes rattachés											**44 015 978,52**	**60 598 051,38**
Collectif fournisseurs	9 624 595,38	12 937 534,76	79 959,91	278 687,96	28 944,79	18 132,43			762 762,31	5 694 995,10	10 496 262,39	18 929 350,25
Effets à payer fournisseurs	1 172 755,84	1 128 379,21	197 896,34	110 465,55							1 370 652,18	1 238 844,76
Factures non parvenues fournisseurs											32 149 063,95	40 429 856,37
Dette sur immobilisation et comptes rattachés											**200 588,72**	**493 171,78**
Collectif fournisseurs d'immobilisations	63 346,14	425 123,58		865,00							63 346,14	425 988,58
Effets à payer fournisseurs d'immobilisations	48 236,16	39 945,06	35 296,35						2 686,93	19 917,39	86 219,44	59 862,45
Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations											51 023,14	7 320,75

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2013 s'établit à 4,0 millions d'euros, contre 25,6 millions d'euros en 2012.

Le résultat financier s'élève à 453,3 millions d'euros contre 383,5 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat financier tient compte essentiellement :

- des revenus des titres de participation à hauteur de 617,7 millions d'euros, contre 577,6 millions d'euros en 2012 ;
- d'une soulte de 50,1 millions d'euros résultant de la renégociation du TRS portant sur 7 812 900 actions de préférence GPA et d'une soulte de 42,6 millions d'euros résultant de la renégociation du *forward* portant sur 5 813 200 titres GPA ainsi que d'une soulte de 77,8 millions d'euros, résultant du transfert sous forme de novation de 54 *swaps* de taux à la filiale Casino Finance pour un montant nominal de 5 780,0 millions d'euros ;
- d'une moins-value relative à la cession d'actions propres pour 6,5 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 19,5 millions d'euros ;
- d'une dotation pour dépréciation des titres Geant Argentina pour 7,2 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Geimex pour 19,2 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de provision pour pertes de change pour 11,2 millions d'euros ;
- d'une dotation nette pour perte des TRS et Forward portant sur les titres GPA pour 101,0 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève, en conséquence, à 457,3 millions d'euros, contre 409,1 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est de (110,7) millions d'euros, contre (127,5) millions d'euros en 2012. Il est notamment composé des frais d'un montant total de 77,2 millions d'euros liés, d'une part, à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil et, d'autre part, au processus de prise de contrôle de Monoprix.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 346,5 millions d'euros, contre 281,5 millions d'euros en 2012.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de Groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2013, un produit d'impôt de 85,4 millions d'euros, correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré, en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 432,0 millions d'euros. Celui-ci était de 412,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.2.3. DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater*, *quinquies*, 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge ni dépense non déductibles du résultat fiscal.

2.2.4. DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable s'élevant à 3 437 199 818,83 euros compte tenu du compte "Report à nouveau" des exercices précédents et de la dotation de la réserve légale, il est proposé de distribuer un dividende de 3,12 euros par action.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ce dividende serait mis en paiement le 14 mai 2014 et les actions Casino détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2010	110 668 863 (1)	2,78 €	2,78 €	-
2011	110 646 652 (2)	3,00 €	3,00 €	-
2012	112 674 802 (3)	3,00 €	3,00 €	-

(1) Dont 36 958 actions détenues par la Société.
(2) Dont 21 030 actions détenues par la Société.
(3) Dont 64 841 actions détenues par la Société.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Montant total des dividendes versés	284,2	292,2	307,5	331,9	337,8
% du résultat net consolidé, part du Groupe	57,2	49,4	55,9	58,4	31,8

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et reversés au Trésor public, conformément aux articles L. 1126-1 et 1126-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

2.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des principales filiales de la Société et des sociétés contrôlées est décrite aux pages 3 à 22.

La liste des sociétés consolidées figure aux pages 151 à 155.

Le tableau des filiales et participations figurant aux pages 180 à 182 vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

2.3.1. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE EN 2013

En 2013, les prises de participation directes et les prises de contrôle, directes ou indirectes, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés ayant leur siège social en France, ont été les suivantes :

Casino, Guichard-Perrachon

Acherna (100 %), Alpax Participations (100 %), Damap's (99,75 %), Investeur 103 (100 %), Kéran (72,59 %) et Mapic (10 %).

Groupe Distribution Casino France

Canephore (100 %), Kigeki (100 %), Loen (100 %), Magnydis (100 %) et Majaga (99,98 %).

Sous-groupe Franprix-Leader Price Holding

2 RD (100 %), A.L.B. (100 %), Aimedis (100 %), Alfordis (100 %), Andis (100 %), Anecydis (100 %), Aquipain (100 %), Balmadis HD (100 %), Barpadis HD (100 %), Beka (100 %), Belriv Angers (100 %), Belriv Cholet (100 %), Belriv Distre (100 %), Belriv Olonne (100 %), Belriv (100 %), Bigadis HD (100 %), Birodis HD (100 %), Bladis HD (100 %), Blamines HD (100 %), Bodis (100 %), Borderdis HD (100 %), Bourdis (100 %), Bouscadis HD (100 %), Cadaujadis HD (100 %), Cafige (100 %), Camelis (100 %), Capudis (100 %), Carbondis HD (100 %), Casteldis DS (100 %), Centralefi (100 %), Chandis (100 %), Cidis (100 %), Ciedis HD (100 %), Ciubdis HD (100 %), Clerc Distribution Grenoble (100 %), Cornebadis HD (100 %), Covipain (100 %), Crequi Cuvier Distrib (100 %), Cugnadis HD (51 %), Derrydis (100 %), Di-Dax (100 %), Dinnat (100 %), Discountal (100 %), Discroix HD (100 %), Disram (100 %), Distol (100 %), Distri Sud-Ouest (90 %), Distrial La Rochelle (100 %), Distribon (100 %), Distribution Poitou Charente (100 %), Districhel (100 %), Distrigo (100 %), Distrival (100 %), DSO (51 %), Eaudis HD (100 %), Élysée Marbeuf Distribution (100 %), Établissements Mesnil (100 %), Établissements Vion (100 %), EURL Distri Service (100 %), Evidis (100 %), Faurdis (100 %), Feldis (100 %), Fimeri HD (100 %), Fumedis HD (100 %), Gailladis HD (100 %), Graudis HD (100 %), Guetal Distribution (100 %), HDRIV (100 %), Honodis (100 %), Izondis HD (100 %), Jean Dom (100 %), Jondis HD (100 %), Kemadis (100 %), Lafi Expertise RH (100 %), Lafi Services (100 %), Langodis HD (100 %), Launadis HD (100 %), Lavaudis HD (100 %), LD Aunis Saintonge (100 %), LD Charente Maritime (100 %), LD La Trache (100 %), LD Saujon (100 %), Lea St Honoré (100 %), Leader Champigny (100 %), Leader Chaumontel (100 %), Leader Clay (100 %), Leader Distribution Cosne sur Loire (100 %), Leader Melun (100 %), Leader Price Cholet (100 %), Leader Price Indre et Loire (100 %), Leader Price Loiret (100 %), Leader Price Sanolisa Holding (100 %), Leader Thiais (100 %), Leaderdis (100 %), Liser SARL (100 %), Lormodis HD (100 %), Ludis (100 %), Lymer SAS (100 %), Magodis (100 %), Maréchal Distribution Franprix (100 %), Maredis (100 %), Marendis HD (100 %), Meuiner Distribution (100 %), Mille Couleurs (100 %), Montdis (100 %), Moudis HD (100 %), Nano Boutique 1 (100 %), Nano Boutique Holding (100 %), NFL Distribution (100 %), Noradis (100 %), Olondis HD (100 %), Orgeval Express (100 %), Oussedis HD (100 %), Peri Distribution (100 %) Polygondis HD (100 %), Pyrsan (100 %), Raspail Distribution (100 %), Rivedis HD (100 %), RLPG Barbezieux (100 %), RLPG Boulangerie (100 %), RLPG Bourgueil (100 %), RLPG Châteauroux (100 %), RLPG Châtillon-sur-Indre (100 %), RLPG Confolens (100 %), RLPG Développement (100%), RLPG Gémozac (100 %), RLPG Jardres (100 %), RLPG Joue les Tours (100 %), RLPG Le Blanc (100 %), RLPG Ruffec (100 %), RLPG Saint Jean d'Agenais (100 %), RLPG Saint-Benoit (100 %), RLPG Tours (100 %), RLPG Vouillé (100 %), Ropidis (100 %), Sanodis (100 %), Saugnadis HD (100 %), SI2M (100 %), Sirflor (100 %), Sivan (100 %), Sobay HD (100 %), Sobepal HD (100 %), Sobo HD (100 %), Soborde HD (100 %), Socar HD (100 %), Socastel HD (100 %), Socharles HD (100 %), Socodis (100 %), Socogem (100 %), Sodan HD (100 %), Sodesbals HD (100 %), Sodias (100 %), Sodiban (100 %), Sodicler SARL (100 %), Sodicma SARL (100 %), Sodip (100 %), Sodipa HD (100 %), Sodisaint Do SARL (100 %), Sodiscar HD (100 %), Sogi 15 SAS (100 %), Sogir HD (100 %), Sojodis (100 %), Solandes HD (100 %), Solescar HD (100 %), Soliac HD (100 %), Solibou HD (100 %), Solimoux HD (100 %), Somedard HD (100 %), Somidis (100 %), Somur HD (100 %), Sondis (100 %), Sopa HD (100 %), Sopor HD (100 %), Soreole HD (100 %), Sotarn HD (100 %), Soville HD (100 %), Sovivo (100 %), St Bruno Chorier – SBC (100 %), Steed (100 %), Teldis (100 %), Tierdis (100 %), Tomadis (100 %), Triomphe Expansion (100 %), Vaubalex (100 %), Vaugirennes Distribution (100 %), Villedis HD (100 %), Vindis (100 %), Viry Distribution (100 %), Voltadis (100 %), Weber (100 %), Wilsondis (100 %) et Xadis (100 %).

Sous-groupe Codim 2

Drive Furiani (100 %).

Groupe GreenYellow

Csol 1 (100 %), Csol 2 (100 %), Csol 3 (100 %), Green Yellow Participations 17 (100 %) et Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 17 (100 %).

Groupe Intexa

Intexa Patrimoine (100 %).

Groupe L'Immobilière Groupe Casino

CEDF (100 %) et SCI Clodomir (100 %).

Groupe Monoprix

A+B (99,75 %), Aux galeries de la Croisette (100 %), Barnatole de Sébastopol (99,75 %), Baton Campagne (100 %), Beauty Monop' (100 %), Beauty Monop' plus (100 %), Bio Antony (99,95 %), Bio le Chesnay (99,95 %), Bio saint Maur (99,95 %), Carre Royaldis (100 %), Dailymonop' (100 %), Dailymonop' plus (100 %), FAHM (100 %), Galeries de Colombes (100 %), La Gerboise (100 %), Label Bio (100 %), LRMD (100 %), Monop' (100 %), Monop Store (100 %), Monoprix Exploitation (100 %), Monoprix Joinville (100 %), Monoprix SA (100 %), Naturalia France (100 %), Noyondis (100 %), Pain Compose (100 %), SCI 67 rue de Pologne (100 %), SCI des Grands Immeubles Modernes (96,58 %), SCI des Parkings de Villeneuve la Garenne (80 %), SCI Girard Chapelle (100 %), SMC & Cie (100 %), SMFI (100 %), SNC Distribution des Belles Feuilles (100 %), SNC Samada (100 %), Société immobilière du 159 rue de Courcelles Paris (100 %), Société immobilière du 97 faubourg Saint Antoine (100 %), Société immobilière du Monoprix d'Abbeville (100 %), Société immobilière et foncière de Toulouse (100 %), Société immobilière Herrmann Frères (100 %), Société immobilière Iberia (100 %), Somar Cézanne SNC (100 %) et Somitap (55,20 %).

Groupe Plouescadis

Alcudia Morlaix (100 %), Alcudia Pessac (100 %), SCCV Grand Marché (100 %) et SCCV Sacré-Cœur (100 %).

2.3.2. PACTES D'ACTIONNAIRES

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires. Les plus significatifs sont les suivants :

Monoprix

Le 26 juillet 2012, Casino et Galeries Lafayette avaient signé un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino au plus tard le 30 octobre 2013. Celle-ci est intervenue, après accord de l'Autorité de la concurrence, fin juillet 2013.

Franprix-Leader Price

Des promesses d'achat et/ou de vente portant sur les titres non détenus par Casino d'un grand nombre de sociétés ont été conclues. Les promesses, assorties ou non de pactes d'actionnaires, peuvent courir jusqu'en 2032 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées (cf. notes 30.4 et 34.2 des comptes consolidés).

Almacenes Éxito (Colombie)

Devenu l'actionnaire majoritaire de la société Almacenes Éxito S.A. en mai 2007, Casino est partie à un pacte d'actionnaire, depuis le 17 décembre 2007, stipulant notamment les règles de vote pour la nomination des administrateurs et pour certaines décisions, ainsi que les règles de cession d'actions et autres clauses usuelles.

Depuis le 29 juin 2011, Almacenes Éxito S.A. assume le contrôle conjoint des activités uruguayennes sous enseignes Disco ou Devoto, et est ainsi représentée aux organes de Direction. Par ailleurs, Almacenes Éxito S.A. a, en décembre 2011, pour une durée expirant le 31 août 2021, conclu avec Casino, un contrat de promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans Grupo Disco del Uruguay et Devoto Hermanos S.A., faisant elles-mêmes l'objet de la promesse d'achat accordée par Casino et exerçable jusqu'au 21 juin 2021 par les familles uruguayennes fondatrices (cf. § ci-dessous).

Groupe Disco Uruguay (Uruguay)

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco del Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires avait été signé avec les familles fondatrices. Ce pacte ayant expiré en septembre 2008, les actionnaires familiaux continuent à bénéficier de promesses d'achat accordées par Casino exerçables jusqu'au 21 juin 2021. Ces promesses sont décrites dans les annexes aux comptes sociaux (cf. note 16) et des comptes consolidés (cf. note 34.2).

Comme évoqué ci-dessus, les participations majoritaires dans Grupo Disco del Uruguay et dans Devoto Hermanos S.A. ont été cédées par Casino à Almacenes Éxito S.A. le 29 septembre 2011, et le contrôle conjoint y est donc désormais assuré par Almacenes Éxito S.A. laquelle, dans les conditions indiquées plus haut, a contracté avec Casino, des promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans Grupo Disco del Uruguay et Devoto Hermanos S.A. détenues par les familles fondatrices uruguayennes.

Grupo Pão de Açúcar (GPA)

Depuis la refonte en mai 2005 et novembre 2006 de leurs accords de partenariat, le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz étaient liés par un pacte d'actionnaires qui prévoyait un co-contrôle paritaire des actionnaires du holding de contrôle commun (Wilkes) et sur GPA jusqu'en 2012.

En application de ce pacte, Casino avait mis en œuvre, à l'été 2012, son droit d'exercer le contrôle exclusif de GPA. Monsieur Jean-Charles Naouri avait ainsi pu être nommé Président du Conseil d'administration de Wilkes et le groupe Casino avait pu faire également nommer trois nouveaux membres au Conseil d'administration de GPA, s'y trouvant ainsi majoritaire.

En application du pacte d'actionnaires entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, ce dernier continuait à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de GPA.

Conformément au pacte, la famille Diniz a exercé, en août 2012, sa première option de vente et ainsi cédé au groupe Casino, 1 million d'actions ordinaires Wilkes.

Le 6 septembre 2013, le groupe Casino et la famille Diniz ont décidé de mettre un terme aux accords qui les liaient et Monsieur Jean-Charles Naouri est devenu le Président du Conseil d'administration de GPA qui compte désormais douze membres.

2.3.4. ACTIFS IMMOBILISÉS NANTIS

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son Groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (263 millions d'euros représentant 0,9 % des actifs non courants).

2.3.5. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 23.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 183.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 36 de l'annexe des comptes consolidés.

2.4. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.4.1. EVÈNEMENTS INTERVENUS JUSQU'À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.4.1.1. Nouvelle étape pour les activités e-commerce du Groupe

Le 15 janvier 2014, le Groupe a annoncé le lancement de trois nouveaux sites sous la marque Cdiscount, en Thaïlande, au Vietnam et en Colombie. Ces activités viendront en complément des sites déjà existants dans ses filiales internationales et permettront ainsi de construire à terme une position forte sur des marchés où l'e-commerce amorce sa croissance.

2.4.1.2. Éxito renforce son positionnement de leader en Colombie

Le 10 février 2014, Éxito, filiale de Casino, a annoncé la signature d'un contrat d'acquisition et de gestion des 50 magasins de l'enseigne colombienne Super Inter. Éxito fera l'acquisition de 19 magasins en 2014 et conclura un contrat de location-gérance sur les 31 magasins restants, sur lesquels Éxito dispose d'une option d'achat exerçable en 2015. Super Inter est une chaîne indépendante implantée dans la région de Cali et la région du Café, et devrait réaliser en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 425 millions USD. Cette opération permet à Éxito de consolider son statut de leader de la grande distribution en Colombie. Elle constitue également un relais de croissance pour Éxito sur le format discount en fort développement, au travers d'une enseigne complémentaire à Surtimax.

La transaction sera financée par la trésorerie d'Éxito et aura un impact positif sur le résultat net d'Éxito dès la première année. La finalisation de la transaction reste conditionnée à l'approbation des autorités de la concurrence colombiennes.

2.4.2. EVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 17 FÉVRIER 2014, DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.4.2.1. Succès de l'offre de rachat obligataire

Le 28 février 2014, Casino a réussi une offre de rachat obligataire lancée le 21 février 2014, permettant ainsi au Groupe de racheter respectivement 214 millions d'euros et 336 millions d'euros des obligations de maturité avril 2016 et février 2017.

Ce rachat, associé à l'émission obligataire de 900 millions d'euros d'une maturité de 10 ans placée le vendredi 21 février, permet d'allonger la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino de 4,8 années à fin décembre 2013 à 5,4 années à la date d'opération.

2.4.2.2. Signature d'une ligne de crédit confirmée de 1,2Mds EUR à 5 ans

Le 28 février 2014, Casino a également annoncé la signature d'une ligne de crédit confirmée à 5 ans pour un montant de 1,2 milliard d'euros auprès d'un groupe de 18 banques. Cette opération permet de renforcer la liquidité du Groupe et d'étendre la maturité moyenne des lignes confirmées de Casino de 2,6 années à fin décembre 2013 à 4,3 années à la date d'opération.

2.5. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

À fin 2013, le profil du groupe Casino a été profondément transformé, avec un portefeuille d'enseignes renforcé et un excellent mix géographique. Au fil du temps, le groupe Casino s'est développé prioritairement sur les secteurs et formats qui répondent aux tendances actuelles de consommation.

En 2014, le groupe Casino poursuivra et accélérera cette stratégie sur l'ensemble de ses marchés, et compte ainsi déployer ses enseignes discount, renforcer son positionnement sur les formats premium, poursuivre son expansion en proximité et développer son e-commerce non alimentaire.

En 2014, le groupe Casino se fixe pour objectif :

- le retour à une croissance organique positive du chiffre d'affaires en France ;
- la poursuite d'une forte croissance organique du chiffre d'affaires à l'international ;
- une nouvelle progression organique du ROC ;
- la poursuite de l'amélioration de la structure financière.

2.6. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

2.6.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2013 à 173 051 921,43 euros, divisé en 113 105 831 actions de 1,53 euro.

Au 31 janvier 2014, le capital s'élevait à 173 053 985,40 euros, divisé en 113 107 180 actions de 1,53 euro.

2.6.2. ACTIONS PROPRES – AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne doit pas excéder 100 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne peut avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

Opérations réalisées en 2013 et jusqu'au 31 janvier 2014

Contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Celui-ci est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF par décision du 1er octobre 2008. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions et la somme de 40 millions d'euros. En 2013, 1 889 464 actions ont été acquises au prix moyen de 78,15 euros et 1 889 464 actions ont été cédées au prix moyen de 78,26 euros. Au 31 décembre 2013, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : aucune action et 84,9 millions d'euros.

Du 1er janvier 2014 au 31 janvier 2014, 358 117 actions ont été acquises au prix moyen de 81,43 euros, et 84 117 actions ont été cédées au prix moyen de 82,96 euros. Au 31 janvier 2014, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 274 000 actions et 62,8 millions d'euros.

Autres opérations

Aux fins de couvrir tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions, la Société a acquis en 2013 par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance, 40 624 actions au prix moyen de 72,14 euros.

Aucune action n'a été annulée entre le 1er février 2012 et le 31 janvier 2014 (période de 24 mois).

Entre le 1er janvier et le 31 janvier 2014, hormis les opérations ci-dessus décrites, Casino n'a procédé à aucune autre opération sur ses propres titres.

Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 ainsi qu'entre le 1er janvier et le 31 janvier 2014, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Nombre d'actions	% du capital représenté par le nombre total d'actions
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012	**64 841**	**0,06**
Actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité	1 889 464	
Actions cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité	(1 889 464)	
Actions acquises	40 624	
Actions cédées	0	
Actions annulées	0	
Actions attribuées gratuitement	(96 155)	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013	**9 310**	**N/S**
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	358 117	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(84 117)	
NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES AU 31 JANVIER 2014	**283 310**	**0,25**

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 9 310 actions (valeur d'achat : 0,67 million d'euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2013 (soit 83,77 euros) ressort à 0,78 million d'euros.

Au 31 janvier 2014, la Société restait propriétaire de 283 310 actions (valeur d'achat : 22,87 millions euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 janvier 2014 (soit 76,55 euros) ressort à 21,69 millions euros.

Les actions auto-détenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 274 000 actions à la mise en œuvre du contrat de liquidité ;
- 9 310 actions à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Au 31 décembre 2013, la société Germinal SNC, contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, détenait 928 actions ordinaires de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 6 mai 2014 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans les limites de cours de 120 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions. Sur la base du capital au 31 janvier 2014, déduction faite des 284 238 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2014, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société pourra ainsi acquérir jusqu'à 11 026 480 actions pour un montant maximal de 1 323,17 millions d'euros étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessous, correspondrait au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

La Société ne pourrait utiliser cette autorisation pour poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2013 a réitéré l'autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation donnée pour une durée de 26 mois est valable jusqu'au 21 juin 2015.

2.6.3. CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Afin de permettre à la Société de faire appel si nécessaire au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2013 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences et l'a par ailleurs autorisé à attribuer gratuitement des actions au profit de salariés et dirigeants du Groupe.

L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Échéance
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription	80 millions d'euros (1) (2)	avec DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre publique, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	35 millions d'euros (1) (2)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	10 % du capital par an (1)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	80 millions d'euros (1)	-	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital (1)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée	50 millions d'euros (1) (2)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	3 % du nombre total des actions de la Société au 22 avril 2013 (soit 3 383 009 actions)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au 22 avril 2013 (soit 2 255 339 actions)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015
Attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles ou existantes au profit des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	1 % du nombre total des actions de la Société au 22 avril 2013 (soit 1 127 669 actions)	sans DPS (*)	22 avril 2013	26 mois	21 juin 2015

(*) DPS = droit préférentiel de souscription.

(1) Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair. Le montant global des émissions de titres de créance qui peuvent être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

(2) Le montant des titres de créances qui pourront être émis immédiatement et/ou à terme sur la base de la délégation ne pourra dépasser 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée à l'exception de celles relatives à l'attribution d'actions gratuites. Le Conseil d'administration a attribué gratuitement en 2013, 91 936 actions (cf. Point 2.9.5 page 66).

Aucune autorisation n'arrivant à échéance, il ne sera donc soumis aucune résolution visant les autorisations à l'Assemblée générale du 6 mai 2014.

Le Conseil est, par ailleurs, autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'annulation et ce, par période de 24 mois. Il n'a pas été fait usage de cette autorisation qui a été conférée pour une durée de 26 mois par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2013, soit jusqu'au 21 juin 2015.

2.6.4. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Depuis 1990, des options de souscription d'actions de la Société ont été attribuées aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans venus à échéance en 2013 et de ceux en cours de validité au 31 janvier 2014 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription d'actions :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription *(en euros)*	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercées	Nombre d'options annulées et/ou caduques	Nombre d'options restant à lever au 31 janvier 2014 (1)
7 décembre 2007	7 juin 2011	6 juin 2013	576	74,98	54 497	17 374	37 123	0
14 avril 2008	14 octobre 2011	13 octobre 2013	415	76,72	434 361	137 252	297 109	0
5 décembre 2008	5 juin 2012	4 juin 2014	633	49,02	109 001	26 238	35 475	47 288
8 avril 2009	8 octobre 2012	7 octobre 2014	33	49,47	37 150	17 425	6 725	13 000
4 décembre 2009	4 juin 2013	3 juin 2015	559	57,18	72 603	43 720	22 494	43 720
29 avril 2010	29 octobre 2013	28 octobre 2015	33	64,87	48 540	43 805	4 735	43 805

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des options levées et droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

Attributions gratuites d'actions

Les actions gratuites attribuées par la Société portent sur des actions existantes.

Le détail des différents plans en cours de validité au 31 janvier 2014 figure dans le tableau figurant page 67.

2.6.5. CAPITAL POTENTIEL

Le capital potentiel au 31 janvier 2014 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 janvier 2014	**113 107 180**
Options de souscription	147 813
NOMBRE D'ACTIONS POTENTIEL	**113 254 993**

Le nombre de titres serait, en conséquence, augmenté de 0,13 %, représentant une dilution potentielle des actions existantes de 0,13 %.

2.6.6. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Du 1er janvier 2009 au 28 février 2014		Nombre d'actions créées/annulées		Montant des variations de capital *(en euros)*		Montants successifs du capital *(en euros)*	Nombre cumulé d'actions		
		Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
2009	Actions gratuites	77 169	-	118 068,57	(118 068,57)	172 026 818,37	97 846 360	14 589 469	112 435 829
	Conversion ADP en AO (1)	12 505 254	(14 589 469)	(3 188 848,95)	3 188 848,95	168 837 969,42	110 351 614	-	110 351 614
	Options de souscription	9 373	-	14 340,69	529 881,24	168 852 310,11	110 360 987	-	110 360 987
2010	Options de souscription	281 725	-	431 039,25	15 892 922,48	169 283 349,36	110 642 712	-	110 642 712
	Absorption d'une filiale	46	-	70,38	1 948,34	169 283 419,74	110 642 758	-	110 642 758
	Actions gratuites	51 550	-	78 871,50	(78 871,50)	169 362 291,24	110 694 308	-	110 694 308
	Annulation actions	(25 445)	-	(38 930,85)	(1 698 089,04)	169 323 360,39	110 668 863	-	110 668 863
2011	Options de souscription	105 332	-	161 157,96	5 941 798,41	169 484 518,35	110 774 195	-	110 774 195
	Actions gratuites	378 450	-	579 028,50	(579 028,50)	170 063 546,85	111 152 645	-	111 152 645
	Annulation actions	(505 993)	-	(774 169,29)	(35 799 044,60)	169 289 377,56	110 646 652	-	110 646 652
2012	Options de souscription	8 474	-	12 965,22	421 017,89	169 302 342,78	110 655 126	-	110 655 126
	Paiement dividende en actions	2 019 110	-	3 089 238,30	123 751 251,90	172 391 581,08	112 674 236	-	112 674 236
2013	Options de souscription	195 756	-	299 506,68	13 601 365,05	172 691 087,76	112 869 992	-	112 869 992
	Absorption d'une filiale	209	-	319,77	8 404,27	172 691 407,53	112 870 201	-	112 870 201
	Actions gratuites	235 630	-	360 513,90	(360 513,90)	173 051 921,43	113 105 831	-	113 105 831
2014	Options de souscription	1 349	-	2 063,97	72 036,33	173 053 985,40	113 107 180	-	113 107 180

(1) Conversion des ADP en AO à raison de 6 actions ordinaires pour 7 actions à dividende prioritaire.

2.6.7. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2013, le nombre des droits de vote en Assemblée générale s'élevait à 156 356 999 attachés à 113 095 593 actions ayant droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social en raison d'un droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 263), ainsi que de la détention, directe ou indirecte, par la Société d'un certain nombre de ses propres actions.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1er janvier 2014, et du nombre d'actions détenues en propre par la Société, le nombre de droits de vote s'élevait, au 31 janvier 2014, à 156 052 086 attachés à 112 822 942 actions ordinaires ayant le droit de vote.

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 janvier 2014, la position de la Société au sein du Groupe :

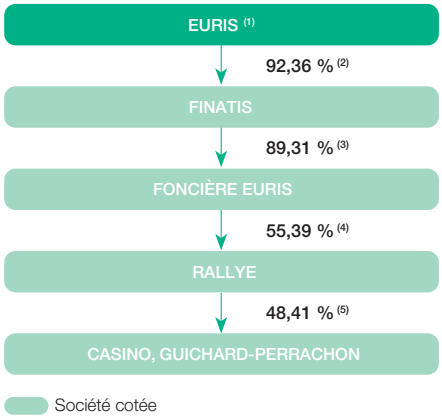

(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 92,38 % en droits de vote.

(3) 93,13 % en droits de vote.

(4) 70,54 % en droits de vote.

(5) Actions détenues, directement ou indirectement hors autocontrôle, par Rallye, ses filiales et ses sociétés mères représentant 59,62 % des droits de vote.

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011, 2012 et 2013, ainsi qu'au 31 janvier 2014 est la suivante :

	Actions ordinaires		Droits de vote	
31 décembre 2011	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Public	53 331 883	48,2	58 667 473	36,6
• *dont au nominatif*	*6 669 761*	*6,0*	*12 005 351*	*7,5*
• *dont au porteur*	*46 662 122*	*42,2*	*46 662 122*	*29,1*
Groupe Rallye	55 250 595	49,9	98 060 168	61,2
FCP des salariés du groupe Casino	2 063 216	1,9	3 385 784	2,1
Autodétention/autocontrôle	958	0,0	0	0,0
TOTAL	**110 646 652**	**100,0**	**160 113 425**	**100,0**

	Actions ordinaires		Droits de vote	
31 décembre 2012	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Public	55 376 748	49,1	60 216 308	38,6
• *dont au nominatif*	*5 998 774*	*5,3*	*10 838 334*	*7,0*
• *dont au porteur*	*49 377 974*	*43,8*	*49 377 974*	*31,7*
Groupe Rallye	55 250 596	49,0	92 408 193	59,3
FCP des salariés du groupe Casino	1 981 123	1,8	3 280 097	2,1
Autodétention/autocontrôle	65 769	0,1	0	0,0
TOTAL	**112 674 236**	**100,0**	**155 904 598**	**100,0**

	Actions ordinaires		Droits de vote	
31 décembre 2013	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Public	57 120 891	50,5	60 879 061	38,9
• *dont au nominatif*	*4 861 662*	*4,3*	*8 619 832*	*5,5*
• *dont au porteur*	*52 259 229*	*46,2*	*52 259 229*	*33,4*
Groupe Rallye	54 750 596	48,4	93 033 535	59,5
FCP des salariés du groupe Casino	1 224 106	1,1	2 444 403	1,6
Autodétention/autocontrôle	10 238	0,0	0	0,0
TOTAL	**113 105 831**	**100,0**	**156 356 999**	**100,0**

31 janvier 2014	Actions ordinaires Nombre	Actions ordinaires %	Droits de vote Nombre	Droits de vote %
Public	56 844 990	50,3	60 570 898	38,8
• *dont au nominatif*	*4 824 268*	*4,3*	*8 550 176*	*5,5*
• *dont au porteur*	*52 020 722*	*46,0*	*52 020 722*	*33,3*
Groupe Rallye	54 750 596	48,4	93 033 535	59,6
FCP des salariés du groupe Casino	1 227 356	1,1	2 447 653	1,6
Autodétention/autocontrôle	284 238	0,3	0	0
TOTAL	**113 107 180**	**100,0**	**156 052 086**	**100,0**

(1) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils (droits de vote théorique). En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle). L'écart entre les droits de votre en Assemblée générale et les droits de vote théoriques n'est pas significatif : 0,18 %.

(2) Au 31 décembre 2013, Rallye SA détient, directement, 23,63 % du capital (30,76 % des droits de vote) et, indirectement, 24,78 % du capital (28,74 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Cobivia qui détient 8,05 % du capital et 9,43 % des droits de vote, de la société Alpétrol qui détient 5,91 % du capital et 8,55 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,15 % du capital et 5,94 % des droits de vote et de la société Genty Immobilier et Participations qui détient 6,67 % du capital et 4,83 % des droits de vote.
Au 31 janvier 2014, Rallye SA détient, directement 23,63 % du capital (30,82 % des droits de vote) et, indirectement, 24,78 % du capital (28,80 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Cobivia qui détient 8,5 % du capital et 9,45 % des droits de vote, de la société Alpétrol qui détient 5,91 % du capital et 8,56 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,15 % du capital et 5,95 % des droits de vote et de la société Genty Immobilier et Participations qui détient 6,67 % du capital et 4,83 % des droits de vote.

(3) Casino détient, à travers la société Germinal contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, 928 actions.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 1 224 106 actions représentant 1,08 % du capital et 1,56 % des droits de vote.

Une recherche des détenteurs d'actions a été effectuée à la date du 31 décembre 2013. Il a été identifié 43 046 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 52 253 544 actions, représentant 46,20 % du capital.

Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à environ 48 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 31 décembre 2013 et service des titres nominatifs).

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au cours de la période du 1er janvier 2013 au 31 janvier 2014, aucun actionnaire n'a déclaré de franchissement de seuil légal auprès de l'AMF.

7 512 144 actions inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2013. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Mediobanca	Janvier 2013	Janvier 2018	(1)	2 900 978	2,56
Rabobank	Juillet 2007	Janvier 2017	(1)	2 424 769	2,14
HSBC	Juin 2012	Janvier 2016	(1)	1 887 889	1,67
Autres établissements bancaires (2)	Mai 2008	Janvier 2019	(1)	271 182	0,24
TOTAL				**7 484 818**	**6,61**

(1) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.
(2) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.

Au 31 décembre 2013, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 0,03 % du capital et des droits de vote en Assemblée générale. À la même date, 48,44 % du capital et 59,53 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Au 31 janvier 2014, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 0,03 % du capital et des droits de vote. À la même date, 48,44 % du capital et 59,64 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1er janvier 2013 au 31 janvier 2014 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Instrument financier	Type d'opération	Nombre	Montant *(en euros)*
23 janvier 2013	Foncière Euris, Administrateur	Autres types d'instruments financiers (options d'achats)	Cession	100 000	250 000,00
23 janvier 2013	Foncière Euris, Administrateur	Autres types d'instruments financiers (options de vente)	Cession	100 000	130 000,00
23 octobre 2013	Matignon Sablons, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Cession	7 544 289	629 948 131,50
23 octobre 2013	Genty Immobilier et Participations, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Acquisition	7 544 289	629 948 131,50
23 décembre 2013	Foncière Euris, Administrateur	Autres types d'instruments financiers	Autre : contrat d'equity swap au terme duquel Foncière Euris est associée à la performance du cours de bourse de l'action Casino, Guichard-Perrachon	500 000	40 500 000,00
23 décembre 2013	Cobivia, Personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Cession	500 000	40 500 000,00
23 décembre 2013	Savart Michel, Représentant permanent de la société Euris, Administrateur	Actions	Cession	307	25 563,89
15 janvier 2014	Foncière Euris – Administrateur	Autres types d'instruments financiers (options d'achat)	Cession	37 387	176 467,00
15 janvier 2014	Foncière Euris – Administrateur	Autres types d'instruments financiers (options de vente)	Cession	250 000	1 162 500,00

2.7. FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux qui est présentée en détail dans la partie "Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques" aux pages 226 à 234 et suivantes du présent Document de Référence.

Le Groupe a procédé à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un impact significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, lesquels sont exposés ci-dessous.

2.7.1. RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de superviser et, le cas échéant, de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur financier Groupe, la Direction Corporate Finance assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Des reportings réguliers sont adressés à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 33.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Casino a recours à différents instruments dérivés, dont principalement des opérations de *swaps* de taux. Bien qu'ils ne soient pas systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux, la stratégie du Groupe reposant sur une gestion dynamique de la dette consistant à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux avec pour objectif de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement.

L'analyse de sensibilité au risque taux d'intérêt est présentée à la note 33.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. notes 33.2.2).

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro. Au 31 décembre 2013, l'international représente 60 % du chiffre d'affaires, 68 % de l'EBITDA et 74 % du Résultat Opérationnel Courant et les effets de change ont eu un impact, sur ces différents éléments, respectivement de - 8,1 %, - 9,2 % et - 10,3 %.

Le Groupe est également exposé au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros. La politique du Groupe en matière de risque de change opérationnel vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change est présentée à la note 33.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de liquidité

La répartition par échéance et par devise des dettes, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 33.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

La liquidité du Groupe apparaît très satisfaisante : la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les lignes bancaires confirmées non utilisées permettent largement de couvrir les échéances de remboursement de passifs financiers à court terme et les variations saisonnières du Besoin en Fonds de Roulement.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par une stratégie permanente d'anticipation, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe (GPA, Big C Thaïlande, Monoprix, Éxito) disposent également de leurs propres ressources financières.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé ("cross default").

En cas de changement d'actionnaire majoritaire de la Société, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino, Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société.

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants
Dette Financière Nette consolidée [2] / EBITDA [1] consolidé < 3,5	Ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros Ligne de crédit de 1 milliard USD Lignes bilatérales pour un montant cumulé de 150 millions d'euros
Dette Financière Nette consolidée [2] / EBITDA [1] consolidé < 3,7	Lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 millions d'euros Emprunt Alaméa de 300 millions d'euros

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.
(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (voir note 1 paragraphe 1.4.29) ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

Au 31 décembre 2013, ce ratio est respecté.

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA et Big C Thaïlande.

- Concernant GPA, les covenants auquels il est soumis sont les suivants :

Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants
Dette nette [2] ne doit pas être supérieure aux capitaux propres [3]	Tous les financements obligataires (1 106 millions d'euros)
Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25	
Capitaux propres / total des actifs ≥ à 0,3	Financement BNDES pour un montant de 96 millions d'euros
EBITDA / dette nette ≥ 0,35	

(1) L'ensemble des covenants de GPA s'entend sur les données consolidées de GPA.
(2) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients.
(3) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts minoritaires).

Au 31 décembre 2013, ces ratios sont respectés.

- concernant les financements de Big C Thaïlande, l'ensemble des lignes bancaires tirées (450 millions d'euros) et des lignes non tirées (221 millions d'euros) est soumis au respect de ratios financiers (Dette financière nette/EBITDA et Dette financière nette/Capitaux propres) qui sont respectés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, concernant plus particulièrement le risque de liquidité de Banque du groupe Casino, celui-ci est suivi dans le cadre de la politique de liquidité du Groupe CMCIC (coactionnaire à 50 % avec le groupe Casino). L'évaluation de la banque dans ce domaine est ainsi basée sur des normes Groupe CMCIC, des indicateurs d'alerte sans oublier les ratios réglementaires.

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont :

- sécuriser le refinancement grâce à une projection mensuelle des excédents et besoins de trésorerie obtenus par la comparaison des engagements reçus et des prévisions d'encours clients ;
- mettre progressivement la banque en conformité avec les nouveaux ratios de liquidité Bâle III par un allongement des durées des opérations afin de garantir un bon adossement des flux entre l'actif et le passif.

Le ratio de solvabilité de la banque, à 14 %, dépasse significativement le seuil réglementaire actuel ainsi que le minimum à respecter fixé par son autorité de contrôle. Il lui permet aussi de faire face sereinement aux exigences accrues de la réforme Bâle III dans ce domaine.

Risques sur les matières premières

Compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée de manière significative au risque sur les matières premières.

Risques sur actions

Les informations sur les risques sur actions sont détaillées dans la note 33.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe utilise des instruments dérivés (*total return swaps*, *forward*, *call*) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (voir note 9.2 de l'annexe des comptes consolidés). Le Groupe ne détient pas d'investissements financiers significatifs dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus et ne souscrit pas, dans le cadre de sa gestion courante de trésorerie, d'instruments monétaires soumis au risque sur actions.

Risques crédit / contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

Concernant le risque lié aux créances clients (risque de crédit commercial), la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Par ailleurs, l'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

2.7.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques liés à la concurrence

Le Groupe est présent sur des marchés fortement concurrentiels. En France, marché mature, la concurrence est particulièrement intense. À l'international, le Groupe, leader sur la plupart de ses marchés, est confronté à la concurrence d'acteurs internationaux et locaux qui cherchent à renforcer leur position. Ainsi, le Groupe peut être amené à baisser ses prix afin de défendre ses parts de marché, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe. Le suivi et la prise en compte de l'environnement concurrentiel et de ses évolutions sont réalisés au niveau de chaque pays et enseignes, notamment au travers du pilotage des grilles tarifaires et des actions promotionnelles et de fidélisation ainsi que de l'identification et de la réalisation d'opérations de développement ou d'arbitrage.

Risques liés à la qualité, conformité et sécurité des produits

Garantir la sécurité des produits et respecter les normes d'hygiène et de sécurité dans les magasins et un enjeu majeur qui peut avoir des impacts significatifs sur la réputation et les performances financières et, le cas échéant, engager la responsabilité du Groupe.

De la définition des cahiers des charges jusqu'à l'exploitation des magasins, un dispositif complet permet d'assurer la commercialisation de produits sûrs, sains et de qualité. La Direction Qualité Groupe coordonne des échanges réguliers avec les Directions Qualité des différentes entités qui ont chacune en charge de garantir les standards de qualité des produits à marque propre et d'assurer la sécurité des consommateurs pour l'ensemble des produits vendus. Ces échanges qui portent notamment sur les bonnes pratiques et procédures (politique qualité et sécurité produits, procédure traçabilité, audits fournisseurs, gestion de crise, retrait et rappel de produits, etc.) ont permis la mise en place d'une Charte Qualité Groupe communiquée à l'ensemble des entités en 2012.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique notamment en Amérique latine et en Asie. En 2013, l'International représentait 60 % du chiffre d'affaires consolidé et 74 % du résultat opérationnel courant consolidé. La survenance de tels risques peut avoir une influence sur la marche des affaires avec, le cas échéant, un impact sur la situation financière du Groupe ainsi que sur la valorisation des actifs sous-jacents et notamment des goodwill (la répartition du Goodwill par activités et secteurs géographiques figure à la note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés et les pertes de valeur sur les goodwill sont indiquées à la note 18.2.1). Le Groupe élabore des plans d'actions et met en place des mesures visant à réduire les effets de ces risques et à assurer la continuité de l'exploitation.

Risques liés aux catastrophes naturelles

Le Groupe peut être exposé aux catastrophes naturelles dans tous les pays où il est implanté avec des impacts directs ou indirects sur ses activités, ses actifs et ses collaborateurs et des conséquences possibles sur la situation financière du Groupe. Le Groupe élabore des plans d'actions et met en place des mesures visant à prévenir les effets de ces risques et à assurer la continuité de l'exploitation. De plus amples informations sont données page 57 "Adaptation au changement climatique".

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 60 % des points de vente au 31 décembre 2013 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. À l'international, seule l'enseigne « Surtimax » (Colombie) a 269 franchisés sur 415 magasins exploités à cette enseigne. De ce fait, le Groupe est notamment exposé, d'une part, à un risque d'image au cas où les pratiques des franchisés ne seraient pas conformes aux réglementations, aux standards ou aux valeurs du Groupe et, d'autre part, à un risque de défaut de paiement. Chacun des réseaux met en place avec ses franchisés/affiliés des relations suivies avec des échanges réguliers et l'accompagnement de conseillers commerciaux. Le risque crédit est géré par chacun des réseaux avec un suivi permanent des encours.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France qui a été renouvelée en 2009 pour dix ans. En France, 930 magasins sont exploités à cette enseigne dont 714 en franchise.

Par ailleurs le Groupe met en œuvre une politique de protection préventive de l'ensemble des marques qu'il exploite ou distribue et estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats du Groupe.

Risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence plus de 30 000 fournisseurs.

À titre d'exemple, le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 900 000 m² d'entreposage sur 22 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différentes enseignes, hors périmètre Monoprix et Franprix-Leader Price qui disposent d'un réseau logistique propre.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

Risques industriels et environnementaux

L'engagement du groupe Casino en faveur du développement durable s'est concrétisé dès 2002 par la mise en place d'une organisation dédiée. Prenant en compte l'internationalisation de ses activités, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2009. Pour développer sa démarche de progrès Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) auprès des filiales françaises et internationales, une Direction de la RSE Groupe a été mise en place en 2010 avec pour objectifs notamment d'accélérer la mise en œuvre des engagements RSE dans ses filiales. Un réseau de correspondants RSE dans chacune de ces filiales en France et à l'étranger a été mis en place et se réunit régulièrement.

La prise en compte des risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données sociales et environnementales" ci-après. Concernant plus particulièrement l'activité liée aux stations-service détenues par le Groupe, celle-ci fait l'objet de contrôles permanents et rigoureux. Le Groupe exploite 273 stations-service en France, 84 au Brésil et 20 en Colombie. Une démarche de prévention de la pollution des sols a été mise en place en France comprenant des campagnes de reconnaissance des sous-sols et eaux souterraines ainsi qu'une surveillance de 100 % des sous-sols. À l'international, les stations-service font également l'objet de suivi et de contrôles.

Risques liés au non-renouvellement des baux et aux biens immobiliers

Les supermarchés et magasins de proximité sont exploités dans des locaux loués dans le cadre de baux commerciaux.

La Société ne peut garantir l'accord des propriétaires de renouveler les baux à leur échéance.

De nouvelles perspectives ou conditions d'exploitation des locaux pourraient, en effet, être offertes aux propriétaires lors de l'échéance du bail et les inciter à en refuser le renouvellement à la Société en dépit du montant élevé de l'indemnité d'éviction qu'ils pourraient devoir verser à la Société. Néanmoins la législation sur les baux commerciaux reste rigoureuse à l'égard des bailleurs et les situations liées à la durée, résiliation, renouvellement ou à l'indexation des loyers relatifs à ces baux sont d'ordre public et limitent les agissements des bailleurs.

Compte tenu du très faible taux de contentieux relatif au non-renouvellement de baux commerciaux, le risque encouru n'est d'aucune manière significatif.

En matière de construction immobilière, lorsque le Groupe assure la fonction de maître d'ouvrage, des cahiers des charges sont rédigés avec des experts en conformité avec la réglementation en vigueur et les objectifs fonctionnels et opérationnels assignés aux constructions visées.

Plus généralement, le patrimoine immobilier du Groupe fait l'objet d'un suivi technique afin d'en assurer une correcte utilisation.

2.7.3. RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés.

Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Banque du groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (stations-service), Mercialys (société d'investissement immobilier cotée), L'Immobilière Groupe Casino et GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque).

Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis à des procédures d'autorisations administratives. Il en est de même pour les filiales internationales soumises à la législation locale.

En outre, dans les différents pays où le Groupe est implanté, l'expansion de ses activités au travers d'acquisitions peut être soumise au contrôle des Autorités de la Concurrence des pays concernés. Le Groupe peut être en conséquence conduit à procéder à la cession de certains points de vente. Ainsi dans le cadre de la prise de contrôle de Monoprix et de l'accord donné par l'Autorité de la Concurrence, 58 magasins sur l'ensemble du réseau du groupe Casino en France, doivent être cédés. Ils représentent une surface totale de vente d'environ 21 000 m² et moins de 1 % du chiffre d'affaires en France du groupe Casino.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. La société Casino, Guichard-Perrachon et sept de ses principales filiales en France sont en cours de vérification au titre des exercises 2011 et 2012. Le Groupe n'anticipe pas d'incidences significatives sur ses comptes. Concernant les risques fiscaux liés à GPA, cf. note 28.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 28 et 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du dépôt du Document de Référence, il n'existe pas d'autres procédures d'ordre gouvernemental, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

- Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'International, et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.
- Concernant Globex Utilidades SA, il est rappelé qu'en juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne "Ponto Frio". L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix, pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012. Aux termes de cette requête, des dommages et intérêts sont demandés à hauteur d'environ 160 millions de reals (environ 62 millions d'euros).

  À ce stade, le tribunal arbitral est en cours d'instruction. En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidiairement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.
- Le 6 septembre 2013, un accord transactionnel entre le Groupe et Monsieur Diniz a été conclu aux termes duquel ils renoncent à tous contentieux et actions judiciaires concernant leur partenariat au Brésil, et notamment en tant qu'actionnaires de Wilkes et CBD. Cet accord prévoit également l'annulation de l'engagement d'achat (7,3 %) donné par Casino. En contrepartie, le Groupe a remis 19 375 000 actions de préférence GPA en échange des 19 375 000 actions Wilkes détenues par Abilio Diniz.

2.7.4. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Présentation générale de la politique assurance

Dans la continuité des précédents exercices, la politique assurance du Groupe, pour 2013, a été poursuivie avec l'objectif, engagé de longue date, de maintenir la protection de son patrimoine, de sa clientèle et de ses collaborateurs.

La Direction des Assurances, rattachée à la Direction Financière du Groupe, a notamment pour missions :

- la gestion centralisée des programmes d'assurance pour l'ensemble du périmètre France (y inclus Mercialys dont Casino est l'actionnaire de référence) ;
- l'identification et la quantification des risques assurables ;
- la supervision du suivi par les filiales, des mesures de prévention des sinistres de Dommages aux biens, préconisées par les services ingénierie des assureurs, notamment celles édictées en regard des règles ERP (établissement recevant du public) ;
- le suivi et la mise en place des couvertures d'assurances et ou de l'auto assurance ;
- la supervision de la gestion des sinistres par les courtiers d'assurances.

Pour l'assister, le Groupe s'appuie sur le concours de courtiers de dimension internationale et spécialisés dans la gestion des grands risques. De même, il fait appel à des assureurs reconnus dans le secteur de la couverture des risques industriels.

Concernant les filiales étrangères sous contrôle et sous management, la Direction Assurances du Groupe supervise les programmes assurances souscrits localement par chacune d'elles, lorsque l'intégration de ces dernières, dans les polices master du périmètre centralisé, n'est pas possible.

Eléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

Auto assurance et budget des primes d'assurances :

Pour aider au lissage de ses coûts d'assurances mais aussi contribuer à la maîtrise de ses risques, le Groupe a maintenu et poursuivi en 2013 une politique de conservation significative de la sinistralité, notamment de fréquence, dont l'essentiel concerne la responsabilité civile et les dommages aux biens.

Outre l'application par sinistre de franchises classiques basses, des franchises annuelles stoppées par année d'assurance sont également appliquées par sinistre. Ces dernières qui concernent principalement les risques majeurs que sont, les dommages aux biens, la perte exploitation et la responsabilité civile, sont mutualisées par l'ensemble des filiales assurées sur le programme assurances Groupe.

En excédant des franchises précitées, le Groupe continue de réassurer, une partie du risque de dommages aux biens, auprès de sa filiale de réassurance au Luxembourg (dont les résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe), gérée localement, conformément à la réglementation. Par ailleurs, afin de protéger les intérêts de cette société et de plafonner son engagement, au-delà d'un certain niveau de sinistralité, une couverture de protection financière transfère la charge des sinistres au marché de la réassurance.

La gestion et le suivi des franchises (concerne principalement la sinistralité de fréquence) sont délégués aux courtiers d'assurances sous le double contrôle (selon la nature et le montant des sinistres concernés) du Groupe et des assureurs selon les stipulations des polices d'assurances auxquelles elles se rattachent.

Pour l'exercice 2013, y inclus la filiale Brésilienne, le budget des assurances Groupe, primes et rétentions (hors assurances collectives de prévoyance) est estimé à 93 millions d'euros, soit 0,19 % du chiffre d'affaires consolidé HT de 2013.

Synthèse des couvertures d'assurances

Les garanties présentées ci-après correspondent à celles de l'exercice 2013 et sont toujours valides à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme permanentes à raison de l'évolution des risques et des activités à garantir mais aussi du fait de la sinistralité, des arbitrages et/ou ajustements pouvant être décidés par le Groupe pour tenir compte notamment, des possibles évolutions des capacités de couvertures et conditions tarifaires du marché de l'assurance.

Dommages aux biens et perte exploitation consécutive

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Le programme en cours est de forme "Tous risques Sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties disponibles sur le marché de l'assurance.

La police couvre notamment les risques traditionnellement y associés dont, à titre indicatif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les dommages électriques, les pertes exploitations.

Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros en dommages directs et pertes d'exploitation confondus, pour les évènements majeurs (incendie, explosion) avec des sous-limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont évènements naturels, effondrement, vol). Le programme assurance Dommages / Perte Exploitation du Groupe a été normalement renouvelé à l'échéance du 1er juillet 2013, les risques précédemment assurés ayant tous été replacés.

À la date d'établissement du présent document, aucun sinistre majeur et/ou significatif n'est survenu en 2013, susceptible de modifier tant les conditions actuelles de couvertures que les montants globaux des primes assurances et/ou de l'auto assurance en cours.

Responsabilité civile

Cette assurance couvre les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et /ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers.

La police en vigueur, également de forme "Tous Risques Sauf" couvre aussi, en sous limitation du plafond général des garanties (75 millions d'euros), les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La grande majorité des sites du Groupe étant classée ERP (Etablissement Recevant du Public), la gestion de ce risque et de sa couverture d'assurance nécessite un suivi vigilant compte tenu de l'exposition des tiers y afférente.

Assurances obligatoires (loi ou réglementation)

Compte tenu des activités exercées le Groupe souscrit notamment les garanties suivantes :

- assurance automobile (responsabilité civile auto) ;
- assurance construction / dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) ;
- responsabilité décennale constructeur ;
- assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyagiste, de banque.

Autres Assurances

Compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe continue de souscrire d'autres assurances, dont :

- un programme transport qui couvre l'ensemble des transports domestiques et des importations monde entier ;
- un programme "tous risques chantiers" contre les risques de dommages avant réception, pour l'ensemble des opérations de construction, de rénovation, d'extension et de réhabilitation du patrimoine immobilier.

Prévention - gestion de crise

Le Groupe a poursuivi la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre les risques de Dommages aux biens, comme suit :

- visites régulières par les Services ingénierie des assureurs, des sites à forte concentration de capitaux assurés dont, notamment, les hypermarchés, les centres commerciaux et les entrepôts ;
- suivi conjoint des rapports de visite et de préventions par site, par les services ingénierie des assureurs et ceux du Groupe ;
- suivi identique de la protection par site selon les besoins et priorités (installations sprinklers, sécurité, intrusion, etc) ;
- suivi de la cartographie des risques dommages dont les évènements naturels et risques SRCC (Strike, Riot, Civil Commotion), tant en France qu'à l'international.

Concernant le risque "produit", le Groupe maintient et poursuit la démarche préventive, initiée depuis plusieurs années, en amont des points de vente qu'il s'agisse pour ces derniers de ceux à marque distributeur ou non.

De même, en cas de crise et ou de sinistre grave, le Groupe est en mesure de disposer des moyens techniques et des conseils appropriés lui permettant, selon les circonstances, d'intervenir rapidement pour protéger les hommes, préserver les biens, assurer, si cela est possible, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

2.8. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

2.8.1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE DU GROUPE CASINO

Organisation

L'engagement du groupe Casino en faveur du développement durable s'est concrétisé dès 2002 par la mise en place d'une organisation dédiée. Prenant en compte l'internationalisation de ses activités, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2009 donnant ainsi un nouvel élan à sa démarche historique. Pour déployer et animer sa démarche de progrès RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) auprès de l'ensemble de ses filiales tant en France qu'à l'international, le Groupe a mis en place en 2010 une **Direction de la RSE Groupe** avec l'objectif notamment d'accélérer la mise en œuvre de ses engagements RSE dans ses filiales.

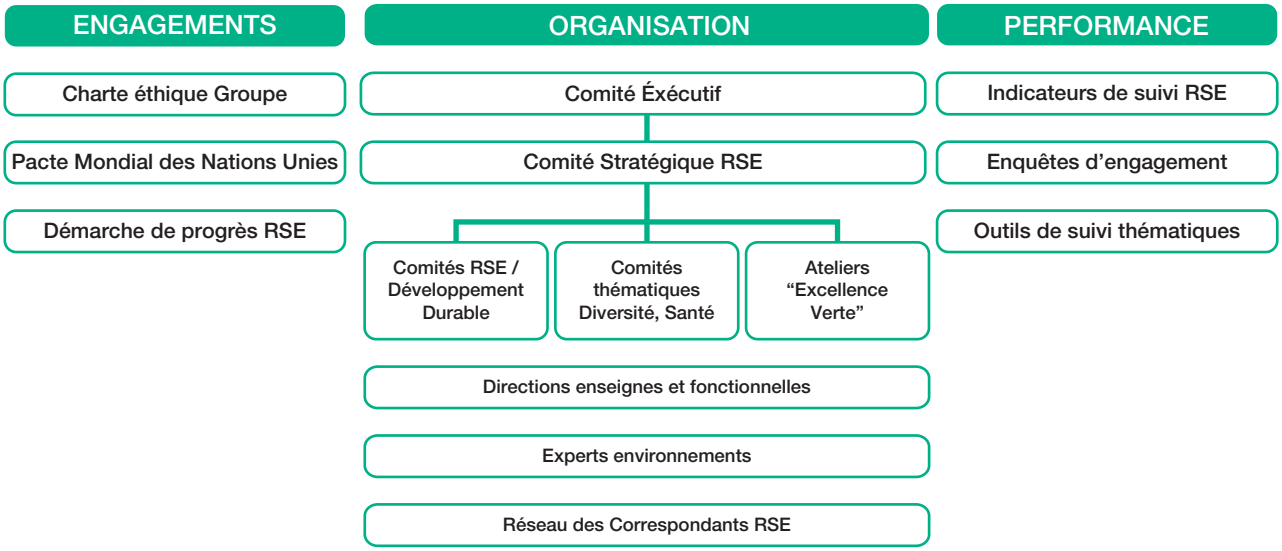

Le **Comité stratégique RSE** constitué de dix membres dont sept membres du Comité exécutif, a pour missions de valider les axes d'engagement du Groupe en matière de RSE en tenant compte des principes du Pacte Mondial et des domaines d'application de la norme ISO 26000 et de suivre leur mise en œuvre au sein des entités. Le groupe Casino a mis en place un **réseau de correspondants RSE** dans chacune de ses filiales en France et à l'international, animé par la Direction RSE Groupe et des Comités RSE/Développement Durable qui se réunissent régulièrement. En France, ce réseau est complété de **référents environnement et de correspondants "Promotion de la diversité".**

Les Comités suivants accompagnent le déploiement de la politique RSE :

- le Comité de pilotage Ressources Humaines ;
- le Comité scientifique Nutrition Santé ;
- le Comité Qualité France ;
- les Comités de suivi et de coordination "développement durable et RSE" qui sont en place en France, mais également à l'international au sein de Grupo Éxito en Colombie, GPA au Brésil, Libertad en Argentine et Vindémia dans l'Océan Indien.

Démarche de progrès

Élément structurant de sa politique RSE, la démarche de progrès “Esprit RSE” mise en place par le Groupe comprend 15 priorités axées sur cinq domaines de responsabilités.

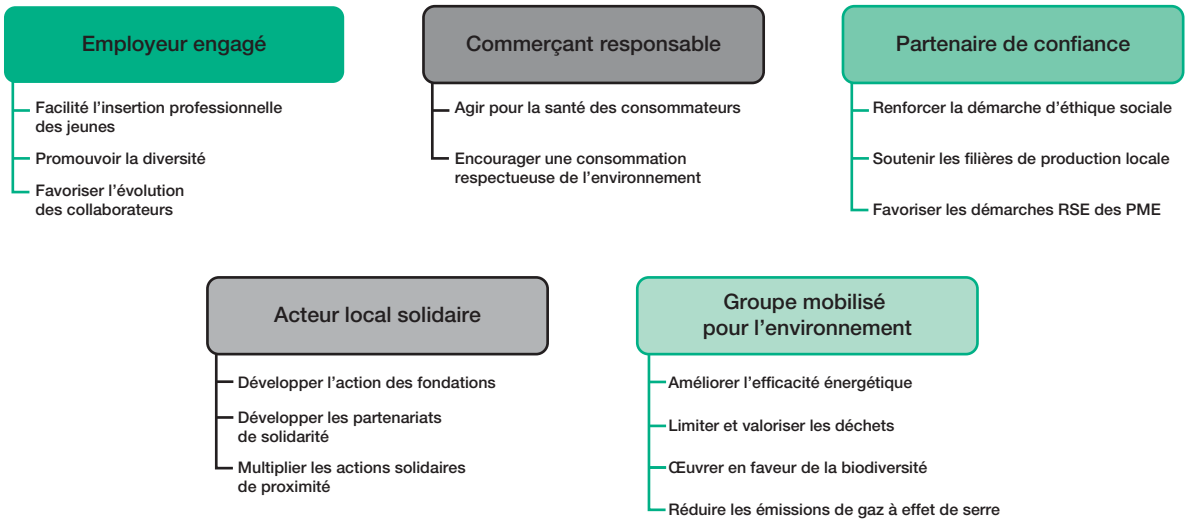

Cette démarche a été construite en parfaite cohérence avec les neuf engagements de la Charte Éthique Groupe qui rappelle son attachement aux valeurs énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme et à la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Au titre de cette charte, le groupe Casino s’engage notamment à favoriser le développement de relations sociales de qualité, fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif (engagement 6) ; à favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation (engagement 5) ou encore à promouvoir le dialogue de ses entités avec les parties prenantes afin de “considérer la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit”.

Au travers de cette Charte Éthique et par la signature du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe a tenu à réaffirmer sa volonté de respecter et promouvoir les droits humains dans l’ensemble de ses filiales à l’international et auprès de ses fournisseurs, et de participer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi qu’à l’abolition du travail des enfants dans sa sphère d’influence.

Dialogue avec les parties prenantes

Depuis de nombreuses années, le Groupe s’efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au niveau local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif, avec pour objectif de développer et co-créer des projets ou des partenariats innovants.

Le dialogue s’effectue *via* différents modes selon les parties prenantes, au niveau du Groupe et de chaque entité.

Au niveau Groupe, afin de mieux structurer ce dialogue et de comprendre les attentes des parties prenantes celles-ci sont invitées à intervenir lors des Comités stratégiques RSE sur des thématiques majeures. Les thèmes abordés en 2013 ont été : l’analyse des enjeux RSE du Groupe, l’impact carbone des activités et l’impact des matières premières sur la déforestation. Par ailleurs, dix parties prenantes reconnues pour leur expertise sur la politique diversité ont été amenées à dialoguer avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe lors d’une table ronde. La Direction RSE Groupe participe aux travaux du *Global Social Compliance Program* (GSCP), de l’Initiative Clause Sociale (ICS), d’Entreprises pour les Droits de l’Homme et du Réseau des Entreprises et du Handicap de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) dont le Groupe est membre fondateur (cf. partie 2.8.4). Le Groupe entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l’investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d’investissement éthiques).

En France, le Groupe est membre de différentes associations spécialisées dont l’ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises), l’AFOIT (Association Française pour l’Organisation Internationale du Travail), l’Observatoire de la Parentalité, le Réseau national des entreprises au service de l’égalité des chances dans l’éducation. Il interagit également avec des associations traitant de l’environnement comme le Pôle “Éco-conception et Management du Cycle de Vie” de Saint-Étienne, Perifem, Éco Systèmes, Éco Emballage, Corepile, Recylum et des ONGs qui le sollicitent. En 2013, Casino a ainsi mené des échanges réguliers avec différentes parties prenantes sur l’impact de la pêche en eau profonde.

À l’international, les entités construisent également un dialogue avec de nombreuses parties prenantes : au Brésil, GPA qui est membre de l’institut ETHOS soutient aussi les travaux de l’institut AKATU qui mène des actions de sensibilisation et de mobilisation autour de la consommation responsable. En Argentine, Libertad soutient l’IARSE (Institut Argentin de la RSE) et Grupo Éxito en Colombie interagit avec différentes parties prenantes nationales dont la SIC (Superintendencia de Industria y Comercio).

Exemples de parties prenantes identifiées :

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	• Magazines internes, Intranets • Cellule d'alerte, d'écoute et de médiation • Enquêtes d'engagement
Partenaires sociaux	• Échanges réguliers avec les organisations représentatives du personnel • Accords d'entreprise
Actionnaires, investisseurs et agences de notation	• Sites institutionnels • Rapport annuel, Document de Référence, Communication on Progress • Lettre aux actionnaires ; *Roadshow* • Assemblée générale
Clients	• Sites Internet enseignes et produits • Réseaux sociaux • Service consommateurs • Enquêtes consommateurs
Étudiants et jeunes diplômés	• Sites Internet • Partenariats avec des écoles • Participation à des forums
Fournisseurs	• Identification d'un interlocuteur privilégié au sein de la centrale d'achat pour accompagner les PME (depuis 2000) • Forums PME
Pouvoirs publics et collectivités locales	• Partenariats avec les pouvoirs publics (ministères et instances nationales)
ONG et associations	• Dialogue régulier avec des associations locales, nationales et internationales (réponses aux sollicitations, aux questionnaires, rencontres des ONGs) • Participation à des tables rondes

Indices extra-financiers

Le groupe Casino est présent dans les indices d'investissement socialement responsable (ISR) suivants : FTSE4GOOD, Vigeo Eurozone 120, Ethibel et Dow Jones Substainability Index World et Europe, ECPI Indices/EMU Ethical Equity (ECPI Group). Éxito est présent dans le "Dow Jones Sustainability Index for emerging countries". Ces indices incluent les sociétés les mieux notées selon les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Les initiatives du Groupe sont aussi régulièrement reconnues. En 2013, le groupe Casino a reçu en France le Trophée du Capital Humain pour sa politique en faveur de l'emploi des jeunes, le Trophée des Défis RSE pour la mise en place de l'Indice Environnemental, le Trophée de la Diversité 2013.

Périmètre de reporting

Les principaux indicateurs RSE des filiales sont publiés chaque année dans le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales et consultables sur le site du Groupe : www.groupe-casino.fr. À l'international, GPA et Grupo Éxito, adhérents au Pacte Mondial, publient également chaque année un rapport RSE/Développement durable au format GRI (*Global Reporting Initiative*) qui est accessible sur leurs sites Internet www.gpari.com.br et www.grupoÉxito.com.co. Signataire du Pacte Mondial en 2013, Libertad publiera son premier rapport de progrès ("Communication On Progress") en 2014. Big C Thaïlande publie des informations RSE dans son rapport d'activité. En France, Monoprix publie un rapport de développement durable.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du groupe Casino ou de ses filiales majoritaires en France et à l'étranger. Les données s'entendent hors affiliés, franchisés et locataires gérants. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100 %).

Élaborées en cohérence avec le reporting financier, les données sont reportées en référence aux périmètres suivants :

- le périmètre dit "France" est constitué des activités sous enseignes Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price et des fonctions supports (logistiques, achats, ressources humaines, etc.) ;
- le périmètre dit "Amérique latine" est composé des entités GPA, Libertad SA, Grupo Éxito, Disco Devoto ;
- le périmètre dit "Asie/Océan Indien" est composé des entités Big C Thaïlande, Big C Vietnam, et Vindémia ;
- le périmètre dit "Groupe" intègre les données consolidées.

Les principales évolutions du périmètre de reporting extrafinancier des indicateurs sociaux (chapitre 2.8.2) portent sur l'intégration de l'activité Via Varejo de GPA, et des activités de Mayotte, Maurice et Madagascar de l'entité Vindémia. Ces évolutions expliquent en partie les variations des données entre 2012 et 2013.

Par ailleurs, la société Mercialys publie séparément, ses données sociales et environnementales dans son document de référence qui ne sont pas incluses dans les données reportées dans ces pages.

Le groupe Casino opère essentiellement en France et dans des pays dits émergents. Chaque filiale déploie des politiques et initiatives locales en conformité avec la politique RSE du Groupe. Ces pays présentent cependant d'importantes différences économiques, sociales et culturelles. Ces spécificités expliquent les écarts significatifs constatés de certains indicateurs entre les différentes zones géographiques d'implantation. De plus, la définition de certains indicateurs sociaux peut varier en fonction des réglementations ou des pratiques locales. Plus de détails sont accessibles dans la note méthodologique relative à l'élaboration des données extra-financières : www.groupe-casino.fr/fr/Nos-engagements.html.

2.8.2. EMPLOYEUR ENGAGÉ

Principes et données générales

Le groupe Casino est un employeur majeur en France et dans la majorité des pays où il est présent, notamment au Brésil et en Colombie où il est le 1er employeur privé. L'effectif total inscrit du Groupe a augmenté en 2013 de plus de 3 % suite à l'ouverture de nouveaux magasins. Le groupe Casino compte 52 % de femmes dans les effectifs à fin 2013 et 40 % de collaborateurs de moins de 30 ans.

Effectif

Nombre d'inscrits CDI et CDD au 31/12/2013	Groupe 2012	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
Total dont :	318 599	328 995	71 129	218 562	39 304
Femmes		170 783	42 656	105 529	22 598
Hommes		158 212	28 473	113 033	16 706
Moins de 30 ans		133 299	18 477	92 835	21 987
De 30 à 50 ans		162 818	35 849	110 577	16 392
50 ans et plus		32 878	16 803	15 150	925

Les Directions des Ressources Humaines de chaque entité ont la responsabilité de définir leur politique en cohérence avec le socle commun déterminé par la DRH Groupe qui repose sur le développement d'une culture partagée de la performance économique, sociale et environnementale, la mise en place de synergies et d'outils pour améliorer la gestion des ressources humaines, et le respect de l'identité et de la culture des filiales.

La construction des politiques ressources humaines s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux :

- en France, Casino entretient un dialogue avec les quatre organisations syndicales représentatives et échange avec 1 000 instances représentatives du personnel et 5 500 élus. Un accord sur le dialogue social a été signé en 2009 et renouvelé pour la période 2012-2016 au sein du périmètre Casino. Cet accord prévoit notamment les modalités de mise en œuvre du dialogue social et du développement professionnel des représentants du personnel. Par ailleurs, plus d'une dizaine d'accords et plans d'actions sont en vigueur, portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap (Monoprix, Casino, Cdiscount), l'égalité femmes-hommes (Casino, Franprix, Leader Price, Cdiscount), la Santé et Sécurité au travail. Ces accords font l'objet d'un suivi, et les résultats sont présentés annuellement aux organisations syndicales représentatives. Des accords dits de contrat de génération ont été signés au sein des filiales Casino, Vindémia, Franprix, Leader Price et des plans d'actions mis en place chez Monoprix ;
- dans les filiales à l'étranger, en lien avec les principes définis par le Groupe et conformément au contexte local, le dialogue social est animé par les différentes Directions des Ressources Humaines. En Colombie et au Brésil, Grupo Éxito et GPA ont mis en place des conventions collectives avec les organisations syndicales représentatives qui couvrent les thèmes relatifs à l'organisation du travail, la rémunération, etc.

Afin de mesurer le climat social interne et d'être à l'écoute des collaborateurs, le groupe Casino réalise des enquêtes auprès des collaborateurs sur des thématiques spécifiques et/ou des baromètres internes ou externes. Il déploie également des dispositifs permettant aux collaborateurs de s'exprimer et de remonter leurs suggestions.

- en France, Casino a réalisé en 2012 une étude auprès des hôtes et hôtesses de caisse afin de connaître leur perception de leurs conditions de travail qui a donné lieu à des plans d'actions cette année. Monoprix a réalisé un sondage interne auprès des collaborateurs sur leur perception et leur engagement vis-à-vis des politiques handicaps et diversité ;
- à l'international, Grupo Éxito en Colombie a participé en 2012 à l'enquête "Great Place to Work" qui a permis cette année de déployer des programmes pour l'amélioration du bien-être des collaborateurs au travail (équilibre vie professionnelle – vie personnelle) et a mis en place un dispositif (numéro téléphonique et email) pour remonter leurs suggestions. Des dispositifs similaires ont été mis en place en Argentine par Libertad.

Embauches/licenciements	Groupe 2012	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
Embauches CDI	65 842	90 482	7 337	72 035	11 110
Licenciements économiques	246	76	49	27	0

L'évolution constatée s'explique en partie par celle du périmètre.

Les licenciements pour autres causes s'élèvent à 3 724 sur le périmètre France et couvrent tous les autres cas de licenciements inhérents à la personne du salarié telles que : abandon d'emploi, absences répétées, faute professionnelle, incompatibilité avec la hiérarchie, vol, licenciement suite à inaptitude, etc.

Lutter contre toutes formes de discrimination et promouvoir la diversité

Le groupe Casino s'est engagé dès 1993 dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe a défini une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise. Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent : l'origine sociale, le sexe, le handicap, l'âge (jeune et senior), le genre, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse, les engagements syndicaux.

- En France, le Groupe s'appuie sur un réseau d'environ 50 correspondants "promotion de la diversité" qui relaie sa politique. Les enseignes (Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price) sont signataires de la Charte de la Diversité. Casino, signataire dès 2004, a conclu en 2005 un premier accord sur la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la diversité. En 2009, il est le premier Groupe de distribution à obtenir le Label Diversité délivré par l'Afnor Certification, distinguant les entreprises menant une politique exemplaire. Ce label a été renouvelé en mai 2012 pour une durée de 4 ans. En 2013, le Groupe a renforcé ses actions pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en signant la Charte d'engagement LGBT engageant le Groupe à veiller à une égalité des droits et de traitement entre toutes les collaboratrices et collaborateurs quelle que soit leur orientation sexuelle. Un guide managérial a été réalisé et diffusé aux managers pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés et préciser les positions managériales attendues.
- Au Brésil, la politique diversité de GPA porte sur trois axes majeurs : le handicap, les jeunes avec le recrutement d'apprentis et l'égalité femmes-hommes. Grupo Éxito déploie son programme "Población vulnerable" qui vise à aider des personnes en difficultés à intégrer l'entreprise. Big C en Asie met en place des politiques en priorité sur l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Principales initiatives en faveur de l'intégration des personnes handicapées

Chacune des entités du Groupe est engagée dans la mise en place d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Le Groupe compte 6 921 salariés déclarés handicapés (en CDI, CDD), soit une augmentation de 22,5 % par rapport à 2012. En 2013, le Groupe, en tant que membre fondateur, a continué à participer au déploiement du réseau de l'OIT des entreprises engagées en faveur des personnes handicapées : *"Ilo Global Business and Disability Network"*.

- En France, les actions du Groupe s'inscrivent dans le cadre de la politique d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations et sont construites par la mission "Handipacte". Depuis 1995, Casino développe une politique volontariste en matière de handicap et déploie son plan d'actions au titre de son 5e accord couvrant la période 2011-2013. Cet accord prévoit le recrutement de 180 personnes et de 180 stagiaires. Dans le cadre de cet accord, 191 stagiaires ont été accueillis et 241 personnes recrutées. En 2013, un accord sur le handicap a été mis en place par Cdiscount et un 6e Accord signé par Casino. Le taux de travailleurs handicapés est de 11,43 % en 2012 (10,71 % en 2011) au sein de Casino. Monoprix qui a atteint les objectifs de recrutement de 180 collaborateurs sur la période 2011-2013, a signé un 4e accord pour la période 2014-2016.

	Groupe 2012	Groupe 2013	France (1)	Amérique Latine (2)	Asie/Océan Indien
Nombre de personnes déclarées handicapées au 31 décembre 2013 (CDI, CDD)	5 635	6 921	4 108	2 367	446

(1) Hors Franprix, Leader Price.
(2) Hors Disco Devoto.

- À l'international toutes les entités du Groupe déploient des programmes d'actions en faveur des personnes handicapées. Big C Thaïlande a ainsi été distingué en 2013 pour sa politique de recrutement par le ministère du Travail, en dépassant de 26 % le quota légal fixé et en employant 330 personnes en situation de handicap dans les hypermarchés. Au Brésil et en Colombie, GPA et Grupo Éxito ont continué à déployer leurs programmes "para todos" et "población vulnerable". Libertad en Argentine est membre du Club des Entreprises engagées pour le handicap (CEC).

Principales initiatives du Groupe en faveur des jeunes, notamment issus des milieux défavorisés et des seniors

Le Groupe emploie plus de 40 % de collaborateurs de moins de 30 ans au 31 décembre 2013 et 9,9 % de collaborateurs de 50 ans et plus.

Il déploie des actions en faveur des jeunes, notamment ceux ayant une faible qualification ou issus des territoires défavorisés pour faciliter leur insertion professionnelle. L'implication du Groupe en faveur de ces territoires se traduit d'abord par l'emploi local de ses collaborateurs au travers de partenariats et d'engagements concrets.

- En France, la Direction en charge de promouvoir la Diversité et la Solidarité a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat signée dès 1993 avec le ministère de la Ville, renouvelée en 2013.
  - Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement. Ainsi, le groupe Casino, signataire d'une convention avec Pôle Emploi et les missions locales, s'engage à recruter au plus près du bassin d'emploi du magasin et à favoriser l'emploi local. Renforçant ces actions, il s'est engagé en 2012 dans le cadre de "l'Engagement national des entreprises pour l'emploi dans les quartiers prioritaires" à recruter 850 personnes, 150 jeunes en alternance et à proposer 500 stages, pour la période 2012-2014, issus de ces quartiers. En 2013, le Groupe a signé la Charte "Entreprises et Quartiers" portée par le ministère de la Ville pour soutenir l'emploi et les actions économiques dans les quartiers prioritaires. Il a aussi renforcé ses partenariats avec l'Agence du Service Civique et le "Réseau des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation" en accueillant une centaine de jeunes collégiens des quartiers prioritaires pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise.

- Son engagement en faveur des jeunes se traduit également par une politique active en faveur de l'alternance. Le Groupe compte plus de 1 850 alternants au 31 décembre 2013. Il a mis en place un site Internet dédié à l'emploi des jeunes (www.alternance-stages-casino.fr) et a organisé pour la deuxième année une journée dédiée aux apprentis des enseignes Casino afin de valoriser les tuteurs et l'apprentissage.
- Les filiales du Groupe (Casino, Franprix, Leader Price, Vindémia, Cdiscount) ont signé des accords dits "Contrat de génération" ou mis en place des plans d'actions dont l'objectif est de favoriser l'insertion durable des jeunes et de maintenir dans l'emploi les salariés âgés en assurant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes. Casino s'engage à ce que 60 % des recrutements en CDI concernent des jeunes et à maintenir un pourcentage de jeunes de moins de 26 ans à l'effectif supérieur à 11 % ; à déployer un parcours d'accueil spécifique "C Duo Génération" avec la mise en place d'un référent pour faciliter l'intégration des jeunes ; ou encore à mettre en place un dispositif d'aide au logement pour les jeunes en alternance.

- À l'international, l'engagement de GPA en faveur des jeunes se traduit au travers de plusieurs initiatives, notamment le programme "1er emploi" qui s'adresse spécifiquement à des jeunes de plus de 16 ans qui n'ont aucune expérience professionnelle. En 2013, plus de 10 540 jeunes ont intégré ce programme. Multipliant les sources locales de recrutement, GPA qui emploie 3 236 apprentis a développé des programmes de formation pour les jeunes défavorisés aux métiers d'hôtesses et d'hôtes de caisse, d'agents de centres d'appel, de boulangers et de pâtissiers. Plus de 1 130 jeunes ont suivi ces formations gratuitement. Enfin, GPA a mis en place un programme qui a permis d'augmenter le nombre de seniors dans l'effectif depuis 2010 : les personnes de 50 ans et plus, représentent 7 % de l'effectif (4,4 % en 2012). En Argentine, Libertad participe au déploiement d'un programme appelé "Programa Primer Paso", en partenariat avec le gouvernement de la province de Cordoba, qui vise à apporter une première expérience professionnelle aux jeunes. Vindémia déploie également des actions pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers. Big C au Vietnam a signé une convention avec la Direction de la Formation technique et professionnelle pour accueillir des étudiants issus d'écoles professionnelles et organise régulièrement des forums de recrutement. En Thaïlande, Big C participe chaque mois à des salons universitaires de présentation de ses métiers.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes

La volonté du Groupe est de renforcer la mixité des équipes à tous les niveaux de l'organisation grâce à une politique active sur l'ensemble des thématiques liées à l'égalité professionnelle. La représentativité des femmes au sein de l'encadrement a ainsi progressé sensiblement grâce aux actions mises en place depuis le premier accord signé avec les partenaires sociaux en 2005. Le groupe Casino a été classé 32e des entreprises du SBF 120 dans le palmarès de la féminisation présenté par le ministère des Droits des femmes en 2013.

	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
% de femmes dans l'encadrement	38 %	39 %	24 %	50 %

- En France, le groupe Casino a été distingué pour son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes en recevant le Label Égalité professionnelle pour une durée de 3 ans. Ce label, attribué par une commission paritaire pilotée par le ministère des Droits des femmes en partenariat avec Afnor Certification, atteste de l'engagement du Groupe. Premier distributeur à recevoir le Label Égalité Professionnelle, le groupe Casino a mis en œuvre, depuis 2002, une politique volontariste et innovante en faveur de l'égalité femmes-hommes.

  Dès 2005, il a conclu un premier accord avec les partenaires sociaux renforçant ainsi la démarche initiée. Depuis 2008, le Groupe met en place des mesures visant à garantir l'égalité de rémunération dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires. Grâce à ces mesures, consistant notamment à dédier chaque année une enveloppe budgétaire au rattrapage des écarts injustifiés, dès 2010, aucun écart de rémunération supérieur à 5 % n'a été constaté lors du diagnostic réalisé au sein de Casino. Le Groupe, est signataire depuis 2008 de la charte de la parentalité en entreprise créée par l'Observatoire de la Parentalité et, à ce titre, a mis en place plusieurs actions pour aider ses collaborateurs parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. En 2010, Casino a mené en partenariat avec Terrafemina une première étude-diagnostic auprès de ses collaboratrices cadres et agents de maîtrise en France afin d'identifier les axes prioritaires de ses plans d'actions en matière d'égalité professionnelle. L'analyse des résultats de cette étude a servi de base à l'accord Groupe signé avec les partenaires sociaux en 2011 qui porte sur le recrutement, la formation, la rémunération, l'évolution professionnelle, l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle/parentalité, la sensibilisation et la communication. En 2011, le Groupe a aussi créé le réseau de femmes "C'avec elles" qui réunit plus de 500 cadres femmes et hommes. Par ailleurs, une enquête auprès des hôtes et des hôtesses de caisse a été réalisée en 2012 dans les enseignes Supermarchés Casino, Géant Casino et Franprix qui a permis de définir des plans d'actions prenant en compte leurs attentes sur l'organisation du travail, les parcours de formation, les évolutions de carrière, la valorisation et la reconnaissance individuelle et collective de leurs métiers. Enfin, en 2013, le Groupe a signé une convention cadre avec le ministère des Droits des Femmes dont l'objectif est de poursuivre notamment la féminisation des instances de direction.

- À l'international, les filiales déploient des actions ciblées et renforcent la représentativité des femmes au sein de leurs organisations. Ainsi, GPA a identifié les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes non justifiés et déploie des actions correctives. Il a mis en place une politique de parentalité notamment en allongeant le congé de maternité au-delà de la durée légale (6 mois au lieu de quatre) tout en maintenant la rémunération (plus de 6 900 femmes ont bénéficié de cette mesure depuis 3 ans), ou en accordant une carte offrant des avantages sur les achats de produits pour enfants. En Colombie, Grupo Éxito a nommé une femme au sein de son Comité exécutif, Libertad compte trois femmes au sein du Comité de direction. Au Vietnam, Big C déploie des actions pour promouvoir des femmes à des postes de Directrices ou Directrices adjointes.

Favoriser l'évolution professionnelle et sociale

Depuis son origine, le groupe Casino est attaché au développement professionnel et social de ses collaborateurs qui contribue à sa performance opérationnelle. Afin de renforcer une culture managériale respectueuse des valeurs du Groupe contribuant à cet objectif, un référentiel d'évaluation des Attitudes et Comportements Managériaux a été mis en place. Ce référentiel intitulé L.I.D.E.R.S (Leadership, Innovation, Décision, Engagement, Responsabilité clients, Synergies) a été déployé en France et dans une partie des pays où le Groupe est présent, et est intégré dans l'évaluation annuelle des compétences des managers.

Temps de travail

La durée du temps de travail des collaborateurs du Groupe est définie dans le respect du cadre légal de chaque entité et conforme aux réglementations des pays où celui-ci est présent. Elle est comprise entre 35 heures par semaine (France) et 48 heures (Colombie). Au Vietnam, le temps de travail des employés de Big C est de 44 heures par semaine depuis 2011 pour une durée légale de 48 heures. Cette diminution du temps de travail volontaire a été effectuée sans diminution de salaire.

Le groupe Casino recrute très majoritairement en contrat à durée indéterminé avec 92 % des collaborateurs en CDI. Il a recours aux CDD pour remplacer principalement des salariés absents et renforcer les équipes des magasins à forte activité saisonnière.

	Groupe 2012	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
% de collaborateurs en CDI	90 %	92 %	93 %	95 %	78 %

En France, le pourcentage moyen de l'effectif à temps plein est de 71 %. Afin de permettre aux collaborateurs qui le souhaitent de travailler à temps complet, Casino a mis en place un dispositif volontariste qui a permis à 879 personnes de passer d'un contrat à temps partiel à un temps complet sur l'année. Par ailleurs, il favorise la polycompétence. Cette mesure permet aux collaborateurs, notamment des hôtesses de caisse, qui le souhaitent d'augmenter le temps de travail de temps partiel à temps plein. Le nombre de salariés ayant vu leur contrat à temps partiel passé à temps plein dans le cadre de la polycompétence est de 692 à fin 2013 (573 en 2012). À l'international, 90 % des effectifs sont à temps plein.

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le total des heures d'absence est d'environ 23 150 000 heures, dont la moitié est liée aux accidents et maladies ; l'autre moitié résultant principalement des congés de maternité et de paternité.

	Groupe 2013	France [1]	Amérique Latine [2]	Asie/Océan Indien
Nombre total d'heures d'absence pour accidents du travail et maladies (dont maladies professionnelles)	12 310 927	7 105 062	4 234 564	971 301

(1) Hors Cdiscount.
(2) Périmètre GPA : Hors Via Varejo, hors Nova Pontocom - Données partielles sur GPA Food

Politique de rémunération

La politique de rémunération de l'encadrement du Groupe s'appuie sur des enquêtes comparatives des salaires du secteur menées par des cabinets externes et sur des principes d'équité interne. Ces enquêtes qui portent principalement sur les fonctions de management et les métiers pénuriques sont menées régulièrement par les filiales du Groupe en France et à l'international. Les politiques de rémunération sont gérées par les Directions des Ressources Humaines de chacune des entités et sont adaptées aux spécificités des métiers, du statut des salariés et des enjeux locaux. Le Groupe met en place des entretiens annuels qui permettent de gérer l'évolution professionnelle des collaborateurs et de définir la part variable des rémunérations. Par ailleurs, un modèle d'évaluation de la performance commun aux cadres des différentes filiales structuré autour d'une part variable basée sur des objectifs Groupe, d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs et de comportements managériaux a été mis en place dans la grande majorité des filiales. Ce modèle d'évaluation des comportements managériaux des cadres dénommé "Attitudes et Comportements Managériaux" (ACM) a été déployé pour la quasi-totalité des filiales en France et a été adapté aux spécificités locales notamment par Libertad, Big C Vietnam et Grupo Éxito. Il permet de garantir que les objectifs fixés sont atteints dans le respect des principes managériaux définis et de renforcer une culture ressources humaines commune aux collaborateurs.

La majorité des entités du Groupe propose en complément de la rémunération des avantages sociaux à leurs salariés. Il peut s'agir, entre autres, de réduction sur le montant des achats réalisés en magasin (Grupo Éxito, GPA, Vindémia, Libertad, Disco Devoto), ainsi que des aides financières (compléments retraite, santé ou assurance vie).

Les principes de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe sont exposés chapitre 5.2 de ce document.

Formation professionnelle

La formation est l'un des principes clefs du développement et du maintien de l'employabilité des collaborateurs. En cohérence avec les objectifs Groupe, les entités disposent d'équipes et de structures dédiées pour certains métiers spécifiques qui organisent les formations des collaborateurs.

	Groupe 2012	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
Nombre total d'heures de formation	3 630 955	4 536 405	337 869	3 292 996	905 540

En France, plus de 23 500 collaborateurs ont bénéficié d'une action de formation (Casino, Monoprix).

Campus Casino propose une offre de programmes de formation diversifiée conçue pour répondre à l'ensemble des besoins de développement des compétences des salariés du Groupe.

Parmi les programmes développés par Campus :

- "Capital DIF" a été reconduit pour la 4e année. Cette offre spécifique de 24 programmes de formation et de 20 parcours de formation à distance pour l'encadrement, a pour objectif de permettre aux collaborateurs d'utiliser leur Droit Individuel à la Formation pendant leur temps de travail. En 2013, plus de 6 500 demandes de formation ont été honorées dans le cadre de cette opération ;
- "Les compétences clefs du commerce" programme de 70 heures de formation, dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des collaborateurs en difficulté sur les savoirs de base a bénéficié à 136 collaborateurs. Ce programme a été complété par la mise en place de la certification Voltaire, formation de perfectionnement de la langue française (orthographe, grammaire...) à distance, validée par un examen. 50 collaborateurs ont bénéficié de cette certification en 2013 ;
- le dispositif d'accompagnement de Validation des Acquis et des Compétences "EX et CO" a bénéficié à 52 collaborateurs.

À l'international, les départements dédiés à la formation ont en charge le déploiement des formations initiales dès l'intégration du collaborateur et des formations continues liées aux évolutions de carrière. Ainsi, les filiales mettent en place des plans de formation individuels dans le cadre de programmes spécifiques tels que "Cycle of People" chez GPA. Big C Vietnam qui dispose d'une structure de formation interne aux métiers de la boucherie a créé un certificat de formation professionnelle aux métiers de la boulangerie en 2013 ; Big C Thaïlande a développé la "Big C Academy", outil de formation aux différents métiers de l'entreprise ainsi que des formations en ligne avec l'"E-Academy" ; Grupo Éxito a déployé plus d'une centaine de programmes à destination de toutes les catégories de salariés, au siège comme en magasin.

Améliorer la santé sécurité au travail

Le Groupe est engagé dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. La mise en œuvre des plans d'actions est assurée par les Directions des Ressources Humaines de chacune des filiales.

- En France, le groupe Casino a mis en place dès 2007 une organisation dédiée le "Pôle Santé Sécurité au Travail (SST)" pour piloter les plans d'actions et identifier les risques spécifiques de ses métiers. Casino qui inscrit sa démarche de prévention des risques dans le cadre de son dialogue social a négocié trois accords précisant les objectifs, moyens d'actions et résultats attendus : un accord de méthode relatif à la prévention des Risques Psychosociaux (RPS), un accord Santé et Sécurité au Travail, un accord sur la pénibilité au travail, qui a également été déployé en 2012 au sein de Franprix, Leader Price et Cdiscount. Le Groupe est engagé dans une démarche de prévention des risques d'accident du travail par l'écoute appelée "Cap Prévention" chez Casino et "ACTEA" (Amélioration des Conditions de Travail par l'Écoute et l'Action) chez Cdiscount. En 2013, cette démarche par l'écoute a couvert l'intégralité des hypermarchés, supermarchés Casino, des entrepôts Casino et Cdiscount. Un comité "Cap Ergo" intervenant sur l'ergonomie des postes de travail a été initié. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à destination des collaborateurs sont menées tout au long de l'année comme les journées "Au Cœur de la Santé" (bilan sanguin, tabac, nutrition…). Vindémia a réalisé un diagnostic sur la pénibilité au travail et établi un plan d'actions, tandis que Leader Price déploie un plan de prévention des risques psychosociaux sur 3 ans.

	Casino [1] 2013	Monoprix 2013	Cdiscount 2013
Taux de fréquence des accidents du travail	39	37	28
Taux de gravité des accidents du travail	1,9	1,3	0,85
Nombre de maladies professionnelles	180	34	4

(1) Le périmètre Casino ne comprend pas les sociétés Mercialys et Mercialys Gestion (Cf. chapitre 2.8.1 : périmètre de reporting) ainsi que CODIM.

Les indicateurs ci-dessus ne sont pas disponibles à date, de manière comparable, sur l'ensemble des entités du Groupe. Il a donc été décidé de publier annuellement l'indicateur suivant :

	Groupe 2012	Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien
Nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins 1 jour	8 587	9 528	4 050	5 130	348

L'évolution constatée s'explique par celle du périmètre.

- À l'international, l'ensemble des entités déploie également des programmes pour la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Au Brésil, GPA optimise ses procédures magasins et ses équipements pour assurer une meilleure ergonomie, diminuer la pénibilité de certaines tâches et mène des actions en faveur de la santé et de la nutrition des salariés : 1 000 salariés ont pu bénéficier des conseils d'un nutritionniste. Grupo Éxito accentue ses programmes de formation à destination des métiers jugés à risque pour ses collaborateurs et prestataires. Libertad déploie des programmes de formation à destination de ses collaborateurs sur la prévention des accidents du travail, les gestes de premiers secours, l'hygiène sécurité. En Thaïlande, Big C a mis en place une formation des salariés à la santé dans le cadre du programme "Safety training center".

2.8.3. COMMERÇANT RESPONSABLE

La signature d'entreprise du groupe Casino "Nourrir un monde de diversité" exprime sa volonté de proposer des produits de qualité accessibles au plus grand nombre et de permettre à ses clients de consommer de façon plus responsable. Dans le cadre de sa démarche de progrès RSE, deux priorités ont été définies : agir pour la santé des consommateurs par une alimentation plus équilibrée et les encourager vers une consommation plus respectueuse de l'environnement.

L'alimentation qui s'inscrit au cœur des enjeux de santé et de société est une préoccupation majeure pour le groupe Casino qui développe une politique produits conciliant sécurité, équilibre nutritionnel, santé, plaisir et respect de l'environnement.

Agir pour la santé des consommateurs

Des produits sûrs et de qualité

Quelles que soient les gammes de produits à marque propre, la qualité et la sécurité des produits sont une priorité absolue pour le Groupe. De la définition des cahiers des charges jusqu'à l'exploitation des magasins, un dispositif complet permet d'assurer la commercialisation de produits sûrs, sains et de qualité. La Direction Qualité Groupe coordonne des échanges réguliers avec les Directions Qualité des différentes entités qui ont chacune en charge de garantir les standards de qualité des produits à marque propre et d'assurer la sécurité des consommateurs pour l'ensemble des produits vendus. Ces échanges qui portent notamment sur les bonnes pratiques et procédures (politique qualité et sécurité produits, procédure traçabilité, audits fournisseurs, gestion de crise, retrait et rappel de produits, etc.) ont permis la mise en place d'une Charte Qualité Groupe communiquée à l'ensemble des entités en 2012.

Tant en France qu'à l'international, tous les fournisseurs à marques propres sont audités chaque année et ce, afin d'assurer que tout industriel fabriquant des produits à marque propre répond aux exigences réglementaires en termes de sécurité produit, ainsi qu'aux exigences internes du Groupe. Des contrôles sont effectués tout au long de l'année sur les produits à marques propres.

- En France, des outils de gestion collaborative sont développés avec les fabricants de produits alimentaires et permettent d'assurer le respect des cahiers des charges et le suivi des produits. Des essais sont en cours au Brésil pour développer ce type de gestion collaborative avec les fournisseurs. Des audits sont enfin régulièrement réalisés dans les entrepôts du Groupe afin de s'assurer de la mise en place des procédures et des guides de bonnes pratiques. 100 % des entrepôts Casino sont désormais certifiés en niveau supérieur suivant le référentiel "IFS Logistic".
- Au Brésil, GPA a mis en place depuis plusieurs années un programme dénommé "Quality from the source" d'amélioration et de traçabilité des fruits et légumes afin de contrôler en amont l'utilisation des pesticides, les conditions de transport et de stockage des produits. En 2013, le programme a été étendu aux viandes. Le programme PEQ ("Programa evolutivo de qualidade") a été initié en 2013 afin d'évaluer les fournisseurs de produits industriels avec l'objectif d'engager les fournisseurs vers une certification externe reconnue internationalement.

Afin de répondre à des inquiétudes consommateurs sur certains ingrédients controversés (huile de palme, aspartame, bisphénol A…), des actions sont mises en place qui peuvent être la substitution de l'ingrédient (cf. substitution de l'huile de palme dans les produits alimentaires de marque Casino). Enfin, pour répondre aux exigences de la clientèle, des Comités ciblés se réunissent régulièrement, ajustant les produits à la demande ou anticipant les risques produits.

Améliorer l'équilibre nutritionnel des produits

Pionnier dans le concept de marque distributeur (MDD) en lançant dès 1901, des produits à marque Casino, le Groupe a développé depuis 2005 de nombreuses actions pour améliorer l'équilibre nutritionnel des produits Casino, l'une des principales marques propre du Groupe. Les filiales du Groupe s'appuient sur le savoir-faire de la marque Casino pour développer leurs marques propres.

Afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits à marques propres et agir en faveur d'une meilleure nutrition, le Groupe a mis en place un Comité Nutrition Santé en 2010. Ce Comité travaille par exemple sur l'impact des perturbateurs endocriniens présents dans certains matériaux en contact avec les aliments (phtalates, bisphénol A…). La démarche nutrition santé du Groupe initiée en 2005 a été confortée en 2008, avec la signature d'une charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnels avec le ministère français de la Santé, dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS).

- Ses principales actions ont porté pour les marques Casino, sur l'amélioration du profil nutritionnel des produits : diminution de la teneur en sel, en sucres simples et en graisses mais aussi par la substitution de certaines matières grasses ayant un meilleur profil nutritionnel ; le développement d'un étiquetage nutritionnel plus lisible ; l'information des consommateurs ; le développement d'une gamme santé. En effet, afin d'informer au mieux ses clients, le groupe Casino a déployé un étiquetage nutritionnel de type 2 présent sur les produits qui couvre 76 % des références alimentaires à marque Casino. Compte tenu des nouvelles exigences réglementaires, tous les produits alimentaires de marque Casino comporteront un étiquetage nutritionnel à la fois pour 100 g de produit mais également pour une portion. Enfin, des conseils en nutrition, une recette, ou une idée de repas équilibré, élaborés sur les conseils de spécialistes en diététique et nutritionnistes sont proposés sur de nombreux produits. La marque propre "Casino Bien pour Vous !" propose des produits élaborés sur la base de besoins spécifiques de certains consommateurs tels que des produits "sans gluten". Leader Price a développé la gamme "Fine Ligne" dont les produits ont été allégés en sel, sucre et matière grasse ainsi que "Leader Price Baby et Kids" qui s'appuie sur des experts en nutrition infantile.
- À l'international, les enseignes ont initié des démarches similaires et commercialisent des marques propres dédiées au bien-être et à la santé telles que "Taeq" distribuée en Colombie et au Brésil qui offrent de meilleurs bénéfices nutritionnels. Suite à la réalisation d'un diagnostic nutritionnel sur les produits à marque propre de l'enseigne Éxito, un nouvel étiquetage nutritionnel a été apposé sur 1 900 produits, tandis que Big C au Vietnam a affiché volontairement un étiquetage nutritionnel sur 100 % des produits alimentaires à marque Big C.

Encourager une consommation plus respectueuse de l'environnement

Afin d'inciter ses clients à une consommation plus respectueuse de l'environnement, le groupe Casino a développé plusieurs initiatives pour réduire l'impact environnemental des produits qu'il met en marché : optimisation et réduction des emballages utilisés ; développement de gammes de produits se conformant à des référentiels plus respectueux de l'environnement ; affichage de l'empreinte environnementale sur le packaging des produits alimentaires ; campagne de communication incitant les consommateurs à rapporter leurs produits usagés pour les faire recycler.

Optimiser les emballages des produits

La réduction des emballages est une priorité des marques propres du Groupe, qui favorisent dès la conception, des emballages plus légers et plus faciles à trier ou à recycler.

- La marque Casino valorise chaque fois que possible les emballages certifiés FSC ou PEFC et les emballages innovants tels que Tetra Recart, tout en garantissant la protection du produit. Depuis 2006, les optimisations réalisées par Casino ont permis d'économiser plus de 7 600 tonnes de matériaux d'emballages, soit environ plus de 1 500 tonnes évitées cette année.
- À l'international, les marques "Taeq" et "Qualita" commercialisées au Brésil par GPA utilisent pour le packaging des produits du carton certifié FSC (*Forest Stewardship Council*) : 58,7 % du carton utilisé par les marques "Taeq" et "Qualità" est certifié FSC en 2013 (contre 56 % en 2012). GPA a mis en place un programme d'économie circulaire dénommé "Novo de novo" consistant à récupérer dans les magasins les packagings des produits qui sont ensuite recyclés et réutilisés pour fabriquer à nouveau les packagings des produits à marque propre des enseignes de GPA. La traçabilité des cartons récupérés est assurée tout au long de la chaîne. En Colombie, Grupo Éxito accompagne ses fournisseurs de produits alimentaires et de la maison à marque Carulla et Éxito dans la réduction des emballages.

Des produits plus respectueux de l'environnement

Pour permettre à ses clients de consommer des produits plus respectueux de l'environnement, le groupe Casino commercialise dans ses magasins 7 425 produits certifiés responsables [(1)].

- Il offre ainsi en France une large gamme de produits issus de l'Agriculture Biologique labellisés "AB" avec plus de 963 références à marque propre (391 références alimentaires Casino Bio, 140 Leader Price Bio, 432 Monoprix Bio) et de produits issus de bonnes pratiques agricoles avec la marque *"Terre et Saveurs"* (118 références) qui propose des produits sans traitement après récolte et de meilleures méthodes de production ou d'élevage. Il soutient aussi la pêche responsable : en 2013, les enseignes Casino ont décidé l'arrêt de la commercialisation des poissons issus de la pêche profonde (Sabre et Grenadier), faisant suite à sa décision de supprimer dès 2007 la commercialisation de l'empereur et la lingue bleue. Il propose aussi des produits labélisés MSC (*Marine Stewardship Council*). Afin de réduire et limiter son impact sur la biodiversité et la déforestation, les enseignes Casino privilégient la commercialisation de mobiliers de jardin et de papiers certifiés PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*) ou FSC (*Forest Stewardship Council*), qui garantissent une gestion responsable des forêts et les produits bénéficiant de l'Écolabel européen.
- À l'international, GPA propose plus de 1 180 produits issus de l'agriculture biologique (dont 330 Taeq), ce qui représente plus de 30 % des références, dépassant l'engagement pris dans le "Pacte pour la Nature" mis en place. Big C Vietnam a lancé sa gamme "Huong vi Big C" issue de techniques de culture et d'élevage qui suivent la norme "VietGAP" (Good Agricultural Practices). En Colombie, Grupo Éxito développe un programme de certification des bonnes pratiques agricoles auprès de ses fournisseurs de fruits et légumes : une vingtaine de nouveaux fournisseurs s'engagent chaque année.

Sensibiliser les clients à la consommation responsable

Afin de sensibiliser ses clients et fournisseurs, le groupe Casino déploie des campagnes d'information et de sensibilisation dans ses magasins principalement sur la consommation responsable, le recyclage des produits usagés (lampes, piles, petits appareils électriques) et le gaspillage alimentaire.

En France, une grande campagne d'information "Choisir, c'est agir", sur la consommation responsable a été déployée avec la Fondation GOODPLANET dans plus de 2 500 magasins ; comprenant un livret d'information clients, un spot radio interne, un forum fournisseur, etc.

Afin de sensibiliser ses clients à l'impact environnemental de leur consommation, Casino a été le pionnier de l'étiquetage carbone sur ses produits à marque propre. Cet étiquetage initié en 2008 a été apposé sur 600 produits dans près de 7 000 magasins en France. Il est progressivement remplacé par l'indice environnemental qui intègre deux critères supplémentaires au carbone en conformité avec les recommandations des groupes de travail de l'Afnor. Ce nouvel indice multicritères, développé en collaboration avec des fournisseurs, intègre les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la pollution aquatique, sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Il est actuellement disponible sur 357 produits (311 en 2012) dont 330 Casino, 27 Monoprix. Cette démarche permet au Groupe de mieux connaître les impacts environnementaux des produits pour informer et sensibiliser les clients et inciter les fournisseurs à mettre en place des actions d'amélioration.

Dans le cadre du Pacte national de lutte contre le Gaspillage Alimentaire, mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, dont le Groupe est signataire, les enseignes Casino et Monoprix ont déployé des actions de sensibilisation de leurs clients (mise à disposition d'un guide ABC anti-gaspillage dans les magasins Monoprix, etc.).

(1) Définition : cf. la note méthodologique accessible sur www.groupe-casino.fr.

Enfin, Casino a renouvelé la campagne “Ensemble, recyclons plus recyclons mieux” soutenue par le programme européen Life+ et mis en place des opérations sur le tri avec des grands fournisseurs. Monoprix a déployé l’opération les “DEEEglingués” et a été partenaire de la 5e *recycling party*.

À l’international, des campagnes sur différents thèmes sont régulièrement mises en place dans les enseignes (promotion des sacs plastiques ré utilisables, recyclage de produits usagers, etc.). À titre d’exemple, GPA a mis en place la campagne “Hello recycle program” pour inciter les clients à rapporter les téléphones et batteries usagées en magasins.

Par ailleurs, pour favoriser une consommation plus responsable et réduire les déchets des ménages, le groupe Casino est engagé dans une démarche visant à réduire la distribution des sacs plastiques à usage unique en magasin.

- En France, depuis 2008 grâce à une politique volontaire de référencement de sacs réutilisables dans tous les magasins, le nombre de sacs de caisse gratuits distribués par Casino a diminué de 93 %. Depuis 2012, Franprix propose à ses clients un sac en bioplastique compostable pour les fruits et légumes vendus en vrac.
- À l’international, les filiales du Groupe multiplient les actions afin de développer l’utilisation de sacs réutilisables (information en magasin, incitations *via* les programmes de fidélité, etc.) et réduire l’utilisation des sacs plastiques à usage unique. Libertad déploie son programme “Cero bolsas plásticas” ; Big C Vietnam propose des sacs Lohas recyclables ; Grupo Éxito propose des points sur la carte de fidélité pour l’utilisation des sacs réutilisables, etc.

Être à l’écoute des attentes clients

- En France, chacune des enseignes pratique des enquêtes auprès des clients, ainsi que des visites en magasins effectuées par des prestataires spécialisés. Les questionnaires abordent de nombreux domaines de satisfaction ou d’insatisfaction éventuelle, allant de la propreté du magasin, la qualité du service, aux produits vendus. Le service consommateur Casino s’appuie sur une plateforme téléphonique intégrée qui gère tout type de demandes clients. Des reporting mensuels sont élaborés et transmis aux services concernés (achats, marketing, magasins). Le numéro de téléphone gratuit Casino est utilisé dans presque la moitié des contacts et le nombre de dossiers ouverts a baissé de presque 15 % par rapport à 2012. Les réclamations clients concernent par priorité la qualité des produits puis le service offert en magasin.
- À l’international, GPA a mis en place son dispositif “casa do cliente” qui permet aux clients de faire part de leurs critiques, suggestions ou commentaires. Dans le cadre de sa démarche qualité, Via Varejo a réalisé une enquête de satisfaction auprès de 306 900 consommateurs. En Colombie, Éxito réalise régulièrement des enquêtes auprès de ses clients concernant leur degré de satisfaction suite à leur passage en magasin (note moyenne supérieure à 4 sur 5 (meilleure note)). Les clients de Big C Thaïlande, peuvent faire part de leurs réclamations ou suggestions, magasin par magasin, dans un espace qui leur est dédié sur le site Internet.

2.8.4. PARTENAIRE DE CONFIANCE

Compte tenu de ses activités de distributeur, la démarche de responsabilité sociale d’entreprise du Groupe ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend en compte les risques et enjeux liés à sa chaîne d’approvisionnement. Les politiques RSE déployées pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux ont pour objectifs de : renforcer la démarche d’éthique sociale du Groupe en priorité auprès des fournisseurs des produits à marques propres situés dans les pays à risque, soutenir les filières de production locales et favoriser les démarches RSE des PME.

Renforcer la démarche d’Éthique sociale

Le groupe Casino a déployé depuis 2002 auprès de ses fournisseurs à marque propre une démarche d’éthique sociale visant à contribuer à l’amélioration des conditions sociales de fabrication des produits distribués par le Groupe. Cette démarche, pilotée par la Direction RSE du groupe Casino, s’appuie sur :

- la Charte Éthique fournisseurs : l’adhésion du fournisseur à la Charte Éthique est une étape clef du processus de référencement. En signant cette charte qui se réfère à la Charte Éthique Groupe, le fournisseur reconnaît la prééminence des principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme et la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il s’engage à respecter la réglementation sociale nationale en matière d’âge minimum d’accès à l’emploi, de refus du travail forcé ou de pratiques disciplinaires abusives, de non-discrimination, de liberté d’association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération et de santé et sécurité. Il s’engage à respecter les huit critères d’exigence de la charte éthique notamment l’interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Cette adhésion implique également de sa part l’acceptation que des vérifications puissent être faites sur le respect de ces engagements ;
- une campagne annuelle d’audits sociaux : chaque année, une centaine de sites de production sont audités pour s’assurer du bon respect des exigences fixées par la Charte Éthique fournisseurs. Planifiée et suivie par la Direction RSE du Groupe, cette campagne d’audits cible en priorité les pays susceptibles de présenter des risques de non-respect des Droits de l’Homme et des normes du travail avec des audits récurrents en Chine, en Inde et au Bangladesh. Les audits sont réalisés par des cabinets indépendants spécialisés selon le référentiel de l’Initiative Clause Sociale (ICS) dont le groupe Casino est membre depuis 2000. Ces audits conduisent à une notation des sites de production qui peuvent conduire à l’arrêt des relations avec le Groupe ;

- l'accompagnement des fournisseurs à partir des plans d'actions correctives : les audits des sites de production donnent lieu à l'établissement d'un rapport d'audit et si nécessaire, d'un plan d'actions correctives que les usines concernées s'engagent à mettre en œuvre dans un délai donné, sous peine de voir leur notation dégradée. Conscient que les audits ne sont qu'une étape nécessaire mais pas suffisante, les bureaux locaux du Groupe jouent un rôle essentiel pour aider les fournisseurs et leurs usines à mieux comprendre les attentes du Groupe et la mise en œuvre des plans d'actions correctives éventuels. Des audits de suivi internes et externes permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions correctives figurant dans le plan ;
- l'analyse et le suivi des résultats de la campagne d'audits : réalisée par la Direction de la RSE, les résultats de la campagne sont présentés au Comité éthique sociale qui compte deux membres du Comité Éxécutif : En 2013, 179 audits sociaux ICS (dont 65 par Monoprix), ont été menés dont 64 % d'audits initiaux et 36 % d'audits de suivi. 25 % des audits ont été réalisés au Bangladesh et 57 % en Chine. Une analyse des résultats des audits ICS est publiée dans le rapport d'activité de l'ICS (www.ics-asso.org). Depuis 2003, 901 audits en cumulé ont été effectués (hors Monoprix). Cette démarche permet de définir les orientations de la politique éthique sociale et les actions nécessaires.

Pour tenir compte de la situation particulière du Bangladesh, le Groupe a audité cette année 100 % des usines de premier rang travaillant pour ses marques propres dans ce pays en renforçant ses contrôles sur la sécurité. Il a mis en place des audits systématiques non annoncés de pré-référencement et renforcé ses contrôles sur les conditions de sécurité des usines. Il a complété ces audits par la mise en place, par une société externe, d'exercices d'alerte incendie permettant de vérifier les conditions réelles d'évacuation des usines et la qualité de la formation des équipes. Sept usines ont été concernées par cette démarche. Par ailleurs, une société externe est intervenue pour former les équipes merchandising sur les conditions de sécurité des usines. Enfin, même si le groupe Casino ne travaillait pas avec les ateliers du Rana Plaza, le Global Sourcing a adhéré en juillet 2013 à l'"Accord on Fire and Building Safety", afin de soutenir la démarche collective et collaborative mise en place et participer ainsi à l'amélioration des conditions de sécurité dans les usines.

Pour accompagner le bon déploiement de cette démarche, la Direction de la RSE mène des actions de sensibilisation récurrentes tant auprès des équipes achats et des bureaux locaux, que des fournisseurs auxquels la charte éthique est présentée.

Le Groupe soutient la mise en place de standards harmonisés et exigeants au niveau national et international. Impliqué au sein de l'Initiative Clause Sociale depuis 2000 qui regroupe 19 enseignes de distribution, il partage avec celles-ci un code, une méthodologie d'audit, et une base de données commune, permettant d'intégrer les résultats des audits réalisés. Au niveau international, le groupe Casino soutient les travaux menés par le *Global Social Compliance Program* (GSCP) pour harmoniser les standards.

Les filiales à l'international mettent en place des chartes éthiques à destination des fournisseurs locaux : GPA participe à l'initiative locale brésilienne "Associação Brasileira do Varejo Têxtil" (ABVTEX) dont le but est de contrôler les fournisseurs et sous-traitants du secteur textile brésilien sur 13 thèmes d'évaluation comprenant 18 critères d'exigence dont l'interdiction du travail d'enfants et du travail forcé. Cette démarche comprend le respect de la charte ABVTEX et un programme d'audits. Grupo Éxito a élaboré un nouveau code de conduite fournisseurs qui renforce la prise en compte des dimensions éthiques, de transparence et de bonne conduite des affaires. Libertad, signataire en 2013 du Pacte Mondial des Nations Unies a déployé une charte éthique à destination des fournisseurs locaux.

Afin de mieux appréhender la prise en compte des droits de l'homme dans ses activités, le groupe Casino a souhaité adhérer à l'association EDH (Entreprises pour les Droits de l'Homme) dans le but d'identifier les risques spécifiques liés à ses métiers et d'échanger avec d'autres Groupes internationaux. Le groupe Casino a soutenu et participé à l'élaboration d'un module de formation sur le thème des droits de l'homme dans l'entreprise et à la mise en place du "Guide d'évaluation des risques liés aux droits de l'homme".

Favoriser les démarches RSE des PME

Le groupe Casino signataire dès 2010 du Pacte PME dont le but est de favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME/PMI, entretient depuis son origine et par nature, une relation de proximité avec ses fournisseurs (PME/PMI, agriculteurs, coopératives).

Afin de renforcer la prise en compte de la RSE et notamment des impacts environnementaux par les PME locales, la Direction Qualité du Groupe en collaboration avec les départements Achats et Marketing, ont initié plusieurs démarches pour accompagner les fournisseurs afin de :

- favoriser la réduction des pesticides et développer des modes de production, de culture et d'élevage, plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal en accompagnant les producteurs et éleveurs de la marque "Terre et Saveurs" ;
- certifier les produits de la gamme "Casino Avenir" d'un des labels officiels suivants : "Éco-label Européen" – label officiel européen délivré en France par l'Afnor, "NF Environnement", l'écolabel français, "FSC" ou encore "PEFC" ;
- certifier les produits issus de l'agriculture biologique (Casino, Leader Price ou Monoprix), avec le label "AB" et européen ;
- mettre à disposition un outil permettant d'évaluer l'impact environnemental des produits et permettre une identification des pistes d'optimisation (cf. chapitre commerçant responsable) ;
- limiter l'impact du packaging des produits en intégrant dans le cahier des charges des produits Casino une clause relative à l'optimisation de l'emballage du produit. (cf. chapitre commerçant responsable). Le Groupe favorise également l'utilisation de packagings recyclés ou certifiés (FSC).

En 2013, le Groupe a par ailleurs organisé en partenariat avec la Fondation GOODPLANET, un forum fournisseurs sur le thème de la consommation responsable, qui a réuni 80 entreprises et lancé deux Prix pour valoriser les meilleures initiatives RSE de ses fournisseurs. Il a également reconduit le forum "Simplex" réunissant des fournisseurs locaux à marques propres situés dans les principaux pays d'implantation du Groupe (Brésil, Colombie, Thaïlande) pour une semaine de formation.

À l'international, le programme "Quality from the source" a été déployé par GPA au Brésil. Il implique 615 fournisseurs de fruits, légumes et œufs afin, d'améliorer leurs pratiques

environnementales, de limiter et contrôler l'utilisation des pesticides, de retraiter les eaux usées et d'assurer une parfaite traçabilité des produits. En Colombie, Grupo Éxito a organisé pour la 5e année consécutive un concours réunissant 5 500 fournisseurs récompensant la meilleure démarche de développement durable et valorise les meilleures initiatives environnementales. L'ensemble des ateliers de la filiale textile de Grupo Éxito ont été formés à la gestion environnementale.

Au sein de sa chaîne logistique, le Groupe favorise aussi la prise en compte des critères RSE au travers de deux initiatives :

- en France, la filiale logistique a déployé depuis 2011 une "scorecard" qui intègre des critères RSE pour évaluer les 120 premiers prestataires de transport ;
- au Brésil, GPA déploie depuis 2005 le programme "TOP LOG" dont l'objectif est d'améliorer les performances qualité de la chaîne logistique de ses fournisseurs. Plus de 170 fournisseurs sont impliqués dans ce programme et une cinquantaine a obtenu la certification TOP LOG octroyée lorsque les objectifs de performances fixés ont été atteints.

Concernant les sous-traitants (sociétés de services…), le groupe Casino évalue leurs politiques et actions pour lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité conformément aux engagements du Label Diversité.

Soutenir les filières de production locale

L'approvisionnement local auprès de petits producteurs ou de PMI/PME est majoritairement utilisé dans les pays où le Groupe est présent. Les fournisseurs locaux sont accompagnés dans la professionnalisation de leur circuit de production et logistique, de leurs normes de fabrication, ou encore de leur gestion administrative afin de leur permettre de se développer économiquement au-delà de leur relation commerciale avec le Groupe.

En France, parmi les actions mises en place, les magasins Casino ont continué de valoriser les producteurs locaux avec le concept "Le Meilleur d'ici" afin de soutenir les producteurs situés à moins de 80 km du magasin à travers le référencement et la mise en avant de leurs produits. "Le Meilleur d'ici" est présent dans 441 magasins dont 339 supermarchés et 102 hypermarchés Casino en France. Ils valorisent avec ses marques "Terre et Saveurs" et "Club des Sommeliers", les filières locales en développant des partenariats avec des agriculteurs, des éleveurs et des mareyeurs et en signant des accords avec les filières ovines et bovines. Pour soutenir les producteurs de lait, Casino a commercialisé en 2013 le "Lait des Monts du Forez" permettant à 65 producteurs laitiers mis en difficultés économiques et financières, suite à l'arrêt de la production d'un fabricant de fromage AOC, de trouver de nouveaux débouchés. De même, Franprix a continué de promouvoir les producteurs de lait de la Vallée du Lot et a développé son offre de produits locaux au sein de l'espace marché Franprix. Casino continue de soutenir la pêche artisanale avec le déploiement du concept "La Criée" : des partenariats ont été développés sur les ports de Lorient, Concarneau, Port-en-Bessin, Cherbourg, Fécamp, Granville, Les Sables d'Olonne, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz. Des moyens de distribution journaliers ont été spécifiquement mis en place pour pouvoir proposer aux consommateurs la pêche du jour dans les différents magasins.

À l'international, les enseignes s'engagent à soutenir les producteurs locaux. Grupo Éxito est allé à la rencontre de plus de 110 petits producteurs de fruits et légumes dans les différentes régions de Colombie et a proposé à plus de 120 fournisseurs d'intégrer le programme "EAFIT" de formation à la qualité et à la *supply chain*. GPA continue de soutenir le programme "Caras do Brasil" qui permet à des coopératives artisanales de vendre leurs produits au sein de 82 magasins Pão de Açúcar. Cette enseigne valorise aussi les petits fournisseurs de produits issus de l'agriculture biologique. Vindémia promeut à La Réunion les produits locaux sous la gamme "Nou la fé".

2.8.5. ACTEUR IMPLIQUÉ EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Politique générale en matière environnementale

Le groupe Casino a défini dès 2003 ses engagements en matière environnementale, réaffirmés par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi que par la démarche de progrès RSE qui fixe quatre priorités environnementales. Afin de prévenir et maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, la Direction de l'Environnement, rattachée à la Direction de la RSE, pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et le suivi des plans d'action.

Elle déploie une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale des activités du Groupe en s'appuyant (en France), sur les "référents environnements", des ateliers de travail "Excellence verte" et une plateforme collaborative permettant aux membres de ces ateliers de mutualiser et publier les bonnes pratiques de leur métier en faveur de la protection de l'environnement. Dans les filiales internationales, elle s'appuie sur les Directions en charge de la RSE et les équipes opérationnelles. La politique environnementale est adaptée à chaque métier et entité pour prendre en compte les spécificités locales.

Les priorités identifiées par le Groupe concernent :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la réduction et la valorisation des déchets ;
- la protection de la Biodiversité des écosystèmes.

Construction durable et certification

Compte tenu du nombre de sites et de magasins dans le monde et de la pluralité des formats, le groupe Casino incite ses filiales à conduire une démarche de certification à chaque fois qu'elle génère de la valeur. En France, GreenYellow, filiale énergie du Groupe a certifié ses activités, soit 502 sites en France, selon la norme ISO 50001. Par ailleurs, 4 entrepôts sont certifiés ISO 14001, un centre commercial est certifié BREEAM, 8 centres commerciaux ont obtenu le Label V par Écocert Environnement. À l'international, trois magasins Pão de Açúcar sont certifiés LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), système nord-américain de standardisation des bâtiments à haute qualité environnementale. Au Vietnam, le centre commercial "Green square" a obtenu la certification "LEED GOLD" et "LOTUS SILVER", système de certification des bâtiments garantissant le respect des normes environnementales développées par le "Vietnam Green Building Council" (VGBC) et reconnu par le "World Green Building Council" et le ministère de la Construction du Vietnam.

Démarche de sensibilisation

Pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux, les différents outils de communication interne du Groupe comme l'intranet ou la revue trimestrielle "Regards" sont utilisés régulièrement pour les informer sur les thématiques telles que la gestion des déchets, la préservation des ressources naturelles, les économies d'énergie, la biodiversité et le gaspillage alimentaire.

En 2013, les campagnes de sensibilisation des collaborateurs ont porté tout particulièrement sur le tri des produits usagés et des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Groupe est engagé tout au long de l'année contre le gaspillage alimentaire à travers le déploiement d'actions impliquant magasins et entrepôts, notamment au travers du partenariat avec la Fédération Française des Banques Alimentaires (cf. chapitre 2.8.6) et la campagne "Choisir, c'est Agir" mise en place avec la Fondation GOODPLANET lors de la journée mondiale de l'environnement (cf. chapitre 2.8.3). Franprix a déployé auprès de ses collaborateurs sa charte "FranTrix" pour valoriser les bons éco-gestes ; Casino a mobilisé ses équipes sur l'intérêt pour les consommateurs des points de collecte (piles, batteries, cartouches d'encre, ampoules, etc.) en renouvelant son opération : *"Ensemble, recyclons plus, recyclons mieux".* À l'international, Grupo Éxito a formé environ 1 000 collaborateurs afin d'améliorer le tri des déchets magasins dont les revenus générés sont entièrement reversés à la Fondation Éxito, tandis que Libertad a réalisé une campagne grand public en faveur des éco-gestes. Vindémia a participé à l'opération "deux nuits pour la Réunion, éteignons nos lumières" et a diffusé un guide pratique sur les écocomportements.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour lutter contre le réchauffement climatique

En tonnes eq CO_2	Total Groupe 2012 (1)	Total Groupe 2013 (2)	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien (2)
GES Scope 1 = émissions directes associées aux combustions (gaz et carburants) et aux recharges de fluides réfrigérants.	1 420 000	1 280 000	480 000 (3)	630 000	170 000
GES Scope 2 = émissions indirectes associées à l'énergie consommée (électricité, vapeur, chaleur, froid).	820 000	940 000	90 000	260 000	590 000

Précisions sur les périmètres pris en compte : le taux de couverture global en nombre de sites pour l'ensemble des entités considérées est de 87 % pour l'énergie et de 80 % pour les fluides frigorigènes hors climatisation.
(1) Hors Sudeco, Disco Devoto, activités à Mayotte, Maurice, Madagascar - Données partielles sur Via Varejo.
(2) Hors Sudeco, Disco Devoto, activités à Mayotte, Maurice, Madagascar.
(3) Hors CODIM.

Mesurer les émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre de l'internationalisation de ses activités, le Groupe a standardisé les pratiques de ses filiales en matière de comptabilité carbone en 2012, année de référence prise en compte par la Direction de l'Environnement pour suivre les plans de réduction GES.

Les filiales du Groupe réalisent chaque année leur inventaire GES sur les scopes 1 et 2 pour suivre l'efficacité de leurs plans de réduction, en s'appuyant sur ce cadre méthodologique.

Les principaux postes d'émissions du périmètre opérationnel du Groupe sont :

- les recharges en fluides frigorigènes liées aux fuites des installations frigorifiques ;
- la combustion des carburants nécessaires aux transports de marchandises ;
- les consommations d'énergie des établissements.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le Groupe encourage ses filiales à réduire en priorité leurs émissions directes.

La priorité du Groupe est donnée à la réduction des émissions de GES dues aux fuites de fluides réfrigérants à fort pouvoir de réchauffement climatique tels que les HFC, conformément au Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Les actions mises en place par les filiales consistent à renforcer le confinement des circuits des installations existantes et à mettre en place des pilotes frigorifiques fonctionnant avec des fluides à faible pouvoir de réchauffement climatique (hydrocarbures, CO_2, NH_3). Afin d'identifier les solutions techniques adaptées aux conditions de sécurité, au climat et aux réglementations des pays où il est présent, le Groupe organise le partage d'expérience des pilotes réalisés par ses filiales. En France, une dizaine de supermarchés produisent du froid avec des installations au CO_2 ; Casino Shopping a réalisé un pilote à eau glycolée permettant de réduire la charge initiale en équivalent CO_2 de 74 %. Au Brésil, GPA teste la réfrigération CO_2 avec deux installations pilotes.

Afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au transport de marchandises, le Groupe met prioritairement en place des plans d'actions pour réduire les kilomètres parcourus et mieux remplir les camions à travers des partenariats permettant de mutualiser les capacités de transport en amont et aval de ses établissements (*back* et *front hauling* ou *pooling*). En France, le Groupe développe une stratégie d'opti-modalité en recourant au transport fluvial pour livrer des magasins Franprix à Paris, et en utilisant des supports de manutention superposables pour mieux remplir les camions. Le programme Citygreen intègre les solutions de transport répondant aux normes de pollution atmosphérique et sonores les plus exigeantes. En Colombie, Grupo Éxito optimise le remplissage des camions avec des codes couleurs incitant à optimiser les capacités de chargement des camions en surface et hauteur ; Big C Vietnam livre par voie fluviale des magasins situés au Centre et Nord du pays ; GPA au Brésil continue de développer son programme de *Backhauling* lancé en 2006 avec 17 % de fournisseurs supplémentaires impliqués en 2013.

L'amélioration de l'efficacité énergétique (voir paragraphe suivant) des magasins des enseignes du Groupe contribue à réduire l'impact GES des consommations électriques avec un rendement carbone qui varie en fonction de l'intensité carbone de l'électricité de chaque pays.

Enfin, le Groupe réalise en France des bilans carbone en amont des opérations de constructions, afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à la construction d'un bâtiment et d'opter pour des matériaux et des procédés constructifs moins émetteurs. La politique d'implantation des magasins et des entrepôts visant à réduire les distances parcourues par les marchandises et les clients contribue à limiter l'impact carbone de nos activités.

Adaptation au changement climatique

Pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique, la politique d'adaptation du Groupe et de ses filiales consiste à prendre en compte les risques d'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, principalement le risque cyclonique pour ses activités à l'île de La Réunion et d'inondation en Thaïlande. Le Groupe s'applique à respecter les réglementations en vigueur en construisant les équipements nécessaires à la gestion et au débordement des eaux pluviales et s'emploie à mettre en œuvre des techniques innovantes (toitures végétalisées, faussé drainant). Les sociétés exposées à ce type de risque maintiennent et développent des plans de continuité d'activité en cas d'événement climatique extrême en collaboration avec les fournisseurs et les pouvoirs publics.

Utilisation durable des ressources

	Total Groupe 2012 (1)	Total Groupe 2013	France	Amérique Latine	Asie/Océan Indien (2)
Consommation d'énergie *(en MWh)*					
Électricité	4 643 585 (a)	4 785 540	1 587 420	2 050 477	1 147 643
Gaz naturel	265 160 (b)	268 475	186 850	81 625	0
Consommation d'eau *(en m³)*	15 536 684 (c)	15 910 757	1 494 810 (d)	6 365 477	8 050 470

Précisions sur le périmètre des données disponibles. Le taux de couverture global en nombre de sites pour l'ensemble des entités considérées est de 87 % pour l'énergie et de 75 % pour l'eau.
(1) Hors Sudeco et hors activités Mayotte, Maurice, Madagascar
(2) Hors activités Mayotte, Maurice, Madagascar
(a) Indicateur révisé
(b) Hors Libertad
(c) Hors Franprix et hors Leader Price
(d) Hors Leader Price et hors Codim

L'énergie

Afin de réduire les coûts d'exploitation, l'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins est une priorité déclinée dans toutes les entités. Les deux principaux postes de consommation d'énergie d'origine essentiellement électrique sont l'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires. La réduction des consommations d'énergie fait l'objet d'un processus d'amélioration continue basé sur le monitoring des consommations, le diagnostic énergétique des sites, et s'appuie sur un programme de rénovation énergétique (Contrats de Performance Énergétique). Ce processus est mis en œuvre par la filiale GreenYellow en charge de fournir les solutions d'économies d'énergies du Groupe. Toutes les entités du Groupe sont invitées à définir des objectifs de réduction et des plans d'action pour identifier les solutions les plus éco-efficientes. En France, 90 % des hypermarchés Casino sont sous contrats de performance énergétique et 75 % des hypermarchés sont déjà équipés de meubles à froid positif ayant des portes conformément à l'engagement pris avec l'État d'atteindre ce niveau d'équipement en 2020. Dans la même période 100 % des supérettes et des supermarchés rénovés ou neufs ont adopté ce nouveau standard. Les moyens mis en œuvre ont permis une réduction de la consommation électrique de 9 % en France par rapport à 2012.

À l'international, des plans d'actions pour réduire la consommation énergétique des magasins ont été mis en place afin de contrôler régulièrement les consommations, de former les collaborateurs et d'optimiser les processus d'exploitation en magasin et au siège. En Colombie, GreenYellow a mis en place des Contrats de Performance Énergétique dans 18 magasins en 2013 comprenant la fermeture des meubles à froid positif (programme poursuivi en 2014). Au Vietnam, les nouveaux magasins intègrent les derniers équipements moins consommateurs d'énergie (éclairage basse consommation, renforcement de l'isolation, meubles froid fermés…). Dans les magasins ouverts avant 2013, 56 % des meubles froids sont couverts de portes.

Pour soutenir le développement des énergies renouvelables, le groupe Casino a engagé en 2007 un programme ambitieux de développement d'installations solaires photovoltaïques et compte 44 centrales connectées, représentant une surface d'environ 331 720 m², soit 269 MWc. Au Vietnam, une partie de l'énergie du centre commercial "Green square" est produite par une centrale solaire installée sur les toitures (soit une production en énergie renouvelable au Vietnam d'environ 204 MWh par an). Au Brésil, 25 % de l'électricité consommée est d'origine renouvelable.

L'eau

Les activités d'exploitation du Groupe sont situées dans des zones comportant un risque de stress hydrique considéré de faible à moyen et consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, principalement pour un usage sanitaire.

Conscient de l'importance de la gestion de l'eau, le Groupe encourage les initiatives pour réutiliser les eaux pluviales et limiter les consommations sur les réseaux d'eau potable. En France, depuis 2013 les entrepôts Easydis conduisent une politique de gestion responsable de l'eau basée sur la récupération des eaux pluviales (cinq entrepôts équipés) et le monitoring en temps réel des consommations par télérelève pour détecter les fuites d'eau. Dans la même période 50 % des supermarchés Casino se sont équipés en régulateurs de débit et les restaurants Casino ont mobilisé leurs équipes sur les économies d'eau. Les nouveaux projets de construction intègrent, chaque fois que possible et ce dès la conception, des dispositifs de collecte et de traitement des eaux de pluie.

À l'international GPA a déployé pour ses magasins alimentaires un monitoring quotidien de la consommation d'eau permettant de détecter les fuites. Des initiatives allant dans le même sens sont prises par Big C au Vietnam et Éxito en Colombie.

Réduction, valorisation des déchets et lutte contre la pollution

Déchets d'exploitation

Les principaux déchets générés par l'exploitation des établissements sont les cartons, les plastiques, les papiers et les produits fermentescibles. Les filiales ont pour objectifs de réduire leurs déchets et d'augmenter leur taux de valorisation en participant au développement et à la sécurisation des filières de recyclage locales. 230 000 tonnes de déchets (cartons, plastiques, organiques) ont été valorisées pour 77 % des sites du Groupe (hors Big C Vietnam et Thaïlande, et magasins de proximité Casino). Les enseignes ont poursuivi les formations aux techniques de tri en magasins et en entrepôts principalement en 2013, sur les plastiques et les fermentescibles.

En France, plus de 101 000 tonnes de déchets ont été triées par les magasins et les entrepôts Casino en vue d'une valorisation par des prestataires agréés. La mise en place du tri organique dans 94 % des hypermarchés Casino et 52 % des supermarchés Casino permet d'atteindre un taux de valorisation de 61 % des déchets d'exploitation. Les magasins Franprix et Leader Price trient et valorisent leurs déchets cartons dans le cadre de contrats locaux, tandis que Cdiscount trie et valorise 100 % des cartons et des plastiques générés par ses entrepôts.

En Colombie, Grupo Éxito a valorisé plus de 27 000 tonnes de déchets d'exploitation dont les produits financiers générés par le recyclage sont reversés à la fondation Grupo Éxito. Au Brésil, GPA continue de renforcer son système de traçabilité des déchets pour mieux mesurer la performance de tri de ses magasins et de ses entrepôts alimentaires. À fin 2013 ce dispositif est déployé dans 79 magasins (38 en 2012). En Argentine, Libertad poursuit le déploiement de son programme 3R "réduire, recycler et réutiliser" dans l'ensemble de ses magasins pour le recyclage du carton, huile et verre.

Collecte des produits usagés et des déchets rapportés par les clients

Pour encourager au tri et au recyclage des produits usagés des clients, le groupe Casino mène des actions de sensibilisation. Au niveau Groupe, 300 tonnes de piles, 61 tonnes d'ampoules, 2 322 tonnes d'appareils électriques, 25 tonnes de cartouches d'encre, et 6 480 tonnes de papiers cartons ont été récupérées pour être valorisées.

En France, le groupe Casino a rénové en collaboration avec les éco-organismes la quasi-totalité des points de collecte mis à disposition dans ses magasins pour récupérer les produits usagés des clients, comme les piles, les ampoules basse consommation, les accumulateurs, les petits matériels électroniques et les cartouches d'impression. Cette opération et les campagnes de communication mises en place ont permis aux magasins Casino de collecter en 2013 : 186 tonnes de piles usagées dans les magasins et entrepôts du groupe Casino, 59 tonnes d'ampoules, 25 de consommables d'impression (cartouches d'encre), 1 942 tonnes d'appareils électriques et électroniques (DEEE). Les magasins Monoprix ont récupéré 100 tonnes de piles.

À l'international, GPA et ses fournisseurs proposent dans 253 magasins Pão de Açúcar et Extra un service de bornes de collecte et de recyclage pour les papiers, verres, métaux, plastiques et huiles qui ont permis de collecter plus de 20 000 tonnes de déchets auprès des clients de ces magasins. Big C Thailande et Grupo Éxito déploient également des bacs de recyclage dans ses magasins pour la collecte des téléphones mobiles, des piles, du plastique. Big C Vietnam organise des campagnes de collecte des piles usagées.

Protection de la biodiversité

Le groupe Casino a rappelé son engagement en faveur de la biodiversité dans sa Charte Éthique Groupe à travers l'engagement n° 8 : "Participer à la préservation de la biodiversité".

Réduction de l'impact des bâtiments sur la biodiversité

Casino Développement a réalisé et déployé un guide des bonnes pratiques sur la gestion des espaces et la préservation de la biodiversité. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage déléguée ont été formées à ces pratiques.

Protection de la biodiversité au Brésil

GPA a adhéré à la charte de l'Institut brésilien Ethos ayant pour objectif la protection de la forêt amazonienne et de sa population. Les signataires s'engagent à ne commercialiser que des produits

certifiés comme ne provenant pas des zones protégées par l'Institut Brésilien pour l'Environnement et les Ressources Naturelles Renouvelables (IBAMA), notamment le bois, le poisson et le soja ; Il a mis en place une démarche de traçabilité sur la filière ovine et bovine de ses fournisseurs brésiliens afin de s'assurer de leur provenance et de ne pas participer à la déforestation liée à l'élevage de bétail. GPA a développé son offre de produits Bio en augmentant de 35 % le nombre de références disponibles en magasin.

Actions en faveur de la protection des forêts

Le Groupe a mené diverses actions en faveur de la protection des forêts et de la reforestation. En France, l'opération menée depuis 2011 en partenariat avec SOS SAHEL dans les magasins Casino, Franprix et Monoprix et le Groupe Danone a été reconduite en 2013 et a permis depuis 2011 le financement de la plantation d'environ 3,4 millions d'arbres dans cette région. Dans le cadre de son programme "miplanetaÉxito.com", Grupo Éxito en Colombie a déjà planté plus de 186 000 arbres. Big C en Thaïlande a organisé cette année encore, une campagne baptisée "Big C, Big Forest – stop Global Warming" en partenariat avec le ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, qui a permis de planter plus de 16 800 arbres dans le parc national de Kaeng Krachan. Libertad déploie le programme "Marcas Verdes" qui a assuré le financement avec un fournisseur de la protection d'1,6 million de m² de forêt dans la région du Gran Chaco. Le Groupe met en œuvre des actions ciblées pour réduire l'impact sur la biodiversité des produits à marque propre et de ses fournisseurs alimentaires notamment au Brésil (cf. chapitre 2.8.3).

Le Groupe a enregistré pour son activité Casino des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement à hauteur de 1 694 milliers d'euros.

Lutte contre le bruit

En France, pour réduire le bruit des livraisons de marchandises, la filiale logistique du groupe Casino déploie sous la marque Citygreen une flotte de camions conformes à la norme Piek, certifiant un niveau sonore inférieur à 60 décibels, et des véhicules hybrides permettant une livraison silencieuse du dernier kilomètre en mode électrique. Cette flotte de véhicules permet de développer les livraisons nocturnes des magasins et de réduire le trafic de jour en centre-ville ou en périphérie urbaine. En développant les livraisons en mode fluvial pour 80 magasins parisiens, Franprix évite chaque année à ses camions de parcourir plus de 450 000 km en zone urbaine et participe aussi à la réduction des nuisances sonores.

Stations-Service

L'activité liée aux stations-service détenues par le Groupe fait l'objet de contrôles permanents et rigoureux. Une démarche de prévention de la pollution des sols a été mise en place en France comprenant des campagnes de reconnaissance des sous-sols et eaux souterraines ainsi qu'une surveillance de 100 % des sous-sols. À l'international, seules les filiales Grupo Éxito et GPA possèdent des stations-service (respectivement 20 et 84 en exploitation) qui font elles aussi l'objet de contrôles réguliers pour prévenir le risque de pollution.

2.8.6. ACTEUR LOCAL ENGAGÉ

Le groupe Casino favorise le développement des magasins de proximité dans les pays où il est présent. En tant qu'acteur local fortement impliqué dans les territoires (centre-ville, périphéries urbaines et zones rurales), il contribue au développement économique local et à la solidarité sur les territoires en incitant ses enseignes, à travers sa démarche de progrès RSE, à renforcer les partenariats de solidarité, à développer les actions locales de solidarité menées au niveau des magasins et à soutenir les actions des fondations. Ces actions sont déployées au sein de chacune des entités du Groupe.

Les partenariats de solidarité nationaux : lutter contre l'exclusion

Le groupe Casino a choisi de contribuer à la lutte contre la précarité et l'exclusion en soutenant des associations de solidarité dans le cadre de partenariats nationaux afin de renforcer l'impact de ses actions au cœur des territoires.

En France, le Groupe a renforcé son engagement en faveur des plus démunis en lançant le programme "Casino se mobilise contre l'exclusion". Des partenariats ont été signés avec la Fédération Française des Banques Alimentaires, l'Agence du Don en Nature, Apprentis d'Auteuil, le Samu Social de Paris, la Croix-Rouge et MicroDon (entreprise de l'économie solidaire). Un club des partenaires engagés contre l'exclusion, réunissant cinq grands fournisseurs a été mis en place. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Plus de 5 000 tonnes de produits ont été données à la Fédération Française des Banques Alimentaires, dont 3 285 tonnes données par les enseignes dans le cadre de la ramasse quotidienne et 1 740 tonnes collectées auprès des clients.
- 40 000 produits textiles ont été donnés au Samu Social ; 140 palettes de produits non alimentaires du quotidien aux Apprentis d'Auteuil pour soutenir les "braderies solidaires" qui viennent en aide aux familles monoparentales ; 80 000 produits DHP et textile ont été donnés à l'Agence du Don en Nature.
- L'Arrondi en Caisse a été mis en place pour la première fois en France par Franprix, un dispositif qui permet aux clients d'arrondir leur ticket de caisse à l'euro supérieur au profit d'une association. À fin 2013, l'arrondi était déployé dans 137 magasins, au profit notamment de la Croix-Rouge.

Chacune des enseignes du Groupe déploie aussi ses propres partenariats de solidarité : Monoprix a organisé pour la 2e année une grande opération de collecte de vêtements dans 280 magasins et entrepôts au profit d'Emmaüs ; Casino poursuit ses opérations en magasins au profit de l'association Dr Souris ; Leader Price a soutenu "Toutes à l'école" et Franprix le Téléthon.

Enfin, le Groupe soutient des opérations de vente de “produits partages” avec ses fournisseurs dans ses magasins au profit d’associations telles que SOS Sahel, l’Unicef, et Handi’chien.

À l’international, la grande majorité des entités agissent dans le même objectif au niveau national et local, en soutenant les banques alimentaires lorsqu’elles sont présentes et en organisant des actions de solidarité dans les magasins.

Concernant les Banques Alimentaires, GPA au Brésil a organisé cette année deux grandes journées de collecte de denrées alimentaires dans 730 magasins avec le soutien de 2 000 bénévoles au profit de trois associations Amigos de Bem, Banco de Alimentos et Mesa Brasil. 2 934 tonnes de marchandises alimentaires ont été collectées et redistribuées par GPA cette année. En Argentine, Libertad a signé un partenariat avec “Red Argentina de Bancos de Alimentos” ouvrant une collaboration avec 15 Banques Alimentaires, tandis qu’en Colombie, Grupo Éxito soutient activement les banques alimentaires locales : plus de 3 010 tonnes de marchandises collectées en 2013. Enfin, Vindémia agit aux côtés du Réseau Réunionnais d’Aide Alimentaire (2R2A) pour le ramassage de produits dans les magasins du Groupe et l’organisation de collecte auprès des clients.

De nombreux programmes de solidarité ont été déployés par l’ensemble des entités du Groupe. Big C Vietnam a mis en place un programme d’aide d’urgence pour les victimes des intempéries et a organisé des collectes de vêtements (500 000 collectés en 2013) et de livres d’occasions (16 000 livres) au profit des enfants défavorisés. Big C Thaïlande qui a fêté ses 20 ans d’engagements en 2013 aux côtés des communautés locales, a développé un programme pour soutenir des projets des communautés présentes autour des hypermarchés.

Libertad a lancé son programme “Juntos en Acción” qui comprend différentes actions de solidarité notamment au profit de l’association l’hôpital des Enfants, et une grande collecte de vêtements (2 330 kg collectés) et de jouets (500 kg collectés).

GPA a renouvelé son opération “Sapin Solidaire” qui permet de remettre un cadeau à environ 1 000 enfants en difficultés et renouvelé la collecte en magasins de livres, vêtements et jouets.

L’action des Fondations

Les actions de solidarité du Groupe sont aussi mises en place au travers de ses fondations. En s’engageant en faveur de l’enfance, la Fondation Casino fait le lien avec les cinq autres fondations du Groupe : l’Instituto GPA et la Fondation Via Varejo au Brésil, la fondation Éxito en Colombie, la fondation Big C en Thaïlande, la fondation Monoprix en France, toutes engagées en faveur des enfants les plus démunis.

La Fondation d’Entreprise Casino a développé ses trois programmes principaux :

- “Artistes à l’école” initié en 2011 en partenariat avec l’Éducation Nationale et le théâtre de l’Odéon, permet de soutenir 10 projets d’éducation artistique et culturelle bénéficiant à 2 100 enfants situés dans des territoires enclavés, urbains ou ruraux ;
- “Rompre l’isolement des enfants à l’hôpital” avec l’association Dr Souris, qui a permis depuis 2010, de mettre à disposition dans les services pédiatriques de 8 hôpitaux, 1 ordinateur et connexion Internet par lit (soit 585 au total), également le matériel accessoire, la formation du personnel et la maintenance, pour le bénéfice de tous les enfants séjournant dans ces hôpitaux, quelle que soit la durée de leur séjour. Les magasins Casino, Franprix, Leader Price, les cafétérias Casino, les entrepôts, mais aussi Vindémia et Cdiscount participent à ce programme ;
- “Initiatives locales” qui a permis en 2013 d’accompagner 19 projets locaux proposés et parrainés par des collaborateurs du Groupe.

La fondation Éxito en Colombie a développé une expertise reconnue par les parties prenantes dans la lutte contre la malnutrition infantile. Ses actions consistent à soutenir des associations locales pour garantir une alimentation saine et équilibrée aux enfants et futures mères issus de milieux défavorisés, à sensibiliser à une meilleure nutrition, à promouvoir la lecture et l’éveil musical. Environ 36 000 enfants (32 102 en 2012) et 2 600 femmes enceintes (1 798 en 2012) ont été concernés par ces programmes en 2013. Pour fêter ses 30 ans, la Fondation a organisé la 10e édition des “Prix de la petite enfance” pour récompenser et soutenir les initiatives en faveur des enfants et de la lutte contre la malnutrition.

La fondation Big C Thaïlande axe ses actions en faveur de l’éducation des jeunes en apportant une aide financière aux plus défavorisés (plus de 6 200 bourses accordées en 2013), et en cofinançant la construction d’écoles (37 écoles soutenues financièrement).

L’Instituto GPA développe des programmes d’éducation pour faciliter l’insertion professionnelle des jeunes de milieux sociaux modestes : elle offre au travers de 8 centres, des cours gratuits à l’anglais, aux métiers d’hôtesses et d’hôtes de caisse et de téléconférencier en centres d’appels. Il soutient en partenariat avec le gouvernement de Rio de Janeiro, le centre de formation professionnelle NATA qui permet à 332 élèves issus de familles modestes de se former aux métiers de la boulangerie et du lait. L’Instituto GPA est aussi reconnu pour son programme d’apprentissage de la musique : 590 enfants apprennent à jouer du violon ou du violoncelle au sein d’un orchestre. Enfin, elle a mis en place en 2013, un partenariat avec la Fondation Getulio Vargas pour déployer un programme de bourses au mérite.

2.8.7. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Par son adhésion au Pacte Mondial en 2009, le Groupe a souhaité réaffirmer son engagement dans la lutte contre la corruption et la prise en compte des droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

Le programme anti-corruption du Groupe relève de la responsabilité de la Direction Générale de chacune de ses entités. La Direction du contrôle interne Groupe, dans le cadre de ses actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des Business Units du Groupe, est à leur disposition pour les accompagner dans la définition de leurs plans d'action en la matière. Elle a notamment diffusé un guide recensant les attendus formulés par les parties prenantes ainsi que des fiches réflexes déclinées en quatre volets, sensibilisation, prévention, détection, réaction, à destination des filiales en France et à l'international. Cette même Direction a réalisé un état des lieux du dispositif en matière de lutte contre la corruption à partir d'informations déclaratives de l'ensemble des entités du Groupe. Des plans d'action ont été définis par les entités afin d'adresser les éventuelles zones de risque. La Newsletter du Contrôle Interne, diffusée mensuellement depuis 2010 auprès des Directions financières des entités du Groupe, a abordé notamment les thématiques relatives à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption.

En France, le Groupe a diffusé son Code de conduite des affaires qui rappelle les règles à respecter par les collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles et qui couvre la protection des intérêts du Groupe, la prévention des conflits, la concurrence et la corruption, le délit d'initié.

Les entités internationales du Groupe déploient des codes éthiques ou codes de conduite. Grupo Éxito déploie sa politique de transparence définie dans le code éthique auprès de ses collaborateurs et fournisseurs, et le manuel de gestion des conflits d'intérêts. Un Comité éthique a également été constitué et un dispositif de remontée d'alertes a été ouvert à l'interne et à l'externe. De la même manière, Grupo Pão de Açúcar s'inscrit dans cette démarche avec la formation de l'ensemble de ses salariés aux règles de conduite du Code de l'entité et au dispositif d'alerte.

Libertad a lancé en 2012 son programme "Libertad Transparente" dont l'objectif est de mettre en avant toutes les initiatives de l'entité en matière de respect des normes éthiques et de transparence (code de conduite, comité d'analyse des conduites et adresse électronique servant de dispositif d'alerte).

2.8.8. PRATIQUE DE LOBBYING

Le groupe Casino au travers du département des Affaires publiques mène dans les pays où il est présent des actions de lobbying afin de dialoguer, d'échanger et d'informer les élus dans le processus législatif et participe aux travaux des différentes fédérations qui représentent son secteur. Il entretient un dialogue régulier et ouvert nécessaire à la construction des politiques publiques. En France, le Groupe a déclaré ses activités en tant que représentant d'intérêts auprès de l'Assemblée nationale et du Parlement européen et est membre de la Fédération du Commerce et de la Distribution, et de l'AFEP.

2.8.9. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050, et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Casino Guichard-Perrachon, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans la partie 2.8 du Document de référence, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un Document de référence comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés du protocole de reporting social, environnemental et sociétal dans sa version datée de décembre 2013 (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure dans le chapitre "Périmètre de reporting" du présent Document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le Document de référence ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre octobre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ quatorze semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 [1].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Document de référence avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la section "Périmètre de reporting" du Document de référence.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le Document de référence des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE [2], en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

(1 ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.
(2) En charge des thématiques suivantes : RSE, Ressources Humaines, Qualité (sécurité des produits, profil environnemental des produits), Relation PME, Environnement, Audit interne.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes [3] :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le Document de référence ;
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées [4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 23 % des effectifs et entre 28 % et 42 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les indicateurs environnementaux ne couvrent pas la totalité des activités, en particulier pour les indicateurs "Tonnage des déchets valorisés", "Consommation d'eau" et "Consommation d'énergie". Pour chacun, leur taux de couverture est mentionné dans la section "2.8.5 Acteur impliqué en faveur de l'environnement" du présent Document de Référence.

Paris-La Défense, le 10 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier
Associé
Développement durable

Bruno Perrin
Associé

(3) **Informations environnementales et sociétales** *: la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés), la pollution et la gestion des déchets (les tonnages valorisés, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, les émissions de GES), la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales, les mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des matières premières ; l'impact territorial, économique et social, les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.* **Informations sociales** *: l'emploi (l'effectif total et répartitions), les absences, les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail (notamment leur fréquence et leur gravité), les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.*

(4) *Casino France et Éxito (Colombie).*

2.8.10. TABLE DE CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ARTICLE 225 DE LA LOI DITE GRENELLE 2

INFORMATIONS SOCIALES	
Emploi	pages 46-49
Organisation du travail	page 49
Relations sociales	page 46
Santé & sécurité	Page 50
Formation	pages 49-50
Égalité de traitement	pages 46-47-48
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	pages 44-46-47-48-53-54-55
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Politique générale en matière environnementale	pages 55-56
Pollution et gestion des déchets	pages 52-53-58-59-60
Utilisation durable des ressources	pages 52-53-57-58
Changement climatique	pages 56-57
Protection de la biodiversité	pages 58-59
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Impact territorial, économique et social des activités de la Société	pages 59-60
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	pages 44-45
Sous-traitance et fournisseurs	pages 53-54-55-61
Loyauté des pratiques	pages 51-52-53-54-61
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	pages 53-54-55

2.9. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

2.9.1. PARTICIPATION

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe en France.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du groupe Casino).

Le principe de cet accord de Groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti entre l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1er juillet 2000 avec effet rétroactif au 1er janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation Groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

2.9.2. INTÉRESSEMENT

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place pour les exercices 2013, 2014 et 2015 qui s'applique à l'ensemble des filiales françaises du groupe Casino (hors les groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du groupe Casino).

Comme le précédent accord, il allie un intéressement de solidarité à un intéressement local. L'intéressement de solidarité est assis sur l'EBITDA (avant intéressement et participation) consolidé du périmètre concerné, diminué de la rémunération des capitaux immobilisés. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %.

L'intéressement local est directement lié aux performances des sites commerciaux. Il est réparti proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire.

Le versement de l'intéressement intervient au plus tard le 15 mai de chaque année.

2.9.3. SOMMES AFFECTÉES AU TITRE DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Participation	Intéressement	Total
2008	23 126,0	22 213,5	45 339,5
2009	20 448,4	14 474,4	35 922,8
2010	19 294,8	12 280,3	31 575,1
2011	18 198,5	11 897,6	30 096,1
2012	13 998,5	6 457,1	20 455,6

2.9.4. OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis et jusqu'en 2009, il a été attribué, en décembre de chaque année, selon les mêmes principes, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il a été procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 32.

Options d'achat d'actions

Il n'y a plus de plans d'options d'achat en cours de validité au 31 janvier 2014.

Par ailleurs, les options de souscription d'actions de la Société consenties, en 2013, aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux et les options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties	Néant	-
Options levées	68 230	73,38

2.9.5. ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AU PERSONNEL

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions sont attribuées gratuitement aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et à l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires, les attributions peuvent, le cas échéant, concerner des collaborateurs des sociétés mères de Casino qui participent en particulier aux missions de conseil en matière stratégique et de développement apportées à la société Casino. Dans ce cadre, aucun salarié de la société Rallye ne s'est vu attribuer des actions gratuites en 2013.

Le détail des différents plans en cours de validité au 31 janvier 2014 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'une attribution gratuite d'actions :

				Nombre d'actions attribuées	
Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Aux 10 premiers attributaires salariés (*)	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 31 janvier 2014 (1)
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	32	34 423	36 477 (2)
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	899	38 300	0 (3)
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	52	3 190	0 (3)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	3	1 620	1 620 (4)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	13	6 065	5 800 (4)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	22	4 360	4 145 (4)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	600	600 (4)
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	11	3 400	0 (3)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	5	1 765	1 765 (4)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	380	380 (4)
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	40	5 410	8 740 (4)
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	3	3 742	3 742 (2)
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	2	400	400 (4)
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	1	3 800	3 800 (4)
2 décembre 2011	2 décembre 2014	2 décembre 2016	632	10 570	20 037 (2)
29 mars 2012	29 mars 2015	29 mars 2017	2	6 422	6 422 (2)
11 mai 2012	11 mai 2014	11 mai 2016	2	17 859	17 859 (2)
19 octobre 2012	19 octobre 2015	19 octobre 2017	36	7 600	11 350 (3)
19 octobre 2012	19 octobre 2014	19 octobre 2016	31	28 000	41 200 (2)
18 octobre 2013	18 octobre 2016	19 octobre 2018	198	22 347	57 823 (2)
18 octobre 2013	18 octobre 2018	19 octobre 2018	5	7 857	7 857 (2)
18 octobre 2013	18 octobre 2015	19 octobre 2017	29	16 931	22 650 (2)
18 octobre 2013	18 octobre 2017	19 octobre 2017	2	2 705	2 705 (2)

(*) Au jour de l'attribution.
(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires et/ou application du critère de performance.
(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.
(3) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires ou les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC). Les critères de performance n'ont pas été atteints. Il ne sera donc pas attribué d'actions le 15 avril 2014.
(4) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires ou les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC).

Les plans d'attributions gratuites d'actions mis en place les 29 avril 2010, 3 décembre 2010, 15 avril 2011, 21 octobre 2011 et 21 octobre 2011 ont donné lieu à l'attribution définitive d'actions comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Nombre d'actions attribuées définitivement	Type actions
29 avril 2010	29 avril 2013 (1)	43 825	Actions existantes
29 avril 2010	29 avril 2013 (2)	181 661	Actions existantes (12 214 actions) et actions nouvelles (169 447 actions)
29 avril 2010	29 avril 2013 (2)	3 580	Actions existantes
29 avril 2010	29 avril 2013 (2)	5 192	Actions existantes
3 décembre 2010	3 décembre 2013 (1)	12 829	Actions existantes
15 avril 2011	15 avril 2013 (1)	38 332	Actions nouvelles
15 avril 2011	15 avril 2013 (2)	27 851	Actions nouvelles
21 octobre 2011	21 octobre 2013 (1)	18 515	Actions existantes

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance retenus portaient essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires ou les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC).

2.9.6. PLANS D'ACTIONNARIAT

Afin de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant d'être plus étroitement associés aux développements et performances futures du Groupe, deux plans d'actionnariat ont été mis en œuvre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placements d'entreprise (FCPE), le premier en décembre 2005 et le second en décembre 2008.

Ces plans d'actionnariat, dits à effet de levier et à capital garanti, ont été offerts à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Le plan de 2005 a pris fin en 2010 et celui de 2008, fin décembre 2013.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placements, les salariés du Groupe détenaient, au 31 janvier 2014, 1 227 356 actions représentant 1,1 % du capital et 1,6 % des droits de vote.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

3.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 70

3.2. États financiers 71

3.3. Notes aux comptes consolidés 78

3.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable relatif aux mouvements de périmètre. Nous avons vérifié les calculs effectués par le Groupe et le traitement comptable adopté ainsi que le caractère raisonnable des estimations attachées à ces mouvements de périmètre. Nous avons également apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.
- La note 1.4.18.1 de l'annexe aux comptes consolidés spécifie les conditions de classement d'instruments financiers en capitaux propres. En application de ces principes, nous avons examiné le caractère approprié du classement des titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI) émis par Casino, Guichard-Perrachon pour 750 millions en capitaux propres et avons apprécié l'information donnée dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Le Groupe effectue des estimations et formule des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwills et des autres actifs non courants (notes 1.4.12 et 18 de l'annexe). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issus des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés		Ernst & Young et Autres
Gérard Badin	Antoine de Riedmatten	Daniel Mary-Dauphin

3.2. ÉTATS FINANCIERS

3.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2012

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	7.1	48 645	41 971
Coût d'achat complet des marchandises vendues	7.2	(36 200)	(31 126)
Marge commerciale		**12 445**	**10 844**
Autres revenus	7.1	324	322
Coûts des ventes	7.3	(8 685)	(7 478)
Frais généraux et administratifs	7.3	(1 721)	(1 686)
Résultat opérationnel courant	**6.1**	**2 363**	**2 002**
Exprimé en % du CA HT		*4,9*	*4,8*
Autres produits opérationnels	8	999	1 078
Autres charges opérationnelles	8	(738)	(701)
Résultat opérationnel		**2 625**	**2 379**
Exprimé en % du CA HT		*5,4*	*5,7*
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		179	152
Coût de l'endettement financier brut		(814)	(670)
Coût de l'endettement financier net	**9.1**	**(635)**	**(519)**
Autres produits financiers	9.2	168	177
Autres charges financières	9.2	(252)	(157)
Résultat avant impôt		**1 905**	**1 880**
Exprimé en % du CA HT		*3,9*	*4,5*
Charge d'impôt	10	(401)	(323)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	11	21	(21)
Résultat net des activités poursuivies		**1 524**	**1 535**
Exprimé en % du CA HT		*3,1*	*3,7*
dont, part du Groupe		853	1 065
dont, intérêts minoritaires		672	470
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées		**(2)**	**(2)**
dont, part du Groupe		(2)	(2)
dont, intérêts minoritaires		-	-
ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**1 523**	**1 533**
dont, part du Groupe		851	1 062
dont, intérêts minoritaires		672	470

Résultat net par action

(en euros)	Notes	2013	2012
Des activités poursuivies, part du Groupe	13		
• de base		7,41	9,44
• dilué		7,40	9,41
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	13		
• de base		7,39	9,42
• dilué		7,38	9,39

3.2.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net de l'exercice	**1 523**	**1 533**
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	**(2 197)**	**(776)**
Couvertures de flux de trésorerie	(5)	(11)
Couvertures d'investissement net dans une activité à l'étranger	-	(47)
Écarts de conversion (1)	(2 176)	(732)
Actifs financiers disponibles à la vente	3	2
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables	(19)	(9)
Effets d'impôt	-	21
Éléments non recyclables en résultat	**8**	**(28)**
Écarts actuariels	13	(43)
Effets d'impôt	(4)	14
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	**(2 188)**	**(805)**
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AU TITRE DE L'EXERCICE, NETS D'IMPÔT	**(666)**	**728**
Dont part du Groupe	*13*	*594*
Dont part des minoritaires	*(678)*	*134*

(1) La variation négative de 2 176 millions d'euros résulte principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne, colombienne et thaïlandaise pour respectivement 1 641, 349 et 120 millions d'euros.
La variation négative de l'exercice 2012 résultait principalement de la dépréciation de la devise brésilienne pour 898 millions d'euros compensée par l'appréciation de la monnaie colombienne à hauteur de 192 millions d'euros.

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 26.7.1.

3.2.3. BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2012

ACTIFS

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012 (1)
Goodwill	14	10 791	10 909
Immobilisations incorporelles	15	4 100	3 884
Immobilisations corporelles	16	9 470	8 625
Immeubles de placement	17	557	537
Participations dans les entreprises associées	19	768	260
Autres actifs non courants	21	1 593	2 001
Actifs d'impôts différés	10	425	865
Actifs non courants		**27 704**	**27 081**
Stocks	22	4 693	4 727
Créances clients	23	1 510	1 734
Autres actifs courants	24	1 647	1 714
Créances d'impôts courants		85	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	5 433	6 303
Actifs détenus en vue de la vente	12	96	1 461
Actifs courants		**13 464**	**15 990**
TOTAL ACTIFS		**41 168**	**43 071**

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis de GPA (note 4.1).

PASSIFS

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012 (1)
Capital social		173	172
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		7 502	7 335
Capitaux propres part du Groupe		**7 675**	**7 507**
Intérêts minoritaires		**7 751**	**7 694**
Capitaux propres	**26**	**15 426**	**15 201**
Provisions non courantes	28	963	975
Passifs financiers non courants	30	8 516	9 394
Autres dettes non courantes	31	606	900
Passifs d'impôts différés	10	1 406	1 364
Passifs non courants		**11 492**	**12 634**
Provisions courantes	28	214	275
Dettes fournisseurs		7 016	6 655
Passifs financiers courants	30	2 623	2 786
Dettes d'impôts exigibles		155	118
Autres dettes courantes	31	4 242	4 307
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	12	-	1 095
Passifs courants		**14 250**	**15 237**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**41 168**	**43 071**

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis de GPA (note 4.1).

3.2.4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2012

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net, part du Groupe	851	1 062
Intérêts minoritaires	672	470
Résultat de l'ensemble consolidé	**1 523**	**1 533**
Dotations aux amortissements et provisions	1 061	1 119
Pertes/(gains) latents liés aux variations de juste valeur	142	(51)
Charges/(produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	19	20
Autres charges/(produits) calculés	(8)	(27)
Résultats sur cessions d'actifs	(20)	(82)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise/perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	(719)	(897)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(21)	21
Dividendes reçus des entreprises associées	49	3
Capacité d'Autofinancement (CAF)	**2 025**	**1 639**
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur)	646	492
Charge d'impôt (y compris différé)	401	322
Impôts versés	(372)	(291)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (note 5.1)	444	194
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**3 144**	**2 357**
Décaissements liés aux acquisitions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(1 603)	(1 394)
• d'actifs financiers non courants	(32)	(130)
Encaissements liés aux cessions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	210	282
• d'actifs financiers non courants	8	6
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle (note 5.2)	(1 868)	1 402
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées (note 5.3)	-	(26)
Variation des prêts et avances consentis	38	(44)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(3 248)**	**94**
Dividendes versés :		
• aux actionnaires de la société mère (note 26.9)	(338)	(205)
• aux minoritaires	(197)	(610)
• aux porteurs de TSSDI	(17)	(20)
Augmentation et diminution de capital de la société mère	14	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires sans changement de contrôle (note 5.4)	163	406
Cessions/(acquisitions) de titres auto-détenus	(3)	(6)
Émissions d'instruments de capitaux propres	1 237	-
Augmentation emprunts et dettes financières	1 709	2 909
Diminution emprunts et dettes financières	(1 905)	(1 574)
Intérêts financiers nets versés	(647)	(541)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**16**	**360**
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	**(682)**	**(153)**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(770)**	**2 658**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	6 004	3 346
• trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente	(204)	-
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 25)	**5 799**	**3 346**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture	5 233	6 004
• trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente	-	(204)
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE PRÉSENTÉE AU BILAN (NOTE 25)	**5 233**	**5 799**

3.2.5. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital [1]	Titres auto-détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés
AU 1ER JANVIER 2012	**169**	**3 951**	**-**	**600**	**1 574**
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 062
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 062**
Opérations sur capital [3]	3	124	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus [4]	-	-	(4)	-	-
Dividendes versés [6]	-	-	-	-	(332)
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI et aux minoritaires de GPA [7]	-	-	-	-	(9)
Paiements en actions	-	-	-	-	9
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales [8]	-	-	-	-	350
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales [9]	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(7)
AU 31 DÉCEMBRE 2012	**172**	**4 075**	**(4)**	**600**	**2 647**
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	851
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**	**851**
Opérations sur capital	1	13	-	-	
Opérations sur titres auto-détenus [4]	-	-	4	-	(5)
Émissions d'instruments de capitaux propres [5]	-	-	-	750	(9)
Dividendes versés [6]	-	-	-	-	(338)
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI et aux minoritaires de GPA [7]	-	-	-	-	(18)
Paiements en actions	-	-	-	-	4
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales [10]	-	-	-	-	(248)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales [11]	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	**173**	**4 088**	**(1)**	**1 350**	**2 886**

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.
(2) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.
(3) Correspondait essentiellement à la rémunération en action du dividende distribué par la Société au titre de l'exercice 2011 (voir note 26.2).
(4) Correspond aux mouvements d'actions propres au cours de la période dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale et du contrat de liquidité – voir note 26.4.
(5) Voir note 26.5 pour l'émission du TSSDI par Casino, Guichard-Perrachon et note 26.6 pour l'émission d'obligations remboursables en actions par la filiale Monoprix (impact de - 4 millions d'euros et 420 millions d'euros respectivement en part Groupe et en intérêts minoritaires).
(6) Les dividendes versés correspondent à la distribution annuelle de Casino, Guichard-Perrachon au titre des exercices 2011 et 2012 pour respectivement 332 et 338 millions d'euros (voir note 26.9). En 2013, les dividendes versés aux minoritaires portent sur les filiales GPA, Éxito et Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 82,35 et 17 millions d'euros contre respectivement 540, 38, 15 et 13 millions d'euros en 2012 pour les filiales Mercialys, Éxito, Big C Thaïlande et GPA.
(7) Voir note 26.9 pour la distribution aux porteurs de TSSDI. L'incidence négative de 30 millions d'euros correspond aux dividendes minimums à verser aux actionnaires selon les dispositions légales brésiliennes.
(8) L'incidence positive de 81 millions d'euros résultait principalement (i) des transactions effectuées postérieurement à la prise de contrôle avec les minoritaires de GPA à hauteur de - 180 millions d'euros (dont - 407 millions d'euros au titre des deux options de vente) et (ii) de la diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe d'une part dans la filiale Big C Thaïlande à hauteur de + 208 millions d'euros et d'autre part dans la filiale Mercialys à hauteur de + 59 millions d'euros dont 49 millions d'euros liés aux cessions réalisées dans le cadre du processus de perte de contrôle de Mercialys.
(9) Correspondait à la reconnaissance des actionnaires minoritaires suite à la prise de contrôle de GPA à hauteur de 5 844 millions d'euros.
(10) L'incidence positive de 590 millions d'euros résulte principalement (i) de l'opération d'échange avec Monsieur Abilio Diniz (impact net de 384 millions d'euros – voir note 3.4), (ii) de la dilution de GPA dans la filiale de Via Varejo (impact de 210 millions d'euros – voir note 3.6) et (iii) des opérations de rachat de minoritaires liés à des masters franchisés de Franprix-Leader Price pour - 24 millions d'euros.
(11) Correspond à hauteur de 350 millions d'euros à la sortie des minoritaires suite à la perte de contrôle de Mercialys.

Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Capitaux propres Part du Groupe [2]	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
5	**-**	**476**	**(11)**	**15**	**6 779**	**2 604**	**9 383**
(7)	(31)	(405)	(27)	2	(468)	(337)	(805)
-	-	-	-	-	1 062	470	1 533
(7)	**(31)**	**(405)**	**(27)**	**2**	**594**	**134**	**728**
-	-	-	-	-	127	-	127
-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
-	-	-	-	-	(332)	(610)	(942)
-	-	-	-	-	(9)	(39)	(48)
-	-	-	-	-	9	10	19
-	-	-	-	-	350	(269)	81
-	-	-	-	-	-	5 861	5 861
1	-	-	-	-	(6)	2	(4)
(2)	**(31)**	**71**	**(39)**	**17**	**7 507**	**7 694**	**15 201**
(4)	-	(844)	8	2	(838)	(1 350)	(2 188)
-	-	-	-	-	851	672	1 523
(4)	**-**	**(844)**	**8**	**2**	**13**	**(678)**	**(666)**
-	-	-	-	-	14	-	14
-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
-	-	-	-	-	741	420	1 161
-	-	-	-	-	(338)	(147)	(485)
-	-	-	-	-	(18)	(30)	(47)
-	-	-	-	-	4	14	18
-	-	-	-	-	(248)	838	590
-	-	-	-	-	-	(359)	(359)
-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
(6)	**(31)**	**(773)**	**(30)**	**19**	**7 675**	**7 751**	**15 426**

3.3. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "groupe Casino". Le siège social de la Société est situé à Saint-Étienne 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 17 février 2014, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2013.

NOTE 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS *(International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2013.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.1.1. Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2013

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1er janvier 2013. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur :

  Cette norme a pour objectif d'améliorer la cohérence et de réduire la complexité en donnant une définition précise de la juste valeur ainsi qu'une source unique d'exigences en matière d'évaluation de la juste valeur pour toutes les normes IFRS. Ces exigences n'élargissent pas le cadre d'utilisation de la comptabilisation à la juste valeur mais donnent quelques indications sur la manière d'appliquer ce concept lorsqu'il est déjà requis ou permis par d'autres normes IFRS ;
- amendement IAS 1 – Présentation des états financiers :

  Le principal impact pour le Groupe consiste à modifier la présentation de son état du résultat global afin de distinguer les éléments qui seront par la suite, et sous certaines conditions, reclassés en compte de résultat de ceux qui ne le seront pas ;
- amendement IAS 19 – Avantages du personnel :

  Ce texte apporte notamment les changements suivants :
  - il modifie principalement les modalités d'évaluation de l'hypothèse de rentabilité à long terme pour les actifs du régime, qui est basée sur le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les engagements. Les composantes "charge d'intérêts" et "produit d'intérêts" constituent la "charge d'intérêts nette",
  - il supprime l'option permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du "corridor". La nouvelle norme rend obligatoire la comptabilisation de la totalité des gains et pertes actuariels en autres éléments du résultat global. Le Groupe appliquait déjà cette méthode,
  - il élimine l'étalement du coût des services passés non acquis : ces coûts seront comptabilisés immédiatement en résultat ;
- amendement IFRS 7 – Information – Compensation des actifs et passifs financiers :

  Cet amendement renforce les obligations en matière d'informations requises en annexe en cas de compensation entre actifs et passifs financiers ;
- améliorations annuelles des normes IFRS – cycle 2009-2011 (émis en mai 2012) :

  L'IASB a publié en mai 2012 la norme dite d'Améliorations des IFRS 2009-2011 dans le cadre de son processus annuel de révision et d'amélioration des normes. Ces amendements sont entrés vigueur au titre des périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Les amendements principaux sont les suivants :
  - IAS 1, Présentation des états financiers : clarification des exigences pour l'information comparative et Cohérence avec la mise à jour du cadre conceptuel,
  - IAS 16, Immobilisations corporelles : classification du matériel d'entretien,
  - IAS 32, Instruments financiers : présentation : effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires, et aux coûts relatifs à des opérations sur capitaux propres (renvoi à IAS 12),
  - IAS 34, Information financière intermédiaire : information financière intermédiaire et information sectorielle pour le total des actifs d'un secteur.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe. Les notes annexes ont été mises à jour des nouvelles informations sur la juste valeur des actifs et des passifs, introduites en particulier par la norme IFRS 13.

1.1.2. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers :

  Cet amendement clarifie les règles de compensation ;
- IFRS 10 – États financiers et IAS 27 révisée – États financiers individuels :

  IFRS 10 remplacera l'actuelle norme IAS 27 États financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12 – Consolidation – entités *ad hoc*. Ce texte introduit une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements ;
- IFRS 11 – Accords conjoints et IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises :

  IFRS 11 et IAS 28 révisée remplaceront les normes IAS 31 – Participations dans des coentreprises et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées, ainsi que l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par des coentrepreneurs. La définition du contrôle conjoint repose sur l'existence d'un accord contractuel et le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts, puisque IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement :
  - les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe conformément à l'accord contractuel. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement,
  - les partenariats qualifiés de coentreprises, parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités :

  Ce texte regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur l'entité ;
- amendements IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires ;
- amendement à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers :

  Cet amendement concerne l'information à fournir sur le montant recouvrable des actifs dépréciés lorsque ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie ;
- amendement IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture :

  Cet amendement traite de la possibilité de poursuivre la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale suite à de nouvelles lois ou nouveaux règlements, si certaines conditions sont remplies (dans ce contexte, la novation d'un dérivé est la substitution à la contrepartie initiale du contrat d'une nouvelle contrepartie).

L'Union européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes mentionnées ci-dessus aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 contre le 1er janvier 2013 fixée par l'IASB, à l'exception de l'amendement d'IAS 32.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation.

Sur la base de l'analyse effectuée à ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative résultant de l'application de la norme IFRS 10.

Suite à la prise de contrôle de Monoprix, l'application d'IFRS 11 n'aura pas d'incidence majeure sur les comptes consolidés du Groupe puisqu'au 31 décembre 2013 les principales coentreprises du Groupe sont Grupo Disco Uruguay et Distridyn.

L'application de la norme conduira à mettre en équivalence en 2014, avec retraitement des comptes 2013, principalement Grupo Disco Uruguay, Distridyn et Geimex avec un impact de - 295 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et - 23 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant. L'impact sur le bilan consolidé du Groupe sera négligeable.

L'application de la norme conduira également à mettre en équivalence Monoprix sur le seul premier trimestre 2013 (impact de - 504 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et - 23 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant).

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables selon l'IASB aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 à l'exception de la norme IFRS 9 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 (applicable d'après l'IASB aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2015) :

  Il s'agit du premier des trois volets de la norme IFRS 9 "Instruments financiers" destinée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation". Cette première partie traite du classement et de l'évaluation des instruments financiers. Les effets de l'application de ce texte ne peuvent pas être analysés indépendamment des deux autres parties non encore publiées qui doivent adresser respectivement le sujet de la dépréciation des actifs financiers et celui de la comptabilité de couverture ;
- IFRIC 21 – Droits ou taxes :

  Ce texte précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette des taxes diverses, droits et autres prélèvements, qui ne sont pas dans le champ d'application de la norme IAS 12, dépend de termes de la législation y afférent, indépendamment de la période de l'assiette de calcul du prélèvement.
- amendement IAS 19 – Avantages du personnel :

  Cet amendement simplifie la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel.

- améliorations annuelles des normes IFRS – cycles 2010-2012 et 2011-2013 (émis en décembre 2013) :

  L'IASB a publié en décembre 2013 les normes dites d'Améliorations des IFRS 2010-2012 et 2011-2013 dans le cadre de son processus annuel de révision et d'amélioration des normes. Les amendements principaux sont les suivants :

  - IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" : clarification de la notion de "condition d'acquisition",
  - IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" : comptabilisation de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises,
  - IFRS 8 "Secteurs opérationnels" : informations à fournir sur les critères de regroupements ainsi que sur la réconciliation du total des actifs par secteur présentés et celui de l'ensemble des actifs de l'entité,
  - IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" : clarification de la notion de juste valeur concernant les créances et les dettes à court terme,
  - IAS 16 "Immobilisations corporelles" et IAS 38 "Immobilisations incorporelles" : modalités d'application de la méthode de la réévaluation,
  - IAS 24 "Information relative aux parties liées" : clarification de la notion de prestations du personnel "clé" de direction,
  - IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" : exclusion des joint-ventures du champ d'IFRS 3,
  - IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" : possibilité de compensation pour un portefeuille d'actifs et de passifs financiers,
  - IAS 40 "Immeubles de placement" : clarification sur l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour savoir dans quelle mesure l'acquisition d'un immeuble peut être analysée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétation par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs notamment à la première application d'IFRIC 21 et d'IFRS 9.

1.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ; conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.2. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le mode de consolidation de Mercialys et la réévaluation de la quote-part antérieure (voir note 3.2) ;
- la date de prise de contrôle et la réévaluation de la quote-part antérieure de Monoprix (voir note 3.1) ;
- le classement en instruments de capitaux propres du TSSDI émis le 18 octobre 2013 et des Obligations remboursables en actions Monoprix émises le 27 décembre 2013 (notes 1.4.18.1 et 26.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 1.4.12 et 18) ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (notes 1.4.2, 3.1 et 4.1) ;
- les impôts différés actifs (notes 1.4.31 et 10) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (notes 1.4.19.2 et 28).

Les notes 18.2, 19.3 et 29.2 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les marques, les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et les provisions retraite.

1.3. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 1.4.20), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

1.4. Principales méthodes comptables

1.4.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Coentreprises

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels".

Droits de vote potentiels

Pour les entités autres que les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

Pour les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité *ad hoc* et l'entreprise indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc ;*
- l'entreprise a les pouvoirs de décisions pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc ;*
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4.2. Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en "Autres charges opérationnelles".

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles").

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements

de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles"), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

1.4.3. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.4.4. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Casino Ré sont élaborés selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

1.4.5. Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

1.4.6. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

1.4.6.1. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.4.2. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 1.4.12. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

1.4.6.2. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat ("Autres produits et charges opérationnels"), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

1.4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement *(en années)*
Terrains	-
Construction – gros œuvre	40
Étanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants "Étanchéité toiture" et "Protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat ("Autres produits et charges opérationnels"), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

1.4.8. Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans certains pays, le Groupe paye des loyers par anticipation liés à l'utilisation de terrains. Ces loyers d'avance sont comptabilisés comme une charge constatée d'avance et sont étalés sur la durée des contrats.

1.4.9. Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

1.4.10. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

1.4.11. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

1.4.12. Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

1.4.12.1. Unité génératrice de trésorerie (UGT)

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses unités génératrices de trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

1.4.12.2. Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs…), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

1.4.12.3. Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

S'agissant du test de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué en fin d'année.

1.4.12.4. Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

1.4.13. Actifs financiers

1.4.13.1. Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

1.4.13.2. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

1.4.13.3. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

1.4.13.4. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

1.4.13.5. Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

1.4.13.6. Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants.

1.4.13.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

1.4.13.8. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ; ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

1.4.14. Passifs financiers

1.4.14.1. Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti, et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

1.4.14.2. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une couverture comptable.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

1.4.14.3. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en capitaux propres pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures) ;

- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ; et,
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique "Autres produits et charges financières".

1.4.15. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

1.4.16. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

1.4.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

1.4.18. Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts minoritaires" ou "intérêts ne donnant pas le contrôle").

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux

propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100 % des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles", sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

1.4.18.1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante "dette", cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en "dette financière".

1.4.18.2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

1.4.18.3. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.4.18.4. Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 1.4.14.

1.4.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

1.4.19. Provisions

1.4.19.1. Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient

selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant est comptabilisé immédiatement en charges.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en "Autres produits et charges financiers" (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en "Autres produits et charges financiers" selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

1.4.19.2. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.4.20. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" ; les "puts à prix fixes" sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1er janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

1.4.21. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

1.4.22. Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

1.4.23. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le "chiffre d'affaires, hors taxes" et les "autres revenus".

Le "chiffre d'affaires, hors taxes" intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés "Autres revenus" comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

1.4.24. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le "Chiffre d'affaires, hors taxes" et le coût d'achat complet des marchandises vendues.

Le "Coût d'achat complet des marchandises" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : *DDP Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en "coûts logistiques".

1.4.25. Coût des ventes

Les "coûts des ventes" sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

1.4.26. Frais généraux et administratifs

Les "Frais généraux et administratifs" sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

1.4.27. Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

1.4.28. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des "business units" tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée (voir note 1.4.2).

1.4.29. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts attachée aux contrats de location financement.

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers assimilés, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

1.4.30. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

1.4.31. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée au sein du Résultat Opérationnel Courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

1.4.32. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende des TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

1.4.33. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

L'information sectorielle comporte six secteurs opérationnels répartis entre la France et l'International : Casino France, Monoprix, Franprix-Leader Price pour la zone France et l'Amérique Latine, l'Asie et les autres secteurs internationaux pour la zone "International". Le Groupe a regroupé des segments au sein des secteurs Casino France, Amérique latine et Asie.

Ainsi, le secteur opérationnel dénommé "Casino France" regroupe principalement les activités françaises de distribution, quel que soit le format de magasins (hypermarchés, supermarchés, supérettes) ou leur mode d'exploitation (en propre ou en franchise) et les activités annexes ou complémentaires que sont l'immobilier, la vente par Internet, la restauration et l'activité de services financiers, à l'exception de celles de Franprix-Leader Price et de Monoprix qui font l'objet d'un secteur opérationnel distinct. Au regard de la zone "International", les secteurs regroupés d'Amérique latine (Colombie, Uruguay, Argentine et Brésil) et d'Asie (Thaïlande et Vietnam) présentent une nature des produits vendus (alimentaires et non alimentaires), des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution (direct, Internet, offre marketing) et une performance financière long terme similaires.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information est présentée par secteurs opérationnels en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- opérations de périmètre 2013 :
  - prise de contrôle de Monoprix (voir note 3.1),
  - perte de contrôle de Mercialys (voir note 3.2),
  - prise/perte de contrôle dans le sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3),
  - opération d'échange sur titres GPA (voir note 3.4),
  - prise de contrôle de Bartira (voir note 3.5),
  - cession partielle sans perte de contrôle de Via Varejo (voir note 3.6),
  - émission d'obligations remboursables en actions par Monoprix (voir note 26.6) ;
- opérations de périmètre 2012 : prise de contrôle de GPA (voir note 4.1) ;
- opérations de financement corporate :
  - émission hybride perpétuelle (voir note 26.5),
  - émissions obligataires (voir note 30.1) ;
- signature d'un partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie en attente de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence (voir note 34.2).

NOTE 3. OPÉRATIONS DE PÉRIMÈTRE

3.1. Prise de contrôle de Monoprix

Casino a mis en œuvre le 5 avril 2013 sa faculté de faire porter la participation de 50 % de Monoprix, détenue jusqu'alors par Galeries Lafayette (GL), par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) conformément aux termes du protocole transactionnel signé le 26 juillet 2012.

Le 5 avril 2013, la vente par GL a donc été réalisée au prix de 1 176 millions d'euros, financés par Casino.

Le 10 juillet 2013, l'Autorité de la concurrence a donné son accord pour la prise de contrôle de Monoprix avec l'obligation de céder 58 magasins du Groupe (50 magasins intégrés et huit indépendants) dont 55 à Paris (voir note 14).

Le paiement des titres Monoprix à GL a mis fin à l'accord de co-contrôle entre Casino et GL, CACIB ne se substituant pas à GL comme partenaire du Groupe.

Conformément aux engagements pris par le Groupe envers l'Autorité de la concurrence, la gouvernance de Monoprix a été modifiée et a placé Monoprix, pendant la période de portage, sous gestion autopilotée.

Selon les accords avec CACIB, et depuis le prépaiement effectué le 5 avril 2013 lors de la mise en œuvre du portage, Casino est exposé aux risques et avantages sur la participation de 50 % précédemment détenue par GL. Il en résulte, qu'en application de la norme IAS 27, le groupe Casino contrôle Monoprix à compter du 5 avril 2013, date à compter de laquelle Monoprix est consolidé par intégration globale. Jusqu'au 4 avril 2013, le Groupe avait maintenu Monoprix en intégration proportionnelle à 50 %.

Le 24 juillet 2013, à la suite de l'accord de l'Autorité de la concurrence pour la prise de contrôle exclusif du groupe Monoprix, le Groupe a finalisé l'acquisition des 50 % restant de Monoprix détenus par une filiale de CACIB dans le cadre du contrat de portage. Le Groupe détient désormais 100 % du capital de Monoprix.

Détermination de la juste valeur de quote-part antérieurement détenue

Le passage de l'intégration proportionnelle à 50 % à une intégration globale à 100 % a entraîné, conformément à IFRS 3, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 141 millions d'euros qui a été comptabilisé en "Autres produits opérationnels" (voir note 8).

Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de Monoprix a été déterminée provisoirement par un expert indépendant et se résume ainsi :

Le bilan de Monoprix et le goodwill dégagé provisoires sont les suivants :

(en millions d'euros)	**Bilan au 5 avril 2013**
Immobilisations incorporelles	837
Immobilisations corporelles	1 753
Autres actifs non courants	22
Actifs d'impôts différés	6
Stocks	325
Créances clients	34
Créances d'impôt courant	7
Autres actifs	139
Trésorerie et équivalent de trésorerie	106
ACTIFS	**3 230**
Provisions non courantes	86
Passifs financiers non courants	2
Autres dettes non courantes	1
Passifs d'impôts différés	622
Provisions courantes	7
Passifs financiers courants	620
Fournisseurs	443
Autres dettes courantes	327
PASSIFS	**2 107**
Actifs et passifs identifiables à 100 %, nets (A)	**1 123**
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 50 % (B)	**1 175**
Prix d'acquisition de 50 % de Monoprix (C)	**1 176**
GOODWILL PROVISOIRE (B + C – A)	**1 228**

Au 31 décembre 2013, les principaux ajustements de juste valeur portent provisoirement sur la reconnaissance de marques (561 millions d'euros), de droits au bail (147 millions d'euros), d'actifs immobiliers (661 millions d'euros) et des impôts différés passifs nets attachés (468 millions d'euros).

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit provisoirement à la constatation d'un goodwill de 1 228 millions d'euros alloué au regroupement d'UGT Monoprix. Le goodwill est principalement attribuable aux optimisations des coûts et au capital humain.

La contribution des activités de Monoprix au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1er avril au 31 décembre 2013 est respectivement de 3 057 et 350 millions d'euros.

L'incidence de l'intégration à 100 % de Monoprix dans les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2013 si la prise de contrôle de Monoprix était intervenue le 1er janvier 2013 est présentée en note 3.7. Les frais liés à la prise de contrôle se sont élevés sur l'exercice à 24 millions d'euros (voir note 8).

3.2. Perte de contrôle de Mercialys

Début janvier 2012, le Groupe s'était engagé dans un processus de perte de contrôle de sa filiale Mercialys. Depuis cette date, les actifs et passifs de cette filiale étaient classés conformément à la norme IFRS 5 en "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente".

Après la cession en 2012 de 9,9 % de titres Mercialys, le Groupe avait ramené sa participation dans Mercialys à 40,2 %. Cette baisse de détention avait généré une plus-value de 89 millions d'euros qui a été reconnue sur le 1er semestre 2013 lors de la perte de contrôle de Mercialys.

Le processus de cession s'était également accompagné en 2012 d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys.

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 21 juin 2013 a pu confirmer d'une part, l'indépendance du Conseil d'administration et d'autre part, la perte de contrôle de la majorité des droits de vote en Assemblée générale.

Par conséquent, le groupe Mercialys est mis en équivalence dans les comptes consolidés de Casino depuis le 21 juin 2013 (voir note 19). L'incidence de la perte de contrôle a généré un gain de 548 millions d'euros présenté en "Autres produits opérationnels" (voir note 8). Ce gain inclut le produit de 459 millions d'euros lié à la réévaluation à la juste valeur de la quote-part conservée, déterminée sur la base du cours de bourse à la date de perte de contrôle, et la plus-value de 89 millions d'euros de la cession des 9,9 % de fin 2012 reconnue lors du premier semestre 2013.

3.3. Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

3.3.1. Autres variations de périmètre au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price

Au cours de l'exercice 2013, Franprix-Leader Price a pris le contrôle principalement de trois sous-groupes (Distri Sud-Ouest, RLPG Développement et Cafige) dans lesquels il possédait une participation minoritaire. Ces sous-groupes exploitent 159 magasins sous enseignes Franprix et Leader Price. Le montant décaissé pour l'acquisition de ces sous-groupes s'élève à 85 millions d'euros et a généré un goodwill provisoire de 284 millions d'euros et une charge sur la quote-part antérieurement détenue de 4 millions d'euros présentée en "Autres charges opérationnelles". Les frais d'acquisitions de ces sous-groupes s'élèvent à 3 millions d'euros.

Le 27 mai 2013, le Groupe a obtenu de l'autorité de la concurrence l'autorisation de procéder à l'acquisition de 38 magasins de proximité situés dans le Sud-Est de la France auprès du Groupe Norma. L'acquisition d'un montant de 37 millions d'euros a pu être finalisée en juillet 2013. L'opération a dégagé un goodwill provisoire de 33 millions d'euros. L'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels sera effectuée au cours du 1er semestre 2014.

Parallèlement, le 1er octobre 2013, le groupe Volta 10, filiale de Franprix-Leader Price exploitant 17 magasins, a été placé sous tutelle judiciaire. Un administrateur judiciaire a ainsi été nommé afin de gérer la filiale et prendre l'ensemble des décisions stratégiques. Tenant compte de cette situation, Volta 10 a été déconsolidée et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'administrateur judiciaire a placé Volta 10 et ses filiales en redressement judiciaire et examine les possibilités de vente des fonds de commerce. La déconsolidation de Volta 10 a amené le Groupe à constater une provision couvrant sa quote-part négative dans les capitaux propres de la filiale. Les créances du Groupe envers Volta 10 sont par ailleurs de 24 millions d'euros (14 millions de créances des entrepôts Franprix-Leader Price et 10 millions d'euros de compte courant). Compte tenu des perspectives de recouvrement en cas de liquidation du sous-groupe, une perte prévisible de 4 millions d'euros a été comptabilisée en "autres charges opérationnelles".

Les impacts de ces opérations au 1er janvier 2013 sur les principaux agrégats du compte de résultat sont présentés en note 3.7.

3.3.2. Rachat de participations minoritaires

Par ailleurs, Franprix-Leader Price a racheté des participations minoritaires, liées principalement aux master-franchisés Distri Sud-Ouest, Cogefisd et Figeac, pour 84 millions d'euros entraînant un impact sur les capitaux propres Part du Groupe de - 22 millions d'euros.

3.4. Opérations d'échange sur titres GPA

Le 6 septembre 2013, un accord transactionnel entre le Groupe et Monsieur Diniz a été conclu aux termes duquel ils renoncent à tout contentieux et action judiciaire concernant leur partenariat au Brésil, et notamment en tant qu'actionnaires de Wilkes et GPA. Cet accord prévoit également l'annulation de l'engagement d'achat (7,3 %) donné par Casino. En contrepartie, le Groupe a remis 19 375 000 actions de préférence GPA en échange des 19 375 000 actions Wilkes détenues par Monsieur Abilio Diniz.

L'opération a été comptabilisée comme une transaction entre actionnaires en capitaux propres impactant les capitaux propres part du Groupe pour - 190 millions d'euros, la part des minoritaires pour + 574 millions d'euros et l'annulation de la dette financière liée au put pour 399 millions d'euros.

3.5. Prise de contrôle de Bartira

Au niveau du sous-groupe GPA, Via Varejo a exercé son option d'achat le 1er novembre 2013 portant sur 75 % de la société Bartira (spécialisée dans l'ameublement) et a pris le contrôle de l'entité pour 70 millions d'euros.

Cette opération a généré une plus-value au titre de la quote-part antérieurement détenue (25 %) de 35 millions d'euros.

Sur la base d'une expertise indépendante, le bilan de Bartira et le goodwill dégagé provisoires sont les suivants :

(en millions d'euros)	**Bilan au 1er novembre 2013**
Immobilisations incorporelles	27
Immobilisations corporelles	46
Actifs d'impôts différés	1
Stocks	17
Autres actifs	13
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-
ACTIFS	**104**
Provisions	39
Passifs financiers	6
Autres passifs	26
PASSIFS	**72**
Actifs et passifs identifiables à 100 %, nets (A)	**32**
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 25 % (B)	**58**
Prix d'acquisition de 75 % de Bartira (C)	**70**
Juste valeur de l'option d'achat détenu (D)	**103**
GOODWILL PROVISOIRE (B + C + D – A)	**199**

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit provisoirement à la constatation d'un goodwill de 199 millions d'euros alloué au regroupement d'UGT GPA non-alimentaire (Via Varejo). Le goodwill est principalement attribuable aux perspectives de croissance des activités.

Le chiffre d'affaires de Bartira étant réalisé à 100 % avec Via Varejo, l'intégration à 100 % de Bartira n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaire du Groupe. Les incidences sur le reste du compte de résultat consolidé sont peu significatives.

3.6. Cession partielle sans perte de contrôle de Via Varejo

Le 27 décembre 2013, Via Varejo a finalisé un placement public de 123,7 millions d'Units (chaque Unit est composé d'une action ordinaires et deux actions préférentielles) sur le marché Brésilien des actions de préférence détenues par GPA et par la famille Klein.

Cette transaction conduit à une dilution de 9,06 % de GPA dans sa filiale Via Varejo, GPA gardant la majorité des actions ordinaires à droit de vote. L'impact de cette cession sur le marché de 9,06 % de Via Varejo par GPA est de - 8 millions d'euros sur les capitaux part du Groupe et de + 218 millions d'euros sur les intérêts minoritaires. Les frais associés nets d'impôt, d'un montant de 28 millions d'euros, ont été reconnus en capitaux propres part du Groupe et intérêts minoritaires pour respectivement 6 et 22 millions d'euros.

3.7. Incidence des opérations de prises/pertes de contrôle sur les agrégats du compte de résultat

Si les opérations de prises/pertes de contrôle précitées avaient été réalisées dès le 1er janvier 2013, l'incidence sur les agrégats du compte de résultat aurait été la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2013 publié	Prise de contrôle Monoprix	Perte de contrôle Mercialys	Opérations Franprix-Leader Price	Autres	31 décembre 2013 retraité
Chiffre d'affaires	48 645	504	(60)	134	15	49 238
Résultat opérationnel courant	2 363	23	(68)	(6)	0	2 312
Résultat opérationnel	2 625	19	(129)	(11)	0	2 503
Résultat financier	(719)	(1)	18	(2)	0	(705)
Résultat avant impôt	1 905	18	(105)	(13)	(1)	1 805
Quote-part de résultat net des entreprises associées	21	0	42	-	0	63
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**1 523**	**11**	**(62)**	**(13)**	**0**	**1 458**
Résultat net, part du Groupe	**851**	**11**	**-**	**(13)**	**0**	**849**
Résultat net, part minoritaire	**672**	**0**	**(62)**	**-**	**0**	**609**

NOTE 4. OPÉRATIONS DE PÉRIMÈTRE RÉALISÉES EN 2012

4.1. Prise de contrôle de GPA

À la date de prise de contrôle (2 juillet 2012), la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de GPA a été déterminée par un expert indépendant et se résume ainsi :

(en millions d'euros)	**Juste valeur au 2 juillet 2012**
Immobilisations incorporelles	3 301
Immobilisations corporelles	3 096
Autres actifs non courants	510
Actifs d'impôts différés	1 018
Stocks	2 014
Créances clients	2 025
Autres actifs courants	1 157
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 159
ACTIFS	**15 281**
Provisions	741
Passifs financiers non courants	2 311
Autres dettes non courantes	608
Passifs d'impôts différés	1 367
Passifs financiers courants	959
Fournisseurs	1 641
Autres dettes courantes	3 038
PASSIFS	**10 664**
Actifs et passifs identifiables à 100 %, nets (A)	**4 617**
Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de 40,3 % (B)	**3 331**
Juste valeur des intérêts minoritaires (selon méthode du goodwill complet) (C)	**6 234**
GOODWILL (B + C - A)	**4 949**

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit à la constatation d'un goodwill de 4 949 millions d'euros soit une augmentation de 564 millions d'euros par rapport à la valeur provisoire présentée dans les comptes consolidés clos le 31 décembre 2012 et 82 millions d'euros par rapport au 30 juin 2013.

La variation par rapport aux comptes clos le 31 décembre 2012 résulte principalement de la révision des hypothèses de valorisation des droits au bail pour - 288 millions d'euros nets d'impôt, des passifs éventuels fiscaux pour 115 millions d'euros nets d'impôt ainsi que de la reconnaissance de provisions pour risques sociaux pour 45 millions d'euros nets d'impôt.

Sur le second semestre, des travaux complémentaires sur les dépôts judiciaires de GPA, sur les commandes à livrer à date de prise de contrôle chez Via Varejo ainsi que sur les autres dettes de GPA ont conduit à constater une correction complémentaire de 82 millions d'euros du goodwill.

Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur la reconnaissance ou la revalorisation des marques (1 379 millions d'euros), des droits au bail (497 millions d'euros), des actifs immobiliers (86 millions d'euros), des passifs à caractère fiscal (377 millions d'euros), des provisions pour risques sociaux (153 millions d'euros) et des impôts différés passifs nets attachés (381 millions d'euros).

Ces modifications ont donc conduit à retraiter les comptes consolidés clos le 31 décembre 2012 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 retraité	31 décembre 2012 publié
Goodwill	10 909	10 380
Immobilisations incorporelles [1]	3 884	4 211
Immobilisations corporelles [1]	8 625	8 681
Autres actifs non courants	2 798	2 880
Actifs d'impôts différés	865	671
Autres actifs	8 226	8 226
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 303	6 303
Actifs détenus en vue de la vente	1 461	1 461
ACTIFS	**43 071**	**42 813**
Capitaux propres	15 201	15 201
Provisions non courantes	975	762
Passifs financiers non courants	9 394	9 394
Autres dettes non courantes	900	900
Passifs d'impôts différés	1 364	1 366
Provisions courantes	275	275
Passifs financiers courants	2 786	2 786
Fournisseurs	6 655	6 655
Dettes d'impôts exigibles	118	118
Autres dettes courantes	4 307	4 260
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	1 095	1 095
PASSIFS	**43 071**	**42 813**

(1) Les comptes retraités 2012 incluent également une reclassification de 54 millions d'euros des immobilisations corporelles en immobilisations incorporelles.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'intégration à 100 % de GPA dans les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2012 si la prise de contrôle de GPA était intervenue le 1er janvier 2012.

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 proforma	31 décembre 2012 publié
Chiffre d'affaires	47 712	41 971
Résultat opérationnel courant	2 279	2 002
Résultat opérationnel	2 630	2 379
Résultat financier	(638)	(499)
Résultat avant impôt	1 991	1 880
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**1 614**	**1 533**
Résultat net, part du Groupe [1]	**1 048**	**1 062**
Résultat net, part minoritaire	**566**	**470**

(1) La diminution de 14 millions d'euros du résultat net part du Groupe proforma résulte de la comptabilisation de certaines opérations directement en capitaux propres s'agissant de transactions effectuées entre actionnaires alors qu'auparavant elles étaient effectuées avec une société consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle et traitées en résultat de la période. Ces opérations correspondent à l'émission d'actions préférentielles au profit de Casino et à l'exercice de stock-options.

4.2. Autres opérations de l'exercice 2012

4.2.1. Opérations de périmètre de Franprix-Leader Price

Au cours de l'exercice 2012, Franprix-Leader Price avait pris le contrôle de divers sous-groupes dans lesquels il détenait des participations minoritaires. Les principales opérations correspondaient à la prise de contrôle exclusif du sous-groupe Barat et d'un ensemble de 21 magasins Leader Price dans le Sud Est pour un montant respectif de 40 et 31 millions d'euros.

L'ensemble de ces opérations avait généré la reconnaissance d'un goodwill de 127 millions d'euros dont respectivement 49 et 62 millions d'euros pour le sous-groupe Barat et les magasins Leader Price Sud-Est.

Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1er janvier 2012, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires et au résultat net auraient été respectivement de 74 et - 28 millions d'euros.

4.2.2. Évolution du pourcentage de détention du Groupe dans Big C Thaïlande

En 2012, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Big C Thaïlande avait diminué de 4,60 % et résultait (i) de la dilution faisant suite à la non-souscription par le Groupe à l'augmentation de capital émise par Big C Thaïlande et (ii) de cessions sur le marché. Ces opérations avaient eu un impact positif sur les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires pour respectivement 139 et 69 millions d'euros.

NOTE 5. COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

5.1. Variation du BFR liée à l'activité

(en millions d'euros)	2013	2012
Stocks de marchandises	(230)	(283)
Stocks de promotion immobilière	1	11
Fournisseurs	786	585
Créances clients et comptes rattachés	72	(8)
Créances liées aux activités de crédit	(47)	918
Financement des activités de crédit	83	(862)
Autres	(221)	(166)
VARIATION DU BFR LIÉE À L'ACTIVITÉ	**444**	**194**

5.2. Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

(en millions d'euros)	2013	2012
Montant payé pour les prises de contrôle	(1 403)	(116)
Disponibilités/(découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	(248)	1 297
Montant reçu pour les pertes de contrôle	-	88
(Disponibilités)/découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	(10)	(3)
Incidence du processus de perte de contrôle de Mercialys [1]	(207)	137
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE	**(1 868)**	**1 402**

(1) La concrétisation de la perte de contrôle de Mercialys a eu un effet de - 207 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe. En 2012, les 137 millions d'euros correspondaient à la trésorerie perçue par le Groupe relative à la cession de 9,9 % de titres de Mercialys (dont 9,8 % à la suite du dénouement du Total return swap (TRS) conclu avec un établissement financier).

En 2013, l'incidence de ces opérations sur la trésorerie du Groupe comprend principalement :

- la prise de contrôle de Monoprix pour - 1 432 millions d'euros (dont prix d'acquisition - 1 176 millions d'euros et trésorerie passive pour - 256 millions d'euros) ;
- les prises de contrôles réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 126 millions d'euros.

En 2012, l'incidence de ces opérations sur la trésorerie du Groupe comprenait principalement :

- la prise de contrôle de GPA pour 1 293 millions d'euros ;
- les prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 109 millions d'euros ;
- l'encaissement du dernier billet de trésorerie, pour un montant net de frais de 83 millions d'euros, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

5.3. Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées

(en millions d'euros)	2013	2012
Montant payé pour l'acquisition de titres IP [1] ou MEE [1]	-	(21)
Disponibilités/(découverts bancaires) des acquisitions de titres IP	-	3
Montant reçu pour la cession de titres IP [1] ou MEE [1]	-	1
(Disponibilités)/découverts bancaires des cessions de titres IP	-	(10)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE EN LIEN AVEC DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	**-**	**(26)**

(1) IP : titres consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle / MEE : titres mis en équivalence.

En 2012, l'incidence sur la trésorerie du Groupe de ces variations de périmètre résultait principalement de l'acquisition de Monshowroom.com et de la variation du pourcentage de GPA sur le premier semestre 2012.

5.4. Incidence sur la trésorerie des transactions avec les minoritaires sans changement de contrôle

(en millions d'euros)	2013	2012
Cession partielle sans perte de contrôle de Via Varejo	259	-
Opérations de rachat de minoritaires Franprix – Leader Price	(84)	(4)
Paiement de la dette Sendas	(22)	(21)
Cession des titres GPA et exercice de la 1re option de vente	-	209
Cession des titres et augmentation de capital de Big C Thaïlande	-	210
Autres	9	12
INCIDENCE DES TRANSACTIONS AVEC LES MINORITAIRES SANS CHANGEMENT DE CONTRÔLE	**163**	**406**

NOTE 6. INFORMATION SECTORIELLE

6.1. Indicateurs clés par secteur opérationnel

	France			International			
(en millions d'euros)	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	2013
Chiffre d'affaires externe	11 575	3 561	4 356	24 731	3 561	862	48 645
Résultat opérationnel courant [1]	220	247	152	1 469	264	12	2 363

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

	France			International			
(en millions d'euros)	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	2012
Chiffre d'affaires externe	12 158	2 010	4 279	19 251	3 407	866	41 971
Résultat opérationnel courant [1]	400	122	163	1 060	241	16	2 002

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

6.2. Actifs non courants par zone géographique

Actifs non courants [1]

(en millions d'euros)	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	Total
31 décembre 2013	11 780	11 859	1 983	328	25 950
31 décembre 2012 retraité	8 618	13 483	2 092	328	24 521

(1) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

NOTE 7. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

7.1. Produits des activités ordinaires

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	48 645	41 971
Autres revenus	324	322
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**48 969**	**42 292**

7.2. Coût d'achat complet des marchandises vendues

(en millions d'euros)	2013	2012
Achats et variation de stocks	(34 532)	(29 653)
Coûts logistiques	(1 668)	(1 473)
COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES	**(36 200)**	**(31 126)**

7.3. Nature de charge par fonction

(en millions d'euros)	Coûts logistiques [1]	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2013
Frais de personnel	(591)	(3 908)	(944)	(5 443)
Autres charges	(1 022)	(4 079)	(557)	(5 657)
Dotations aux amortissements	(55)	(698)	(221)	(974)
TOTAL	**(1 668)**	**(8 685)**	**(1 721)**	**(12 074)**

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

(en millions d'euros)	Coûts logistiques [1]	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2012
Frais de personnel	(605)	(3 354)	(918)	(4 877)
Autres charges	(822)	(3 502)	(586)	(4 910)
Dotations aux amortissements	(46)	(622)	(182)	(851)
TOTAL	**(1 473)**	**(7 478)**	**(1 686)**	**(10 637)**

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

7.3.1. Effectifs

Effectifs au 31 décembre *(en nombre de personnes)*	**2013**	**2012**
Effectif inscrit du Groupe	329 355	316 711
Équivalent temps plein	312 373	295 840

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

L'augmentation constatée sur les effectifs inscrits du Groupe ainsi que sur les équivalents temps plein entre 2013 et 2012 provient essentiellement de la prise de contrôle de Monoprix.

7.3.2. Charges de location financement et de location simple

Contrats de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 1 178 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 1 098 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers) et à 911 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 836 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers).

Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 34.3.2.

Contrats de location financement

Le montant des loyers conditionnels relatifs à des contrats de location financement compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2013 et 2012 s'élève à 1 million d'euros.

Les montants des loyers futurs de locations financement et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 34.3.1.

7.3.3. Amortissements

(en millions d'euros)	**2013**	**2012**
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(928)	(794)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(35)	(47)
Loyers relatifs à l'utilisation de terrains (voir note 21.2)	(11)	(11)
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**(974)**	**(851)**

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	2013	2012
Total des Autres Produits opérationnels	**999**	**1 078**
Total des Autres Charges opérationnelles	**(738)**	**(701)**
	261	**377**
DÉTAIL PAR NATURE		
Résultat de cession d'actifs non courants	**58**	**110**
Dont plus-value sur opérations immobilières [1]	60	103
Autres produits et charges opérationnels	**203**	**267**
Provisions et charges pour restructuration [2]	(148)	(200)
Pertes nettes de valeur des actifs [5]	(79)	(123)
Provisions et charges pour litiges et risques [3]	(86)	(68)
Produits/(charges) nets liés à des opérations de périmètre [4]	551	672
Autres	(35)	(13)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NETS	**261**	**377**

(1) En 2012, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Mercialys avait cédé 21 actifs incluant 14 centres locaux de proximité, une extension cédée en vente en état futur d'achèvement et 6 lots isolés. Au cours du 1er semestre 2013, Mercialys a poursuivi sa stratégie en cédant 20 actifs.
(2) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2013 concerne essentiellement les secteurs Casino France, GPA, Franprix-Leader Price et Éxito à hauteur respectivement de 49, 41, 22 et 12 millions d'euros. En 2012, elle portait principalement sur les secteurs Casino France, Franprix-Leader Price et GPA à hauteur respectivement de 94, 62 et 21 millions d'euros.
(3) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.
(4) Le produit de 551 millions d'euros constaté au cours de l'exercice 2013 résulte essentiellement de la perte de contrôle de Mercialys (548 millions d'euros) et de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de Monoprix (141 millions d'euros) compensés partiellement par des frais pour un montant total de 112 millions d'euros liés principalement aux opérations de périmètre de GPA (77 millions d'euros) et de Monoprix (24 millions d'euros).
En 2012, le produit de 672 millions d'euros résultait essentiellement de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de GPA à hauteur de 904 millions d'euros compensée par des frais d'un montant total de 157 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercialys ainsi que des pertes de valeur sur engagements d'achats futurs relatifs à des master-franchisés de Franprix-Leader Price (62 millions d'euros).
(5) Détail des pertes de valeur des actifs :

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Pertes de valeur de goodwill	14.2	(2)	(73)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	15.2	(10)	(7)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	16.2	(44)	(8)
Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs [1]		(23)	(35)
TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS		**(79)**	**(123)**

(1) La ligne "Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs" comprenait principalement en 2012 les pertes de valeurs des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 30 millions d'euros.

NOTE 9. RÉSULTAT FINANCIER

9.1. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	1
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	179	151
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**179**	**152**
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(803)	(665)
Charges financières de location financement	(11)	(5)
Coût de l'endettement financier brut	**(814)**	**(670)**
TOTAL DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(635)**	**(519)**

9.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits financiers de participation	1	2
Gains de change (hors opérations de financement)	48	26
Produits d'actualisation et de désactualisation	2	13
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture [(1)]	8	58
Autres produits financiers	109	79
Produits financiers	**168**	**177**
Pertes de change (hors opérations de financement)	(56)	(27)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(18)	(22)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture [(1)]	(68)	(3)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(4)	(2)
Autres charges financières	(106)	(103)
Charges financières	**(252)**	**(157)**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**(84)**	**20**

(1) En 2013, la charge nette de 60 millions d'euros reflète principalement la variation de valeur des TRS Big C Thaïlande et de GPA, du forward de GPA et des options d'achat portant sur des actions préférentielles de GPA (voir ci-dessous). En 2012, cette ligne comprenait principalement un produit de 46 millions d'euros de variation de juste valeur du TRS GPA.

En décembre 2011, le Groupe a contracté avec un établissement financier un TRS d'une maturité de 2,5 ans portant sur 7,9 millions d'ADR GPA (actions de préférence cotées aux États-Unis). Le contrat est sans livraison physique de titres. Cet instrument porte un intérêt d'Euribor 3 mois + 3,25 %. En 2012 et 2013, suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino a encaissé respectivement un produit de 69 et 50 millions d'euros. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Au 31 décembre 2013, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres (soit 3,0 % du capital de GPA) et un notionnel de 332 millions d'euros et présente une juste valeur de - 80 millions d'euros (contre 7,8 millions de titres, 282 millions d'euros de notionnel et - 23 millions d'euros de juste valeur au 31 décembre 2012).

En 2012, le Groupe a souscrit des options d'achat portant sur 8,9 millions d'ADR GPA auprès d'un établissement financier. L'échéance des options, exerçables à tout moment, est le 30 juin 2014. Au 31 décembre 2013, ces options d'achat portent sur 3,4 % du capital de GPA et présentent une juste valeur de 18 millions d'euros en sachant que la prime d'option de 38 millions d'euros n'est pas payée.

Le Groupe a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur des titres GPA ayant une maturité de 2 ans et portant un intérêt de Libor 3 mois + 3,00 %. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce forward est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Suite à la modification du prix d'entrée du forward en 2013, Casino a encaissé un produit de 43 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, l'instrument porte sur 5,8 millions de titres (soit 2,2 % du capital de GPA) et un notionnel de 319 millions de dollars US (231 millions d'euros) et présente une juste valeur de - 43 millions d'euros.

Le Groupe a contracté en 2012 avec un établissement financier un TRS portant sur 20,6 millions d'actions de Big C Thaïlande avec un notionnel de 108 millions d'euros à échéance 1er juillet 2014 et intérêt d'Euribor 3 mois + 2,30 %. Suite à un avenant au contrat en 2013, le notionnel a été porté à 110 millions d'euros. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS en 2013, Casino a encaissé un produit de 1,9 million d'euros. Au 31 décembre 2013, l'instrument portait sur 20,6 millions de titres et présente une juste valeur de - 26 millions d'euros.

NOTE 10. IMPÔTS

10.1. Charge d'impôt

10.1.1. Analyse de la charge d'impôt

	2013			2012		
(en millions d'euros)	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	(100)	(193)	(292)	(87)	(202)	(289)
Autres impôts (CVAE)	(63)	(2)	(66)	(63)	(2)	(66)
Impôts différés	48	(92)	(43)	68	(36)	32
Charge totale d'impôt au compte de résultat	**(115)**	**(286)**	**(401)**	**(82)**	**(241)**	**(323)**
Impôts sur éléments comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (voir note 26.7.2)	**(4)**	**-**	**(4)**	**35**	**1**	**35**
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	**(7)**	**(46)**	**(54)**	**13**	**2**	**15**

10.1.2. Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	2013		2012	
Résultat avant impôt et mises en équivalence	**1 905**		**1 880**	
Charge d'impôt théorique [1]	**(656)**	**34,43 %**	**(647)**	**34,43 %**
Effet de l'imposition des filiales étrangères	91		139	
Quote-part de résultat de Mercialys non imposée	36		57	
Changement de taux d'impôt [2]	(2)		35	
Résultat des réévaluations des intérêts antérieurement détenus dans le cadre d'opérations de prise ou perte de contrôle et cession de titres [3]	246		226	
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus	33		12	
Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles	(25)		(61)	
Perte de valeur de goodwill	(4)		(36)	
CVAE nette d'impôt	(39)		(39)	
Non déductibilités des charges financières [4]	(9)		(16)	
Crédits d'impôt	15		21	
Non-imposition du CICE [5]	26		-	
Contribution additionnelle 3 % distribution de dividendes	(10)		(1)	
Différence temporaire sur la valeur des titres Mercialys conservés (voir note 3.2)	(134)		-	
Taux d'impôt réduit sur cession de titres Mercialys 2012	(20)		-	
Effet fiscal lié à l'opération d'échange de titres GPA (voir note 3.4)	13		-	
Reprise d'impôts différés passifs relatifs au call Bartira	37		-	
Taxe sur équité Éxito	(16)		-	
Amortissement fiscal de goodwill (Éxito)	19		26	
Perte sur engagements d'achats liés à des master-franchisés	(4)		(21)	
Autres	2		(16)	
Autres éléments taxés à taux réduit ou nul	-		(1)	
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	**(401)**		**(323)**	
Taux d'impôt effectif	21,07 %		17,20 %	

(1) Pour les exercices 2013 et 2012, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43 %. Le taux ainsi retenu par le Groupe ne tient pas compte de la contribution additionnelle transitoire de 5 % en 2012 et 10,7 % en 2013 pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros ; l'impact de la ré-estimation des impôts différés qui se reverseront en 2014 s'élève à 5 millions d'euros sur les comptes consolidés du Groupe. Cette mesure a eu un impact de 7 millions d'euros sur la charge d'impôt exigible de l'exercice (2 millions d'euros pour l'exercice précédent).

(2) En 2012, le principal effet correspondait à la diminution du taux d'impôt en Colombie.

(3) En 2013, les opérations concernent Mercialys, Monoprix et Bartira respectivement pour 188, 49 et 9 millions d'euros. En 2012, les opérations concernaient GPA.

(4) La loi de finance rectificative de 2012 a imposé une nouvelle limitation forfaitaire à la déductibilité des charges financières supportées par les sociétés françaises. Cette limitation consiste à réintégrer 15 % de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice 2012. Cette réintégration est également de 15 % pour l'exercice 2013 puis sera de 25 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

(5) La 3e loi de finances rectificative 2012 en France a instauré un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (remboursable au bout de 3 ans) de 4 % assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 (le taux est porté à 6 % à compter du 1er janvier 2014). Le Groupe a reconnu ce produit de CICE en réduction des charges de personnel et a cédé sa créance à hauteur de 58 millions d'euros.

10.2. Impôts différés

10.2.1. Variation des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
Au 1er janvier	**865**	**377**
(Charge)/produit de l'exercice "Activités poursuivies"	(387)	(305)
Effet des variations de périmètre [1]	44	795
Effet des variations de taux de change et reclassements [1]	(85)	(49)
Variations constatées directement en capitaux propres	(13)	48
AU 31 DÉCEMBRE	**425**	**865**

(1) Correspondait en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA.

10.2.2. Variation des impôts différés passifs

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
Au 1er janvier	**1 364**	**697**
(Produit)/charge de l'exercice	(343)	(337)
Effet des variations de périmètre [1]	549	1 079
Effet des variations de taux de change et reclassements [1]	(164)	(75)
Variations constatées directement en capitaux propres	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	**1 406**	**1 364**

(1) Correspondait en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA et en 2013 à celle de Monoprix.

10.2.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

	Net	
(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
Immobilisations incorporelles	(958)	(866)
Immobilisations corporelles	(637)	(326)
dont location financement	*(70)*	*(88)*
Stocks	37	30
Instruments financiers	(21)	2
Autres actifs	(57)	(39)
Provisions	227	259
Provisions réglementées	(201)	(181)
Autres passifs	108	160
dont emprunt location financement	*13*	*26*
Reports fiscaux déficitaires	521	461
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**(982)**	**(499)**
Impôts différés actifs au bilan	425	865
Impôts différés passifs au bilan	1 406	1 364
SOLDE NET	**(982)**	**(499)**

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2013 une économie d'impôt de 94 millions d'euros contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement au niveau de GPA et dans Casino, Guichard-Perrachon ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

10.3. Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2013, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élevait à 311 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 98 millions d'euros) contre 135 millions d'euros en 2012 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 43 millions d'euros). Ces déficits sont principalement localisés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price.

Échéances des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

(en millions d'euros)	2013	2012
Inférieur à 1 an	5	-
Entre 1 et 2 ans	2	1
Entre 2 et 3 ans	3	2
Supérieur à 3 ans	88	41
TOTAL	**98**	**43**

NOTE 11. QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)	2013	2012
Mercialys	12	-
Entreprises associées du groupe GPA	16	8
Autres	1	(3)
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	(8)	(26)
QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	**21**	**(21)**

NOTE 12. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2013	2012
Actifs de Franprix-Leader Price (1)	58	-
Actifs de Monoprix (1)	15	-
Actifs de GPA (2)	14	-
Actifs de DCF (1)	5	-
Actifs immobiliers du sous-groupe français "Actifs Magasins"	3	-
Actifs du groupe Mercialys	-	1 461
Actifs détenus en vue de la vente	**96**	**1 461**
Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	**-**	**1 095**

(1) Dans le cadre de la prise de contrôle de Monoprix au 5 avril 2013 et de l'avis de l'autorité de la concurrence, le Groupe s'est engagé dans un processus de cession de 50 magasins intégrés compris dans les secteurs Monoprix (magasins sous l'enseigne Monop'), Franprix-Leader Price et Casino France (voir note 3.1).
(2) Dans le cadre de la prise de contrôle de Nova Casa Bahia par GPA en 2011, le Groupe s'est engagé dans un processus de cession de 74 magasins Via Varejo conformément à la décision de l'autorité de la concurrence brésilienne.

La variation constatée entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 provient essentiellement de la concrétisation de la perte de contrôle de Mercialys (voir note 3.2) qui est désormais consolidée selon la méthode de mise en équivalence (voir note 19).

NOTE 13. RÉSULTAT NET PAR ACTION

13.1. Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul		2013	2012
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION AU COURS DE LA PÉRIODE			
Actions ordinaires totales		112 894 920	111 825 980
Actions ordinaires auto-détenues		(128 746)	(84 121)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	**(1)**	**112 766 174**	**111 741 859**
ÉQUIVALENTS ACTIONS PROVENANT DES :			
Plan d'option de souscription		318 174	523 800
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)		-	(309 778)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		**318 174**	**214 022**
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché [1]		(266 742)	(170 168)
Effet de dilution des plans d'options de souscription		51 432	43 854
Plans d'attribution d'actions gratuites		101 019	387 500
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives		**152 451**	**431 355**
TOTAL DES ACTIONS APRÈS DILUTION	**(2)**	**112 918 625**	**112 173 213**

(i) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

13.2. Résultats attribuables aux actions ordinaires

(en millions d'euros)		2013	2012
Résultat net part du Groupe		**851**	**1 062**
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI		(18)	(9)
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE, ATTRIBUABLES AUX ACTIONS ORDINAIRES	**(3)**	**833**	**1 053**
dont :			
• résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(4)	835	1 055
• résultat net des activités abandonnées, part du Groupe		(2)	(2)

13.3. Résultat par action

(en euros)		2013	2012
Résultat de base par action, part du Groupe :			
• de l'ensemble consolidé	(3)/(1)	7,39	9,42
• des activités poursuivies	(4)/(1)	7,41	9,44
Résultat dilué par action, part du Groupe :			
• de l'ensemble consolidé	(3)/(2)	7,38	9,39
• des activités poursuivies	(4)/(2)	7,40	9,41

NOTE 14. GOODWILL

14.1. Répartition par activités et secteurs géographiques

	2013			2012 retraité
(en millions d'euros)	Brut	Pertes de valeur	Net	Net
Casino France	1 639	(1)	1 638	1 593
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	*1 375*	*-*	*1 375*	*1 362*
Divers	*264*	*(1)*	*263*	*231*
Franprix-Leader Price	2 462	(1)	2 461	2 170
Monoprix	1 233	-	1 233	914
France	**5 334**	**(2)**	**5 332**	**4 676**
Amérique latine	**4 619**	**-**	**4 619**	**5 309**
Argentine	21	-	21	29
Brésil	4 031	-	4 031	4 639
GPA (alimentaire)	*3 229*	*-*	*3 229*	*3 870*
Via Varejo (non-alimentaire)	*802*	*-*	*802*	*770*
Colombie	464	-	464	527
Uruguay	104	-	104	113
Asie	**662**	**-**	**662**	**745**
Thaïlande	658	-	658	742
Vietnam	3	-	3	3
Autres	**178**	**-**	**178**	**179**
Océan Indien	176	-	176	176
Divers	2	-	2	2
International	**5 459**	**-**	**5 459**	**6 233**
GOODWILL	**10 793**	**(2)**	**10 791**	**10 909**

14.2. Variation de la valeur nette comptable

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
Au 1er janvier, valeur nette	**10 909**	**7 955**
Goodwill constaté au cours de l'exercice [1]	893	3 470
Pertes de valeur de l'exercice [2]	(2)	(73)
Sorties de périmètre	(2)	(15)
Effet des variations de change [3]	(972)	(343)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-	-
Reclassement et autres mouvements [4]	(35)	(86)
AU 31 DÉCEMBRE, VALEUR NETTE	**10 791**	**10 909**

(1) Au 31 décembre 2013, la hausse de 893 millions d'euros résulte de la prise de contrôle de Monoprix à hauteur de 311 millions d'euros (voir note 3.1), des opérations réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price pour 321 millions d'euros (voir note 3.3), et de la prise de contrôle de Bartira pour 199 millions d'euros (voir note 3.5). En 2012, la variation de 3 389 millions d'euros provenait principalement de la prise de contrôle de GPA à hauteur de 3 239 millions d'euros – voir note 4.1.

(2) Les pertes de valeur constatées en 2012 concernaient principalement la société Geimex à hauteur de 41 millions d'euros et le secteur Casino France pour 17 millions d'euros.

(3) La variation de change enregistrée sur l'exercice 2013 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport aux monnaies brésilienne (- 802 millions d'euros), thaïlandaise (- 84 millions d'euros) et colombienne (- 63 millions d'euros). L'effet constaté en 2012 portait principalement sur l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne (- 384 millions d'euros) et de la dépréciation de l'euro par rapport aux monnaies colombienne (37 millions d'euros) et thaïlandaise (12 millions d'euros).

(4) La variation de - 35 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 correspond à hauteur de - 29 millions d'euros au goodwill lié au reclassement de certains magasins du sous-groupe Franprix Leader-Price en actifs détenus en vue de la vente (voir note 12). La variation de 86 millions d'euros constatée sur 2012 provenait du reclassement du goodwill attaché à Mercialys en actifs détenus en vue de la vente à hauteur de 50 millions d'euros.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

15.1. Composition

	2013			2012 retraité		
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	2 538	(45)	2 493	2 338	(43)	2 295
Droit au bail	974	(40)	934	916	(35)	880
Logiciels	996	(494)	502	803	(408)	395
Autres immobilisations	353	(182)	171	467	(153)	315
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 861**	**(761)**	**4 100**	**4 524**	**(640)**	**3 884**

15.2. Variations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2012	**593**	**277**	**118**	**223**	**1 211**
Variation de périmètre	1 870	649	114	94	2 727
dont effet de la prise de contrôle GPA [1]	*1 869*	*645*	*114*	*117*	*2 744*
Augmentations et autres acquisitions	3	8	39	104	153
Sorties de l'exercice	-	(5)	(7)	(2)	(14)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	(2)	(83)	(47)	(137)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(7)	-	-	(7)
Effet des variations de change	(136)	(52)	(17)	(10)	(215)
Reclassements et autres mouvements [2]	(31)	13	231	(47)	166
Au 31 décembre 2012 retraité	**2 295**	**880**	**395**	**315**	**3 884**
Variation de périmètre	579	185	30	(40)	754
dont effet de la prise de contrôle Monoprix	*564*	*168*	*30*	*11*	*773*
Augmentations et autres acquisitions	2	15	109	76	202
Sorties de l'exercice	-	(7)	(3)	(11)	(21)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	(3)	(103)	(55)	(165)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(7)	(3)	(1)	(10)
Effet des variations de change	(378)	(120)	(49)	(23)	(570)
Reclassements et autres mouvements	-	(10)	126	(90)	26
AU 31 DÉCEMBRE 2013	**2 493**	**934**	**502**	**171**	**4 100**

(1) Dont 1 920 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 824 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.
(2) Les comptes retraités 2012 incluent également une reclassification de 54 millions d'euros des immobilisations corporelles à immobilisations incorporelles (voir note 4.1).

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 8 millions d'euros en 2013 contre 43 millions d'euros en 2012.

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéfinie à hauteur respectivement de 2 484 millions et 934 millions d'euros ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivantes :

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
Brésil	2 304	2 761
Colombie	200	231
Casino France	79	83
Franprix-Leader Price	68	62
Monoprix	759	24
Autres	8	7

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2013 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 18.

NOTE 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

16.1. Composition

	2013			2012 retraité		
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	2 442	(88)	2 354	1 907	(71)	1 836
Constructions et agencements	6 024	(2 197)	3 827	5 790	(2 099)	3 691
Autres immobilisations	8 155	(4 866)	3 289	7 259	(4 161)	3 097
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**16 621**	**(7 151)**	**9 470**	**14 955**	**(6 331)**	**8 625**

16.2. Variations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2012	**1 432**	**2 662**	**2 568**	**6 663**
Variation de périmètre	328	975	625	1 929
dont effet de la prise de contrôle GPA [1]	*326*	*962*	*591*	*1 879*
Augmentations et autres acquisitions	60	193	942	1 195
Sorties de l'exercice	(42)	(65)	(55)	(163)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(176)	(517)	(698)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	4	(10)	(8)
Effet des variations de change	(22)	(83)	(65)	(171)
Reclassements et autres mouvements [2]	87	182	(392)	(123)
dont effet du reclassement de Mercialys selon IFRS 5	*32*	*27*	*(19)*	*41*
Au 31 décembre 2012 retraité	**1 836**	**3 691**	**3 097**	**8 625**
Variation de périmètre	613	399	365	1 377
dont effet de la prise de contrôle Monoprix	*605*	*373*	*230*	*1 208*
Augmentations et autres acquisitions	95	325	922	1 342
Sorties de l'exercice	(16)	(38)	(58)	(113)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(207)	(552)	(764)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(4)	(18)	(22)	(44)
Effet des variations de change	(157)	(444)	(228)	(828)
Reclassements et autres mouvements	(8)	120	(236)	(123)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	**2 354**	**3 827**	**3 289**	**9 470**

(1) Dont 77 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 1 802 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.
(2) Les comptes retraités 2012 incluent également une reclassification de 54 millions d'euros des immobilisations corporelles à immobilisations incorporelles (voir note 4.1).

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2013 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 18.

16.3. Immobilisations financées en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

	2013			2012 retraité		
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains	30	(2)	28	30	(2)	28
Constructions	203	(111)	92	215	(110)	105
Matériels et autres immobilisations	560	(489)	71	589	(487)	102
TOTAL	**793**	**(603)**	**191**	**835**	**(600)**	**236**

16.4. Capitalisation des coûts d'emprunts

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 9 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 avec un taux d'intérêt moyen respectivement de 7,79 % contre 7,85 %.

NOTE 17. IMMEUBLES DE PLACEMENT

17.1. Composition

	2013			2012		
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Immeubles de placement	**746**	**(188)**	**557**	**725**	**(188)**	**537**

17.2. Variations des immeubles de placement

(en millions d'euros)	2013	2012
1er janvier	**537**	**1 613**
Variation de périmètre	30	35
Augmentations et autres acquisitions	36	27
Sorties de l'exercice	-	(1)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(34)	(32)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	-
Effet des variations de change	(63)	5
Reclassements et autres mouvements [1]	52	(1 111)
31 DÉCEMBRE	**557**	**537**

(1) En 2012, résultait du reclassement des actifs et des passifs de Mercialys selon IFRS 5.

Les immeubles de placement s'élèvent à 557 millions d'euros au 31 décembre 2013 dont 67 % (soit 371 millions d'euros) concernent la filiale Big C Thaïlande et 17 % (soit 95 millions d'euros) concernent la filiale Éxito. À la clôture de l'exercice 2012, ils s'élevaient à 537 millions d'euros (dont respectivement 75 % et 14 % relatifs aux filiales Big C Thaïlande et Éxito).

Méthode de détermination de la juste valeur des immeubles de placement

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 1 374 millions d'euros (1 093 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.

Juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande

La juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande acquis au cours des exercices antérieurs a été mise à jour sur la base de l'évaluation initiale faite par un expert indépendant. La juste valeur des actifs acquis au cours de l'exercice 2013 a été estimée par un expert indépendant. La méthode d'évaluation consiste à actualiser des flux de trésorerie qui seront générés par chaque immeuble de placement. Les principales hypothèses portent sur le taux de croissance des loyers (entre 1 % et 3,7 %) et le taux d'actualisation (entre 11 et 15 %).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits locatifs des immeubles de placement	219	199
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(9)	(8)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(20)	(17)

NOTE 18. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

18.1. Variations

Le goodwill et les autres actifs non financiers à long terme ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2013 selon la méthodologie décrite en note 1.4.12 "Dépréciation des actifs non courants".

Sur l'ensemble des actifs, la direction a effectué lorsque nécessaire (indices de perte de valeur sur une UGT) ou requis (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables. Concernant les goodwill et les marques, les hypothèses retenues sont indiquées en note 18.2.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2013 ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill de 2 millions d'euros et sur immobilisations incorporelles et corporelles de 55 millions d'euros (dont 26 millions d'euros relatifs au secteur Franprix-Leader Price).

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2012 avaient conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill de 73 millions d'euros et une reprise de dépréciation de 16 millions d'euros portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

18.2. Pertes de valeur sur les actifs incorporels à durée de vie indéfinie

À la fin de chaque année, le Groupe effectue le test annuel de dépréciation des goodwill, des marques et droit au bail en conformité avec le principe comptable décrit en note 1.4.12 "Dépréciation des actifs non courants".

18.2.1. Pertes de valeur sur les goodwill

Le test annuel, a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications reprises dans la note 14. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Concernant les évaluations réalisées en interne, le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 1.4.12. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2013

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2013 (1)	Taux d'actualisation après impôt 2013 (2)	Taux d'actualisation après impôt 2012 (2)
France (grande distribution) (3)	1,6 %	5,5 % (4)	6,0 % (4)
France (autres activités) (3)	1,6 % et 2,1 %	5,5 % à 7,6 %	6,0 % à 8,8 %
Argentine	11,4 %	18,0 %	17,0 %
Brésil (6)	5,7 %	10,5 % et 11,3 %	(5)
Colombie (6)	3,6 %	8,2 %	9,2 %
Uruguay	7,5 %	14,1 %	13,1 %
Thaïlande (6)	2,4 %	7,7 %	6,9 %
Vietnam	8,5 %	15,1 %	14,8 %
Océan Indien (7)	1,6 % à 7,0 %	5,5 % à 13,9 %	6,0 % à 11,9 %

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0 % et + 0,5 % selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.
(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.
(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.
(4) À l'exception de l'UGT Geimex dont le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0 %.
(5) Considérant que la prise de contrôle de GPA était récente et que la valeur nette comptable de GPA était inférieure à sa capitalisation boursière, il n'avait pas été réalisé de calcul de la valeur d'utilité en 2012.
(6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Éxito s'élève respectivement à 8 517, 3 360 et 5 053 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles sont supérieures à la valeur de l'actif net comptable de ces trois entités.
(7) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit à comptabiliser des pertes de valeur au 31 décembre 2013 à hauteur de 2 millions d'euros portant sur des goodwill attachés à des actifs individuels.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond pour le Groupe à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

18.2.2. Pertes de valeur sur les marques

S'agissant des marques, un test consistant à examiner leur valeur recouvrable selon la méthode des redevances a été réalisé à la clôture.

Concernant les marques relatives à GPA, la principale hypothèse retenue pour les tests porte sur le taux des redevances (variant de 0,4 % à 1,4 % selon l'enseigne). Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée aux termes de ces tests. Une baisse de 5 points du taux de redevance n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

NOTE 19. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

19.1. Variation des participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Quote-part de résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre, change et autres mouvements	Clôture
Entreprises associées du groupe GPA [1]	42	-	8	(3)	55	102
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	122	(30)	(26)	-	(9)	57
Banque du Groupe Casino [2]	-	-	(4)	-	86	82
Monshowroom.com	-	-	-	-	18	17
Autres	1	-	1	-	1	1
EXERCICE 2012	**164**	**(30)**	**(21)**	**(3)**	**150**	**260**
Entreprises associées du groupe GPA [1]	102	-	16	(5)	(19)	95
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	57	(6)	(8)	-	(16)	27
Banque du Groupe Casino [2]	82	-	1	-	-	83
Monshowroom.com [3]	17	-	-	-	(17)	-
Mercialys [4]	-	-	12	(48)	598	561
Autres	1	-	-	-	-	2
EXERCICE 2013	**260**	**(6)**	**21**	**(53)**	**546**	**768**

(1) Les entreprises associées du groupe GPA sont principalement composées des sociétés FIC et BINV. Ces sociétés financent les achats des clients de GPA et résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo. Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières. Les comptes synthétiques de la société FIC sont présentés en note 19.2.
(2) Banque du Groupe Casino est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence, le Groupe n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières. Les différents agrégats comptables sont présentés en note 19.2.
(3) Le 2 septembre 2013, le Groupe a pris le contrôle de Monshowroom.com en acquérant un complément de 0,04 % du capital. Le goodwill attaché à cette filiale s'élève à 27 millions d'euros au 31 décembre 2013.
(4) Au 31 décembre 2013, Mercialys est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence suite à la perte de contrôle (voir note 3.2).

En 2013, le principal mouvement de l'exercice résulte de la perte de contrôle de Mercialys (voir note 3.2).

Au cours de l'exercice 2012, les principaux mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient à la prise de contrôle GPA, à la mise en équivalence de Banque du Groupe Casino, à l'acquisition d'une participation dans Monshowroom.com et à une perte de valeur de 30 millions d'euros portant sur les entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 36.1.

19.2. Présentation des principaux agrégats de Mercialys, Banque du Groupe Casino et FIC

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100 % des trois principales sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Ces comptes reflètent le cas échéant les ajustements effectués par le Groupe tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle et des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe.

	2013			2012	
en millions d'euros	Mercialys	Banque du Groupe Casino	FIC	Banque du Groupe Casino	FIC
Activité	*Foncière*	*Banque*	*Banque*	*Banque*	*Banque*
Pays	*France*	*France*	*Brésil*	*France*	*Brésil*
Chiffres d'affaires	152	95	312	91	358
Résultat net	145	2	31	(7)	16
Autres éléments du résultat global	2	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL	**147**	**2**	**31**	**(7)**	**16**
Actifs non courants	2 135	99	10	100	16
Actifs courants	89	645	1 081	618	1 252
dont actifs liés à l'activité de crédit	-	*579*	-	*557*	-
Passifs non courants	(769)	(1)	(7)	(2)	(7)
Passifs courants	(61)	(577)	(867)	(552)	(1 024)
dont passifs liés à l'activité de crédit	-	*(560)*	-	*(537)*	-
CAPITAUX PROPRES	**1 393**	**166**	**216**	**164**	**237**
Pourcentage d'intérêt [1]	40,27 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Valeur des titres mis en équivalence	561	83	89	82	95
Dividendes reçus de la société MEE	48	-	5	-	3

(1) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de Casino à l'exception de la société mise en équivalence FIC qui correspond à celui au niveau du sous-groupe GPA ; par ailleurs, il convient de déduire un montant de réserve spécifiquement allouée à l'autre partenaire Itaú Unibanco pour déterminer la valeur comptable des titres mis en équivalence de la société FIC.

19.3. Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées

À l'exception de Mercialys, les entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Concernant Mercialys, la juste valeur de cette participation à la clôture s'élève à 565 millions d'euros, déterminée sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2013 ; celle-ci ne fait pas ressortir de perte de valeur. L'actif net réévalué (en valeur de remplacement) de Mercialys ressort au 31 décembre 2013 à 1 753 millions d'euros à 100 %.

Les tests de perte de valeur ont conduit à reconnaître une perte de valeur de 6 millions d'euros portant sur le secteur de Franprix-Leader Price.

Une analyse de la sensibilité à la modification des hypothèses des tests de perte de valeur (une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points de taux de croissance à l'infini ou une baisse de 50 du taux de marge d'EBITDA) a été réalisée. Cette analyse présente un risque de perte de valeur complémentaire pour notre quote-part compris entre 0 et 7 millions d'euros pour des master-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price. Au titre de la participation de Banque du Groupe Casino, l'analyse a présenté un risque de perte de valeur pour notre quote-part compris entre 2 et 9 millions d'euros.

19.4. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2013 et 2012, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

NOTE 20. PARTICIPATION DANS LES COENTREPRISES

Les sociétés ou sous-groupes Distridyn, Régie Média Trade et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Le sous-groupe Grupo Disco de Uruguay est consolidé selon la méthode d'intégration proportionnelle à hauteur de 62,5 % par Éxito, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur son activité. Ce sous-groupe fait l'objet d'une option de vente (voir note 34.2).

Cette méthode de consolidation ne sera plus autorisée à compter du 1er janvier 2014 suite à l'application de la norme IFRS 11. Les impacts de cette norme sont présentés en note 1.1.2 ainsi que les agrégats comptables des principales filiales consolidées à la clôture selon la méthode l'intégration proportionnelle.

Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les coentreprises.

NOTE 21. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	115	122
Dérivés actifs de couverture de juste valeur non courants (voir note 33)	102	246
Autres actifs financiers	674	868
Prêts	*79*	*115*
Dérivés actifs hors couverture	*-*	*133*
Créances rattachées aux participations et autres	*96*	*121*
Dépôts judiciaires (GPA)	*250*	*262*
Autres créances non courantes	*248*	*237*
Créances fiscales et sociales	439	457
Charges constatées d'avance	264	307
Autres actifs non courants	1 593	2 001

21.1. Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")

Variation des "AFS"

(en millions d'euros)	2013	2012
Au 1er janvier	**122**	**90**
Augmentations	6	31
Diminutions	(1)	(1)
Variations de juste valeur	1	7
Variation de périmètre et de change	(20)	3
Autres	8	(8)
AU 31 DÉCEMBRE	**115**	**122**

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe, au titre des exercices 2013 et 2012, ne concernent que des actions non cotées.

21.2. Loyers prépayés

Les charges constatées d'avance non courantes comprennent 214 millions d'euros de loyers prépayés (236 millions d'euros en 2012). Ils correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays asiatiques, sur une durée moyenne de 24 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

NOTE 22. STOCKS

(en millions d'euros)	2013	2012
Valeur brute des stocks de marchandises	4 507	4 547
Valeur brute des stocks de nature immobilière	273	270
Brut	**4 781**	**4 817**
Dépréciation des stocks de marchandises	(61)	(65)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(27)	(25)
Dépréciation	**(88)**	**(90)**
STOCKS EN VALEUR NETTE	**4 693**	**4 727**

NOTE 23. CRÉANCES CLIENTS

23.1. Composition des créances clients

(en millions d'euros)	2013	2012
Créances clients et comptes rattachés	941	1 080
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(94)	(95)
Créances de l'activité de crédit	729	815
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(66)	(66)
CRÉANCES CLIENTS EN VALEUR NETTE	**1 510**	**1 734**

Le Groupe effectue des cessions de créances sans recours avec implication continue (voir note 25.3).

Par ailleurs, GPA a effectué sur l'exercice 2013 des cessions de créances pour un montant de 9 117 millions d'euros (10 020 millions d'euros en 2012) envers des établissements financiers (institutions de cartes bancaires ou banques) sans recours ou sans obligations attachées.

23.2. Dépréciation des créances clients

(en millions d'euros)	2013	2012
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		
Au 1er janvier	**(95)**	**(114)**
Dotation	(52)	(46)
Reprise	51	29
Variation de périmètre	3	(2)
Reclassement	(4)	36
Différences de change	2	2
AU 31 DÉCEMBRE	**(94)**	**(95)**
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT		
Au 1er janvier	**(66)**	**(21)**
Dotation	(13)	-
Reprise	-	10
Variation de périmètre	-	(27)
Reclassement	-	(33)
Différences de change	13	5
AU 31 DÉCEMBRE	**(66)**	**(66)**

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 33.3 "Risques de contrepartie".

NOTE 24. AUTRES ACTIFS COURANTS

24.1. Composition des autres actifs

(en millions d'euros)	2013	2012
Autres créances	1 350	1 430
Comptes courants des sociétés non consolidées	62	94
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(81)	(81)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur (voir note 33)	189	139
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	-	2
Charges constatées d'avance	128	130
AUTRES ACTIFS	**1 647**	**1 714**

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

24.2. Dépréciation des autres créances et comptes courants

(en millions d'euros)	2013	2012
Au 1er janvier	**(81)**	**(43)**
Dotation	(15)	(55)
Reprise	15	30
Variation de périmètre	(2)	(13)
Reclassement et autres mouvements	-	-
Différences de change	3	1
AU 31 DÉCEMBRE	**(81)**	**(81)**

NOTE 25. TRÉSORERIE NETTE

25.1. Composition

(en millions d'euros)	2013	2012
Équivalents de trésorerie	3 358	3 783
Trésorerie	2 075	2 520
Trésorerie brute	**5 433**	**6 303**
Concours bancaires courants	(199)	(504)
TRÉSORERIE NETTE	**5 233**	**5 799**

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 403 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries et équivalents de trésorerie présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des actionnaires minoritaires représente environ 3 898 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 132 millions d'euros.

À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence d'actionnaires minoritaires, contrôle la politique de distribution sous réserve des restrictions liées aux covenants bancaires.

25.2. Analyse de la trésorerie brute par devises

(en millions d'euros)	2013	%	2012	%
Euro	1 184	22	2 067	33
Dollar américain	126	2	261	4
Peso argentin [1]	37	1	44	1
Real brésilien	2 817	52	2 676	42
Baht thaïlandais	184	3	235	4
Peso colombien	922	17	864	14
Dong vietnamien	100	2	84	1
Peso uruguayen	40	1	43	1
Autres devises	24	0	30	0
TRÉSORERIE BRUTE	**5 433**	**100**	**6 303**	**100**

(1) L'Argentine exerce un contrôle de change local qui limite significativement les transferts de capitaux vers l'étranger (y compris les dividendes).

25.3. Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Généralement, ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39 dont les principes sont exposés dans la note 1.4.13.8. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Certaines filiales restent en charge du recouvrement des créances cédées. En contrepartie de cette prestation, ces dernières perçoivent une rémunération dans le cadre d'un mandat de délégation ; cette rémunération est considérée comme non significative à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'année 2013, le montant des créances mobilisées avec implication continue par le Groupe s'élève à 1 102 millions d'euros (1 275 millions d'euros en 2012). Le coût net attaché à ces mobilisations s'élève à 6 millions d'euros (5 millions d'euros en 2012). De manière générale, les cessions sont intervenues tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie du Groupe inclut 207 millions d'euros de créances mobilisées avec implication continue (312 millions d'euros au 31 décembre 2012).

NOTE 26. CAPITAUX PROPRES

26.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net, son EBITDA et ses capitaux propres. Ainsi, il peut adapter le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres ou émettre de nouvelles actions. En ce qui concerne le rachat de ses propres actions, le Groupe procède à des achats occasionnels sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums.

26.2. Éléments sur capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 173 051 921 euros contre 172 391 581 euros au 31 décembre 2012.

Le capital social est composé de 113 105 831 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2013. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées *(en nombre)*	**2013**	**2012**
Au 1er janvier	**112 674 236**	**110 646 652**
Levées d'options	195 756	-
Rémunération du dividende en actions	-	2 019 110
Création d'actions ordinaires suite à attribution gratuite	235 630	8 474
Création d'actions ordinaires suite à fusions/absorptions de sociétés	209	-
AU 31 DÉCEMBRE	**113 105 831**	**112 674 236**

26.3. Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe a attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plan de souscription d'actions présentés en note 27.

26.4. Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 9 280, représentant 1 million d'euros.

En janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003. Au 31 décembre 2013, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

26.5. TSSDI

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Le dividende, au taux de Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9 %), est comptabilisé en minoration des capitaux propres.

Le Groupe a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première possibilité le 31 janvier 2019. Ces titres porteront intérêt avec un coupon à 4,87 % jusqu'à cette date (et seront comptabilisés en dividendes en minoration des capitaux propres). Ce taux sera ensuite revu tous les cinq ans. En termes de traitement comptable, compte tenu de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres pour un montant de 750 millions d'euros. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

26.6. Autres instruments de capitaux propres

En date du 27 décembre 2013, Monoprix a procédé à l'émission d'obligations remboursables en actions de préférence Monoprix (ORA) en trois tranches pour un montant total de 500 millions d'euros en faveur de CACIB. La maturité de ces ORA est de 3 ans ; elles porteront intérêt à Euribor 6 mois + 5,1 %. La parité de remboursement est fixe.

Le Groupe dispose en outre d'une option d'achat sur ces ORA qui pourra être exercée au pair plus les intérêts courus, en partie ou en totalité, entre juin 2014 et octobre 2016.

Les porteurs d'ORA disposent de certains droits protecteurs portant notamment sur le niveau d'endettement externe de Monoprix, les investissements et opérations de croissance externe, ainsi que les cessions de magasins, au-delà d'un certain seuil.

À maturité, les porteurs d'ORA recevront des actions de préférence Monoprix représentant 21,2 % du capital et donnant droit à un dividende double sur la quote-part de distribution correspondant aux résultats postérieurs à la date de conversion des ORA. Les actions de préférence bénéficieront d'un droit de vote et des mêmes droits protecteurs complémentaires des ORA.

Le Groupe a analysé l'opération de la manière suivante :

- l'ORA à parité fixe est un instrument de capitaux propres sauf pour la part des intérêts. L'option d'achat des ORA est à la main de Casino et n'entraîne pas la reclassification en dette financière des ORA ;

- le Groupe estime que la valorisation des ORA est bien représentative d'une valeur de marché et que les caractéristiques des actions de préférence remises et leur valeur ne l'amènent pas à une obligation implicite d'exercer son option d'achat sur les ORA, de même que la politique de distribution qui reste à la main de l'Assemblée générale (celle-ci étant prévue, après maturité des ORA, à hauteur de 80 % du bénéfice distribuable).

La valeur a été estimée par un commissaire aux apports indépendant chargé d'apprécier les avantages particuliers sur la base de comparatifs boursiers auxquels ont été appliqués une décote de taille et de société non cotée (prime de 2 % sur la rentabilité attendue) et une décote d'illiquidité (comprise entre 20 et 25 %). Un expert indépendant a également confirmé le caractère équitable de la transaction pour Monoprix et Casino.

L'ORA a été classé dans la composante "intérêts minoritaires" des capitaux propres pour un montant net de frais et d'impôt de 420 millions d'euros et sa part des coupons d'intérêt actualisés a été classée en dette financière pour 79 millions d'euros. L'option de promesse de vente a été comptabilisée en réduction des capitaux propres part du Groupe pour 4 millions d'euros nets d'impôt.

26.7. Autres informations sur les primes et les réserves consolidées

26.7.1. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2013

	Part du Groupe			Minoritaires			Total
(en millions d'euros)	Ouverture 2013	Variation 2013	Clôture 2013	Ouverture 2013	Variation 2013	Clôture 2013	Clôture 2013
Brésil	(203)	(546)	(749)	(470)	(1 113)	(1 583)	(2 332)
Argentine	(78)	(29)	(108)	-	-	-	(108)
Colombie	226	(169)	58	210	(181)	29	87
Uruguay	43	(14)	30	(2)	(6)	(9)	21
États-Unis	2	(8)	(5)	-	-	-	(5)
Thaïlande	71	(71)	-	40	(49)	(9)	(9)
Pologne	22	(3)	19	-	-	-	19
Océan Indien	(6)	-	(6)	(3)	-	(3)	(9)
Vietnam	(7)	(5)	(12)	(2)	(1)	(4)	(16)
TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION	**71**	**(844)**	**(773)**	**(227)**	**(1 351)**	**(1 578)**	**(2 351)**

La variation en 2013 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2012

	Part du Groupe			Minoritaires			Total
(en millions d'euros)	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	Clôture 2012
Brésil	269	(473)	(203)	(35)	(434)	(470)	(673)
Argentine	(57)	(22)	(78)	-	-	-	(78)
Colombie	130	97	226	114	96	210	436
Uruguay	49	(6)	43	3	(5)	(2)	41
États-Unis	5	(3)	2	-	-	-	2
Thaïlande	68	3	71	32	8	40	111
Pologne	23	(1)	22	-	-	-	22
Océan Indien	(5)	-	(6)	(3)	-	(3)	(8)
Vietnam	(7)	-	(7)	(2)	-	(2)	(10)
TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION	**476**	**(405)**	**71**	**108**	**(335)**	**(227)**	**(156)**

La variation en 2012 résultait principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

26.7.2. Annexe à l'état consolidé des produits et des charges comptabilisés

(en millions d'euros)	2013	2012
Actifs financiers disponibles à la vente	**2**	**2**
Variation de juste valeur sur la période	1	2
Recyclage en résultat	2	-
(Charge) ou produit d'impôt	(1)	-
Couverture de flux de trésorerie	**(4)**	**(7)**
Variation de juste valeur sur la période	(5)	(4)
Recyclage en résultat	1	(7)
(Charge) ou produit d'impôt	1	4
Couverture d'investissement net	**-**	**(31)**
Variation de juste valeur sur la période	-	(47)
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	17
Écarts de conversion (note 26.7.1)	**(2 195)**	**(741)**
Variation des écarts de conversion de la période	(2 195)	(604)
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	-	(137)
Écarts actuariels	**8**	**(28)**
Variation de la période	13	(43)
(Charge) ou produit d'impôt	(4)	14
TOTAL	**(2 188)**	**(805)**

26.8. Détail des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	GPA	Éxito	Big C Thaïlande	Mercialys	Monoprix	Autres	Total
1er janvier 2013	**5 574**	**1 434**	**347**	**288**	**-**	**51**	**7 694**
% de détention des intérêts minoritaires [1]	*61,8 %*	*45,2 %*	*41,5 %*	*59,8 %*	[2]		
Résultat net	437	80	72	62	-	21	672
Autres éléments du résultat global au titre de la période	(1 112)	(180)	(49)	-	-	(9)	(1 350)
Dividendes versés/à verser	(107)	(41)	(17)	-	-	(23)	(188)
Dividendes reçus	-	6	-	-	-	5	11
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales [3]	788	29	-	-	-	21	838
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales	(3)	-	-	(350)	-	(5)	(359)
Émission d'obligations remboursables en actions [4]	-	-	-	-	420	-	420
Autres mouvements	13	-	-	-	-	-	14
31 DÉCEMBRE 2013	**5 590**	**1 327**	**352**	**-**	**420**	**62**	**7 751**
% de détention des intérêts minoritaires [1]	*61,9 %*	*45,2 %*	*41,5 %*	[5]	[2]		

(1) Les pourcentages de détention des intérêts minoritaires mentionnés dans ce tableau ne comprennent pas les propres intérêts minoritaires des sous-groupes.
(2) Jusqu'en avril 2013, Monoprix était consolidé selon la méthode l'intégration proportionnelle. Depuis cette date, Monoprix est consolidé par intégration globale à 100 %.
(3) L'augmentation de 788 millions d'euros de GPA résulte principalement des opérations décrites aux notes 3.4 et 3.6.
(4) Voir note 26.6.
(5) Voir note 3.2.

26.9. Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2013, a décidé la mise en distribution, au titre de l'exercice 2012, d'un dividende d'un montant de 3,00 euros par action ordinaire payé en numéraire. Le montant comptabilisé en moins des capitaux propres s'élève à 338 millions.

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende brut de 3,12 euros pour les actions ordinaires au titre de l'exercice 2013. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale Ordinaire.

Dividendes en numéraire versés et proposés

(en millions d'euros)	Dividende en euros	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	2013 provisoire	2012
Dividende sur actions ordinaires					
2012	3,00 €	112 674 236	-		338
Provisoire 2013 (1)	3,12 €	113 105 831	-	353	
Dividendes sur TSSDI, net d'impôt					
2012	15,61 €	600 000	-		9
2013	19,25 €	600 000	-	12	

(1) Le dividende provisoire 2013 est calculé sur le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2013. Il sera modifié en 2014 pour tenir compte des actions auto-détenues à la date de distribution effective.

NOTE 27. PAIEMENT EN ACTIONS

Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions ou des actions gratuites aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Par ailleurs, des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

27.1. Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat en 2013 s'élève à 18 millions d'euros (19 millions d'euros en 2012) dont respectivement 4 et 13 millions d'euros pour la société mère et GPA. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

27.2. Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société mère

27.2.1. Caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions

Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option *(en euros)*	Nombre d'options en circulation au 31/12/2013
29 avril 2010	29 octobre 2013	28 octobre 2015	48 540	64,87	43 805
4 décembre 2009	4 juin 2013	3 juin 2015	72 603	57,18	44 697
8 avril 2009	8 octobre 2012	7 octobre 2014	37 150	49,47	13 000
5 décembre 2008	5 juin 2012	4 juin 2014	109 001	49,02	47 660
14 avril 2008	14 octobre 2011	13 octobre 2013	434 361	76,72	-
7 décembre 2007	7 juin 2011	6 juin 2013	54 497	74,98	-
TOTAL					**149 162**

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans d'option de souscription d'actions

Date de l'attribution	Cours de bourse lors de l'attribution *(en euros)*	Durée de vie *(en années)*	Dividende projeté	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur de l'option *(en euros)*
29 avril 2010	65,45	5,5	5 %	29,32 %	1,69 %	10,33
4 décembre 2009	58,31	5,5	5 %	30,02 %	2,09 %	8,59
8 avril 2009	48,37	5,5	5 %	29,60 %	2,44 %	5,07
5 décembre 2008	43,73	5,5	5 %	26,77 %	3,05 %	6,14
14 avril 2008	75,10	5,5	5 %	24,04 %	4,17 %	13,61
7 décembre 2007	77,25	5,5	5 %	25,27 %	4,85 %	18,18

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

	2013		2012	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré *(en euros)*	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré *(en euros)*
Options restantes au 1er janvier	**474 465**	**67,35**	**744 273**	**69,55**
dont options exerçables	*377 839*	*69,03*	*524 098*	*75,89*
Attributions	-	-	-	-
Options exercées	(195 756)	71,01	(8 474)	51,21
Options supprimées	(34 044)	69,85	(56 033)	71,05
Options devenues caduques	(95 503)	76,44	(205 301)	74,98
OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE	**149 162**	**56,16**	**474 465**	**67,35**
dont options exerçables	*149 162*	*56,16*	*377 839*	*69,03*

27.2.2. Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Nombre d'actions attribuées	Fin de la période d'attribution	Date de conservation	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2013 avant application des conditions de performance
18 octobre 2013	2 705	18 octobre 2017	18 octobre 2017	2 705
18 octobre 2013	22 650	18 octobre 2015	18 octobre 2017	22 650
18 octobre 2013	7 857	18 octobre 2018	18 octobre 2018	7 857
18 octobre 2013	58 724	18 octobre 2016	18 octobre 2018	57 823
19 octobre 2012	41 200	19 octobre 2014	19 octobre 2016	41 200
19 octobre 2012	11 350	19 octobre 2015	19 octobre 2017	11 350
11 mai 2012	17 859	11 mai 2014	11 mai 2016	17 859
29 mars 2012	6 422	29 mars 2015	29 mars 2017	6 422
2 décembre 2011	23 383	2 décembre 2014	2 décembre 2016	20 125
2 décembre 2011	2 362	2 décembre 2013	2 décembre 2015	-
21 octobre 2011	3 742	21 octobre 2014	21 octobre 2016	3 742
21 octobre 2011	26 931	21 octobre 2013	21 octobre 2015	-
21 octobre 2011	4 200	21 octobre 2014	21 octobre 2016	4 200
15 avril 2011	69 481	15 avril 2013	15 avril 2015	-
15 avril 2011	46 130	15 avril 2014	15 avril 2016	36 723
15 avril 2011	241 694	15 avril 2014	15 avril 2016	181 774
15 avril 2011	26 585	15 avril 2014	15 avril 2016	23 050
3 décembre 2010	17 268	3 décembre 2013	3 décembre 2015	-
22 octobre 2010	4 991	22 octobre 2012	22 octobre 2014	-
29 avril 2010	296 765	29 avril 2013	29 avril 2015	-
29 avril 2010	51 394	29 avril 2013	29 avril 2015	-
4 décembre 2009	24 463	4 décembre 2012	4 décembre 2014	-
TOTAL				**437 480**

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Cours de bourse lors de l'attribution *(en euros)*	Conditions de présence	Taux de performance retenu	Juste valeur de l'action *(en euros)*
18 octobre 2013	83,43	Oui	-	70,09
18 octobre 2013	83,43	Oui	-	67,63
18 octobre 2013	83,43	Oui	-	66,27
18 octobre 2013	83,43	Oui	-	65,42
19 octobre 2012	69,32	Oui	-	54,92
19 octobre 2012	69,32	Oui	(1)	52,46
11 mai 2012	72,31	Oui	-	51,76
29 mars 2012	74,10	Oui	-	56,31
2 décembre 2011	66,62	Oui	-	50,94
2 décembre 2011	66,62	Oui	-	53,16
21 octobre 2011	62,94	Oui	-	47,53
21 octobre 2011	62,94	Oui	-	49,79
21 octobre 2011	62,94	Oui	(1)	47,53
15 avril 2011	70,80	Oui	-	58,99
15 avril 2011	70,80	Oui	-	56,40
15 avril 2011	70,80	Oui	(1)	56,34
15 avril 2011	70,80	Oui	(1)	56,34
3 décembre 2010	69,33	Oui	-	55,35
22 octobre 2010	67,68	Oui	-	57,07
29 avril 2010	65,45	Oui	(1)	50,86
29 avril 2010	65,45	Oui	-	50,86
4 décembre 2009	58,31	Oui	-	42,47

(1) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.
Au 31 décembre 2013, les taux de performance sont les suivants :
- Monoprix : 0 % au titre des plans de 2012 et 2011 ;
- Autres sociétés : 3 % au titre de 2011.

Le stock d'actions gratuites en cours d'acquisition a évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	2013	2012
Actions en circulation au 1er janvier	**757 398**	**784 610**
Actions attribuées	91 936	76 831
Actions supprimées	(80 069)	(90 623)
Actions émises	(331 785)	(13 780)
ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	**437 480**	**757 398**

27.3. Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

Le prix d'exercice des options "Silver" correspond à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA, auquel est appliquée une décote de 20 %. Le nombre d'actions résultant de l'exercice des options "Silver" est fixe contrairement aux options "Gold" ; le nombre d'actions qui sera attribué en cas d'exercice des options "Gold" est variable puisqu'il dépend du critère de performance "ROIC" ("rendement du capital investi") pour les plans Gold series A2 à series A5. Les plans, Series A6 et A7 – Gold, auront comme critère de performance le ratio "ROCE" ("rendement du capital employé"). Les options "Gold" ne peuvent être exercées séparément des options "Silver".

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées *(en milliers)*	Prix d'exercice de l'option *(en réais)*	Nombre d'options en circulation au 31/12/2013
Series A4 – Gold	24 mai 2010	31 mai 2013	31 mai 2014	514	0,01	-
Series A4 – Silver	24 mai 2010	31 mai 2013	31 mai 2014	182	46,49	-
Series A5 – Gold	31 mai 2011	31 mai 2014	31 mai 2015	299	0,01	145
Series A5 – Silver	31 mai 2011	31 mai 2014	31 mai 2015	299	54,69	145
Series A6 – Gold	15 mars 2012	15 mars 2015	15 mars 2016	526	0,01	330
Series A6 – Silver	15 mars 2012	15 mars 2015	15 mars 2016	526	64,13	330
Series A7 – Gold	15 mars 2013	14 mars 2016	14 mars 2017	358	0,01	315
Series A7 – Silver	15 mars 2013	14 mars 2016	14 mars 2017	358	80,00	315
						1 580

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'option de souscription d'actions

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans :

- taux de rendement du dividende de 0,88 % ;
- volatilité attendue de 28,91 % ;
- taux d'intérêt sans risque de 10,86 %.

La juste valeur moyenne des options en vie s'élève à 62,59 réais au 31 décembre 2013.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2013		2012	
	Nombre d'options sur actions, en cours *(en milliers)*	Prix d'exercice moyen pondéré *(en réais)*	Nombre d'options sur actions, en cours *(en milliers)*	Prix d'exercice moyen pondéré *(en réais)*
Options restantes au 1er janvier	**1 658**	**26,40**	**1 963**	**16,90**
Dont options exerçables	-	-	*13*	*12,43*
Attributions	716	40,02	1 052	32,08
Options exercées	(743)	21,86	(1 293)	16,46
Options supprimées	(51)	36,43	(64)	29,40
OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE	**1 580**	**34,39**	**1 658**	**26,40**
dont options exerçables	-	-	-	-

NOTE 28. PROVISIONS

28.1 Décomposition et variations

(en millions d'euros)	1er janvier 2013 retraité	Dotations 2013	Reprises utilisées 2013	Reprises non utilisées 2013	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2013
Service après-vente	7	5	(7)	-	-	-	-	5
Retraite (note 29)	216	28	(14)	(13)	32	(4)	(5)	241
Médaille du travail	27	-	(1)	-	2	-	1	30
Prime pour services rendus	17	-	(5)	-	-	-	-	12
Litiges divers	48	23	(9)	(8)	1	(1)	-	56
Divers risques et charges	918	368	(162)	(188)	(1)	(126)	8	816
Restructurations	18	14	(17)	-	2	-	2	18
TOTAL PROVISIONS	**1 251**	**437**	**(214)**	**(209)**	**36**	**(130)**	**6**	**1 178**
dont courant	*275*	*395*	*(186)*	*(195)*	*(52)*	*(1)*	*(22)*	*214*
dont non courant	*975*	*43*	*(28)*	*(14)*	*88*	*(129)*	*29*	*963*

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires…), fiscale ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les divers risques et charges s'élèvent à 816 millions d'euros et comprennent principalement les provisions relatives à GPA (voir note 28.2).

28.2 Détail des provisions pour risques et charges de GPA

(en millions d'euros)	Litiges PIS/Cofins/CPMF [1]	Autres litiges fiscaux	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 DÉCEMBRE 2013	**147**	**332**	**102**	**59**	**640**
31 décembre 2012 retraité	119	402	85	95	700

(1) TVA et taxes assimilées.

Dans le cadre de ces litiges, GPA conteste le paiement de certains impôts, cotisations et obligations sociales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements en dépôts et cautionnements des montants correspondants (voir note 21). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA (voir note 34.1).

NOTE 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière.

29.1. Présentation des régimes

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'État français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 315 millions d'euros au titre de l'exercice 2013 et concerne à hauteur de 88 % les filiales françaises du Groupe (respectivement 302 millions d'euros et 87 % au titre de l'exercice 2012).

Régime à prestations définies

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite, soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Échéancier des flux de trésorerie futurs non actualisés

		Échéancier des flux non actualisés					
(en millions d'euros)	Au bilan	2014	2015	2016	2017	2018	> à 2018
Avantages postérieurs à l'emploi	241	7	6	8	11	17	561

29.2. Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	3,2 %	3,2 %	3,2 % – 7,1 %	3,2 % – 6,1 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,5 % – 3,0 %	2,5 %	2,5 % – 10,0 %	3,5 % – 10,0 %
Age de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 64 ans	55 – 65 ans	55 – 65 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Analyse de sensibilité

L'impact d'une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 2,77 % et + 2,69 % respectivement du montant total des engagements.

Une variation de +/- 25 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact de + 3,03 % et de - 4,86 % respectivement du montant total de l'engagement.

29.3. Évolution des engagements et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2013 et 2012.

		France		International		Total	
(en millions d'euros)		2013	2012	2013	2012	2013	2012
Dette actuarielle début de période		**226**	**190**	**33**	**26**	**260**	**216**
Éléments inclus dans le compte de résultat		**17**	**14**	**3**	**4**	**20**	**18**
Coût des services rendus		11	8	2	3	13	11
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies		6	6	2	2	8	7
Coût des services passés		-	-	-	-	-	-
Effet des réductions/liquidation de régime		-	-	-	-	-	-
Éléments inclus en "Autres éléments du résultat" global		**(8)**	**39**	**(5)**	**5**	**(13)**	**44**
• (1) (Gains) ou pertes actuariels liés à :		(8)	39	(1)	4	(9)	43
(i) des changements d'hypothèses financières		*(1)*	*21*	*(1)*	*1*	*(2)*	*22*
(ii) des changements d'hypothèses démographiques		-	*11*	-	-	-	*11*
(iii) des effets d'expérience		*(7)*	*7*	-	*3*	*(7)*	*10*
• (2) Variation de change		-	-	(4)	2	(4)	2
Autres		**15**	**(17)**	**(2)**	**(2)**	**12**	**(19)**
Prestations payées – Décaissements		(16)	(11)	(2)	(3)	(19)	(14)
Variation de périmètre		37	-	-	-	37	-
Autres mouvements		(6)	(6)	-	1	(6)	(5)
Dette actuarielle fin de période	**A**	**250**	**226**	**29**	**33**	**280**	**260**
Duration moyenne pondérée des régimes						**15**	**15**

		France		International		Total	
(en millions d'euros)		2013	2012	2013	2012	2013	2012
Juste valeur des actifs de couverture début de période		**43**	**49**	**-**	**-**	**43**	**49**
Éléments inclus dans le compte de résultat		**1**	**1**	**-**	**-**	**1**	**1**
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies		1	1	-	-	1	1
Éléments inclus en "Autres éléments du résultat" global		**3**	**1**	**-**	**-**	**3**	**1**
(Perte) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience		3	1	-	-	3	1
Variation de change		-	-	-	-	-	-
Autres		**(8)**	**(8)**	**-**		**(8)**	**(8)**
Prestations payées – Décaissements		(13)	(9)	-	-	(13)	(9)
Variation de périmètre		4	-	-	-	4	-
Autres mouvements		-	1	-	-	-	1
Juste valeur des actifs de couverture fin de période	**B**	**38**	**43**	**-**	**-**	**39**	**43**
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	**A - B**	**212**	**182**	**29**	**33**	**241**	**216**
Couverture financière des engagements financés		***192***	***166***	**-**	**-**	***192***	***166***
Valeur actuelle des obligations couvertes		*230*	*210*	-	-	*230*	*210*
Juste valeur des actifs du régime		*(38)*	*(43)*	-	-	*(38)*	*(43)*
Valeur actuelle des obligations non couvertes		***20***	***16***	***29***	***33***	***49***	***50***

L'actif de couverture est un fonds euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

Rapprochement des provisions au bilan

	France		International		Total	
(en millions d'euros)	2013	2012	2013	2012	2013	2012
En début d'exercice	**183**	**141**	**33**	**26**	**216**	**167**
Charge de l'exercice	17	13	3	4	20	18
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(11)	38	(1)	4	(12)	42
Variation de change	-	-	(4)	2	(4)	2
Prestations payées – Décaissements	(16)	(11)	(2)	(3)	(19)	(14)
Remboursement partiel des actifs du régime	13	9	-	-	13	9
Variation de périmètre	32	-	-	-	32	-
Autres mouvements	(6)	(7)	-	1	(6)	(7)
EN FIN D'EXERCICE	**212**	**183**	**29**	**33**	**241**	**216**

Composante de la charge de la période

	France		International		Total	
(en millions d'euros)	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Coût des services rendus	11	8	2	3	13	11
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies [1]	5	6	2	2	7	7
CHARGE DE L'EXERCICE	**17**	**13**	**3**	**4**	**20**	**18**

(1) Éléments du résultat financier.

NOTE 30. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 11 139 millions d'euros au 31 décembre 2013 (12 180 millions d'euros au 31 décembre 2012) et comprennent les éléments suivants :

		2013			2012		
(en millions d'euros)	Note	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	30.2	7 085	881	7 967	6 934	773	7 708
Autres emprunts et dettes financières	30.3	1 301	1 669	2 969	1 931	1 881	3 811
Location financement	34.3	68	29	97	69	46	115
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	30.4	42	33	75	443	69	512
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	33	20	11	31	17	17	34
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		**8 516**	**2 623**	**11 139**	**9 394**	**2 786**	**12 180**

30.1. Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	2013	2012
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	*12 180*	*9 590*
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	*(385)*	*(204)*
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)	**11 794**	**9 386**
Nouveaux emprunts [1]	1 827	2 054
Remboursements (principal et intérêts) [2]	(2 410)	(1 753)
Variation juste valeur des emprunts couverts	-	(10)
Écarts de conversion	(543)	(249)
Variation de périmètre [3]	618	1 975
Variation des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires [4]	(439)	403
Reclassement en passifs financiers détenus en vue de la vente (Mercialys)	-	(12)
Autres	-	-
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	**10 849**	**11 794**
Emprunts et dettes financières à la clôture	*11 139*	*12 180*
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	*(291)*	*(385)*

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (i) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 1 350 millions d'euros, (ii) la souscription de nouveaux emprunts sur les filiales brésiliennes, colombiennes et vietnamiennes pour respectivement 45, 39 et 30 millions d'euros, (iii) la composante dette de l'émission d'ORA par Monoprix pour 79 millions d'euros (voir note 26.6) et (iv) de flux nets des billets de trésorerie pour 167 millions d'euros.

(2) Les remboursements d'emprunts sont liés principalement (i) aux emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Éxito pour respectivement 544, 195 et 30 millions d'euros, (ii) aux autres emprunts et dettes financières relatifs à Franprix-Leader Price, GPA, Casino, Guichard-Perrachon et Big C Thaïlande pour respectivement 355, 340, 184 et 66 millions d'euros, (iii) au remboursement de lignes de crédit utilisées par Monoprix pour 453 millions d'euros et (iv) aux découverts bancaires pour 109 millions d'euros.

(3) L'incidence des variations périmètre de la période concerne principalement la prise de contrôle de Monoprix (voir note 3.1) et celles du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3) à hauteur respectivement de 311 et 301 millions d'euros. En 2012, la variation résultait essentiellement de la prise de contrôle de GPA.

(4) Les variations des dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concernent essentiellement l'opération d'échange d'actions avec la famille Diniz pour 399 millions d'euros (voir note 3.4 ainsi que les opérations réalisées dans le sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3).

Opérations de financement corporate

Le 18 janvier 2013, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunérée à 3,31 %. Le TIE de cet emprunt obligataire s'élève à 3,23 % (voir note 30.2).

Le 29 avril 2013, le Groupe a procédé à une émission de deux placements obligataires d'un montant total de 600 millions d'euros, dont 350 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2019 et 250 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2023. Ces emprunts obligataires sont rémunérés respectivement au taux de 3,16 % et 3,31 %. Leurs échéances s'échelonnent entre 2019 et 2023. Les taux d'intérêt effectifs (TIE) de ces emprunts s'élèvent respectivement à 2,83 % et 3,23 % (voir note 30.2).

Le 4 juillet 2013, la société Casino, Guichard-Perrachon a signé une ligne de crédit confirmée à 5 ans pour un montant de 1 000 millions de dollars US (soit environ 770 millions d'euros) auprès d'un groupe de dix banques. Cette ligne refinance la facilité de 900 millions de dollars US conclue en août 2011 pour une durée de trois ans (voir note 30.3).

Opérations de financement Big C Thaïlande

Le 27 décembre 2013, Big C Thaïlande a refinancé 10 milliards de bahts (221 millions d'euros) de dette bancaire qui arrivait à maturité en juillet 2014 par 9 milliards de bahts (199 millions d'euros) de nouvelles lignes bancaires. La ligne "revolver" de 8 milliards de bahts (177 millions d'euros) a également été étendue de juin 2015 à décembre 2016.

Au 31 décembre 2013, le dispositif de financement de Big C Thaïlande est donc composé d'une ligne "revolver" (non tirée au 31 décembre 2013) de 8 milliards de bahts (221 millions d'euros) et de 20,325 milliards de bahts (450 millions d'euros) de lignes bancaires tirées :

- deux emprunts remboursables in fine de 3 milliards de bahts (66 millions d'euros) à échéance décembre 2015 et de 6 milliards de bahts (133 millions d'euros) à échéance décembre 2016 ;
- deux emprunts amortissables à échéance juillet 2017 et juillet 2019 ayant un solde de respectivement 4,325 milliards de bahts (96 millions d'euros) et 7 milliards de bahts (155 millions d'euros) au 31 décembre 2013.

Les dettes portent intérêt à THBFIX 3 mois ou 6 mois plus marge (BIBOR 3 mois plus marge en cas de tirage sur la ligne "revolver").

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers (Dette financière nette / EBITDA et Dette financière nette / Capitaux propres) ; ces ratios sont respectés au 31 décembre 2013.

30.2. Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Montant nominal	Taux d'intérêt d'émission [1]	Taux d'intérêt effectif	Date émission	Date échéance	2013 [2]	2012 [2]
Emprunts en EURO							
Emprunt obligataire 2013	544	F : 6,38	6,36 %	Avril 2008 Juin 2008 Mai 2009	Avril 2013	-	552
Emprunt obligataire 2014	578	F : 4,88	5,19 %	Avril 2007 Juin 2008	Avril 2014	582	600
Emprunt obligataire 2015	750	F : 5,50	5,60 %	Juillet 2009	Janvier 2015	771	789
Emprunt obligataire 2016	600	F : 4,47	4,58 %	Octobre 2011	Avril 2016	600	601
Emprunt obligataire 2017	888	F : 4,38	5,85 %	Février 2010	Février 2017	863	855
Emprunt obligataire 2018	508	F : 4,48	5,25 %	Mai 2010	Novembre 2018	530	539
Emprunt obligataire 2019	1 000	F : 3,16	2,83 %	Août 2012 Avril 2013	Août 2019	1 015	655
Emprunt obligataire 2020	600	F : 3,99	4,05 %	Mars 2012	Mars 2020	608	620
Emprunt obligataire 2021	850	F : 4,73	5,13 %	Mai 2011	Mai 2021	843	862
Emprunt obligataire 2023	1 000	F : 3,31	3,23 %	Janvier 2013 Avril 2013	Janvier 2023	993	-
Emprunts en COP							
Emprunt obligataire Éxito	32	V : IPC + 5,45	IPC + 5,45	Avril 2006	Avril 2013	-	32
Emprunt obligataire Carulla	64	V : IPC + 7,50	IPC + 7,50	Mai 2005	Mai 2015	56	64
Emprunts en BRL							
Emprunt obligataire GPA	96	V : CDI + 0,5 %	CDI + 0,5 %	Mars 2007	Mars 2013	-	96
Emprunt obligataire GPA	61	V : 109,5 % CDI	109,5 % CDI	Décembre 2009	Décembre 2014	61	146
Emprunt obligataire GPA	187	V : 107,7 % CDI	107,7 % CDI	Janvier 2011	Janvier 2014	187	226
Emprunt obligataire GPA	245	V : 108,5 % CDI	108,5 % CDI	Décembre 2011	Juin 2015	245	295
Emprunt obligataire GPA	368	V : CDI + 1 %	CDI + 1 %	Mai 2012	Novembre 2015	368	443
Emprunt obligataire GPA	123	V : 100 % CDI + 1 %	100 % CDI + 1 %	Janvier 2012	Juillet 2015	123	148
Emprunt obligataire GPA	37	V : 105,35 % CDI	105,35 % CDI	Avril 2012	Avril 2013	-	37
Emprunt obligataire GPA	61	V : CDI + 0,72 %	V : CDI + 0,72 %	Juin 2012	Décembre 2014	61	74
Emprunt obligataire GPA	61	V : CDI + 0,72 %	V : CDI + 0,72 %	Juin 2012	Janvier 2015	61	74
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						**7 967**	**7 708**

(1) F (taux fixe) – V (taux variable) – IPC (Index Price Consumer) – CDI (Certificado de Deposito Interbancario).
(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

30.3. Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Montant nominal	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2013	2012
France						
Prêt structuré Calyon	184	Variable	Juin 2007	Juin 2013	-	184
Alaméa	300	Variable	Avril 2010	Avril 2015	300	300
Billets de trésorerie					402	235
Autres emprunts [1]					247	226
International						
Amérique latine [2]					804	1 223
Autres [3]					635	752
Concours bancaires courants					**199**	**504**
Intérêts courus [4]					**382**	**387**
TOTAL AUTRES EMPRUNTS					**2 969**	**3 811**

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 113 et 175 millions d'euros respectivement en 2013 et 2012.
(2) Concerne GPA et Éxito à hauteur respectivement de 768 et 36 millions d'euros en 2013 (respectivement 1 222 et 1 millions d'euros en 2012).
(3) Concerne en 2013 et 2012 principalement Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 583 et 719 millions d'euros.
(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

Détail des lignes bancaires confirmées 2013

		Échéance			
(en millions d'euros)	Taux	< à 1 an	> à 1 an	Autorisées	Utilisées
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon [1]	Variable	-	1 925	1 925	-
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	505	677	1 182	-

(1) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 1 milliard de dollars US à échéance juillet 2018.

Détail des lignes bancaires confirmées 2012

		Échéance			
(en millions d'euros)	Taux	< à 1 an	> à 1 an	Autorisées	Utilisées
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon [1]	Variable	-	1 882	1 882	-
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	390	693	1 083	190

(1) Les lignes syndiquées comprenaient la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne de 900 millions de dollars US à échéance 2014.

30.4. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (puts sur minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2013 :

(en millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes
Franprix-Leader Price [1]	26,00 % à 74,00 %	26,00 % à 74,00 %		F/V	33	14
Lanin/Devoto (Uruguay) [2]	96,55 %	3,45 %		V	-	15
Monshowroom	60,61 %	39,39 %		V	8	2
Monoprix (Somitap)	55,20 %	45,80 %		F	-	1
TOTAL DES ENGAGEMENTS					**42**	**33**

(1) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10 % de l'indicateur présente un impact de +/- 3 millions d'euros ; les échéances de ces options oscillent entre 2014 et 2035.
(2) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

30.5. Dette financière nette

(en millions d'euros)	2013 Part non courante	2013 Part courante	2013 Total	2012 Part non courante	2012 Part courante	2012 Total
Emprunts obligataires	7 085	881	7 967	6 934	773	7 708
Autres emprunts et dettes financières	1 301	1 669	2 969	1 931	1 881	3 811
Location financement	68	29	97	69	46	115
Dettes liées aux engagements de rachat de minoritaires	42	33	75	443	69	512
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	20	11	31	17	17	34
Dettes financières brutes	**8 516**	**2 623**	**11 139**	**9 394**	**2 786**	**12 180**
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(102)	(189)	(291)	(246)	(139)	(385)
Autres actifs financiers	-	-	-	(40)	-	(40)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(5 433)	(5 433)	-	(6 303)	(6 303)
Trésorerie active et autres actifs financiers	**(102)**	**(5 622)**	**(5 723)**	**(286)**	**(6 443)**	**(6 729)**
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**8 414**	**(2 998)**	**5 416**	**9 108**	**(3 657)**	**5 451**

NOTE 31. AUTRES DETTES

	2013 Non courant	2013 Courant	2013 Total	2012 retraité Non courant	2012 retraité Courant	2012 retraité Total
Dérivés passifs	5	179	184	28	4	32
Dettes fiscales et sociales	361	1 830	2 192	576	1 773	2 350
Dettes diverses	15	1 105	1 120	28	1 199	1 227
Dettes sur immobilisations	28	210	238	29	236	266
Comptes courants	-	17	17	-	36	36
Financement de l'activité de crédit	44	837	881	48	924	973
Produits constatés d'avance	153	64	217	191	133	324
TOTAL	**606**	**4 242**	**4 848**	**900**	**4 307**	**5 207**

NOTE 32. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

32.1. Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument

32.1.1. Actifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers par catégorie.

(en millions d'euros)	2013		2013
Actifs financiers	**Valeur comptable au bilan (A)**	**Actifs non financiers (B)**	**Valeur des actifs financiers (A - B)**
Autres actifs non courants	1 593	703	891
Créances clients	1 510	-	1 510
Autres actifs courants	1 647	623	1 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 433	-	5 433

(en millions d'euros)	2012		2012
Actifs financiers	**Valeur comptable au bilan (A)**	**Actifs non financiers (B)**	**Valeur des actifs financiers (A - B)**
Autres actifs non courants	2 001	762	1 239
Créances clients	1 734	-	1 734
Autres actifs courants	1 714	668	1 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 303	-	6 303

Valeur au bilan						
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS – Évalués à la juste valeur	AFS – Évalués au coût
-	-	102	-	673	57	59
-	-	-	-	1 510	-	-
-	-	189	-	835	-	-
485	-	-	-	4 949	-	-

Valeur au bilan						
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS – Évalués à la juste valeur	AFS – Évalués au coût
133	-	246	-	738	54	68
-	-	-	-	1 734	-	-
2	-	139	-	906	-	-
485	-	-	-	5 818	-	-

32.1.2. Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers par catégorie.

	2013		2013	Valeur au bilan			
(en millions d'euros)	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable
Emprunts obligataires	7 967	-	7 967	7 967	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 075	-	3 075	2 969	75	-	31
Location financement	97	-	97	97	-	-	-
Dettes fournisseurs	7 016	-	7 016	7 016	-	-	-
Autres dettes	4 848	1 775	3 073	2 890	175	-	9

	2012		2012	Valeur au bilan			
(en millions d'euros)	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable
Emprunts obligataires	7 708	-	7 708	7 708	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	4 357	-	4 357	3 811	512	-	34
Location financement	115	-	115	115	-	-	-
Dettes fournisseurs	6 655	-	6 655	6 655	-	-	-
Autres dettes	5 207	2 007	3 200	3 168	28	-	4

32.2. Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Ci-dessous, les tableaux présentent une comparaison de la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs telles que les créances clients, les dettes fournisseurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les concours bancaires. La juste valeur des immeubles de placement est présentée à la note 17.

32.2.1. Actifs

en millions d'euros	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur			Autres informations complémentaires
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
31 décembre 2013						
Actifs comptabilisés à la juste valeur						
Actifs financiers disponibles à la vente	57	57	-	-	57	(i)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	291	291	-	291	-	(ii)
Autres dérivés actifs			-	-	-	
31 décembre 2012						
Actifs comptabilisés à la juste valeur						
Actifs financiers disponibles à la vente	54	54	2	-	53	(i)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	385	385	-	385	-	(ii)
Autres dérivés actifs	134	134	-	2	133	(iii)

(i) La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles. Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.
(ii) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie.
(iii) Les 133 millions d'euros correspondent à hauteur de 114 millions d'euros à l'option d'achat détenue par GPA et portant sur 75% des actions de Bartira ; cette dernière option d'achat a d'ailleurs été exercée au cours de l'exercice 2013 (voir note 3.5). La juste valeur de l'option avait été déterminée jusqu'à la date d'exercice sur la base d'un modèle de Black & Scholes avec une volatilité de 28 % et un taux sans risque de 5,8 %.

32.2.2. Passifs

en millions d'euros	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur			Autres informations complémentaires
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
31 décembre 2013						
Passifs comptabilisés à la juste valeur						
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	31	31	-	31	-	(i)
Autres dérivés passifs	184	184	-	184	-	(i)
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	75	75	-	-	75	(ii)
Passifs non comptabilisés à la juste valeur						
Emprunts obligataires	7 967	8 375	8 375	-	-	(iii)
Autres emprunts et dettes financières	2 969	2 994		2 994	-	(iv)
31 décembre 2012						
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	34	34	-	34	-	(i)
Autres dérivés passifs	32	32	-	32	-	(i)
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	512	512	-	399	113	(ii)
Passifs non comptabilisés à la juste valeur						
Emprunts obligataires	7 708	8 216	8 216	-	-	(iii)
Autres emprunts et dettes financières	3 811	3 846	-	3 846	-	(iv)

(i) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie.
(ii) La juste valeur relatives aux engagements de rachat minoritaires est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur qui utilisent notamment des multiples d'EBITDA. La sensibilité des engagements de rachats de minoritaires est présentée en note 30.4 au titre de l'exercice 2013.
(iii) La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de bourse à la date de clôture.
(iv) La juste valeur des autres emprunts a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

NOTE 33. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction Financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction générale. Elle publie un Guide des Bonnes Pratiques Financières qui encadre les opérations de financement, placement et couverture effectuées par les entités du Groupe.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux et des opérations de change à terme. Il s'agit principalement d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

33.1. Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(en millions d'euros)	Note	2013	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2012
Dérivés actif						
Dérivés actif – à la juste valeur par le résultat	21 – 24.1	-	-	-	-	134
Dérivés actif – couverture de flux de trésorerie		-	-	-	-	-
Dérivés actif – couverture de juste valeur	30.5	291	263	28	-	385
TOTAL DÉRIVÉS ACTIF		**291**	**263**	**28**	**-**	**520**
dont courant		*189*	*161*	*28*	*-*	*141*
dont non courant		*102*	*102*	*-*	*-*	*379*
Dérivés passif						
Dérivés passif – à la juste valeur par le résultat	31	175	-	-	175	28
Dérivés passif – couverture de flux de trésorerie	31	9	-	9	-	4
Dérivés passif – couverture de juste valeur	30.5	31	31	-	-	34
TOTAL DÉRIVÉS PASSIF		**215**	**31**	**9**	**175**	**66**
dont courant		*190*	*11*	*9*	*170*	*21*
dont non courant		*25*	*20*	*-*	*5*	*45*

Au 31 décembre 2013, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 9 millions d'euros (débiteur de 4 millions d'euros au 31 décembre 2012). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à - 175 millions d'euros au 31 décembre 2013 (107 millions d'euros au 31 décembre 2012).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2013 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. L'incidence de ces ajustements est non significative.

33.2. Gestion du risque de marché

33.2.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	2013	2012
Emprunts	1 957	1 832
Location financière	29	46
Concours bancaires courants	199	504
Total dette à taux variable (hors intérêts courus) (1)	**2 185**	**2 382**
Équivalent de trésorerie	3 358	3 783
Disponibilités	2 075	2 520
TOTAL ACTIF	**5 433**	**6 303**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**(3 247)**	**(3 922)**
Instruments dérivés	5 860	4 990
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**2 612**	**1 069**
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 612	1 069
Variation de 1 %	26	11
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	27	11
Coût d'endettement	635	519
IMPACT VARIATION FRAIS FINANCIERS/CHARGES FINANCIÈRES	**4,11 %**	**2,06 %**

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

33.2.2. Exposition aux risques de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	USD	EUR	Total exposé 2013	Total exposé 2012
Créances commerciales exposées	(8)	(1)	(9)	(8)
Autres actifs financiers exposés	(224)	(7)	(232)	(263)
Dettes fournisseurs exposées	105	11	116	116
Dettes financières exposées	104	1	104	361
Exposition brute dette/(créance)	**(23)**	**3**	**(20)**	**207**
Créances commerciales couvertes	-	-	-	-
Autres actifs financiers couverts	(10)	-	(10)	(106)
Dettes fournisseurs couvertes	45	-	45	19
Dettes financières couvertes	101	-	101	364
EXPOSITION NETTE DETTE/(CRÉANCE)	**(159)**	**3**	**(156)**	**(71)**
Couverture d'achats futurs	**262**			**90**

Au 31 décembre 2012, l'exposition bilantielle nette d'un montant de - 71 millions d'euros portait principalement sur le dollar US.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(en millions d'euros)	2013	2012
Dollar américain	(16)	(7)
Autres devises	-	-
TOTAL	**(16)**	**(7)**

Cours de conversion pour un euro

	2013		2012	
(cours en devises pour un euro)	clôture	moyen	clôture	Moyen
Dollar américain (USD)	1,3791	1,3281	1,3194	1,2856
Zloty polonais (PLN)	4,1543	4,1975	4,0740	4,1843
Peso argentin (ARS)	8,9838	7,2859	6,4879	5,8485
Peso uruguayen (UYP)	29,4805	27,1368	25,5737	26,0332
Baht thaïlandais (THB)	45,1780	40,8297	40,347	39,944
Peso colombien (COP)	2 657,29	2 482,68	2 333,00	2 311,59
Real brésilien (BRL)	3,2576	2,8702	2,7036	2,5097
Dong vietnamien (VND)	29 010,750	27 915,096	27 480,000	26 771,000

33.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

Lié aux créances clients

Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients "commercial" est analysé ci-après :

		Actifs échus non dépréciés à la date de clôture					
(en millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total	Actifs dépréciés	Total
2013	633	80	53	24	158	150	941
2012	746	94	53	22	170	164	1 080

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

Lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, et des droits à remboursement ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition

maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

33.4. Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Les principales actions entreprises sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), billets de trésorerie, escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe (GPA, Big C Thaïlande, Monoprix, Éxito) disposent également de leurs propres ressources financières.

Toutes les filiales font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2013, la situation de liquidité du Groupe est solide et s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non-tirées pour un montant total de 3 107 millions d'euros (dont 2 250 millions au niveau de Casino, Guichard-Perrachon) ;
- une trésorerie disponible de 5 233 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 6 774 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 000 millions d'euros ; l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 402 millions d'euros.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé ("cross default").

En cas de changement d'actionnaire majoritaire de la Société, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon, à l'exception des deux émissions de TSSDI, prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société. Ces emprunts obligataires (hors TSSDI) sont actuellement notés "BBB" par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings.

De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578 millions d'euros, ils contiennent une clause de "coupon step-up" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

Financements corporate soumis à covenants

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants	Résultat du covenant au 31 décembre 2013
Dette Financière Nette consolidée [2]/ EBITDA [1] consolidé < 3,5	Ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros	1,6
	Ligne de crédit de 1 milliard de dollars US	
	Lignes bilatérales pour un montant cumulé de 150 millions d'euros	
Dette Financière Nette consolidée [2]/ EBITDA [1] consolidé < 3,7	Lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 millions d'euros	
	Emprunt Alaméa de 300 millions d'euros	

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.
(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (voir note 1.4.29) ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée très confortable quant au respect par le Groupe des covenants financiers.

À noter que les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA (voir tableau ci-dessous) et Big C Thaïlande (voir note 30.1).

Filiale	Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants
GPA [1]	Dette nette [2] ne doit pas être supérieure aux capitaux propres [3]	Tous les financements obligataires
	Dette nette consolidée/EBITDA < 3,25	
	Capitaux propres/total des actifs > = 0,3	Financement BNDES pour un montant de 96 millions d'euros
	EBITDA/dette financière nette > = 0,35	

(1) L'ensemble des covenants de GPA s'entend sur les données consolidées de GPA.
(2) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients.
(3) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts minoritaires).

Au 31 décembre 2013, ces ratios sont respectés. Pour GPA, le ratio Dette nette consolidée/EBITDA est égal à 0,34 (0,19 au 31 décembre 2012).

Exposition au risque de liquidité

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2013, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la dâte de clôture.

	Échéance des contrats						
(en millions d'euros)	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	2013 Total	Montant comptabilisé au bilan
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	2 965	2 732	1 171	1 989	3 877	12 733	10 936
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	33	-	3	20	26	82	75
Contrats de location financement	37	20	19	34	58	168	97
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	9 800	61	23	7	15	9 906	9 906
TOTAL	**12 835**	**2 813**	**1 215**	**2 050**	**3 977**	**22 888**	
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	191	166	145	209	189	899	
Contrats dérivés – payés	(95)	(100)	(103)	(180)	(205)	(684)	
Contrats dérivés – réglés en net	4	4	-	-	-	8	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	217	96	-	-	-	313	
Contrats dérivés – payés	(219)	(96)	-	-	-	(315)	
Contrats dérivés – réglés en net	26	-	-	-	-	26	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	(170)	-	-	(5)	-	(175)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	**(47)**	**71**	**42**	**23**	**(17)**	**72**	**75**

(en millions d'euros)	Échéance des contrats Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	2012 retraité Total	Montant comptabilisé au bilan
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	3 071	2 187	2 878	2 105	3 168	13 409	11 519
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	69	399	14	15	28	525	512
Contrats de location financement	51	31	16	28	44	170	115
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	9 733	56	1	5	27	9 823	9 823
TOTAL	**12 923**	**2 675**	**2 909**	**2 152**	**3 267**	**23 926**	
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	169	181	152	237	207	947	
Contrats dérivés – payés	(107)	(89)	(86)	(110)	(98)	(491)	
Contrats dérivés – réglés en net	3	6	8	-	-	17	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	149	-	-	-	-	149	
Contrats dérivés – payés	(113)	-	-	-	-	(113)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	18	-	-	-	18	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	-	2	-	(2)	-	-	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	**102**	**117**	**74**	**125**	**109**	**527**	**454**

33.5. Gestion du risque action

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers significatifs dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (*total return swaps* sans option d'achat, forward, call) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (voir note 9.2). La valeur comptable retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de bourse.

Par ailleurs, le Groupe n'a plus d'exposition au titre de ses options d'achat d'actions ordinaires. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

NOTE 34. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2013, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe à l'exception des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements liés aux opérations exceptionnelles sont relatifs au périmètre du groupe consolidé.

34.1. Engagements liés à l'activité courante

34.1.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

(en millions d'euros)	2013	2012
Actifs donnés en garantie [1]	263	315
Cautions et garanties bancaires données [2]	1 696	1 454
Engagements de commandes d'achat fermes * [3]	30	43
Autres engagements	48	37
Échéances :		
< à 1 an	*54*	*57*
De 1 à 5 ans	*1 945*	*1 678*
> à 5 ans	*37*	*114*
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**2 037**	**1 849**

* *Engagements réciproques.*
(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.
(2) En 2013, concerne GPA à hauteur de 1 646 millions d'euros qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (1 324 millions d'euros en 2012).
(3) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2013 à 6 719 618 heures. Ils étaient de 5 681 607 heures au 31 décembre 2012. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 60 504 heures.

34.1.2. Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à percevoir au titre des garanties reçues.

(en millions d'euros)	2013	2012
Cautions et garanties bancaires reçues	80	78
Actifs financiers assortis de garanties	79	63
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir note 30.3)	3 107	2 775
Autres engagements	10	20
Échéances :		
< à 1 an	*528*	*215*
De 1 à 5 ans	*2 616*	*2 603*
> à 5 ans	*132*	*119*
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**3 277**	**2 937**

34.2. Engagements liés aux opérations exceptionnelles

34.2.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données sauf dans le cadre des promesses d'achats d'actions qui sont évaluées à leur juste valeur.

Ce tableau n'inclut pas les engagements que le Groupe a pris en faveur des entreprises associées et des coentreprises (voir respectivement notes 19 et 20).

(en millions d'euros)	2013	2012
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants (1)	15	57
• des activités polonaises (2)	13	47
• des actifs immobiliers	-	8
• d'autres actifs	2	2
Promesses d'achats d'actions * dont (3)	155	262
• Franprix-Leader Price	68	157
• Disco (Uruguay)	87	90
Monoprix * (4)	-	1 175
Les Coopérateurs de Normandie-Picardie * (5)	-	-
Autres engagements exceptionnels donnés (6)	210	16
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	**380**	**1 510**

* *Engagements réciproques.*

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1er jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.
Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindémia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2013, il s'élève à 18 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 13 millions d'euros.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir notes 1.4.20 et 30.4).
La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.
• Franprix-Leader Price
Options portant sur les actions de master-franchisés non contrôlés par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2032 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.
• Uruguay
Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(4) Monoprix
Prise de contrôle de Monoprix (voir note 3.1).

(5) Signature d'un partenariat stratégique avec le groupe Les Coopérateurs de Normandie-Picardie
Le 28 octobre 2013, le Groupe Casino a signé un accord avec Mutant Distribution, filiale du groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie portant sur l'acquisition par Leader Price de 47 magasins, principalement situés dans le sud-ouest de la France, et l'établissement d'un partenariat d'affiliation avec l'enseigne Leader Price à travers un contrat de licence de marque et d'approvisionnement portant sur près de 90 magasins en Normandie-Picardie. Les magasins sont actuellement exploités sous l'enseigne discount "Le Mutant". Par ce partenariat et cette nouvelle acquisition, le Groupe Casino continue à renforcer sa présence sur son format discount en France. L'acquisition sera soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité de la Concurrence.
Ces opérations devraient être effectives au cours du premier trimestre 2014.

(6) La variation constatée entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 correspond principalement à la garantie de situation nette consolidée de Monoprix (close au 31 décembre 2013) que le Groupe a accordé à CACIB dans le cadre de l'émission des ORA. Le plafond de cette garantie s'élève à 200 millions d'euros à laquelle est adossée une franchise de 20 millions d'euros. Cette garantie court jusqu'au 26 juin 2017.

34.2.2. Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 15 millions au 31 décembre 2013 (8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

34.3. Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

34.3.1. Preneur de contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

Preneur de location financement sur actifs immobiliers

	2013	
(en millions d'euros)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	6	3
Entre un et cinq ans	13	2
Au-delà de cinq ans	49	10
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**68**	
Montants représentant des charges de financement	(52)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	**16**	**16**

	2012	
(en millions d'euros)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	13	9
Entre un et cinq ans	14	4
Au-delà de cinq ans	43	13
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**70**	
Montants représentant des charges de financement	(42)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	**27**	**27**

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

Preneur de location financement sur actifs mobiliers

	2013	
(en millions d'euros)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	31	26
Entre un et cinq ans	60	48
Au-delà de cinq ans	8	7
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**100**	**81**
Montants représentant des charges de financement	(19)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	**81**	**81**

	2012	
(en millions d'euros)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	39	36
Entre un et cinq ans	61	55
Au-delà de cinq ans	2	1
Paiements minimaux totaux au titre de la location	**101**	
Montants représentant des charges de financement	(10)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	**91**	**91**

34.3.2. Preneur de contrats de location simple

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

Preneur de location simple sur actifs immobiliers

	Paiements minimaux	
(en millions d'euros)	2013	2012
À moins d'un an	752	669
Entre un et cinq ans	895	909
Au-delà de cinq ans	577	686

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013 contre 11 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012.

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

Preneur de location simple sur actifs mobiliers

	Paiements minimaux	
(en millions d'euros)	2013	2012
À moins d'un an	40	42
Entre un et cinq ans	59	67
Au-delà de cinq ans	-	-

34.3.3. Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Les montants des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	Paiements minimaux	
(en millions d'euros)	2013	2012
À moins d'un an	93	185
Entre un et cinq ans	75	138
Au-delà de cinq ans	25	22

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2012.

NOTE 35. PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 19.4 et 20.

Litige avec la famille Baud

Des litiges divers faisant suite à des demandes de la famille Baud jugées infondées par le Groupe restent en cours au 31 décembre 2013.

Procédure en défense à l'initiative des cédants du bloc de contrôle dans Globex Utilidades SA

En juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, une société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne "Ponto Frio".

L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012.

À ce stade, le tribunal arbitral est en cours d'instruction. En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidiairement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

Sinistre thaïlandais

Lors des événements du 2e trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Les discussions avec les assurances sont en cours de finalisation qui devraient aboutir au règlement de l'indemnité reconnue dans les comptes à hauteur de 9 millions d'euros en 2014.

Passifs éventuels GPA

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	87	105
IRPJ – IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	398	290
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	302	372
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	96	111
ICMS (TVA)	995	1 039
Litiges salariaux	164	150
Litiges civils	209	191
TOTAL	**2 251**	**2 257**

NOTE 36. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris) ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales (voir note 39) ;
- les entreprises associées (principalement Mercialys et celles au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price) ;
- les coentreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Cdiscount a procédé à des cessions de créances sur le premier semestre 2013 à Banque du Groupe Casino pour un montant de 122 millions d'euros.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

36.1. Transactions avec les parties liées

	2013 (*)		2012	
(en millions d'euros)	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Transactions avec les coentreprises				
Prêts	-	-	-	-
Créances	(3)	3	(12)	91
Dettes	(1)	12	(3)	98
Charges	44	-	53	-
Produits	39	-	68	-
Transactions avec les entreprises associées				
Prêts	(43)	8	45	51
Créances	5	6	-	1
Dettes	14	13	-	-
Charges	65		29	
Produits	62		3	

(*) Les transactions 2013 n'intègrent pas les flux liés à Monoprix.

36.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité Exécutif Groupe et du Conseil d'administration

(en millions d'euros)	2013	2012
Avantages à court terme hors charges sociales (1)	9	15
Avantages à court terme : charges sociales	2	3
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	-	2
Paiements en actions (2)	1	3
TOTAL	**12**	**23**

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.
(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité Exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

NOTE 37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Lancements de trois nouveaux sites sous la marque Cdiscount en Thaïlande, au Vietnam et en Colombie

Les activités e-commerce du Groupe franchissent une étape avec le lancement de trois nouveaux sites sous la marque Cdiscount, en Thaïlande, au Vietnam et en Colombie.

S'appuyant sur les expertises, les savoir-faire et la connaissance du marché du e-commerce acquis grâce à sa marque Cdiscount, leader français, le Groupe Casino a décidé de lancer trois nouveaux sites sous la marque Cdiscount en partenariat avec ses filiales Big C en Thaïlande et au Vietnam et Éxito en Colombie.

Ces activités viendront en complément des sites déjà existants dans ses filiales internationales et permettront ainsi de construire à terme une position forte sur des marchés où l'e-commerce amorce sa croissance.

Conclusion d'un accord entre Éxito et le groupe Super Inter

Le 8 février 2014, Éxito a signé un contrat d'acquisition et de gestion des 50 magasins de l'enseigne colombienne Super Inter. Éxito fera l'acquisition de 19 magasins en 2014 et conclura un contrat de location-gérance sur les 31 magasins restants, sur lesquels Éxito dispose d'une option d'achat exerçable en 2015.

Créé en 1992, Super Inter est une chaîne indépendante implantée dans la région de Cali et la région du Café, et devrait réaliser en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 425 millions de dollars US.

La transaction sera financée par la trésorerie d'Éxito et aura un impact positif sur le résultat net d'Éxito dès la première année. La finalisation de la transaction reste conditionnée à l'approbation des autorités de la concurrence colombiennes.

NOTE 38. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Casino s'élèvent à 10 millions d'euros au 31 décembre 2013 (9 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,6 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 (0,4 million d'euros au 31 décembre 2012).

NOTE 39. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2013, le groupe Casino comprend 1 860 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

	2013			2012		
Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			**Société mère**			**Société mère**
FRANCE – DISTRIBUTION						
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Comacas SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS ("DCF")	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP	49,99	49,99	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP	49,99	49,99	IP
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Serca SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Sociétés	2013 % de contrôle	2013 % intérêt	2013 Méthode de consolidation	2012 % de contrôle	2012 % intérêt	2012 Méthode de consolidation
Groupe Monoprix SA	**100,00**	**100,00**	**IG**	**50,00**	**50,00**	**IP**
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires «S.A.M.A.D.A.» (1)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Monoprix Exploitation (MPX) (1)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Societe L.R.M.D. (1)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Naturalia (1)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Monop' (1)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Groupe Franprix-Leader Price						
Franprix-Leader Price	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Addy Participations	100,00	100,00	IG	51,00	51,00	IG
Barat	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Distri Sud-Ouest (DSO)	100,00	100,00	IG	49,00	49,00	MEE
Cafige	100,00	100,00	IG	49,00	49,00	MEE
Distribution Leader – Price	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Distribution Franprix	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Cofilead	100,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
Cogefisd	100,00	100,00	IG	84,00	84,00	IG
Figeac	100,00	100,00	IG	84,00	84,00	IG
Ecomag	49,00	49,00	MEE	49,00	49,00	MEE
Franprix Holding	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
H2A	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HDRIV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Leader Price Exploitation (ex LPH)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LCG	49,00	49,00	MEE	49,00	49,00	MEE
Norma	100,00	100,00	IG	-	-	-
Patrick Fabre Distribution	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Parfidis	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
Pro Distribution	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
R.L.P.I	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sarjel	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Sédifrais	100,00	100,00	IG	100,00	97,00	IG
SI2M	100,00	100,00	IG	49,00	74,00	MEE
Sodigestion	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Sofigep	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Surgénord	100,00	100,00	IG	100,00	97,00	IG
Sud Est	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Taleb	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Volta 10	51,00	51,00	MEE	51,00	51,00	IG

Sociétés	2013 % de contrôle	2013 % intérêt	2013 Méthode de consolidation	2012 % de contrôle	2012 % intérêt	2012 Méthode de consolidation
Groupe Codim						
Balcadis 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Codim 2 SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Costa Verde SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC	99,00	99,00	IG	99,00	99,00	IG
Prodis 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Semafrac SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE – IMMOBILIER						
Groupe Immobilier						
IGC Services SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Dinetard SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sudéco SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Uranie SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Green Yellow SAS	90,76	92,87	IG	96,00	92,87	IG
Groupe Mercialys (société cotée)						
Mercialys SA	40,27	40,27	MEE	40,20	40,20	IG
Promotion immobilière						
Plouescadis	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sodérip SNC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IGC Promotion SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Onagan	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Alcudia Promotion	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI Les Halles des Bords de Loire	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
France – Autres activités						
Banque du Groupe Casino	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE
Casino Restauration SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Restauration collective Casino SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Villa Plancha	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
France – Autres activités						
Cdiscount SA	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG
Monshoowroom.com	71,28	60,61	IG	49,89	60,57	MEE
INTERNATIONAL – POLOGNE						
Mayland	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
INTERNATIONAL – THAÏLANDE						
Groupe Big C (société cotée)	58,55	58,55	IG	58,55	58,55	IG
INTERNATIONAL – ARGENTINE						
Libertad SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Sociétés	2013 % de contrôle	2013 % intérêt	2013 Méthode de consolidation	2012 % de contrôle	2012 % intérêt	2012 Méthode de consolidation
INTERNATIONAL – BRÉSIL						
Wilkes	100,00	100,00	IG	52,45	70,37	IG
Groupe GPA (société cotée)	**99,94**	**38,07**	**IG**	**99,94**	**38,17**	**IG**
Novasoc Comercial Ltda. (“Novasoc”) (2) (3)	99,98	10,00	IG	99,98	10,00	IG
Sé Supermercado Ltda. (“Sé”) (2)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sendas Distribuidora S.A. (“Sendas”) (2)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. (“GPA M&P”) (2)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento (“FIC”) (2) (4)	50,00	41,93	MEE	50,00	43,22	MEE
Via Varejo (société cotée) (2)	62,25	43,35	IG	52,41	52,41	IG
Indústria de Móveis Bartira Ltda. (“Bartira”) (5) (6)	100,00	100,00	IG	25,00	25,00	IP
Banco Investcred Unibanco S.A. (“BINV”) (2) (4)	50,00	21,67	MEE	50,00	26,21	MEE
INTERNATIONAL – COLOMBIE						
Groupe Éxito (société cotée)	**54,77**	**54,77**	**IG**	**54,77**	**54,77**	**IG**
Devoto (7)	96,55	96,55	IG	96,55	96,55	IG
Grupo Disco Uruguay (7)	62,49	62,49	IP	62,49	62,49	IP
Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO (7)	94,00	94,00	IG	94,00	94,00	IG
Alm Éxito Inversiones Sas (7)	100,00	100,00	IG	-	-	-
Patrimonio Autonomo Laureles (7)	80,00	80,00	IG	-	-	-
Patrimonio Autonomo Sincelejos (7)	51,00	51,00	IG	-	-	-
Patrimonio Autonomo Villavicencio (7)	54,00	54,00	IG	-	-	-
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 1 (7)	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 2 (7)	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
INTERNATIONAL – OCÉAN INDIEN						
Groupe Vindémia	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
INTERNATIONAL – VIETNAM						
Cavi Retail Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Espace Bourbon Than Long	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
Espace BigC An Lac	100,00	80,00	IG	100,00	80,00	IG
Espace BigC Dong Nai	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
Espace BigC Hai Phong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EB DANANG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EBG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Espace Business Hue	100,00	94,10	IG	100,00	94,10	IG
Viet Nhat Real Estate	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EBVINH	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EB Phu Thanh	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EB NamDinh	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EB Tan Phu	100,00	100,00	IG	-	-	-
EB Vinh Phuc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Tan Hiep	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Savico LB	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Can Tho	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Hai Duong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Thanh Hoa	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
New Cho	100,00	61,14	IG	100,00	61,14	IG
GreenBuildings	100,00	80,00	IG	100,00	80,00	IG

Sociétés	2013 % de contrôle	2013 % intérêt	2013 Méthode de consolidation	2012 % de contrôle	2012 % intérêt	2012 Méthode de consolidation
HOLDINGS – FRANCE ET INTERNATIONAL						
Alaméa Investments [8]	5,00	99,95	IG	5,00	99,95	IG
Bergsaar BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Casino International SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Casino Ré SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Coboop BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Cofidol	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Géant Foncière BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Géant Holding BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Géant International BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HOLDINGS – FRANCE ET INTERNATIONAL						
Gelase SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Intexa (société cotée)	97,91	97,91	IG	97,91	97,91	IG
Forézienne de participations	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IRTS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Latic	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Marushka Holding BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pachidis SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Polca Holding SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Saowanee	100,00	48,99	IG	100,00	48,99	IG
Ségisor SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Tevir SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Theiadis SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Tonquin BV	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Spice Espana	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Monoprix.
(2) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA.
(3) Bien que GPA ne possède que 10 % de la société Novasoc, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale car GPA détient 99,98 % des droits de vote de cette dernière conformément au pacte d'actionnaires.
(4) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières.
(5) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Via Varejo.
(6) Jusqu'à fin octobre 2013, la société Bartira était consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle bien que GPA ne détenait, à travers sa filiale Via Varejo, que 25 % des droits de vote. Les 75 % restant étaient détenus par la famille Klein à travers la société Casa Bahia Comercial Ltda. GPA et la famille Klein avaient signé un partenariat établissant le contrôle conjoint de cette filiale qui stipulait que toute décision opérationnelle ou financière doit recevoir l'approbation unanime des partenaires.
(7) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito.
(8) Alamea Investments est une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95 % par une banque et à hauteur de 5 % par le Groupe. Cette société est une entité ad hoc structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013

4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 158

4.2. États financiers sociaux et annexes 159

4.3. Notes aux états financiers sociaux..... 164

4.4. Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices . 179

4.5. Tableau des filiales et participations..... 180

4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés..... 183

4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.2.2. "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des immobilisations financières. La note 4.3.6 décrit les données chiffrées de l'exercice et l'évolution du poste "Immobilisations financières".

Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

4.2. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX ET ANNEXES

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Produits d'exploitation	1	137,2	175,4
Charges d'exploitation	1	(133,2)	(149,9)
Résultat d'exploitation		**4,0**	**25,5**
Résultat financier	2	453,3	383,5
Résultat courant avant impôts		**457,3**	**409,0**
Résultat exceptionnel	3	(110,7)	(127,5)
Impôts	4	85,4	131,2
RÉSULTAT NET		**432,0**	**412,7**

BILAN

Actifs

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles		30,2	18,2
Dépréciations et amortissements		(2,0)	(2,0)
	5	**28,2**	**16,2**
Immobilisations corporelles		29,6	26,4
Dépréciations et amortissements		(10,4)	(7,9)
	5	**19,2**	**18,5**
Immobilisations financières [1]		17 342,2	9 953,2
Dépréciations		(35,6)	(47,2)
	6	**17 306,6**	**9 906,0**
Total de l'actif immobilisé		**17 354,0**	**9 940,7**
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et autres débiteurs [2]	7	802,0	6 005,5
Valeurs mobilières de placement	8	1,7	5,4
Disponibilités	8	526,3	1 287,2
Total de l'actif circulant		**1 330,0**	**7 298,1**
Comptes de régularisation et assimilés [2]	**9**	**89,7**	**120,0**
TOTAL ACTIFS		**18 773,7**	**17 358,8**
(1) dont prêts à moins d'un an		*8,8*	*6,1*
(2) dont à plus d'un an		*4,0*	*4,5*

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Capitaux propres	**10**	**7 929,6**	**7 820,9**
Autres fonds propres	**11**	**1 350,0**	**600,0**
Provisions	**12**	**192,4**	**102,4**
Emprunts et dettes financières	13	7 729,3	6 927,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44,8	60,8
Dettes fiscales et sociales		54,4	15,0
Autres dettes	14	1 473,2	1 832,5
Dettes [1]		**9 301,7**	**8 835,5**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**18 773,7**	**17 358,8**
(1) dont :			
à moins d'un an		*3 066,0*	*3 394,1*
entre un et cinq ans		*2 778,4*	*2 832,3*
à plus de cinq ans		*3 457,3*	*2 609,1*

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net	432,0	412,7
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
• Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	100,4	8,9
• Résultat des cessions d'immobilisations	3,1	(42,8)
Marge brute d'autofinancement	**535,5**	**378,8**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 139,3)	353,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**(603,8)**	**732,7**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(1 403,8)	(4,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	0,3	118,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	0,4	0,1
Variation des prêts et avances consentis	14,3	(13,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(1 388,9)**	**101,2**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires	(337,8)	(205,1)
Augmentation de capital en numéraire	13,9	0,5
Acquisition et variation des titres d'auto-contrôle	-	-
Augmentation des dettes financières	2 119,4	1 270,3
Diminution des dettes financières	(727,7)	(1 021,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**1 067,8**	**44,7**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(924,9)**	**878,6**
Trésorerie d'ouverture	**1 051,0**	**172,5**
Trésorerie de clôture	**126,1**	**1 051,0**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

4.2.1. Faits marquants de l'exercice

Opérations de financement 2013

Le 18 janvier 2013, Casino, Guichard-Perrachon a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunérée à 3,31 %.

Le 29 avril 2013, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à une émission de deux placements obligataires d'un montant total de 600 millions d'euros, dont 350 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2019 et 250 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité 2023. Ces emprunts obligataires sont rémunérés respectivement au taux de 3,16 % et 3,31 %.

Le 4 juillet 2013, Casino, Guichard-Perrachon a signé une ligne de crédit confirmée à 5 ans pour un montant de 1 000 millions de dollars US (soit environ 770 millions d'euros) auprès d'un groupe de dix banques. Cette ligne refinance la facilité existante de 900 millions de dollars US conclue en août 2011 pour une durée de 3 ans.

Casino, Guichard-Perrachon a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première possibilité le 31 janvier 2019. Ces titres porteront intérêt avec un coupon à 4,87 % jusqu'à cette date. Ce taux sera ensuite revu tous les cinq ans. En termes de traitement comptable, compte tenu de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en autres fonds propres pour un montant de 750 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 727,4 millions d'euros.

Prise de contrôle de Monoprix

Casino a mis en œuvre le 5 avril 2013 sa faculté de faire porter la participation de 50 % de Monoprix, détenue jusqu'alors par Galeries Lafayette (GL), par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) conformément aux termes du protocole transactionnel signé le 26 juillet 2012.

Le 5 avril 2013, la vente par GL a donc été réalisée au prix de 1 175 millions d'euros, financés par Casino.

Le 10 juillet 2013, l'Autorité de la concurrence a donné son accord pour la prise de contrôle de Monoprix avec l'obligation de céder 58 magasins du Groupe (50 magasins intégrés et huit indépendants) dont 55 à Paris.

Le paiement des titres Monoprix à GL a mis fin à l'accord de co-contrôle entre Casino et GL, CACIB ne se substituant pas à GL comme partenaire du Groupe.

Conformément aux engagements pris par le Groupe envers l'Autorité de la concurrence, la gouvernance de Monoprix a été modifiée et a placé Monoprix, pendant la période de portage, sous gestion autopilotée.

Le 24 juillet 2013, à la suite de l'accord de l'Autorité de la concurrence pour la prise de contrôle exclusif du groupe Monoprix, le Groupe a finalisé l'acquisition des 50 % restant de Monoprix détenus par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank dans le cadre du contrat de portage.

4.2.2. Règles et méthodes comptables

Généralités

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

En application du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Une dépréciation ramène la valeur comptable à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée notamment en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 25 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition de titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

La Société a consenti des plans d'option de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants et salariés du Groupe.

Dès lors qu'il est probable que la Société livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif est comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable. La sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur "coût d'entrée" à la date d'affectation au plan. Si l'attribution d'options ou d'actions gratuites est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les plans servis en actions nouvelles ne donnent lieu à constatation d'aucune charge.

Lorsque la rémunération en actions existantes ou en actions nouvellement créées n'est pas décidée à la clôture de l'exercice, aucune provision n'est constatée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Instruments financiers de change et de taux

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat *prorata temporis*.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino, Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Société.

Impôts sur les bénéfices

Casino, Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2013, le périmètre comprend 411 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

4.3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Décomposition

(en millions d'euros)	2013	2012
Prestations de services hors taxes	133,0	172,0
Autres produits	2,8	3,4
Reprises sur provisions et dépréciations	1,4	-
Produits d'exploitation	**137,2**	**175,4**
Autres achats et charges externes	(114,0)	(122,6)
Impôts et taxes	(3,1)	(3,0)
Frais de personnel	(12,3)	(20,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
• sur immobilisations	(2,2)	(2,5)
• sur risques et charges	(0,8)	(0,2)
Autres charges	(0,8)	(1,5)
Charges d'exploitation	**(133,2)**	**(149,9)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**4,0**	**25,5**

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	2013	2012
Autres achats et charges externes	10,7	7,6
Frais de personnel	7,0	10,9
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,1	0,1
TRANSFERTS DE CHARGES	**17,8**	**18,6**

Prestations de services, hors taxes

(en millions d'euros)	2013	2012
Mise à disposition de personnel	6,6	7,8
Redevances d'enseignes	48,6	51,6
Prestations diverses	77,8	112,6
PRESTATIONS DE SERVICES, HORS TAXES	**133,0**	**172,0**

Pour Casino, Guichard-Perrachon, société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition à ses filiales, des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 96 % avec des sociétés françaises.

Effectifs moyens

(en nombre)	2013	2012
Cadres	19	27
Agents de maîtrise	-	-
Employés, ouvriers	1	1
TOTAL	**20**	**28**

NOTE 2. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2013	2012
Revenus des titres de participations :		
• Immobilière Groupe Casino	561,5	477,7
• Théiadis	-	0,5
• Monoprix	-	58,2
• Vindémia	25,1	25,1
• Green Yellow	23,0	11,3
• Divers	8,1	4,8
Total	**617,7**	**577,6**
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	0,1	0,3
Autres intérêts, produits assimilés et divers	360,2	246,8
Reprise de provisions et de dépréciations	58,3	71,3
Produits nets sur cessions de VMP	1,3	0,4
Produits financiers	**1 037,6**	**896,4**
Intérêts et charges assimilées :		
• obligations	(287,3)	(273,2)
• dotations aux amortissements et dépréciations	(156,7)	(85,2)
• autres intérêts, charges assimilées et divers	(132,6)	(149,6)
• charges nettes sur cessions de VMP	(7,7)	(4,9)
Charges financières	**(584,3)**	**(512,9)**
RÉSULTAT FINANCIER	**453,3**	**383,5**

Les autres produits et autres charges financiers enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux.

Au titre de l'exercice 2013, ils enregistrent également :

- une soulte de 50,1 millions d'euros, encaissée le 25 mars 2013, résultant de la renégociation du TRS portant sur 7 812 900 actions de préférence GPA ;
- une soulte de 42,6 millions d'euros, encaissée le 17 avril 2013, résultant de la renégociation du Forward conclu le 20 décembre 2012, portant sur 5 813 200 titres GPA ;
- une soulte de 77,8 millions d'euros, encaissée le 30 décembre 2013, résultant du transfert sous forme de novation de 54 swaps de taux à la filiale Casino Finance, centrale de trésorerie créée en France pour un montant nominal de 5 780,0 millions d'euros.

En 2012, ils enregistraient une soulte de 69,3 millions d'euros résultant de la renégociation du TRS conclu le 21 décembre 2011, portant sur 7 812 900 actions de préférence GPA.

Les produits et charges sur cessions d'actions propres font ressortir une moins-value de 6,5 millions d'euros à fin 2013. Ils faisaient ressortir une moins-value de 4,5 millions d'euros à fin 2012.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2013 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Géant Argentina pour 7,2 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 19,5 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Geimex pour 19,2 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de provision pour pertes de change pour 11,2 millions d'euros (dont 1,5 million d'euros de dotation et 12,7 millions d'euros de reprise) ;
- d'une dotation nette pour perte des TRS et Forward portant sur les titres GPA pour 101,0 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2012 étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Geimex pour 19,2 millions d'euros et Banque du Groupe Casino pour 7,1 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 17,7 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Casino Entreprise pour 25,3 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de provision pour pertes de change pour 18,0 millions d'euros (dont 11,5 millions d'euros de dotation et 29,5 millions d'euros de reprise) ;
- d'une reprise de provision de la perte Casino Développement affectée pour 12,5 millions d'euros ;
- d'une dotation pour perte des TRS portant sur les titres GPA et BIG C pour 26,2 millions d'euros.

NOTE 3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	2013	2012
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Cessions de titres de participation nettes de frais	(3,2)	42,8
Résultats sur cessions d'actifs	**(3,2)**	**42,8**
Dotations aux provisions	(3,3)	(8,3)
Reprises de provisions	0,8	1,4
Autres charges exceptionnelles	(106,4)	(166,7)
Autres produits exceptionnels	1,3	3,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(110,7)**	**(127,5)**

En 2013, le résultat exceptionnel est constitué essentiellement des frais d'un montant total de 77,2 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix.

En 2012, le résultat exceptionnel était constitué essentiellement :

- de la plus-value de cession des titres Latic à Cofidol pour 42,9 millions d'euros ;
- des frais d'un montant total de 145,0 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercialys.

NOTE 4. IMPÔTS

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat courant	457,3	409,0
Résultat exceptionnel	(110,7)	(127,5)
Résultat avant impôts	**346,6**	**281,5**
Produit d'intégration fiscale	85,4	131,2
Impôts	**85,4**	**131,2**
RÉSULTAT NET	**432,0**	**412,7**

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la Société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond essentiellement à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré pour 94,1 millions d'euros, minorée de la taxe de 3 % due sur les distributions de dividendes pour 10,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la société Casino, Guichard-Perrachon en tant société tête de groupe, n'a pas de dette vis-à-vis de l'administration fiscale.

Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe dispose de déficits reportables au 31 décembre 2013 pour 641,6 millions d'euros.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 25,0 millions d'euros.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Décomposition

(en millions d'euros)	2013	2012
Fonds commercial	28,2	16,1
Autres immobilisations incorporelles	2,0	2,1
Dépréciations	(2,0)	(2,0)
	28,2	**16,2**
Immobilisations incorporelles	**28,2**	**16,2**
Terrains et agencements	1,3	0,6
Amortissements	(0,2)	(0,1)
	1,1	**0,5**
Constructions et agencements	3,8	2,6
Amortissements	(1,8)	(1,4)
	2,0	**1,2**
Autres immobilisations corporelles	24,5	23,1
Amortissements	(8,4)	(6,3)
	16,1	**16,8**
Immobilisations corporelles	**19,2**	**18,5**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**47,4**	**34,7**

Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Au 1er janvier 2012	**42,5**	**(7,3)**	**35,2**
Augmentations	2,3	(2,7)	(0,4)
Diminutions	(0,2)	0,1	(0,1)
Au 31 décembre 2012	**44,6**	**(9,9)**	**34,7**
Augmentations	15,7	(2,8)	12,9
Diminutions	(0,5)	0,3	(0,2)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	**59,8**	**(12,4)**	**47,4**

L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique essentiellement par les malis techniques enregistrés lors de la fusion absorption des sociétés Chamer et Orgecourt pour respectivement 9,2 et 2,8 millions d'euros.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Décomposition

(en millions d'euros)	2013	2012
Titres de participations	16 200,6	9 915,9
Dépréciations [1]	(35,6)	(47,2)
	16 165,0	**9 868,7**
Prêts	21,9	36,7
Dépréciations	-	-
	21,9	**36,7**
Autres immobilisations financières	1 119,7	0,6
Dépréciations	-	-
	1 119,7	**0,6**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**17 306,6**	**9 906,0**

(1) Au 31 décembre 2013, la Société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.
La valeur d'utilité a été déterminée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2013

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2013 [1]	Taux d'actualisation après impôt 2013 [2]	Taux d'actualisation après impôt 2012 [2]
France (grande distribution) [3]	1,6 %	5,5 % [4]	6,0 % [4]
France (autres activités) [3]	1,6 % et 2,1 %	5,5 % à 7,6 %	6,0 % à 8,8 %
Argentine	11,4 %	18,0 %	17,0 %
Brésil [6]	5,7 %	10,5 % et 11,3 %	[5]
Colombie [6]	3,6 %	8,2 %	9,2 %
Uruguay	7,5 %	14,1 %	13,1 %
Thaïlande [6]	2,4 %	7,7 %	6,9 %
Vietnam	8,5 %	15,1 %	14,8 %
Océan Indien [7]	1,6 à 7,0 %	5,50 à 13,9 %	6,0 % à 11,9 %

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0 % et +0,5 % selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.
(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.
(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.
(4) À l'exception de la société Geimex pour laquelle le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0 %.
(5) Considérant que la prise de contrôle de GPA est récente et que la valeur nette comptable de GPA est inférieure à sa capitalisation boursière, il n'avait pas été réalisé de calcul de valeur d'utilité en 2012.
(6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Éxito s'élève respectivement à 8 517, 3 360 et 5 053 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles sont supérieures, pour la quote-part détenue par Casino, Guicherd-Perrachon directement ou au travers de holdings intermédiaires, à la valeur comptable des titres de ces trois entités
(7) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Ces différents travaux se sont traduits par une reprise nette de dépréciation des titres de 11,5 millions d'euros, portant ainsi la dépréciation à 35,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La variation de l'exercice se décompose principalement en, une dotation sur les titres Géant Argentina pour 7,2 millions d'euros, et une reprise sur les titres Geimex pour 19,2 millions d'euros.

Les tests de sensibilité présentent un risque de perte de valeur complémentaire compris entre 2 et 9 millions d'euros pour Banque du Groupe Casino.

Pour les autres titres, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, Casino, Guichard- Perrachon estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Au 1er janvier 2012	**10 013,7**	**(43,4)**	**9 970,3**
Augmentations	17,9	(29,2)	(11,3)
Diminutions	(78,4)	25,4	(53,0)
Au 31 décembre 2012	**9 953,2**	**(47,2)**	**9 906,0**
Augmentations	7 407,9	(7,8)	7 400,1
Diminutions	(18,9)	19,4	0,5
AU 31 DÉCEMBRE 2013	**17 342,2**	**(35,6)**	**17 306,6**

L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement par :

- la souscription à l'augmentation de capital de Distribution Casino France pour 3 845,8 millions d'euros, de l'Immobilière Groupe Casino pour 1 089,4 millions d'euros, de Ségisor pour 837,4 millions d'euros, de Casino International Technology pour 128,6 millions d'euros, d'Easydis pour 62,3 millions d'euros et de Tévir pour 52,1 millions d'euros ;
- l'augmentation des titres Géant Holding BV pour 197,0 millions d'euros ;
- l'acquisition auprès de CACIB des titres et obligations remboursables en actions d'Investeur 103 (filiale qui détient 50 % des titres Monoprix) pour 1 179,0 millions d'euros.

La diminution des immobilisations financières est principalement due au remboursement du prêt par Polca Holding pour 15,3 millions d'euros.

NOTE 7. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en millions d'euros)	2013	2012
Créances clients et comptes rattachés	**77,6**	**114,1**
Autres créances d'exploitation	6,7	4,8
Créances diverses	121,5	607,1
Comptes courants	598,4	5 279,5
Dépréciation des autres débiteurs	(2,2)	-
	724,4	**5 891,4**
CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	**802,0**	**6 005,5**

La diminution des comptes courants s'explique par la souscription de Casino, Guichard-Perrachon aux augmentations de capital de ses filiales (cf. note 6) avec compensation de ses créances certaines, liquides et exigibles.

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 117,5 millions d'euros, dont principalement :

- la part de profit revenant à Casino, Guichard-Perrachon au titre des résultats 2013 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice pour 63,0 millions d'euros ;
- les intérêts à recevoir sur les instruments de couverture pour 44,4 millions d'euros.

En 2012, le montant des produits à recevoir s'élevait à 637,5 millions d'euros.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 8. TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2013	2012
FCP et SICAV	1,0	1,0
Actions propres	0,7	4,4
Valeurs mobilières de placement	**1,7**	**5,4**
Disponibilités	**526,3**	**1 287,2**
Découverts bancaires	-	-
Billets de trésorerie émis [1]	(401,9)	(235,0)
Crédits spots	-	(6,6)
Banques créditrices	**(401,9)**	**(241,6)**
TRÉSORERIE NETTE	**126,1**	**1 051,0**

(1) Billets à échéance moins de 6 mois renouvelable.

La valeur de marché des FCP détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

Actions propres

	2013	2012
NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		
Au 1er janvier	**64 811**	**-**
Achats	1 930 088	837 218
Ventes	(1 985 619)	(772 407)
AU 31 DÉCEMBRE	**9 280**	**64 811**
VALEUR DES TITRES DÉTENUS *(EN MILLIONS D'EUROS)*		
Au 1er janvier	**4,4**	**-**
Achats	150,6	57,2
Ventes	(154,3)	(52,8)
AU 31 DÉCEMBRE	**0,7**	**4,4**
Prix de revient moyen unitaire *(en euros)*	72,14	68,08
Capital détenu *(en %)*	0,01	0,06
Quote-part dans les capitaux propres *(en millions d'euros)*	0,6	4,2

En février 2005, Casino, Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La Société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est nul.

La Société est propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 9 280 actions ordinaires de 1,53 euro de nominal.

La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2013 s'élevait à 0,8 million d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois, aucune dépréciation n'est à constater.

NOTE 9. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2013	2012
Prime d'émission des emprunts obligataires	81,8	101,3
Charges constatées d'avance	6,5	6,0
Écart conversion actif	1,4	12,7
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS	**89,7**	**120,0**

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres, avant et après répartition

(en millions d'euros)	2013	2012
Capital	173,1	172,4
Primes	4 033,8	4 020,6
Réserve légale :		
• avant répartition	17,2	17,1
• après répartition	17,3	17,2
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5
Réserve de plus-values à long terme :		
• avant répartition	56,4	56,4
• après répartition	56,4	56,4
Report à nouveau :		
• avant répartition	3 005,2	2 930,4
• après répartition	3 084,3	3 005,1
Résultat de l'exercice :		
• avant répartition	432,0	412,7
• après répartition	-	-
Provisions réglementées	4,3	3,7
CAPITAUX PROPRES		
• avant répartition	7 929,6	7 820,9
• après répartition	7 576,7	7 482,9

Évolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	2013	2012
Au 1er janvier	**7 820,9**	**7 612,4**
Résultats de l'exercice n	432,0	412,7
Distribution au titre de l'exercice n-1	(337,8)	(331,9)
Augmentation du capital	0,7	3,1
Augmentation des primes d'émission	13,2	124,2
Autres mouvements	0,5	0,4
AU 31 DÉCEMBRE	**7 929,6**	**7 820,9**

Variations du capital en nombre d'actions

	2013	2012
Au 1er janvier	**112 674 236**	**110 646 652**
Attribution actions gratuites	235 630	-
Exercice d'options de souscription	195 756	8 474
Réinvestissement du dividende en actions	-	2 019 110
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	209	-
AU 31 DÉCEMBRE	**113 105 831**	**112 674 236**

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société est composé de 113 105 831 actions ordinaires de 1,53 euro nominal.

Facteurs de dilution

	2013	2012
Nombre d'actions au 31 décembre	113 105 831	112 674 236
Équivalents actions :		
• conversion des options de souscription	149 162	474 465
• actions gratuites	-	757 398
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS POTENTIEL	**113 254 993**	**113 906 099**

Pour les plans d'attributions d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration a décidé l'attribution prioritaire d'actions existantes. En conséquence, les plans d'attributions d'actions gratuites ne constituent plus un facteur de dilution.

NOTE 11. AUTRES FONDS PROPRES

Casino, Guichard-Perrachon a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super-subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois.

Casino, Guichard-Perrachon a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première possibilité le 31 janvier 2019. Ces titres porteront intérêt avec un coupon à 4,87 % jusqu'à cette date. Ce taux sera ensuite revu tous les cinq ans.

Ces titres présentent les caractéristiques des "Autres fonds propres" :

- émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée ;
- ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "Dettes financières diverses".

NOTE 12. PROVISIONS

Décomposition

(en millions d'euros)	2013	2012
Provision pour pertes de change	1,5	12,7
Provision pour autres risques	178,9	80,3
Provision pour charges	12,0	9,4
TOTAL PROVISIONS	**192,4**	**102,4**

En 2013, le montant des provisions pour autres risques comprend une provision de 123,7 millions d'euros équivalente à la juste valeur négative des instruments dérivés sur actions GPA.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variations

(en millions d'euros)	2013	2012
Au 1er janvier	**102,4**	**100,2**
Dotations	131,1	45,5
Reprises	(41,1)	(43,3)
Au 31 décembre	**192,4**	**102,4**
Dont exploitation	0,7	(0,1)
Dont financier	(90,6)	4,5
Dont exceptionnel	(0,1)	(6,6)
TOTAL	**(90,0)**	**(2,2)**

Tableau sur les engagements de retraite

Provision retraite *(en millions d'euros)*	Montant comptabilisé au 1er janvier 2013	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31 décembre 2013	Écart actuariel non comptabilisé	Montant au 31 décembre 2013
Valeur actuarielle des engagements	3,2	(1,0)	2,2	(1,1)	1,1
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
PROVISION	**3,2**	**(1,0)**	**2,2**	**(1,1)**	**1,1**

Variation provision *(en million d'euros)*	Désactualisation	Prestation/ Cotisations	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Rendement attendu	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	-	-	0,1	(1,1)	(1,0)	-	(1,0)
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
PROVISION	**-**	**-**	**0,1**	**(1,1)**	**(1,0)**	**-**	**(1,0)**

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2013 :

- taux d'actualisation : 3,2 % (déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA) ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,5 % ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans ;
- table de mortalité : TGH05/TGF05 ;
- taux de charges sociales : 38 %.

NOTE 13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Décomposition

(en millions d'euros)	2013	2012
Emprunts obligataires	6 978,5	6 163,1
Autres emprunts	-	183,5
Crédits spots et lignes confirmées	-	6,6
Concours bancaires courants	-	-
Billets de trésorerie	401,9	235,0
Dettes bancaires et assimilés	**7 380,4**	**6 588,2**
Dettes financières diverses	348,9	339,0
DETTES FINANCIÈRES TOTALES	**7 729,3**	**6 927,2**

Échéancier

(en millions d'euros)	2013	2012
À moins d'un an	1 533,8	1 503,3
Entre un et cinq ans	2 745,5	2 816,2
À plus de cinq ans	3 450,0	2 607,7
TOTAL	**7 729,3**	**6 927,2**

Endettement financier net

(en millions d'euros)	2013	2012
Dettes financières totales	7 729,3	6 927,2
Valeurs mobilières de placement	(1,7)	(5,4)
Disponibilités	(526,3)	(1 287,2)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**7 201,30**	**5 634,6**

Dans la rubrique "Dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 232,8 millions d'euros.

Détail des dettes financières

	Taux	TIE	Montant *(en millions d'euros)*	Maturité	Échéance	Couverture [1]
Emprunt obligataire 2014	Taux fixe					ETF
2007-2014	4,88 %	5,19 %	578,4	7 ans	Avril 2014	PTF
Emprunt obligataire 2015	Taux fixe					
2009-2015	5,50 %	5,60 %	750,0	6 ans	Janvier 2015	
Emprunt obligataire 2016	Taux fixe					
2011-2016	4,47 %	4,58 %	600,0	5 ans	Avril 2016	PTF
Emprunt obligataire 2017	Taux fixe					
2010-2017	4,38 %	5,85 %	887,8	7 ans	Février 2017	PTF
Emprunt obligataire 2018	Taux fixe					
2010-2018	4,48 %	5,25 %	507,7	8 ans	Novembre 2018	
Emprunt obligataire 2019	Taux fixe					
2012-2019	3,16 %	2,83 %	1 000,0	7 ans	Août 2019	PTF
Emprunt obligataire 2020	Taux fixe					
2012-2020	3,99 %	4,05 %	600,0	8 ans	Mars 2020	
Emprunt obligataire 2021	Taux fixe					
2011-2021	4,73 %	5,13 %	850,0	10 ans	Mai 2021	PTF
Emprunt obligataire 2023	Taux fixe					
2013-2023	3,31 %	3,23 %	1 000,0	10 ans	Janvier 2023	PTF
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES			**6 773,9**			

(1) ETF (emprunteur taux fixe) – PTF (prêteur taux fixe).

Autres

(en millions d'euros)	Montant
Crédits spots et lignes confirmées	-
Concours bancaires courants	-
Billets de trésorerie	401,9
Dettes financières diverses [1]	320,7
Intérêts courus sur emprunts	232,8
TOTAL AUTRES	**955,4**

(1) Dont emprunt auprès de Marushka BV (filiale de Casino, Guichard- Perrachon) pour 315,5 millions d'euros.

Gestion du risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité, Casino, Guichard-Perrachon dispose de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 2 250,1 millions d'euros et d'une trésorerie disponible de 126,1 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Lignes bancaires confirmées		Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes syndiquées [1]	Taux variable	1 925,1	-	2014-2018
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	125,0	-	2014
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	100,0	-	2015
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	100,0	-	2016
TOTAL		**2 250,1**	**-**	

(1) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 1 000 millions de dollars US à échéance 2018.

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 6 773,9 millions d'euros. Tous ces emprunts bénéficient de la note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, "BBB-".

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 milliard d'euros ; l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 401,9 millions d'euros.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, renouvelée en août 2010, le club deal de 1 000 millions USD renouvelé en juillet 2013, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 150 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée [2] / EBITDA [1] consolidé < 3,5 ;
- une ligne bilatérale pour un montant de 50 millions d'euros est soumise à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,7 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 125 millions d'euros ne sont soumises à aucun covenant financier ;

Au 31 décembre 2013, le covenant Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA s'élevait à 1,6.
La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée très confortable quant au respect par le Groupe des covenants financiers.

À noter que, les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

Les financements bancaires et obligataires de Casino, Guichard-Perrachon contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("*negative pledge*") et défaut croisé ("*cross default*").

En cas de changement d'actionnaire majoritaire de la Société, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino, Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société. De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578,4 millions d'euros, ils contiennent une clause de "*coupon step-up*" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

NOTE 14. AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2013	2012
Sociétés apparentées	1 407,1	1 779,8
Dettes diverses	16,7	30,5
Produits constatés d'avance	49,4	22,2
AUTRES DETTES	**1 473,2**	**1 832,5**
• dont à moins d'un an	1 433,0	1 815,1
• dont à plus d'un an	40,2	17,4

Le poste "Autres dettes" comprend des charges à payer pour 8,7 millions d'euros.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

NOTE 15. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)	2013	2012
ACTIF		
Titres de participations	16 017,6	8 891,9
Créances rattachées à des participations	-	-
Clients et comptes rattachés	76,7	112,5
Sociétés apparentées	468,1	5 108,0
PASSIF		
Emprunts et dettes financières	337,0	335,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26,4	16,1
Sociétés apparentées	1 397,5	1 778,2
RÉSULTATS		
Produits financiers	39,7	48,1
Charges financières	10,8	36,5
Dividendes	617,6	518,6

Les entreprises liées correspondent aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2013	2012
Cautions et garanties bancaires reçues	0,2	0,3
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 250,1	2 427,1
Total des engagements reçus	**2 250,3**	**2 427,4**
Cautions et garanties données [1]	772,3	725,0
Reversement aux filiales déficitaires de l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale [2]	465,5	361,7
Autres engagements donnés	-	5,0
Total des engagements donnés	**1 237,8**	**1 091,7**
Instruments de couverture de taux – montant nominal [3]	1 693,9	7 001,8
Swaps de taux	*1 693,9*	*7 001,8*
Cap	-	-
Autres engagements réciproques		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**1 693,9**	**7 001,8**

(1) Dont 682,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 concernant les entreprises liées.
(2) Cf. note 4.
(3) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2013, leur valeur de marché s'élève à 42,8 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	17	42,8	42,9

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F. (droit individuel à la formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2013 s'élève à 1 964. Il était de 2 326 heures au 31 décembre 2012. Le nombre d'heures consommées sur l'exercice est non significatif.

Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2013	2012
Garanties données dans le cadre :		
• de la cession des activités polonaises	-	33,8
• des ORA Monoprix [1]	200,0	-
Total des engagements donnés	**200,0**	**33,8**
Promesses d'achat d'actions [2]	102,1	1 679,4
• Monoprix	-	1 175,0
• Uruguay [3]	102,1	105,4
• Brésil	-	399,0
Instruments dérivés [4]	939,4	363,3
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**1 041,5**	**2 042,7**

(1) Cet engagement correspond à la garantie de situation nette consolidée de Monoprix (close au 31 décembre 2013) que Casino, Guichard-Perrachon a accordé à CACIB dans le cadre de l'émission des ORA. Le plafond de cette garantie s'élève à 200 millions d'euros à laquelle est adossée une franchise de 20 millions d'euros. Cette garantie court jusqu'au 26 juin 2017.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, Casino, Guichard-Perrachon a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 29,3 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la Société, avec un prix minimum de 41 millions USD majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(4) En décembre 2011, Casino, Guichard-Perrachon a contracté avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7,9 millions d'ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3 % du capital de GPA. À la mise en place, la maturité était de 2,5 ans et le notionnel de 215 millions d'euros. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique des titres. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino, Guichard-Perrachon a encaissé respectivement un produit de 69,3 et de 50,1 millions d'euros sur 2012 et 2013. Au 31 décembre 2013, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres. La Société a comptabilisé en provision la juste valeur négative de cet instrument au 31 décembre 2013 pour 80,2 millions d'euros contre une valeur de 22,7 au 31 décembre 2012.
Casino, Guichard-Perrachon avait contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur des titres GPA ayant une maturité de 2 ans et portant un intérêt de Libor + 300 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS en 2013, Casino, Guichard-Perrachon a encaissé un produit 42,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, l'instrument porte sur 5,8 millions de titres. La Société a comptabilisé en provision la juste valeur négative de cet instrument au 31 décembre 2013 pour 43,5 millions d'euros contre une valeur nulle au 31 décembre 2012.
En date du 27 décembre 2013, Monoprix a procédé à l'émission d'obligations remboursables en actions de préférence Monoprix (ORA) en trois tranches pour un montant total de 500 millions d'euros en faveur de CACIB. La maturité de ces ORA est de 3 ans et elles porteront intérêt à EUR6M+5,1%. La parité de remboursement est fixe.
Casino, Guichard-Perrachon dispose en outre d'une option d'achat sur ces ORA qui pourra être exercée au pair plus les intérêts courus, en partie ou en totalité, entre juin 2014 et octobre 2016.

Échéancier des obligations contractuelles

		Paiements dus par période		
(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme	7 729,3	1 533,8	2 745,5	3 450,0
Promesses d'achat d'actions irrévocables	102,1	102,1		
TOTAL	**7 831,4**	**1 635,9**	**2 745,5**	**3 450,0**

NOTE 17. RISQUES DE CHANGE

(en millions)	USD
Actifs	19,5
Passifs	6,2
Position nette avant gestion	**13,3**
Positions hors-bilan	141,0
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**154,3**

NOTE 18. RISQUES SUR ACTIONS

(en millions d'euros)	2013
Valeur comptable des actions propres	0,7
Valeur de marché	0,8
Dépréciation	-
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	-

NOTE 19. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en millions d'euros)	2013	2012
Rémunérations allouées	1,5	1,8
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-

NOTE 20. CONSOLIDATION

Casino, Guichard-Perrachon est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

NOTE 21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

4.4. RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2013	2012	2011	2010	2009
SITUATION FINANCIÈRE DE FIN D'EXERCICE					
Capital social *(en millions d'euros)*	173,1	172,4	169,3	169,3	168,9
Nombre d'actions émises avec droit de vote [1]	113 105 831	112 674 236	110 646 652	110 668 863	110 360 987
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote	-	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES *(EN MILLIONS D'EUROS)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	133,0	172,0	161,0	153,7	151,2
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	449,2	305,1	661,1	157,4	48,9
Impôts sur les bénéfices	(85,4)	(131,2)	(122,4)	(132,8)	(116,9)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat comptable après impôts,participation des salariés, amortissements et provisions	432,0	412,7	731,4	371,6	403,4
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote	352,9	338,0	331,9	307,7	292,5
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote	-	-	-	-	-
Montant total distribué aux actions	352,9	338,0	331,9	307,7	292,5
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION *(EN EUROS)*					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice [2]	112 766 174	111 741 859	109 984 894	110 288 938	110 159 544
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	4,74	3,90	7,12	2,63	1,50
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,83	3,69	6,65	3,37	3,66
Dividende versé à chaque action avec droit de vote	3,12	3,00	3,00	2,78	2,65
Dividende versé à chaque action sans droit de vote	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés (équivalence plein-temps)	20	28	44	42	39
Montant de la masse salariale [3] *(en millions d'euros)*	9,3	15,0	15,4	16,5	15,8
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales) *(en millions d'euros)*	3,0	5,1	7,4	6,0	5,6

(1) Augmentation de capital par émission de 195 756 actions par levées de souscription, 235 630 actions dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites et 209 actions pour rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées.
(2) Hors actions propres.
(3) Hors intéressement.

4.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital *(en millions d'euros)*	Capitaux propres *(en millions d'euros)*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus: Brute *(en millions d'euros)*	Valeur d'inventaire des titres détenus: Nette *(en millions d'euros)*	Prêts et avances consentis par la Société *(en millions d'euros)*	Montant des cautions et avals fournis par la Société *(en millions d'euros)*	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2013 *(en millions d'euros)*	Bénéfice net ou perte (-) Exercice 2013 *(en millions d'euros)*	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice *(en millions d'euros)*
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital :											
1. FILIALES (50 % AU MOINS DE CAPITAL DÉTENU)											
Distribution Casino France 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	106	6 722	98,84	105 163 898	7 137	7 137		2	8 803	(241)	-
Immobilière Groupe Casino 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	250	1 817	100,00	249 938 991	2 219	2 219			117	65	561
Segisor 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	1 774	1 482	100,00	1 774 479 080	1 774	1 774			-	81	-
CIT 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	134	131	100,00	133 593 485	178	178		4	126	19	-
Tevir 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	410	690	100,00	409 911 786	689	689			-	1	-
Easydis 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	63	50	100,00	3 953 968	106	106			551	(6)	-
Pachidis 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84			-	-	-
Theiadis 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	3	100,00	2 372 736	3	3			-	1	-
Intexa 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	2	97,91	990 845	7	7			-	-	-
Green Yellow 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	9	84	76,57	35 164	7	7			61	45	23
Casino Services 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	13	100,00	100 000	19	19			111	(1)	-
Banque du Groupe Casino 58-60 avenue Kléber 75116 Paris	23	73	50,00	117 346	107	86			79	1	-
Boidis 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	2			-	-	-
Casino Entreprise 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	167	170	100,00	166 616 203	285	285			-	(1)	-
Comacas 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	1	100,00	99 999	3	3			27	0	-
Vindemia 5, impasse du Grand Prado 97438 Sainte-Marie	60	413	100,00	3 750 250	440	440			27	13	25
Investeur 103 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	60	60	100,00	6 003 700 000	60	60			-	-	-

Sociétés	Capital *(en millions d'euros)*	Capitaux propres *(en millions d'euros)*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus: Brute *(en millions d'euros)*	Valeur d'inventaire des titres détenus: Nette *(en millions d'euros)*	Prêts et avances consentis par la Société *(en millions d'euros)*	Montant des cautions et avals fournis par la Société *(en millions d'euros)*	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2013 *(en millions d'euros)*	Bénéfice net ou perte (-) Exercice 2013 *(en millions d'euros)*	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice *(en millions d'euros)*
Restauration											
Casino Restauration 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	36	49	100,00	35 860 173	103	103		9	203	(15)	-
International											
Via Artika Gabriel Otero 6603, Montevideo, Uruguay	134	135	100,00	10 000	149	149			-	-	-
Gelase 5, place du Champ-de Mars – Bastion Tower – B-1050 Bruxelles Belgium	520	725	100,00	28 476 254	520	520			-	8	-
2. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)											
Monoprix 14-16, rue Marc Bloch 92116 Clichy Cedex	62	789	50,00	3 859 481	843	843			249	164	-
Geimex (1) 15, rue du Louvre 75001 Paris	-	52	49,99	4 999	63	63			204	7	-
Uranie 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	44	85	26,81	11 711 600	31	31			4	6	-
Keran 1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	1	0	72,59	42 992	2	2			1	-	-

(1) Données 2012.
Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

International											
Geant Holding BV 1 Beemdstraadt 5653 MA Eindhoven – Pays-Bas	1	1 505	25,00	3 900	1 278	1 278			-	16	-
B - Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations											
1. FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)											
CBD Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3 142 Sao Paulo – Brésil	2 076	2 911	2,12	5 600 052	52	52			6 716	327	2
Geant Argentina CorrientesAv.587Piso 4 1043 Capital Federal – Argentine	36	54	18,02	387 267 369	23	14			-	9	-
Sociétés diverses					8	7					

Sociétés	Capital *(en millions d'euros)*	Capitaux propres *(en millions d'euros)*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société *(en millions d'euros)*	Montant des cautions et avals fournis par la Société *(en millions d'euros)*	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2013 *(en millions d'euros)*	Bénéfice net ou perte (-) Exercice 2013 *(en millions d'euros)*	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice *(en millions d'euros)*
					Brute *(en millions d'euros)*	Nette *(en millions d'euros)*					
2. PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)											
Autres sociétés					7	4					
Total des titres de participation											
Dont sociétés consolidées					16 201	16 165					
• sociétés françaises					16 188	16 157					
• sociétés étrangères					14 164	14 142					
Dont sociétés non consolidées					2 024	2 015					
• sociétés françaises					13	8					
• sociétés étrangères					13	8					
Autres titres immobilisés											
Titres de placement					-	-					
Actions Casino					-	-					
SICAV					1	1					
Total placements					1	1					

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 6.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 6.

4.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prêts et d'avances en compte courant conclue avec la société MONOPRIX SA

Personne concernée : Monsieur Jean-Charles NAOURI (administrateur et membre du Conseil de surveillance de MONOPRIX SA)

Nature et objet : En application de cette convention et de ses avenants, votre société consent à la société MONOPRIX SA des prêts et des avances en compte courant, par tranche unitaire de 5 M€, d'une durée de 7 jours à 6 mois, rémunérés sur la base du taux EURIBOR majoré de 0,80 %.

Modalités : Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit d'intérêt annuel de 145 K€ dans ses comptes au 31 décembre 2013.

2. Convention de partenariat immobilier conclue avec la société MERCIALYS

Personne concernée : Monsieur Michel SAVART (administrateur de MERCIALYS)

Nature et objet : La convention de partenariat signée le 2 juillet 2012 a mis fin à celle signée le 19 mars 2009.

Les principes généraux de la nouvelle Convention de Partenariat préservent les grands équilibres de la Convention d'origine :

- Maintien, au bénéfice de MERCIALYS, d'un accès privilégié au portefeuille de projets de promotion de votre société (droit de priorité).
- Sécurisation accrue du portefeuille de projets par un engagement réciproque en amont, votre société ne débutant les travaux qu'après réitération de la commande par MERCIALYS, laquelle n'intervenant qu'après obtention définitive des autorisations.
- Maintien des équilibres économiques actuels entre votre société et MERCIALYS (taux de capitalisation définis selon une matrice mise à jour semestriellement en fonction de l'évolution de la valorisation du patrimoine de MERCIALYS et partage à 50/50 de "l'upside/downside" constaté à l'ouverture par rapport aux loyers estimés).
- Extension de la durée du Partenariat : échéance au 31 décembre 2015.

En contrepartie du droit de priorité, la nouvelle convention prévoit une clause de non-concurrence au bénéfice de votre société. Ainsi, MERCIALYS ne pourra investir dans un "Projet Neuf" concurrent d'une enseigne alimentaire du Groupe CASINO d'une surface de vente supérieure à 1 500 m² avec un impact substantiel, sans l'accord de votre société, un "Projet neuf" étant défini comme suit :

- Tout projet développé sur un site vierge intégrant un magasin alimentaire d'une surface de vente supérieure à 1 500 m² et une galerie marchande.

- Tout centre commercial existant avec une surface alimentaire de plus de 1 500 m² faisant l'objet d'une extension représentant une surface de plancher supérieure ou égale à 30 % de la surface avant-projet du centre commercial.

Les différentes étapes et engagements prévus sont :

- Identification des "Projets à Confirmer" (projets en cours de développement n'ayant pas encore atteint un stade de visibilité et sécurisation suffisant pour permettre une passation de commande).
- Passation de commande des "Projets Validés" (projets offrant une bonne visibilité et un niveau de rentabilité suffisant pour les deux parties).
- Réitération de la commande sur la base du projet définitif et déterminé (sauf flexibilité usuelle/demandes locataires) à l'obtention des autorisations définitives et une fois atteint un taux de pré-commercialisation de 60 % de baux signés (en valeur).
- Vente de l'actif (transfert de propriété à l'ouverture du projet et paiement par MERCIALYS à la livraison avec partage à 50/50 de "l'upside/downside").

Par ailleurs, les modalités de fixation et d'ajustement de prix sont les suivantes :

- Fixation du prix, lors de la passation de la commande à partir des loyers réels ou prévisionnels fixés par un expert-indépendant, capitalisés sur la base de taux arrêtés selon la typologie des actifs concernés (cf. *infra*).
- Actualisation du prix lors de la réitération pour tenir compte de l'évolution de la commercialisation et du taux de capitalisation.
- Actualisation du prix lors de la vente en fonction de la situation locative 2 mois avant l'ouverture au public, sans actualisation du taux de capitalisation.

Les taux de capitalisation ont été les suivants au titre de l'exercice 2013 :

	Centres commerciaux		Retail parks		
Type d'actif	France conti-nentale	Corse et DOM TOM	France conti-nentale	Corse et DOM TOM	Centre-ville
Centres régionaux/ Grands centres (> 20 000 m²)	6,3 %	6,9 %	6,9 %	7,3 %	6,0 %
Centres locaux de proximité (de 5 000 à 20 000 m²)	6,8 %	7,3 %	7,3 %	7,7 %	6,4 %
Autres actifs (< 5 000 m²)	7,3 %	7,7 %	7,7 %	8,4 %	6,9 %

Modalités : En 2013, l'extension du H&M de Clermont-Ferrand et l'acquisition des sites d'Albertville, Lanester, Aix-en-Provence, Clermont-Ferrand, Besançon et Saint-Paul à la Réunion ont été réalisées dans le cadre de cette convention.

3. Convention de conseils conclue avec la société EURIS

Personne concernée : Monsieur Jean-Charles NAOURI (Président de la société EURIS)

Nature et objet : Aux termes de cette convention, la société EURIS exerce une mission de conseils et d'assistance auprès de votre société dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

Modalités : Au titre de l'exercice écoulé, votre société a enregistré une charge de 350 K€ hors taxes en rémunération de cette mission.

4. Affiliation du Président-Directeur Général, Monsieur Jean-Charles NAOURI, au régime d'assurance maladie, invalidité, incapacité et décès

Nature, objet et modalités : Au titre de ce régime, les cotisations patronales relatives à la couverture de Sécurité sociale et à la couverture de prévoyance pour l'exercice 2013 se sont établies, respectivement, à 74 K€ et 2 K€.

En outre, le Président-Directeur général bénéficie des régimes collectifs et obligatoires de retraites, dont les cotisations résultent d'accords paritaires nationaux.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'avance en compte courant conclue avec la société MERCIALYS

Personne concernée : Monsieur Michel SAVART (administrateur de MERCIALYS)

Nature, objet et modalités : Par cette convention signée du 25 juillet 2012, votre société consent à MERCIALYS une ouverture de crédit d'un montant maximal de 50 M€ sous forme d'Avances A qui désigne toute avance d'un montant en principal inférieur à 10 M€ et/ou d'Avances B qui désigne toute avance d'un montant en principal égal ou supérieur à 10 M€. Ces avances sont exclusivement destinées au financement à court terme des besoins généraux de MERCIALYS.

La date d'échéance de cette convention est fixée au 31 décembre 2015.

Intérêts : Toute Avance A sera productrice d'un intérêt EURIBOR 1 mois majoré de la Marge A, étant précisé que la Marge A pourra évoluer à chaque date d'anniversaire en fonction des coûts de refinancement actualisés de votre société. Ainsi, au 25 juillet 2013, la Marge A, qui s'élevait à 0,70 % l'an, a été ramenée à 0,60 % l'an.

Toute Avance B sera productrice d'un intérêt EURIBOR applicable à la période de tirage majorée de la Marge B correspondant à 1,20 % l'an.

2. Contrat de licence de marques conclu avec la société MERCIALYS

Personne concernée : Monsieur Michel SAVART (administrateur de MERCIALYS)

Nature, objet et modalités : Au titre de cette convention, votre société concède à MERCIALYS, à titre gratuit, un droit d'exploitation non exclusif, sur le seul territoire français, portant sur la marque verbale et figurative "Nacarat", la marque verbale "Beaulieu" et la marque semi-figurative "Beaulieu… pour une promenade".

MERCIALYS bénéficie d'un droit prioritaire d'achat de ces marques en cas d'intention de vente par votre société.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés		Ernst & Young et Autres
Gérard Badin	Antoine de Riedmatten	Daniel Mary-Dauphin

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Conseil d'administration 188

5.2. Direction générale 211

5.3. Contrôle des comptes 217

5.4. Rapport du Président 219

5.5. Rapport des Commissaires aux comptes 235

5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration 236

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est, au 17 février 2014, date d'arrêté des comptes de l'exercice 2013, composé de quatorze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing*;
- Monsieur Gérard Koenigheit, représentant de la société Matignon-Diderot ;
- Lady Sylvia Jay * ;
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière ;
- Monsieur Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris ;
- Madame Catherine Lucet * ;
- Monsieur Gilles Pinoncély ;
- Monsieur Gérald de Roquemaurel*;
- Monsieur David de Rothschild ;
- Monsieur Frédéric Saint-Geours*;
- Monsieur Michel Savart, représentant de la société Finatis ;
- Madame Rose-Marie Van Lerberghe*, administrateur référent.

Censeur : Monsieur Pierre Giacometti.

Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, est décédé le 18 mai 2013.

Secrétaire du Conseil : Monsieur Jacques Dumas.

* *Administrateurs indépendants.*

L'échéance du mandat de chaque administrateur est rappelée dans le tableau ci-après :

	2014 (Assemblée statuant sur les comptes 2013)	2015 (Assemblée statuant sur les comptes 2014)	2016 (Assemblée statuant sur les comptes 2015)
Gérald de Roquemaurel	X		
David de Rothschild	X		
Frédéric Saint-Geours	X		
Foncière Euris	X		
Euris	X		
Sylvia Jay		X	
Catherine Lucet		X	
Rose-Marie Van Lerberghe		X	
Finatis		X	
Jean-Charles Naouri			X
Henri Giscard d'Estaing			X
Marc Ladreit de Lacharrière			X
Gilles Pinoncély			X
Matignon Diderot			X

Conformément aux statuts de la société et au code AFEP/MEDEF, le Conseil est désormais renouvelé en partie chaque année.

Ainsi, les mandats de cinq administrateurs arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2014.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de l'organisation et de la composition du Conseil d'administration au regard des critères de bonne gouvernance, s'agissant en particulier de la représentation des femmes et des membres indépendants mais également des compétences, de l'expérience et de la complémentarité des membres. Le Comité a également mis en œuvre une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il a ainsi examiné en particulier de la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêt.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de reconduire pour la durée normale de trois ans les mandats des administrateurs venant à échéance, soit ceux de MM. Gérald de Roquemaurel, David de Rothschild, Frédéric Saint-Geours ainsi que des sociétés Euris et Foncière Euris.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée générale du 6 mai 2014, le Conseil resterait composé de 14 membres et comprendrait, au sens des critères issus du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF, six administrateurs indépendants : Mesdames Sylvia Jay, Catherine Lucet et Rose-Marie Van Lerberghe ainsi que Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

La représentation des administrateurs indépendants serait ainsi supérieure à 40 %, celle des femmes à 20 %.

Le Conseil comprendrait également trois autres personnalités extérieures qualifiées : Messieurs Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et David de Rothschild.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société seraient maintenus au nombre de cinq, ne disposant pas de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil ainsi que par le code AFEP-MEDEF auquel la Société a adhéré. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

Chaque administrateur doit être propriétaire, selon le règlement intérieur, d'un nombre d'actions, inscrites en nominatif, équivalent au moins à une année de jetons de présence.

Le Conseil d'administration a désigné en mai 2012, Madame Rose-Marie Van Lerberghe, en sa qualité de Présidente du Comité des nominations et des rémunérations, comme administrateur indépendant référent en vue de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration n'est pas visé par les articles L. 225-23, L. 225-27 et le nouvel article L. 225-27-1 du Code de commerce et ainsi ne comprend pas d'administrateurs représentant des salariés ou d'administrateurs salariés.

La composition du Conseil d'administration n'a pas évolué au cours de l'année 2013 à l'exception du changement de représentant permanent de la société Matignon-Diderot.

Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs Censeurs, choisis parmi les actionnaires par l'Assemblée générale ordinaire ou, entre deux Assemblées générales ordinaires, par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Les Censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration. Dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux débats sans voix délibérative. Le nombre de Censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Censeur est fixé à quatre-vingts ans.

Monsieur Pierre Giacometti occupe les fonctions de Censeur depuis le 3 mars 2010.

5.1.2. FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Charles Naouri

Président-Directeur général

Date de naissance

8 mars 1949, 65 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

Biographie

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'économie, des finances et du budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris, laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. Monsieur Jean-Charles Naouri exerce les fonctions de Président-Directeur général de Casino depuis mars 2005.

Fonctions principales exécutives

Président-Directeur général de Casino

Président de la société Euris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2016
Président	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2016
Directeur général	21 mars 2005	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Rallye (société cotée) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Wilkes Participações (Brésil) et CBD (société cotée – Brésil) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix ;
- Vice-Président de la Fondation Casino ;
- Président de la Fondation Euris.

Hors groupe Casino/Euris

- Administrateur de la société Fimalac (société cotée) ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents" ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Natixis (société cotée) ;
- Directeur général de la société Rallye (société cotée) ;
- Président-Directeur général, puis Président de la société Monoprix ;
- Gérant des SCI Penthièvre Neuilly et Penthièvre Seine ;
- Administrateur de la société Natixis (société cotée) ;
- Vice-Président de la Fondation Euris.

Nombre de titres Casino détenus : 367

Monsieur Henri Giscard d'Estaing

Administrateur indépendant

Date de naissance

17 octobre 1956, 57 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

11, rue de Cambrai – 75019 Paris

Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing a commencé sa carrière à la Cofremca, de 1982 à 1987 où il a été Directeur associé, spécialisé dans l'étude des changements de consommation alimentaire et de leurs conséquences marketing et stratégiques.

Au sein du groupe Danone qu'il a rejoint en 1987, il a successivement exercé les fonctions de Directeur du Développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea and Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et enfin de Directeur de la branche Eaux minérales.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing a rejoint le Club Méditerranée, en 1997, où il a occupé successivement les responsabilités de Directeur général adjoint, chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales (1997-2001), Directeur général (2001-2002), Président du Directoire (2002-2005) avant d'être nommé Président-Directeur général.

Fonction principale exécutive

Président-Directeur général de la société Club Méditerranée (société cotée)

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 avril 2004	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino	
Au sein du groupe Club Méditerranée	**Hors groupe Club Méditerranée**
• Président et administrateur fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée.	• Membre du Conseil de surveillance de la société Randstad (société cotée – Pays-Bas).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• Président du Conseil d'administration des sociétés Club Med World Holding et Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;	• Administrateur des sociétés ADP (société cotée), Club Med Management Asia Ltd (Hong Kong), Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie).

Nombre de titres Casino détenus : 313

Lady Sylvia JAY

Administrateur indépendant

Date de naissance

1er novembre 1946, 67 ans

Nationalité britannique

Adresse professionnelle

38 Markham Street – London SW3 3NR, UK

Biographie

Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheur à la *London School of Economics*, Lady Sylvia Jay, CBE [1], a occupé divers postes de haut fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été ensuite détachée en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor. Elle a également assuré les fonctions de Directeur Adjoint au sein du cabinet de Monsieur Jacques Attali à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur général de la Fédération britannique de l'alimentation jusqu'en 2005. À cette date, elle a été nommée *Vice Chairman* puis en 2011 *Chairman* de L'Oréal UK et Ireland, jusqu'au mois d'août 2013.

Fonction principale

Administrateur indépendant de sociétés

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	11 mai 2012	AGO à tenir en 2015

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Administrateur des sociétés Alcatel Lucent, Saint-Gobain et Lazard Ltd (sociétés cotées) ;
- *Chairman* du Pilgrim Trust ;
- *Trustee* de l'Entente Cordiale ScholarshipScheme et du Prison Reform Trust.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Chairman* de Food from Britain ;
- *Vice Chairman* puis Chairman de L'Oréal UK ;
- *Trustee* de Body Shop Foundation.

Nombre de titres Casino détenus : 400

(1) Commander of the Order of the British Empire.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière

Administrateur

Date de naissance

6 novembre 1940, 73 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

97, rue de Lille – 75007 Paris

Biographie

Ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier avant d'en être nommé le Vice-Président-Directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Fonction principale exécutive

Président-Directeur général de la société Fimalac (société cotée)

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

Au sein du groupe Fimalac	Hors groupe Fimalac
• Président du Conseil d'administration de la société Fitch Group (États-Unis) ; • Président du Directoire de la société Groupe Marc de Lacharrière ; • Président du Conseil de surveillance de Webedia ; • Gérant de la société Fimalac Participations (Luxembourg) ;	• Administrateur des sociétés L'Oréal (société cotée), Gilbert Coullier Productions (SAS), Groupe Lucien Barrière (SAS), Renault (société cotée) et de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC) (société cotée) ; • Représentant permanent de Fimalac au Conseil d'administration de NextRadioTV ; • Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ; • Président du Conseil d'administration de l'Agence France Museums (SAS) ; • Président de la Fondation Culture et Diversité et du Fonds de dotation Abbaye de Lubilhac ; • Membre de la Fondation des sciences politiques et du Conseil artistique des Musées Nationaux ; • Membre de l'Institut de l'Académie des beaux-arts.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• *Chairman* de la société FitchRatings (États-Unis) ; • Administrateur de la société Algorithmics (Canada) ; • Gérant de la société Fimalac Participations ;	• Membre de la Fondation Bettencourt-Schueller de la Fondation d'entreprise L'Oréal ; • Membre du Musée des arts décoratifs.

Nombre de titres Casino détenus : 600

Madame Catherine Lucet

Administrateur indépendant

Date de naissance

3 février 1959, 55 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

25, avenue Pierre-de-Coubertin – 75013 Paris

Biographie

Diplômée de l'École polytechnique (1979), de l'École des mines de Paris (1984) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Madame Catherine Lucet a commencé sa carrière en tant qu'analyste au Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères. En 1986, elle rejoint le cabinet McKinsey, en tant que consultante, puis chef de projet. Elle est nommée en 1991 Directeur général des Éditions Harlequin, filiale des Éditions Hachette et de l'éditeur canadien Torstar. En 1996, elle est recrutée par le groupe anglo-néerlandais Reed Elsevier pour prendre la tête de leur filiale française d'édition scientifique et médicale dont elle pilote le développement jusqu'en 2001, date à laquelle elle rejoint le groupe Vivendi pour prendre la direction des Éditions Nathan. Elle est aujourd'hui membre du Comité exécutif d'Editis, Directeur général de son pôle Éducation et Référence qui regroupe les Éditions Nathan, Bordas, Clé et Retz et les dictionnaires Le Robert, et Présidente des Éditions Nathan. Depuis 2010, elle est également Vice-Présidente du pôle de compétitivité Cap Digital.

Fonction exécutive principale

Directeur général du Pôle Éducation et Référence d'Editis

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	28 février 2011	AGO à tenir en 2015

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino	
Au sein du groupe Nathan	**Hors groupe Nathan**
• Présidente de la société Sejer ; • Présidente de Librairie Fernand Nathan.	• Administrateur de Cap Digital.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• Présidente des Dictionnaires Le Robert ;	• Président de l'association Savoir-Livre.

Nombre de titres Casino détenus : 445

Monsieur Gilles Pinoncély

Administrateur

Date de naissance

5 janvier 1940, 74 ans – Descendant de la famille Geoffroy-Guichard (arrière-petit-fils du fondateur)

Nationalité française

Adresse professionnelle

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

Biographie

Diplômé de l'École supérieure d'agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société L'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondé de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance de Casino puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

Fonction principale

Administrateur de société

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Administrateur de la société Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du Centre long séjour Sainte-Élisabeth.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Monoprix.

Nombre de titres Casino détenus : 4 000 en pleine propriété et 21 000 en usufruit

Monsieur Gérald de Roquemaurel

Administrateur indépendant (mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance

Né le 27 mars 1946, 68 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

Rue de Belle Vue, 64 – Bruxelles 1000

Biographie

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président-Directeur général du Groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983-1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Medias), puis membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la Gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la FIPP (Fédération Internationale de la Presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque. En janvier 2009, il devient *Senior Partner* d'Arjil. Le 15 décembre 2012, il est nommé gérant de BGR Partners, partenaire d'Arjil en Belgique.

Fonction principale

Gérant de BGR Partners

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO du 6 mai 2014

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur du Musée des arts décoratifs (association) et de Nakama (Skyrock) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Gérant de la société Compagnie pour la Télévision Féminine SNC.

Nombre de titres Casino détenus : 400

Monsieur David de Rothschild

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance

15 décembre 1942, 71 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

29, avenue de Messine – 75008 Paris

Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la Société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée Paris Orléans Banque puis devient Associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep, devenue Paris Orléans.

Fonctions principales exécutives

Président de la société PO Gestion, Gérant de Paris Orléans SCA ;

Président de la société NM Rothschild & Sons Limited (Royaume-Uni, Londres) ;

Gérant de la société Rothschild & Cie Banque et Associé-gérant de la société Rothschild & Cie.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 6 mai 2014

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

Au sein du groupe Rothschild

- Associé-gérant des sociétés RCB Partenaires (SNC Paris) et Rothschild Ferrières (SC Paris) ;
- Président des sociétés Rothschild Concordia (SAS Paris), Rothschild North America (États-Unis), Rothschilds Continuation Holding AG (Suisse), Rothschild Europe BV (Pays-Bas), SCS Holding (SAS – Paris), PO Commandités (SAS – Paris), RCG Partenaires (SAS – Paris), RCI Partenaires (SAS Paris), Cavour (SAS – Paris), Verdi (SAS – Paris), Aida (SAS Paris), Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) (SAS-Paris) et Financière Rabelais (SAS Paris) ;
- Vice-Président de la société Rothschild Bank AG (Suisse) ;
- Administrateur des sociétés Rothschild Holding AG (Suisse), Rothschild Employee Trustees Limited (Grande-Bretagne), Rothschild Asia Holding Limited (Chine) et Rothschild Concordia AG ;
- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères (Paris) et Sagitas (Paris) ;
- Gérant de Bero (SCA Paris) ;
- Membre du *Remuneration and Nomination Committee* de la société Rothschilds Continuation Holdings AG.

Hors groupe Rothschild

- Président des sociétés Financière de Reux (SAS – Paris) et Financière de Tournon (SAS – Paris) ;
- Administrateur des sociétés La Compagnie Financière Martin-Maurel SA, Edmond de Rothschild SA, Continuation Investments NV (Pays-Bas) et De Beers SA (Luxembourg).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés RCG Gestion (SAS-Paris), RCB Gestion (SAS-Paris), RCBP Gestion (SAS-Paris), RCI Gestion (SAS-Paris) et Norma (SAS-Paris) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Compagnie Financière Saint-Honoré (SA – Paris) ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Paris Orléans SA.

Nombre de titres Casino détenus : 400

Monsieur Frédéric Saint-Geours

Administrateur indépendant (mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance

20 avril 1950, 64 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris

Biographie

Lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986 après une carrière au ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du secrétaire d'État au budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën. À partir du 1er janvier 2008, il est Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu Président de l'UIMM, le 20 décembre 2007. Du 17 juin 2009 à mars 2013, il a été membre du Directoire de Peugeot SA, Directeur financier et du Développement stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën de juin 2009 à janvier 2012 et Directeur des Marques (Peugeot et Citroën) de janvier 2012 à mars 2013. Depuis avril 2013, il est chargé de mission auprès du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën. En septembre 2013, il a été élu Président du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI).

Fonction principale exécutive

Chargé de mission auprès du Président du Directoire du Groupe PSA PEUGEOT CITROËN

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO du 6 mai 2014

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) ;
- Président du Groupe des fédérations industrielles (GFI) ;
- Administrateur de BPI Investissements ;
- Administrateur de BPI Participations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Banque PSA Finance ;
- Président des sociétés Automobiles Citroën et Automobiles Peugeot ;
- Vice-Président de la société Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine) ;
- Administrateur de la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. ;
- Président-Directeur général de la société Banque PSA Finance ;
- Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Peugeot Finance International NV (Pays-Bas) ;
- Vice-Président et administrateur délégué de la société PSA International S.A. ;
- Administrateur de la société Faurecia ;
- Administrateur de la société Gefco ;
- Administrateur de la société Peugeot España S.A. ;
- Administrateur de la société PCMA Holding B.V. (Pays-Bas) ;
- Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés Gefco et Banque PSA Finance ;
- Représentant permanent de la société Peugeot SA au Conseil d'administration de la société Automobiles Peugeot ;
- Administrateur de la société Changan PSA Automobiles Co Ltd (Chine) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH.

Nombre de titres Casino détenus : 350

Madame Rose-Marie Van Lerberghe

Administrateur indépendant – Administrateur référent

Date de naissance

7 février 1947, 67 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

20, avenue de Segur – 75007 Paris

Biographie

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est diplômée de l'École nationale d'administration, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Insead, ancienne élève de l'École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie. Elle a été notamment inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales, puis sous-directeur de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone où elle a exercé en particulier les fonctions de Directeur général des Ressources Humaines. Puis, elle devient Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Ensuite, elle devient Directeur général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à 2011, elle a exercé les fonctions de Présidente du Directoire du groupe Korian. Depuis 2011, elle est membre du Conseil supérieur de la magistrature.

Fonction principale

Membre du Conseil supérieur de la magistrature

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 mai 2009	AGO à tenir en 2015

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Administrateur de la société Air France (société cotée) ;
- Administrateur de Klépierre (société cotée) ;
- Administrateur de Bouygues (société cotée) ;
- Administrateur de la CNP (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (FHSJ) ;
- Présidente du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente du Directoire du groupe Korian ;
- Administrateur de l'École des hautes études de santé publique (EHESP).

Nombre de titres Casino détenus : 300

Société Euris

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

348 847 062 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 6 mai 2014

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris

- Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre de titres Casino détenus : 365

Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Carlier, désigné le 2 mars 2006

Date de naissance

Né le 5 janvier 1952, 62 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002. Il est depuis le 28 février 2013 Directeur général de la société Rallye.

Fonction principale exécutive

Directeur général de la société Rallye

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris	Hors groupe Casino/Euris
• Directeur général de la société Rallye (société cotée) ; • Président-directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA ; • Président des sociétés Alpétrol SAS, Cobivia SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Matignon Sablons SAS et Parande SAS ; • Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC et Summit I LLC ; • *Chairman* et *Chief executive* de la société MFD Inc. USA ; • Représentant de Parande SAS, président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS ; • Représentant permanent de la société Matignon Diderot SAS, administrateur de la société Rallye SA (société cotée) ; • Représentant permanent de la société Matignon Sablons, administrateur de la société Groupe Go Sport (société cotée) ; • Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.	• Gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• Président-directeur général des sociétés Colisée Finance II SA et Colisée Finance VI ; • Président des sociétés MFD Finances SAS, Parande Développement SAS, Kerrous SAS, Marigny Percier SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Colisée Finance IV SAS et Colisée Finance V SAS ; • Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA (Belgique) et Limpart Investments BV (Pays-Bas) ;	• Représentant de la société Parande SAS, président de la société Pargest Holding SAS ; • Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe Go Sport ; • Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Rallye (société cotée).

Société Finatis

Administrateur

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

712 039 163 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 mars 2005	AGO à tenir en 2015

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre de titres Casino détenus : 380

Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

Monsieur Michel Savart, désigné le 28 février 2011

Date de naissance

Né le 1er avril 1962, 52 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Monsieur Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du Directoire à la banque Arjil (groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, *Managing Director*, responsable des activités de fusions et acquisitions à la banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-conseiller du Président, responsable des investissements en *private equity*. Il occupe actuellement au sein du groupe Rallye-Casino des fonctions de Conseiller du Président. Il est également, depuis août 2009, Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

Fonctions principales exécutives

Conseiller du Président au sein du groupe Rallye – Casino

Président-Directeur général de la société Foncière Euris

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris	Hors groupe Casino/Euris
• Administrateur de la société Cdiscount SA ; • Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (société cotée) ; • Représentant de la société Foncière Euris : - Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Foncière SAS et Matignon Abbeville SAS ; • Représentant de la société Marigny Foncière : - Président de la société Mat-Bel 2 SAS, - Co-gérant des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ; • Représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg) et Gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ; • Co-gérant des sociétés Einkaufszentrumam Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne).	• Administrateur de la société Mercialys (société cotée) ; • Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• Président du Conseil d'administration de la société Mercialys (société cotée) ; • Représentant de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Expansion, Marigny Élysées SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS et gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie et des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ; • Représentant de la société Matignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ; • Administrateur de la société Groupe Go Sport ;	• Représentant de la société Parande SAS au Conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA ; • Représentant de la société Marigny Élysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ; • Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la SCI Palais des Marchands ; • Co-gérant des sociétés HBF Königswall, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH et Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH.

Société Foncière Euris

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

Société anonyme au capital de 149 488 110 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

702 023 508 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 avril 2010	AGO du 6 mai 2014

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Marigny Belfort SAS et Marigny Foncière SAS ;
- Administrateur de la société Rallye SA (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Marigny-Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Administrateur de la société Apsys International ;
- Co-gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Gérant des SCI Sofaret et Les Herbiers.

Nombre de titres Casino détenus : 365

Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Lévêque, désigné le 29 mai 2008

Date de naissance

20 décembre 1961, 52 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.

Fonctions principales exécutives

Secrétaire général de la société Euris

Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris	Hors groupe Casino/Euris
• Président-Directeur général de la société Carpinienne de Participations (société cotée) et des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ; • Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS) et Matignon Diderot (SAS) ; • Administrateur de la société Euris Limited (Royaume-Uni) ; • Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ; • Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ; • Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Rallye (société cotée) ; • Représentant de la société Matignon Diderot, Gérante de la SCI Penthièvre Neuilly ; • Co-gérant de la société Silberhorn Sarl (Luxembourg) ; • Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.	• Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• Président de la société Matimmob 1 (SAS) ; • Administrateur de la société Park Street Investments International Ltd ; • Représentant permanent de la société Matignon-Diderot, administrateur des sociétés Finatis et Rallye (sociétés cotées) ;	• Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon ; • Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée).

Société Matignon-Diderot

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 83 038 500 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

433 586 260 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	17 octobre 2007	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du Groupe Casino/Euris

- Administrateur des sociétés Finatis et Rallye (sociétés cotées).
- Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre de titres Casino détenus : 350

Représentant permanent de la société Matignon-Diderot au Conseil d'administration

Monsieur Gérard Koenigheit, désigné le 22 avril 2013

Date de naissance

Né le 10 septembre 1949, 64 ans.

Nationalité française

Adresse professionnelle

148, rue de l'Université – 75007 Paris

Biographie

Ingénieur civil des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago, Monsieur Gérard Koenigheit a débuté sa carrière en tant que Directeur de la Citibank Paris (1975 à 1985). Il exerce ensuite les fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Midland Bank SA. En 1990, il rejoint le groupe Euris en qualité de Directeur. Monsieur Gérard Koenigheit a occupé les fonctions de Conseiller du Président des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Rallye. Il continue à assurer une mission de conseil auprès de Casino.

Fonction principale

Gérant de la société GK Advisor SARL

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Au sein du groupe Casino/Euris	Hors groupe Casino/Euris
• Administrateur de la société Equigest SA ; • Président de la société Saris SAS ; • Représentant permanent de la société Miramont, Finance et Distribution, administrateur de la société Groupe GO Sport (société cotée) ; • Gérant de la société SNC Euriscom.	• Gérant de la société Arinal SARL.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Conseiller du président de la société Rallye ;
- Conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Président-directeur général de la société Aubanne SA ;
- Directeur général de la société Sofigep ;
- Président du directoire de la société Leader Price ;
- Président du directoire de Franprix-Holding SA ; membre du directoire de Leader Price Holding SA ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Sofigep SA, Saad et Villette Discount ;
- Président de la société Franprix Leader Price Holding SAS ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Jay Distribution SA ;
- Administrateur et président du Conseil d'administration du Gie Franleader ;
- Administrateur de la société Mercialys ;
- Représentant permanent de la société MFD Finances SAS au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport ;
- Président des sociétés SAS : Sofidis, Super Picpus, Jacodet, Jacobsons, Sogicergy, Super national, Saint Martin Distribution, Distrivaugirard, Bertanne, SPF Distrileader Draguignan, Ansedis, Charlydis, Les Cygnes L.P. et Minimarché Val d'Oise ;
- Représentant la société Sofidis, Présidente des sociétés SAS : Aubanne, Société Alésienne de distribution, Villette Discount, Dbmh et Leader Price Magasin Quatre ;
- Représentant la société Dbmh, Présidente des sociétés SAS : M.C.M. et Romabelle ;
- Représentant de la société Sofigep, présidente des sociétés King Super Gobelins, Super 10, Établissement Panet, Sogiquatre, Nell SP et Sofigep Finances ;
- Gérant des sociétés SNC Distrouet 13, Districolbert 13 et Distrilieutaud 13 ;
- Gérant des sociétés Sogilourmel, Vilezor, Sogipar, Sogimaine, Super Cardinet, Distrimonge, SDHN, S.A.V.Y., Lilou, Benson Sogirennes, Sogigarches, Distribezons, Distrilevis, Sogivilliers, Immodelambre 9, Distrireaumur, Saint Brice Distribution, Distriponthieu, Sogidourdan, Sogipontoise, Distrimahon, Distrigallieni, Aulnay Distrib, Superlidis, Sogilidis, SDS Distrib, Superodis, Sogiricher, Distribrune, Sogidiffusion 3, Sogidiffusion 4, Sogiboulogne, Distrileader Île-de-France, Distrileader Var, Distrileader Roussillon, Distrileader Nord Centre II, Distrileader Bourg Les Valence, Distrileader Davezieux, Cebadis, Sainpredis, DistrileaderHerault, Leader Grillon, Distrileader Drome, Leader Creusot, Distrileader Guillotière, Leader Morez, Distrileader Chatte, Leader Brassac, Distrileader Bron, Distrileader Villeurbanne, Distrileader Nivolas, Distrileader Chonas, Leader Neuville, Distrileader Lyon Faure, Ca Dis Saint Genis Laval, Ca Dis Pont de Cheruy, Belleval, Leader Seynod, Leader Nimes, Leader Belley, Leader Saint Peray, Leader Chaintre, Leader Arbent, Leader Pontcharra, Leader Bresse, Palaidis, Leader Les Ulis, Distrileader Cergy, Leader Aubenas, Distrileader Salaise, Leader Achères, Leader Domerat, Distrileader Manosque, Leader Dagneux, Leader Cazouls, Distrileader Chatou, Leader Fontenay, Leader Pantin, Leader Nanteuil, Leader Savitemple, Leader Nemours, Leader Fontainebleau, Leader Ferté Gaucher, Distrileader Varennes ;
- Gérant des sociétés SARL : Super Duquesne, Lecogest, Formadis, Le Webmarché, Sithem, Semd, Sogigouvion, Super Carnot, Sogesm, Sogiec, Somepp, Distriparme, Super Montedour, Sogiduban, Sogidormoy, Superant, Super Mozart, Super Alesia, Districharcot, Distribraille, Distriberger, Sodi 15, Super Delambre, Distrisserand, Etablissements Chanoit et Cie, Supermont, CFD, Ava, Sogiseize, Sogibergère, Garedis, Sogimontardat, Distriparis, Virodis, Super Paradis, Districannet, Sogiforville, Reuilly Distrib, Sogibatignolles, Distripigalle, Marest, Distripyrénées, Sogirépublique, Sogitemple, Distrivisy, Distrileader Allier, Leader Saint-Étienne, Distrileader Centre Est, Distrileader Rhône, Distrileader Macon, HD Avignon, Distrileader Auvergne, Distrileader Loire, Distrileader Sud, Distrileader Aude, Distrileader Bouches du Rhône, Fossedis, Distrileader Toulon, Distrileader Lyon, Distrileader Vaucluse, Montelidis, Distrileader Marseille, Valmartin, Distrileader Puy de Dôme, Distrileader Provence, Distrileader Pierrelatte, Distrileader Narbonne, Distrileader 13, Distrileader Lunes, Distrileader Mazargues, Distrileader Lyon Berthelot, Distrileader Arles, Distrileader Les Olives, Distrileader Istres, Distrileader Grenoble, Distrileader Montpellier, Distrileader Beaucaire, Soghis, Leader Sainte-Foy, Moulindis, Leader Castelette, Distrileader Roanne, Leader Bagnols sur Ceze, Leader Gardanne, Disalis, Montrodis, Leader Vendargues, Leader Babeau, Leadalis, Distrileader Choisey, Clermont Christal, Leader Seyssinet, Nord Libre Service, Campadis, Leader Distribution Yonne, Leader Distribution Autunoise, Belfort Distribution, Montbéliard Distribution, Soultz Distribution, Leader Distribution Saone, Leader Distribution Bleni, Leader Distribution Niepce, Leader Distribution Bourgogne, Saint Thibault Distribution, Quetigny Distribution, Franche Comte Distribution, Bas Rhin Distribution, Leader Distribution Chenove, Kembs Distribution, Leader Distribution Fontaine, Leader Distribution Neuilly, Leader Distribution Creancey, Leader Distribution Mulhouse, Leader Price Seine Maritime ;
- Gérant des sociétés Super Leader et Super Temple ;
- Représentant la société Sofidis, gérante des sociétés SNC : CP-MAG-LP, Leader Aoste, Distrileader Saint-Mars, Leader Price Val-de-Seine, Leader Garance, Distrileader Lognes, Leader Grenat, Leader Dionys, Leader Niort, SNC Distrileader 79, Distrileader Gruchet Le Valasse, SNC Distrileader 66, Distrileader Chateaubourg et Distrileader Loudeac ;
- Représentant la société Sofigep, gérante des sociétés A La Bonne Source, Sogilouvre, CP-Mag-FP et Sogipoissonnière ;
- Représentant de la société Franprix Leader Price Holding, gérante de la société Palim SCI ;
- Représentant la société DBMH, gérante des sociétés SCI Creancey 21, STT La Courtilière, Neuilly La Combe, Fontaine Cortots, Ama-Toltec Quetigny ;
- Liquidateur de la société Rediseo.

Monsieur Pierre Giacometti

Administrateur jusqu'au 3 mars 2010 puis Censeur

Date de naissance

14 juin 1962, 51 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle

4, rue de la Planche – 75007 Paris

Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Pierre Giacometti a débuté sa carrière à BVA en 1985. Il en devient le Directeur des Études politiques en 1986, est nommé Directeur exécutif en 1990 et prend alors la direction du pôle Opinion – Institutionnel – Médias. En 1995, il rejoint le groupe Ipsos comme Directeur général d'Ipsos Opinion et Directeur international en charge du développement des études d'opinion au sein du groupe. En 2000, il devient co-Directeur général d'Ipsos-France. En février 2008, il quitte Ipsos et crée la société de conseil en stratégie et communication, Giacometti Peron & Associés. Monsieur Pierre Giacometti est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Fonction principale exécutive

Président de la société Giacometti Peron & Associés

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	3 mars 2010	AGO à tenir en 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 17 février 2014

Hors groupe Casino

- Membre du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'innovation politique ;
- Maître de conférences à l'IEP de Paris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Nombre de titres Casino détenus : 300

***

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

5.2. DIRECTION GÉNÉRALE

5.2.1. LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 22 avril 2013, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit 3 ans.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, lors du renouvellement de son mandat, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient maintenues les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 220).

Monsieur Jean-Charles Naouri est le seul dirigeant social de la Société.

5.2.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF – COMEX

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration et le Directeur général. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Yves Braibant, Directeur général de Big C en Thaïlande ;
- Hervé Daudin, Directeur des Activités marchandises et flux et Président d'EMCD ;
- Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines ;
- Carlos Mario Giraldo Moreno, Président du groupe Éxito en Colombie ;
- Antoine Giscard d'Estaing, Directeur financier ;
- Stéphane Maquaire, Président du Directoire de Monoprix ;
- Jean-Paul Mochet, Directeur général de Franprix ;
- Tina Schuler, Directrice Générale de Leader Price ;
- Arnaud Strasser, Directeur du Développement et des Participations et Vice-Président de CBD au Brésil ;
- Gérard Walter, Directeur général Exécutif des Hypermarchés Géant Casino ;
- Secrétaire du Comité exécutif : Julien Lagubeau.

5.2.3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration, pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, sont indiqués dans le rapport du Président (page 224).

Rémunérations du Président-Directeur général

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Président-Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part fixe s'élève pour 2013 à un montant brut annuel de 480 000 euros contre 700 000 euros précédemment. La part variable, laquelle peut représenter désormais 175 % en cas de surperformance, est fondée sur la réalisation d'objectifs uniquement quantitatifs – de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant et de résultat net consolidés – cohérents avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif. Toutefois, les conditions d'acquisition de la rémunération variable du Président-Directeur général ont été renforcées par l'institution d'une condition, qui lui est spécifique, d'atteinte en premier lieu de l'objectif de résultat net consolidé (cf. rapport du Président page 224).

Rémunérations versées au Président-Directeur général par la société Casino

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés et dus à Monsieur Jean-Charles Naouri, au titre de ses fonctions de Président et de Directeur général, par la Société, au cours et au titre des exercices 2012 et 2013, s'établissent comme suit :

	Exercice 2012		Exercice 2013	
(en euros)	Montants dus [3]	Montants versés [4]	Montants dus [3]	Montants versés [4]
Rémunération fixe [1]	700 000	700 000	480 000	480 000
Rémunération variable [1] [2]	-	641 568	515 312	-
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence	12 500	12 500	12 500	12 500
Avantages en nature	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	**712 500**	**1 354 068**	**1 007 812**	**492 500**

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.
(2) La rémunération variable due au titre de 2012 n'a pas été versée.
(3) Rémunérations et jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.
(4) Intégralité des rémunérations et jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice, étant précisé que la rémunération variable est versée l'année suivante de celle de son obtention.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites attribuées par la Société

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire

Régimes de retraite et de prévoyance, contrat de travail, indemnités de départ et clause de non-concurrence au sein de la Société

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Non	Non [1]	Non	Non

(1) Monsieur Jean-Charles Naouri est affilié au régime collectif obligatoire de retraite complémentaire (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs cadres.

Conformément aux recommandations du code AFEP/MEDEF, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 6 mai 2014 sera appelée à émettre un vote consultatif sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2013 au Président-Directeur général. À ce titre, un document dédié reprenant l'ensemble de ces éléments et les informations devant y être associées, est présenté page 250.

Rémunérations globales du Président-Directeur général versée par la société Casino, Guichard-Perrachon et par les autres sociétés du groupe Euris

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés au titre ou lors des exercices 2012 et 2013 au Président-Directeur général à la fois par la société Casino, Guichard-Perrachon, par les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

	Exercice 2012		Exercice 2013	
(en euros)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en brut)	2 092 500	2 734 068 (1)	1 537 812	1 022 500 (2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire	non attributaire	non attributaire
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire	non attributaire	non attributaire
TOTAL	**2 092 500**	**2 734 068**	**1 537 812**	**1 022 500**

(1) Rémunérations et/ou jetons de présence versés en 2012 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 354 068 euros dont 641 568 euros au titre de la variable 2011), Rallye (10 000 euros) et Euris (1 370 000 euros).
(2) Rémunérations et/ou jetons de présence versés en 2013 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (492 500 euros), Rallye (10 000 euros) et Euris (520 000 euros).

Aucune rémunération ou jeton de présence n'a été versé en 2013 au Directeur général par les sociétés contrôlées par la société Casino, Guichard-Perrachon.

Rémunérations des autres mandataires sociaux et du Censeur – Jetons de présence

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a fixé à 650 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé, comme suit, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Le montant individuel de base des jetons de présence, inchangé depuis 2003, est fixé à 25 000 euros bruts, composé d'une partie fixe (8 500 euros bruts) et d'une partie variable (16 500 euros bruts maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros bruts.

Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.

Le montant individuel du jeton de présence complémentaire alloué aux membres des comités spécialisés est composée d'une partie fixe (6 500 euros bruts) et d'une partie variable (13 500 euros bruts maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros bruts maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée. En outre, il a été attribué, en 2013, aux membres du Comité d'audit un jeton de présence complémentaire exceptionnel fixé, comme en 2011, à un montant individuel global de 5 000 euros bruts au titre des deux réunions tenues en 2013 dans le cadre de la dérogation à la limitation des pouvoirs de la Direction générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'allouer un jeton de présence complémentaire à l'administrateur référent, au titre des missions qui lui sont confiées, dont le montant a été fixé pour 2013 à 10 000 euros bruts.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé de verser au censeur un jeton de base identique dans son montant et ses modalités de détermination à celui des administrateurs, soit 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros bruts et d'une partie variable de 16 500 euros bruts maximum, cette somme étant prélevée sur la dotation globale attribuée aux administrateurs telle que fixée par l'Assemblée générale réunie en 2009.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2014, au titre de l'exercice 2013, aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur s'est ainsi élevé à 468 046 euros bruts. Le montant global des jetons de présence, versé en 2013 pour l'exercice 2012, s'était élevé à 477 775 euros bruts.

Rémunérations et/ou jetons de présence versés aux autres mandataires sociaux

- Jetons de présence et rémunérations versés en 2012 (au titre de 2011) et en 2013 (au titre de 2012).

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2012 et 2013 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au Censeur, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

	en 2012 au titre de 2011		en 2013 au titre de 2012	
Administrateurs	**Jetons de présence**	**Autres rémunérations (1)**	**Jetons de présence**	**Autres rémunérations (1)**
Didier Carlier (2)	12 500	625 956	12 500	686 667 (3)
Abilio Dos Santos Diniz (4)	21 333	2 332 546	5 375	-
Pierre Giacometti	25 000	-	23 167	-
Henri Giscard d'Estaing	32 912	-	35 497	-
Jean-Marie Grisard (5)	12 500	10 000	12 500	10 000
Sylvia Jay	-	-	14 833	-
Philippe Houzé (4)	21 333	372 751	10 875	
Gérard Koenigheit	-	-	-	64 061 (6)
Marc Ladreit de Lacharrière	14 000	-	15 833	-
Didier Lévêque	12 500	614 745 (7)	12 500	654 245 (7)
Catherine Lucet	21 750	-	31 875	-
Gilles Pinoncély	50 000	-	45 000	-
Gérald de Roquemaurel	59 745	-	56 578	-
David de Rothschild	32 206	-	29 997	-
Michel Savart	10 875	829 500 (8)	12 500	809 344 (8)
Frédéric Saint-Geours	46 333	-	45 000	-
Rose-Marie Van Lerberghe	40 245	-	40 245	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières.
(2) Représentant de la société Euris, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2013, au titre de conventions de conseil stratégique de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle, des honoraires d'un montant de 3 942 465,76 euros HT dont 350 000 euros HT de Casino, inchangés par rapport à 2012.
(3) Non compris l'indemnité compensatrice de congés payés, d'un montant brut de 54 153 euros, versée dans le cadre de la suspension du contrat de travail au sein de la société Rallye lors de sa nomination en qualité de Directeur général.
(4) Fin de mandat d'administrateur de 11 mai 2012.
(5) Fin de mandat le 22 avril 2013. Monsieur Jean-Marie Grisard est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, annuellement 130 000 euros HT en 2012 et 81 250 euros en 2013 des sociétés Euris, Parande et Casino.
(6) Début de mandat le 22 avril 2013. Monsieur Gérard Koenigheit est en outre gérant de la société GK advisor, laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, 114 838 euros en 2013.
(7) Hors prime exceptionnelle de 75 000 euros en 2012 et de 245 000 euros en 2013, étant noté que Monsieur Didier Lévêque a été attributaire de 5 718 actions gratuites Rallye, valorisées unitairement à 20,88 €, le 17 décembre 2013, lesquelles seront acquises définitivement le 17 décembre 2016 sous condition de présence et de performance visant la couverture des frais financiers par l'EBITDA et le coût d'endettement, et cessibles le 17 décembre 2018.
(8) Hors primes conditionnelles différées de 300 000 euros bruts versées en 2012 et 2013.

- Jetons de présence et rémunérations versés en 2014 au titre de 2013.

Le montant et la répartition des jetons de présence versés en janvier 2014 au titre de 2013 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au Censeur par la Société seule sont les suivants :

	Administrateurs		Comités		
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable	Total
Didier Carlier	4 250	6 875	-	-	11 125
Pierre Giacometti	8 500	16 500	-	-	25 000
Henri Giscard d'Estaing	8 500	16 500	6 500	6 559	38 059
Jean-Marie Grisard (1)	1 417	2 750	-	-	4 167
Sylvia Jay	8 500	8 250			16 750
Gérard Koenigheit (2)	2 833	5 500			8 333
Marc Ladreit de Lacharrière	8 500	8 250	-	-	16 750
Didier Lévêque	4 250	8 250	-	-	12 500
Gilles Pinoncély	8 500	16 500	6 500	18 500	50 000
Gérald de Roquemaurel	8 500	13 750	13 000	27 245	62 495
David de Rothschild	8 500	8 250	6 500	4 373	27 623
Frédéric Saint-Geours	8 500	13 750	6 500	18 500	47 250
Rose-Marie Van Lerberghe (3)	18 500	16 500	6 500	8 745	50 245
Catherine Lucet	8 500	13 750	6 500	18 500	47 250
Michel Savart	4 250	8 250	-	-	12 500

(1) Fin de mandat le 22 avril 2013.
(2) Nomination le 22 avril 2013.
(3) Comprenant le jeton de présence complémentaire de 10 000 euros bruts alloué pour 2013 au titre des missions d'Administrateur indépendant référent.

Monsieur Antoine Guichard, Président d'Honneur, a perçu au titre de 2012, un jeton de présence inchangé de 61 000 euros, et calculé pour l'exercice 2013, *prorata temporis* jusqu'au 18 mai.

Rémunération des membres du Comité exécutif - Comex

La politique de rémunération doit permettre d'assurer un positionnement compétitif des rémunérations par rapport au marché et d'être en ligne avec les pratiques des sociétés comparables. Elle a également pour objectif d'encourager et de récompenser la performance tant au niveau de l'activité et des résultats du Groupe que sur le plan individuel.

La rémunération globale des membres du Comex est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est fondée sur la réalisation de différents objectifs :

- objectifs quantitatifs "Groupe" identiques à ceux retenus pour le Directeur général ;
- objectifs quantitatifs individuels, liés aux entités opérationnelles ou aux services dont est responsable le membre concerné (réalisation du budget, du plan stratégique…) ;
- objectifs qualitatifs personnels donnant lieu à une appréciation générale prenant en compte en particulier les attitudes et comportements managériaux.

Les différents objectifs sont structurés dans une "feuille de route" annuelle fixant les critères retenus, le poids de chacun dans l'appréciation et la cible à atteindre.

La part variable peut représenter jusqu'à 50 % de la part fixe, en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 100 % en cas de surperformance de ces derniers.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé en 2013 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur général, s'élève à 4 680 454 euros dont 1 199 000 euros de part variable au titre de 2012, et 19 514 euros d'avantages en nature.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

- Le Président-Directeur général n'est pas et n'a jamais été attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.
- Les membres du Comex peuvent bénéficier en tant que salariés des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, mis en place dans le cadre de la politique de fidélisation et d'association des collaborateurs au développement du Groupe.

L'acquisition des actions gratuites est soumise à la réalisation d'un critère de performance propre à la Société et à la condition de présence au sein du Groupe au jour de leur attribution définitive et au jour de leur exercice pour les options.

Les options sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse calculé sur la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'attribution.

Par ailleurs, la Société peut procéder également à des attributions d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs ayant en particulier participé de manière déterminante à des opérations stratégiques ou particulièrement complexes.

En 2013, il a ainsi été attribué 12 133 actions gratuites aux membres du Comité exécutif, sous la seule condition de présence.

En 2013, aucune option de souscription d'actions Casino n'a été attribuée et 40 908 options de souscription ont été exercées par des membres du Comex.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est Président et associé majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003. Les honoraires versés au titre de cette convention s'élèvent à 350 000 euros HT. L'octroi d'aucun avantage n'est prévu par la convention.

- Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, Jean-Marie Grisard, Gérard Koenigheit, Didier Lévêque et Michel Savart, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et/ou du groupe Casino et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, mais également désormais à l'administrateur référent (missions détaillées page 224) permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 183. Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2013.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

5.3. CONTRÔLE DES COMPTES

5.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Associé signataire : Daniel Mary-Dauphin (depuis l'exercice 2009).

Date du premier mandat : 20 mai 1978.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1er août 2003 la rotation du signataire au sein du Cabinet Ernst & Young s'est effectuée pour la première fois en 2009.

Deloitte & Associés

Associés signataires : Gérard Badin (depuis l'exercice 2011) et Antoine de Riedmatten (depuis l'exercice 2010).

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Suppléant d'Ernst & Young et Autres.

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés.

Date du premier mandat : 29 avril 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

5.3.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices couverts (a) : 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

Sociétés en IG

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés				Autres auditeurs			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
En milliers d'euros	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	459	279	7 %	5 %	409	257	12 %	12 %	0	0	0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement	5 199	5 120	84 %	88 %	3 062	1 778	86 %	85 %	1 084	772	0 %	0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
• Emetteur	15	83	0 %	1 %	15	23	0 %	1 %	0	0	0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement	434	241	7 %	4 %	52	17	1 %	1 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	**6 108**	**5 722**	**99 %**	**99 %**	**3 538**	**2 074**	**100 %**	**99 %**	**1 084**	**772**	**100 %**	**100 %**
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	9	10	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	58	80	1 %	1 %	0	17	0 %	1 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	**58**	**80**	**1 %**	**1 %**	**9**	**26**	**0 %**	**1 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**6 166**	**5 803**	**100 %**	**100 %**	**3 547**	**2 100**	**100 %**	**100 %**	**1 084**	**772**	**100 %**	**100 %**

5.4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, a été examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit, puis approuvé par le Conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

5.4.1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de juin 2013, en particulier, en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la Société : http://www.groupe-casino.fr.

Toutes les recommandations du code AFEP/MEDEF telles que figurant dans le "Guide d'application du code du Haut Comité de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de juin 2013" paru en janvier 2014, sont intégrées dans le présent rapport.

Conseil d'administration

1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée page 188.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les chartes des comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005. Elles sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri.

Cette unification permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et de rendre plus efficaces les processus de décisions.

Toutefois, le Président-Directeur général a exprimé le souhait que soit nommé un administrateur référent chargé en particulier de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a ainsi nommé, en date du 11 mai 2012, à cette fonction la Présidente du Comité des nominations et des rémunérations.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par les Conseils d'administration du 13 octobre 2006, du 7 décembre 2007, du 27 août 2008, des 28 février, 29 juin et 27 juillet 2011, du 29 mars 2012, du 6 décembre 2013 et du 17 février 2014. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations. Il précise également les missions confiées à l'administrateur référent.

Le règlement intérieur fixe également les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés permanents établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" ainsi que les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions des réunions et des délibérations et permet, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales. Il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine, en vue de son approbation, le rapport du Président. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale et dans ce cadre, il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe également la rémunération. Il procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Il est également appelé à délibérer annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale des hommes et des femmes.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, le Président a souhaité que soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
  - toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
  - toute cession totale ou partielle de participations,
  - toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter jusqu'à 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend alors compte lors de la plus proche réunion du Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Par ailleurs, le Président-Directeur général dispose d'autorisations annuelles spécifiques en matière de garanties d'emprunts, de lignes de crédit ainsi que d'émissions d'obligations et de titres de créances, lesquelles ont été renouvelées le plus récemment en février 2014 pour une durée d'un an.

Ainsi, le Président-Directeur général est autorisé pour un an à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant par engagement de 500 millions d'euros.

Il est également autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3,5 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros. Il est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3,5 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes. Le Président-Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 2 milliards d'euros par an.

Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le code de l'AFEP/MEDEF, détaillés dans le tableau ci-après. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

L'administrateur référent veille à la bonne application de la gouvernance au sein du Conseil en vue de l'accomplissement sans entrave par le Conseil d'administration de ses missions et de ses contrôles au regard en particulier de l'organisation des débats et délibérations et de son information.

Tableau synthétique d'analyse de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code AFEP/MEDEF

ADMINISTRATEURS	Ne pas être ou avoir été (dans les 5 ans précédents) salarié ou dirigeant mandataire social de la société ou salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société que celle-ci consolide	Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social (actuel ou depuis moins de 5 ans) de la société détient un mandat d'administrateur	Ne pas être Client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS						
Henri Giscard d'Estaing	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lady Sylvia Jay	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Catherine Lucet	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Gérald de Roquemaurel	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Frédéric Saint-Geours	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Rose-Marie Van Lerberghe	oui	oui	oui	oui	oui	oui
ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS						
Marc Ladreit de Lacharrière	oui	oui	non	oui	oui	non
Gilles Pinoncély	oui	oui	oui	oui	oui	non
David de Rothschild	oui	oui	non	oui	oui	non
Jean-Charles Naouri	non	oui	oui	oui	oui	non
Didier Carlier, représentant de la société Euris	non	oui	oui	oui	oui	oui
Gérard Koenigheit, représentant de la société Matignon-Diderot	non	oui	oui	oui	oui	oui
Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris	non	oui	oui	oui	oui	oui
Michel Savart, représentant de la société Finatis	non	oui	oui	oui	oui	oui

Cumul des mandats des administrateurs

Aucun administrateur dont le mandat vient à renouvellement lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2014, n'est en situation de cumul de mandat au regard des recommandations du code AFEP/MEDEF [1].

Activité du Conseil d'administration

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 85,6 %. La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

- Le Conseil d'administration a examiné les comptes au 31 décembre 2012 et du 1er semestre 2013 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire réunie le 22 avril 2013. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars et à fin septembre 2013 ainsi que de la présentation trimestrielle de l'endettement, des financements et des disponibilités. À ce titre, il a en particulier été informé des émissions obligataires et de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) réalisées au cours de l'année ainsi que du refinancement de la ligne de crédit confirmée d'août 2011.
- Le Conseil d'administration a été informé du déroulement du processus de prise de contrôle exclusif de Monoprix ainsi que corrélativement de la procédure d'autorisation devant l'Autorité de la Concurrence. Par ailleurs, il s'est prononcé sur l'opération de renforcement des fonds propres de Monoprix par voie d'émission d'obligations remboursables en actions.
- Le Conseil d'administration a été également tenu informé des termes de l'accord transactionnel conclu avec Monsieur Abilio Diniz.
- Le Conseil d'administration a été avisé du déroulement de la procédure d'offre publique mise en œuvre au sein de la filiale Via Varejo au Brésil ainsi que du projet de partenariat stratégique avec le groupe des Coopérateurs de Normandie-Picardie.
- Le Conseil d'administration a eu communication de la stratégie et du budget 2014.
- Le Conseil a bénéficié de présentations spécifiques sur la situation et l'activité des filiales Éxito, en Colombie, et Franprix ainsi que sur la politique d'égalité hommes/femmes au sein du Groupe.

Rémunération – Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable pour l'année 2013 du Président-Directeur général et fixé sa rémunération variable 2012. Il a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2013 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des comités techniques ainsi qu'au Censeur et à l'administrateur indépendant référent.

Le Conseil a décidé l'attribution d'actions gratuites à des collaborateurs cadres ainsi qu'à des cadres dirigeants du Groupe responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen annuel des conclusions du Comité des nominations et des rémunérations sur la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement concernant la composition et l'organisation du Conseil et des comités, l'indépendance des administrateurs en particulier dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance lors de l'Assemblée générale tenue en 2013.

Le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de son Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a également précisé les missions confiées à l'administrateur indépendant référent (détaillées page 224).

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a eu connaissance des missions semestrielles effectuées par la Direction de l'Audit interne et le Contrôle interne.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des conclusions du Comité des nominations et des rémunérations sur l'examen de la situation de la Société au regard du code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 ainsi que du rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, d'octobre 2013.

Il a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

Comités spécialisés

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ni aucun de ses représentants ne sont membres d'un comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

Comité d'audit

› Composition

Le Comité est composé de quatre membres dont trois indépendants : Messieurs Frédéric Saint-Geours, Gérald de Roquemaurel et Madame Catherine Lucet, membres indépendants, ainsi que Monsieur Gilles Pinoncély, autre personnalité extérieure qualifiée.

(1) Le code AFEP-MEDEF prévoit (i) qu'un dirigeant mandataire social ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, limite non-applicable aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social dans les filiales et participations, détenues seul ou de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquérir et de gérer de telles participations, et (ii) qu'un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères.

Monsieur Frédéric Saint-Geours assure les fonctions de Président du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants d'entreprise et disposent à ce titre de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

› Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de toute opération, de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou ses filiales en terme d'engagement et/ou de risque.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Concernant l'audit des comptes annuels et semestriels, la société veille à réunir le Comité d'audit deux jours au minimum avant le Conseil d'administration appelé à les arrêter.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

› Activité en 2013

Au cours de l'année 2013, le Comité d'audit s'est réuni à six reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des états financiers de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan et les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2013.

Le Comité a examiné la note de la Direction financière et comptable sur les risques et les engagements hors bilan, les documents de prévention de la société Casino, Guichard-Perrachon ainsi que le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a eu communication des conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que des modalités et du calendrier de clôture de l'exercice 2013.

Le Comité a également entendu la Direction de l'Audit interne sur les missions qu'elle a effectuées durant l'année 2013 et sur leurs conditions de déroulement ainsi que sur le plan d'audit pour l'exercice 2014.

Il a fait part de ses observations et de ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi. Il a également été informé des travaux effectués en 2013 par le contrôle interne du Groupe.

En outre, le Comité a émis à deux reprises son avis dans le cadre de la procédure dérogatoire visée à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Comité des nominations et des rémunérations

› Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres, dont trois indépendants : Madame Rose-Marie Van Lerberghe, Messieurs Henri Giscard d'Estaing et Gérald de Roquemaurel, membres indépendants, ainsi que Monsieur David de Rothschild, autre personnalité extérieure qualifiée.

Madame Rose-Marie Van Lerberghe assure les fonctions de Présidente du Comité.

› Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, d'actions gratuites ainsi que la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Il s'assure également de la bonne application des règles de gouvernance d'entreprise et le cas échéant, de l'absence de situation de conflits d'intérêts potentiels.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

› Activité en 2013

Au cours de l'année 2013, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 81,3 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté au Conseil d'administration ses recommandations. Dans ce cadre, il a également mis en œuvre une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil dont les conclusions figurent page 225. Il a été saisi des missions à confier à l'administrateur référent.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts en particulier eu égard au renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2013 du Président-Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2012, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration, des comités spécialisés et au Censeur. Il a en outre émis sa recommandation sur l'attribution à l'administrateur indépendant référent d'un jeton de présence complémentaire.

Il a examiné le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Il a également été saisi de l'attribution d'actions gratuites au profit de cadres du Groupe et aux collaborateurs responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

Le Comité a examiné la situation de la Société au regard du code AFEP-MEDEF de juin 2013 et du rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, d'octobre 2013.

Le Comité a émis ses recommandations dans le cadre du renouvellement du mandat du Président-Directeur général ainsi que de ses limitations de pouvoirs et de ses autorisations annuelles spécifiques.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et rémunérations a souhaité s'appuyer sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

Administrateur référent indépendant

Le Président-Directeur général a souhaité que soit nommé un administrateur référent chargé en particulier de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a ainsi désigné, en date du 11 mai 2012, à cette fonction la Présidente du Comité des nominations et des rémunérations.

L'administrateur référent a pour mission de :

- veiller au respect d'une bonne gouvernance dans l'exercice des fonctions respectives de Président et de Directeur général ;
- s'assurer ainsi du bon fonctionnement et du bon accomplissement des travaux du Conseil au regard en particulier de l'organisation de ses délibérations et de son information ;
- saisir, à titre préventif, le Président de tout risque ou de toute situation de conflits d'intérêts potentiels ;
- réunir à tout moment, s'il y a lieu, le Comité des nominations et des rémunérations sur l'ensemble de ces sujets.

Ainsi, au titre de sa mission annuelle, l'Administrateur référent a organisé, au cours de l'année 2013, une réunion avec l'ensemble des administrateurs indépendants en vue de présenter au Comité des nominations et des rémunérations, un compte rendu sur les conditions d'exercice respectif des deux fonctions de Président et de Directeur général, eu égard aux prescriptions du règlement intérieur et des chartes des Comités, et sur le fonctionnement et des missions accomplies par le Conseil et ses Comités.

Dans ce cadre, elle a rendu compte au Président-Directeur général des observations et recommandations formulées.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur général comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs exclusivement quantitatifs propres à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, consolidés, ainsi que le résultat net part du Groupe sous sa forme "normalisée", en cohérence avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif. Désormais, le versement de la part variable du Président-Directeur général est en plus conditionné en premier lieu à l'atteinte du montant cible de l'objectif de résultat net part du groupe normalisé et ce quelle que soit la performance réalisée par ailleurs pour les deux autres critères de chiffres d'affaires et de résultat opérationnel courant. Si le montant cible du critère de résultat est atteint, la rémunération est déterminée selon la performance réalisée pour chacun des trois critères par rapport aux cibles fixées.

En contrepartie du durcissement des conditions d'acquisition de la rémunération variable, la surperformance est dorénavant récompensée à concurrence de 175 % de la rémunération fixe au lieu de 150 %, étant rappelé que la rémunération variable cible est égale à 100 % de la part fixe, soit 480 000 euros, pour 2013.

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif complémentaire et obligatoire de retraite (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur pour l'ensemble des collaborateurs cadres. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions ni en matière de non-concurrence.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi que le Censeur, décidées par le Conseil d'administration en sa séance du 6 décembre 2013, identiques à celle de l'année précédente, s'établissent comme suit :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros bruts, composé d'une partie fixe de 8 500 euros bruts et d'une partie variable de 16 500 euros bruts maximum depuis l'exercice 2007, versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.
- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros bruts. Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros bruts versé précédemment au titre des fonctions de Président.

- En outre, le jeton de présence versé au Censeur, identique, dans son montant et ses modalités de détermination, à celui des administrateurs, est prélevé sur la dotation globale allouée par l'Assemblée générale aux administrateurs.
- Le montant individuel du jeton de présence complémentaire des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros bruts) et d'une partie variable (13 500 euros bruts maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros bruts maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de jetons de présence des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée. Un jeton de présence complémentaire exceptionnel, fixé à un montant individuel global de 5 000 euros bruts, a été attribué aux membres du Comité d'audit au titre des deux réunions extraordinaires tenues en 2013 dans le cadre de la dérogation à la limitation des pouvoirs de la Direction générale.
- Un jeton de présence complémentaire, fixé à 10 000 euros bruts pour l'année 2013, a été alloué à l'administrateur référent.

Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président-Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, la Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur financier et le Conseiller du Président, également en charge du secrétariat du Conseil, participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité exécutif et les dirigeants des filiales y sont associés ponctuellement.

Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au code AFEP/MEDEF, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La cinquième évaluation depuis 2004 a été mise en œuvre fin 2013 par le Comité des nominations et des rémunérations par une procédure interne par voie d'un questionnaire fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés en fonction des pratiques connues en la matière et adaptés aux spécificités du groupe Casino.

Il est ressorti des appréciations et observations des administrateurs que l'organisation et le fonctionnement du Conseil étaient très satisfaisants et conformes à la réglementation, à l'éthique et aux principes de gouvernement d'entreprise.

Les administrateurs ont toutefois manifesté le souhait que soient renforcées au sein du Conseil la représentation des femmes et l'internationalisation, et que soient poursuivies les interventions ponctuelles des responsables opérationnels du Groupe sur l'activité et la stratégie des filiales.

Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 25, 27 et 28 des statuts de la Société (cf. page 263).

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 33 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 260 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 220, 238 et 261. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 31 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 28.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés à la page 37 ("Risques de liquidité").

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si en raison d'une offre publique, ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

5.4.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Casino sont élaborés à partir du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens, analyses de rapports d'audit et circularisations des questionnaires de l'AMF et questionnaires internes visant à recenser les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

La rédaction s'est également appuyée sur l'étude relative aux rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2012, publiée par l'AMF en novembre 2013.

Le présent rapport a été présenté, pour examen et avis, au Comité d'audit du Conseil d'administration le 14 février 2014 et soumis, conformément à la loi, au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon le 17 février 2014.

1. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport sont ceux applicables à la société mère et à ses filiales contrôlées au sens du Code de commerce, en application du cadre de référence de l'AMF. Comme le précise ce dernier, les dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres de chacune des sociétés et aux relations entre la société mère et les filiales. Grupo Pão de Açucar "GPA", filiale brésilienne dont le groupe est devenu seul actionnaire de contrôle en 2012 a été intégrée à l'ensemble des travaux réalisés sur l'année 2013 par la Direction du Contrôle Interne du groupe Casino.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino s'appliquent aux sociétés dont le contrôle a été acquis au cours de l'exercice, à compter de cette date seulement. Concernant Monoprix, dont la prise de contrôle par le groupe a été constatée en avril 2013, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe ont été déployés progressivement en collaboration avec l'équipe locale dédiée.

2. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La Direction générale, au travers de son Comité exécutif, a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Conseil d'administration de la société mère Casino, Guichard-Perrachon prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, détecter et prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres, un rôle de surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser les analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toute question relative à la gestion des risques ou au contrôle interne.

Il a également un rôle de suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'entreprise. Une "Charte du Comité d'audit" encadre et détaille les attributions de ce Comité.

Le service Contrôle interne Groupe a pour mission de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de contrôle interne.

Ses travaux portent principalement sur :

- l'assistance aux dirigeants dans l'identification des risques majeurs des entités du Groupe ;
- la rédaction de procédures générales et de matrices de risques, dans lesquelles sont définis les contrôles clés à mettre en œuvre ;
- l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles pour améliorer et optimiser les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, en place ou à déployer ;
- l'analyse ponctuelle de problématiques identifiées par les directions opérationnelles ou fonctionnelles impliquant des déficiences de contrôle interne ou des évolutions significatives de processus ou de systèmes d'information.

L'équipe centrale travaille en collaboration avec des équipes de contrôleurs internes dans les diverses entités, soit environ une cinquantaine de collaborateurs dédiés.

Le Comité de prévention des risques (CPR), la Direction Assurances du groupe Casino et la Direction des risques juridiques, créée en 2013, sont également acteurs de la gestion des risques, tout comme les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels qui ont pour mission de faire fonctionner les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en travaillant à leur amélioration continue.

Enfin, sont impliqués dans la surveillance du contrôle interne, le service Audit interne Groupe et les services d'Audit interne des entités, dont les missions sont décrites dans un paragraphe dédié de la partie "Surveillance" du présent rapport.

3. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

4. Principes généraux de gestion des risques

4.1. Définition de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Casino comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe. Ce dispositif vise à permettre aux dirigeants sinon de faire disparaître ces risques, du moins de les maintenir à un niveau acceptable pour la Société.

4.2. Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise plus particulièrement à contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

4.3. Composantes de la gestion des risques

4.3.1. Cadre organisationnel

Au sein du groupe Casino, la gestion des risques est décentralisée sous le pilotage de la Direction générale de la société mère ; ainsi les Directeurs de chaque entité ont pour missions d'identifier, analyser et traiter les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Ils sont accompagnés dans leur mission par la Direction du Contrôle interne Groupe qui a initié et suivi le déploiement, auprès de l'encadrement de chaque entité, d'un outil de pilotage des risques majeurs visant à faciliter le recensement de ces derniers, l'identification des activités de contrôle interne déjà en place, et la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer le dispositif de contrôle interne. Cet outil, dont le contenu est défini par le Comité de direction de chaque entité, a vocation à être utilisé comme un outil de pilotage. S'agissant de l'intégration de nouvelles entités au dispositif, l'outil est effectivement déployé après l'éventuel délai nécessaire à la gestion de contraintes administratives, organisationnelles ou opérationnelles locales.

Par ailleurs, le Comité de prévention des risques a pour missions de participer à la démarche de maîtrise des risques à l'échelle de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence du processus global de prévention des risques pouvant avoir un impact majeur sur la réalisation de la stratégie de l'entreprise, l'atteinte de ses objectifs ou plus généralement sur sa pérennité.

Il réunit tous les deux mois, les représentants du Comité exécutif, des grandes directions fonctionnelles (Juridique, DRH, Direction financière, Audit et Contrôle interne) et opérationnelles (Direction des enseignes, Supply Chain, Centrale d'Achat, Immobilier).

Il collabore au plus près avec la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et échange également avec les filiales où des CPR ont également été créés (Vindémia, Libertad, Monoprix).

Enfin, il existe une cellule *ad hoc*, dédiée à la gestion de crise, "Cellule de crise Groupe", qui réunit des représentants de la Direction générale et, au cas par cas, toutes compétences, internes ou externes, nécessaires à son bon fonctionnement.

4.3.2. Processus de gestion des risques

Identification des risques

Le groupe Casino est confronté à diverses natures de risques, parmi lesquels des risques de marché, des risques opérationnels et des risques juridiques. Ces risques sont décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du rapport annuel.

Chaque entité a pour mission de cartographier les risques majeurs qui existent au niveau de ses activités et est, comme spécifié précédemment, assistée ponctuellement dans cette identification par la Direction du Contrôle interne Groupe.

Analyse des risques

Les risques identifiés au sein de chaque entité doivent être analysés et quantifiés sous la responsabilité des Directeurs d'entité. La cartographie des risques, ainsi définie, est à la base des travaux de la Direction du Contrôle interne Groupe. La mission et les travaux du service Contrôle interne Groupe sont décrits dans la partie "Organisation" du présent rapport.

Les risques sont revus régulièrement au cours des missions de la Direction de l'Audit interne Groupe, qui les évalue de manière indépendante en fonction de leur impact et de leur occurrence ainsi qu'au regard du dispositif de contrôle interne existant.

Traitement des risques

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à réduire les risques, identifiés par le management de chaque entité et au niveau du Groupe, dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

En outre, les différents outils d'identification et d'analyse des risques font l'objet d'un suivi au niveau de chaque entité, laquelle construit des plans d'action destinés à réduire ces risques. La Direction du Contrôle interne Groupe peut être sollicitée pour la mise en place des moyens nécessaires à leur réduction. Elle effectue en outre des actions de sensibilisation aux risques de fraude et de corruption incitant les dirigeants de chaque entité à un renforcement continu dans la maîtrise de ces risques.

L'analyse par l'Audit interne Groupe des risques inhérents aux activités des entités et de la mise en œuvre du contrôle interne y afférent, permet l'identification des risques résiduels, éventuellement significatifs, générant des recommandations visant à la mise en place de plans d'action de maîtrise de ces risques. Des missions de suivi d'audit ont pour but de s'assurer de la réduction effective des risques ainsi identifiés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le risque de crise, chaque entité a la charge d'organiser un plan de continuité d'activité et de mettre en place des processus de remontée des informations critiques et de gestion de ces événements. Le management local peut, en outre, s'appuyer sur la Cellule de crise du Groupe.

La Direction Assurances du Groupe est responsable, pour les entités où la législation nationale le permet, de la couverture des risques assurables. Elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est aussi impliquée de façon transverse dans la gestion opérationnelle ainsi que dans la prévention de tous les sinistres.

Cette Direction intervient directement pour la souscription des assurances des entités françaises. Elle coordonne et supervise le suivi des programmes assurances locaux, souscrits par les filiales internationales.

Elle est également impliquée dans le suivi de tous les sinistres et est destinataire des informations en provenance des entités, relatives aux événements et évolutions dans l'entreprise susceptibles de modifier les conditions des assurances souscrites.

4.3.3. Pilotage en continu du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques fait l'objet d'une surveillance et d'une revue régulières par les dirigeants de chaque entité. L'Audit interne participe de cette surveillance au travers de ses missions.

5. Principes généraux de contrôle interne

5.1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein du groupe Casino, un dispositif, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de chacune des entités, leur permettant de contribuer à la maîtrise de leurs activités, à l'efficacité de leurs opérations et à l'utilisation efficiente de leurs ressources. Il vise également à prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de chacune des entités, qui pourraient les empêcher d'atteindre leurs objectifs. La Direction du Contrôle Interne Groupe intervient en support de chacune des entités dans la définition et la mise en œuvre de leur dispositif de contrôle interne.

5.2. Objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

5.3. Composantes du contrôle interne

5.3.1. Préalables au contrôle interne

Fixation et communication des objectifs

Au sein du groupe Casino, les objectifs stratégiques et financiers de l'entreprise sont fixés par la Direction générale de la société mère dans un plan triennal revu intégralement tous les ans et dont la première année constitue le budget.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la Stratégie et du Plan qui :

- coordonne l'établissement des plans à trois ans des différentes entités et s'assure de leur cohérence et de leur adéquation avec la stratégie du Groupe ;
- réalise, en liaison avec les directions financières des entités, la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements, d'allocation des moyens financiers et de gestion de la dette financière ;
- assure, en liaison avec la Direction financière Groupe, notamment le Contrôle de Gestion, le suivi de la réalisation du plan triennal qui fait l'objet d'une actualisation périodique avec l'intégration des résultats réels enregistrés ;
- contribue, en liaison avec le Comité exécutif et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'action correctifs et assure leur suivi.

Règles de conduite et d'intégrité

En 2011, le groupe Casino a publié une charte éthique Groupe, comprenant neuf principes éthiques fondamentaux, et engageant l'entreprise auprès des collaborateurs et des parties prenantes avec lesquels il interagit. Cette charte, applicable à l'ensemble des filiales du Groupe, couvre les engagements pris en 2009 dans le cadre de l'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations unies. Elle est prise en compte dans le référentiel d'attitudes et comportements managériaux, déployé auprès des équipes de management.

5.3.2. Organisation

Du fait de sa dispersion géographique et de la diversité de ses activités, l'entreprise est décentralisée, ce qui permet une meilleure prise en compte des caractéristiques locales de chaque entité et accroît l'efficacité dans la prise de décision.

La mise en œuvre de la stratégie définie est ainsi sous la responsabilité des Directeurs d'entités dans les entités françaises et, pour les entités internationales, sous celle des Directeurs généraux de pays. La Direction de la Coordination internationale intervient en support de ces entités internationales. Elle est notamment en charge du suivi de leurs résultats mensuels, de l'élaboration de leurs plans de succession au niveau du Top Management, de la mise en place de synergies et du partage de bonnes pratiques entre les entités et elle est accompagnée, pour les sujets liés à l'expansion externe, de la Direction du Développement et des Participations.

Enfin, chaque entité possède ses propres fonctions support, en relation fonctionnelle avec la Direction Groupe correspondante.

Responsabilités et pouvoirs

› Séparation des fonctions

Chaque entité construit son organisation afin que la séparation des fonctions soit respectée. Cette organisation est matérialisée par des organigrammes. Les organigrammes de tête des principales fonctions opérationnelles et fonctionnelles sont accessibles dans l'intranet de l'entreprise.

› Délégations de pouvoirs et de responsabilités

La gestion et le suivi des chaînes de délégations de signatures et responsabilités, en adéquation avec le droit local, sont réalisés et administrés par les Directions juridiques et les Directions des Ressources humaines. Les principes directeurs relatifs aux chaînes de délégations sont définis par la Direction juridique, garante de leur contenu. La Direction des Ressources humaines en assure la mise en place et le suivi.

Politique de gestion des ressources humaines

La politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques structurées de recrutement et de gestion de carrières pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par la société mère.

Le Groupe mène également des politiques de formation concernant, notamment, les domaines du management, du développement personnel et des métiers de l'entreprise.

Afin d'assurer la motivation des collaborateurs, la politique de rémunération dans les entités du Groupe répond à une analyse du positionnement des salaires proposés par le Groupe par rapport au marché et sur des principes d'équité interne.

La conformité des pratiques managériales au référentiel des attitudes et comportements managériaux est évaluée, chaque année, dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation et conditionne, pour partie, le montant de rémunération variable perçu par les cadres.

Enfin, en 2013, des accords d'entreprise ou de Groupe, sur différents périmètres et thèmes dont le contrat de génération ou l'accord sur la prime de partage des profits ont été respectivement signés et reconduits ; le Label Égalité a également été obtenu en octobre 2013, illustrant ainsi la qualité et l'intensité du dialogue avec les organisations syndicales et un strict respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Systèmes d'information

Le groupe Casino développe un modèle cible s'appuyant principalement sur deux progiciels de gestion intégrés reconnus sur le marché, l'un pour les fonctions administratives, l'autre pour les fonctions commerciales. Ce modèle englobe aussi des standards et référentiels informatiques afin de s'assurer que les systèmes d'information sont adaptés aux objectifs actuels et futurs du Groupe. La diffusion de ces bonnes pratiques doit aussi permettre de renforcer la sécurité physique et logique, la conservation des informations archivées, la gestion sécurisée des accès et la continuité opérationnelle.

Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Il existe des procédures de contrôle interne dans le Groupe pour les processus clés de l'entreprise tels que Comptabilité (déclinée en 17 sous procédures classées en quatre processus : suivi des normes, enregistrement des transactions, clôture et production des comptes sociaux, et production des comptes consolidés) ou Achats (déclinée en 26 procédures classées en cinq processus : définition des assortiments, identification/négociation et référencement des fournisseurs, suivi des engagements contractuels, qualité/hygiène/sécurité et environnement, et frais généraux et services). Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les principes à respecter. Ces procédures sont diffusées sur les sites Intranet et autres bases documentaires des diverses entités ou, le cas échéant, laissées à disposition dans les établissements.

5.3.3. Diffusion interne d'informations

Pertinence et fiabilité des informations

Les équipes de Contrôle de Gestion de toutes les entités utilisent les normes IFRS pour construire le rapport de gestion mensuel standardisé transmis au Groupe. La consolidation de ces rapports par le Contrôle de Gestion Groupe permet de piloter l'activité, et d'analyser les écarts par rapport aux données prévisionnelles et aux données de l'exercice précédent.

Diffusion des informations

› Délai de diffusion des informations

Les délais de circulation de l'information sont prévus pour permettre une réaction appropriée de la part des acteurs concernés.

› Mode de diffusion

Les systèmes d'information, sites Intranet, bases de données et autres modes de communication qui existent dans le Groupe permettent de faire circuler l'information mais également de centraliser et diffuser les procédures applicables aux activités.

Dans le cas de situations susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe, une procédure précise les modalités de gestion de crise. Un outil de remontée d'informations est utilisé sur un certain nombre d'entités, pour permettre une communication rapide vers la Direction générale.

› Confidentialité

Tous les collaborateurs du groupe Casino sont soumis à une obligation de confidentialité pour les informations utilisées dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, les salariés amenés à détenir des informations privilégiées dans le cadre de leur fonction font l'objet d'un recensement et d'une information personnelle. Ces salariés sont répertoriés sur une liste d'initiés permanents, établie par la Direction juridique Groupe, conformément au règlement général de l'AMF.

5.3.4. Activité de contrôle

Conformité aux lois et règlements

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques juridiques décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

› Organisation

La Direction juridique Groupe s'assure de la conformité des activités du Groupe aux lois et règlements. Elle a mis en place une ligne de reporting concernant les dossiers juridiques significatifs à destination de la Direction générale. Par ailleurs, elle œuvre au partage et à la diffusion des bonnes pratiques entre les différentes entités opérationnelles.

Dans chaque entité du périmètre consolidé, des services juridiques dédiés, veillent à la mise en conformité aux lois et règlements applicables sous la responsabilité du Directeur juridique Groupe.

Le droit fiscal relève d'une Direction rattachée à la Direction financière du groupe Casino. Ses principales fonctions et missions revêtent un caractère d'assistance aux entités opérationnelles du Groupe en France ainsi qu'aux filiales étrangères. La veille réglementaire ainsi que le suivi de l'évolution de tous les types d'impôts et taxes dans le périmètre du Groupe sont gérés par elle.

Plus généralement, la Direction fiscale s'attache, avec l'appui de la Direction financière, à établir, faire connaître, diffuser et mettre en place dans le Groupe l'ensemble des bonnes pratiques de gestion fiscale qui lui semblent pertinentes. Par ailleurs, la gestion et le suivi des contrôles et contentieux fiscaux lui incombent.

Afin de mener à bien ses missions, la Direction fiscale dispose d'outils de reporting Groupe (France et international) dont la mise à jour est, selon les cas, annuelle ou semestrielle.

Enfin, selon la taille des entités opérationnelles ou des filiales, des équipes fiscales dédiées existent ou, à défaut, des correspondants opérationnels sont identifiés.

› Connaissance des règles applicables

La veille juridique est assurée au niveau de chaque entité par les juristes qui peuvent se faire assister, le cas échéant, par des cabinets externes.

Les juristes disposent, pour l'accomplissement de leur tâche, d'accès aux bases de données et revues spécialisées leur permettant de prendre connaissance des évolutions de manière quotidienne.

La veille juridique en matière de droit social est assurée par les Directions Ressources humaines et les services juridiques.

› Transcription des règles

Les juristes ont pour mission de faire connaître et respecter les règles juridiques applicables aux diverses entités. Pour ce faire, ils établissent des consultations, des procédures-type ou des notes d'informations relatives aux obligations légales et réglementaires applicables au Groupe.

› Information et formation des collaborateurs sur les règles qui les concernent

La documentation établie par les juristes est mise à disposition des responsables opérationnels sur un site interne auquel ces derniers ont accès, dans un but didactique en vue du respect des lois et règlements.

En outre, la Direction juridique Groupe travaille en étroite collaboration avec le Comité de prévention des risques (CPR) afin de mener des actions de sensibilisation aux risques juridiques auprès des opérationnels et des fonctionnels du Groupe. Elle diffuse des procédures et dispense des formations auprès des collaborateurs.

› Contrôle de la conformité des activités à la réglementation

Les dirigeants des entités et leurs délégataires sont responsables de la conformité de leurs activités. Le contrôle de la conformité incombe aux équipes d'audit interne opérationnel. Les litiges sont suivis par chaque service juridique avec l'appui, au besoin, d'experts externes et de la Direction juridique Groupe. Les entités françaises adressent un reporting mensuel sur l'évolution des litiges à cette dernière.

Chaque service juridique a en charge de contrôler, dans son périmètre de rattachement, la conformité des opérations aux lois et règlements en vigueur.

Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale

› Diffusion des instructions et orientations de la Direction générale

Comme énoncé précédemment, les objectifs du Groupe sont définis par la Direction générale et partagés avec les Directeurs d'entités, la Direction de la Stratégie et du Plan ayant pour mission de vérifier l'adéquation du plan avec les objectifs de la Direction générale. Chaque entité a la charge de décliner les objectifs applicables à ses propres activités et au niveau de ses établissements. Pour les filiales internationales, le processus implique la Direction de la Coordination internationale qui s'assure de la cohérence des objectifs et des différents projets.

› Suivi de l'application des instructions et orientations

De nombreux indicateurs clés de performance permettent d'assurer le suivi de la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction générale et de mesurer les écarts existant avec ses objectifs. La fréquence de remontée des indicateurs est définie en fonction du type d'information. Les systèmes de remontée des informations comptables et financières sont utilisés pour suivre la performance consolidée du Groupe et son détail par entité.

La Direction générale reçoit un rapport mensuel établi par le Contrôle de Gestion Groupe, qui récapitule les principaux indicateurs de performance et de gestion et comporte les états financiers usuels, au niveau consolidé, et par entité. Ce rapport mensuel inclut des commentaires sur la tenue des objectifs et rend compte des principales actions en cours.

Les données du rapport mensuel font l'objet de revues d'activité formalisées entre la Direction de l'entité et la Direction générale du Groupe en vue de permettre un pilotage adapté. Les travaux d'analyse du Contrôle de Gestion Groupe sont également transmis à la Direction générale dans des comptes rendus réguliers.

La gestion du Besoin en Fonds de Roulement fait l'objet d'un suivi particulier et d'un rapport mensuel émis par le Contrôle de Gestion Groupe, du fait des métiers du Groupe et de leur incidence sur la dette financière nette de l'entreprise.

L'ensemble des données est remonté afin de permettre à la Direction générale de suivre l'atteinte des objectifs annuels qu'elle a fixés. Ce processus vise également à mettre en œuvre des plans d'action correctifs lorsque cela est nécessaire.

Si besoin, le Contrôle de Gestion Groupe peut également apporter son appui aux entités, sous forme de missions d'assistance, en proposant des analyses de situation et des recommandations.

Un processus de réestimation des prévisions annuelles est réalisé périodiquement pour prendre en compte les évolutions propres à chacune des entités et réajuster les cibles de fin d'année.

Enfin, un Comité investissement Groupe a pour responsabilité de valider et piloter les projets d'investissement du Groupe en lien avec les budgets alloués.

Sur une base hebdomadaire, après avis du Comité investissement Groupe, la Direction de la Stratégie et du Plan soumet à la Direction générale pour validation, les projets d'investissements des entités au-delà d'un certain seuil. La validation de la Direction générale est ensuite transmise au Comité d'investissement Groupe.

Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs

Les activités de contrôle décrites ci-après ont notamment pour objectif de répondre aux risques opérationnels décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

› Processus visant à la sécurité des biens et des personnes

La sécurité des biens et des personnes fait l'objet d'un processus de contrôle permanent dont la responsabilité est exercée par différentes directions dans chacune des entités, et notamment les Directions techniques et Directions d'exploitation. Ces différentes directions s'appuient, le cas échéant, sur des prestataires experts des domaines concernés.

› Processus de gestion des immobilisations

Les constructions pour lesquelles le Groupe a la maîtrise d'ouvrage se réfèrent à des cahiers des charges établis en collaboration avec des experts, dans le respect des réglementations applicables et conformément aux objectifs fonctionnels et opérationnels assignés à la construction.

L'intégralité du processus de construction fait l'objet d'un suivi par le maître d'ouvrage délégué qui s'assure particulièrement du respect des conditions contractuelles, notamment des délais et de la qualité des prestations, et de la maîtrise de budget prévisionnel.

Le patrimoine immobilier du groupe Casino fait l'objet d'un suivi technique et administratif, et d'une maintenance régulière afin d'en permettre une exploitation commerciale efficiente.

Les autres immobilisations (matériels, installations et agencements) font l'objet d'un suivi technique afin d'en permettre une correcte utilisation, et d'un suivi comptable visant à contrôler la fiabilité de la production comptable et des bases de calcul utilisées pour différents impôts.

› Processus de protection des enseignes

Les baux commerciaux des entités sont rédigés dans le respect des exigences du Groupe afin de s'assurer que des garanties ont été prises contre le risque d'éviction. Ils font l'objet d'un suivi par les équipes en charge de la gestion immobilière qui a pour objectif d'assurer leur renouvellement à échéance.

L'affiliation et la franchise représentant une activité importante du Groupe, la Direction juridique Groupe s'assure de l'efficacité de la contractualisation, et les opérationnels, du suivi des franchisés.

La maîtrise des risques inhérents à l'activité, notamment risques juridiques, s'appuie sur une solide culture précontentieuse des équipes de développement et par des activités de contrôle dans la construction et la mise en œuvre des contrats.

› Processus de protection de la propriété intellectuelle

L'intégralité des marques utilisées par le groupe Casino est enregistrée auprès des offices de marques aux fins de protection juridique, en France ainsi que dans les pays dans lesquels l'entreprise dispose d'une activité ou est susceptible d'en développer une.

En outre, la Direction juridique Groupe est en charge de la politique de protection préventive et défensive et s'appuie sur des prestataires externes en charge de surveiller les dépôts par des tiers de marques identiques ou similaires aux principales marques du Groupe et, le cas échéant, engager des procédures d'opposition.

› Processus de protection de l'image

La communication institutionnelle externe du Groupe est préparée et mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction de la Communication du Groupe. Le processus de validation des informations diffusées par la Direction de la Communication Groupe inclut systématiquement un contrôle de la part de la Direction générale avant diffusion. Les entités qui disposent d'un service de communication décentralisé travaillent sous l'autorité et la responsabilité de la Direction de la Communication Groupe dès lors que l'image du groupe Casino peut être impactée.

La Direction de la Communication Groupe est également en charge de gérer le risque image du groupe Casino. Elle contrôle les informations circulant sur le Groupe, particulièrement dans le périmètre de la blogosphère. Le processus de réaction mis en œuvre est adapté à chaque situation.

› Processus de gestion des marchandises

La définition de la stratégie Achats, tant en matière d'assortiment que de fournisseurs, s'appuie sur des analyses du marché et reprend les orientations stratégiques de l'entité. Des plans d'action visant à obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne sont définis sur la base d'analyses internes ou externes.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par les acheteurs dans le cadre des lancements d'appels d'offres, référencements et déréférencements, pour identifier et réduire les risques liés à la dépendance économique vis-à-vis des fournisseurs.

Enfin, des indicateurs de performance sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

La Direction de la Qualité Groupe définit une politique qualité pour les produits de marque Casino et assimilés. Sur demande, elle forme et/ou diffuse les bonnes pratiques concernant la qualité et la sécurité des produits pour les autres entités afin d'impliquer tous les acteurs dans la démarche de qualité du Groupe.

À partir de 2011, les échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des pays du Groupe ont permis de fonder la construction d'une politique internationale de la qualité, incluant la définition d'indicateurs de performance communs, ainsi qu'une Charte Qualité, laquelle a été partagée et diffusée à toutes les entités en 2012.

La Direction de la Qualité Groupe définit et met en œuvre des moyens de contrôle des produits et des fournisseurs pour les produits de marque Casino et assimilés, premiers prix sous charte Casino et import direct.

Les procédures Qualité prévoient la réalisation d'audits sur les sites de production des fournisseurs du Groupe, notamment pour les produits de marque Casino.

Enfin, il existe des actions dans les entités du Groupe destinées à la sauvegarde des stocks. La protection des stocks est assurée par différents processus à savoir la sécurisation des entrepôts, équipements et marchandises, la réception et l'expédition des marchandises, le suivi des normes relatives aux produits dangereux ou réglementés.

Les stocks font l'objet d'inventaires, notamment dans le cadre du processus de clôture des comptes. Ces inventaires permettent de réaliser un suivi d'indicateurs de performance et, le cas échéant, de détecter des anomalies éventuelles sur les flux de marchandises.

› Processus de gestion des actifs et flux financiers

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques de marché décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

Les flux financiers sont gérés via des procédures visant à sécuriser les encaissements. C'est notamment le cas pour les décaissements pour lesquels il existe des processus d'habilitations de signatures dans les entités du Groupe et une obligation de double signature pour les flux financiers externes. Les flux financiers entrants et sortants sont contrôlés au travers de rapprochements entre les données bancaires et les données comptables.

La gestion de la trésorerie et le contrôle des politiques de financement et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction du Corporate Finance Groupe et, sous sa responsabilité, par les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties. Le suivi des opérations significatives est individualisé, en fonction du risque pays.

Un guide, défini par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement et de couverture des opérations est diffusé aux Directions financières locales. Ce guide précise à la fois les modalités de financement des filiales, les partenaires bancaires privilégiés, les produits de sécurisation qu'il convient d'utiliser ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires. L'actualisation du guide est réalisée sous la responsabilité du Directeur du Corporate Finance Groupe, y compris son adaptation aux problématiques locales de chacune des filiales du Groupe.

La situation de trésorerie (positions et prévisions de trésorerie) des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi hebdomadaire dans des reportings transmis à la Direction générale. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel incluant également des plans d'actions lorsque des risques sont identifiés. Ce reporting est adressé à la Direction générale.

5.3.5. Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'autorité de la Direction générale et se décline au travers de plusieurs organes. Les membres du Comité exécutif sont régulièrement informés des dysfonctionnements éventuels du dispositif de contrôle interne par la transmission, en fonction de leur périmètre de responsabilité, des rapports d'audit et de contrôle interne. Ils veillent ainsi à l'adéquation de ce dispositif aux activités et à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Surveillance du dispositif par l'encadrement

L'encadrement joue au quotidien un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est notamment chargé de mettre en place des plans d'action correctifs et de remonter, le cas échéant à la Direction générale, les dysfonctionnements significatifs.

Évaluation du dispositif par l'Audit interne

Le service Audit interne Groupe et les services d'audit des entités, au travers de leurs travaux d'évaluation du contrôle interne, réalisent un examen régulier du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne Groupe est chargé d'assister la Direction générale et les différentes entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités, en matière de supervision du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est également un interlocuteur du Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon et répond à toute sollicitation de sa part.

L'Audit interne Groupe s'appuie sur une équipe d'Audit interne centrale et, au travers d'un lien fonctionnel, sur des équipes d'Audit interne en France et à l'international. L'ensemble des équipes centrale et locales compte près de cent collaborateurs.

Les missions d'audit interne réalisées par l'équipe centrale sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par le service Audit interne Groupe sur la base d'une analyse des risques Groupe, de l'application du principe de cycle d'audit sur les processus clés des activités du Groupe et du recensement des problématiques majeures identifiées par les dirigeants de chacune des entités ou des directeurs de départements du périmètre.

Les services d'Audit des entités formalisent également des plans d'audit annuels soumis pour validation aux Directions générales concernées et, le cas échéant, pour examen par leur propre Comité d'audit. Ces documents sont également remontés vers la Direction Audit et Contrôle interne Groupe.

Ainsi le plan d'audit annuel présenté au Comité d'audit Groupe pour l'année à venir comporte 3 types de catégories de missions existent :

- catégorie A : missions réalisées directement par l'Audit Interne Groupe.
- catégorie B : missions dont la réalisation opérationnelle sera confiée aux équipes d'audit interne locales ou à des prestataires externes mais qui feront l'objet d'un suivi spécifique par l'audit interne Groupe et d'une restitution auprès du Comité d'audit Groupe.
- catégorie C : missions d'audit opérationnel ou missions transverses d'intérêt purement local, et qui ne feront donc pas l'objet d'une restitution au Comité d'audit Groupe.

La Charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, décrit les modalités d'intervention du service Audit interne Groupe. Cette charte a été reprise et déclinée au niveau des équipes d'audit des entités. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'Institute of Internal Auditors (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit de l'équipe centrale.

L'ensemble des rapports de l'Audit interne Groupe est transmis à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, conformément aux modalités définies par la charte de l'Audit interne.

Surveillance par l'Audit externe

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

Par ailleurs, l'Audit externe est amené à échanger régulièrement avec la Direction Audit et Contrôle interne Groupe, ainsi qu'avec le Comité d'audit.

Veille active sur les meilleures pratiques de contrôle interne

La Direction de l'Audit et du Contrôle interne Groupe est impliquée dans une démarche de veille active des meilleures pratiques de contrôle interne développées au sein des entités du groupe Casino ou partagées sur la place.

6. Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière publiée

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de l'information comptable et financière ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et des autres informations communiquées au marché ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la société mère et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

6.1. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

6.1.1. Organisation générale

Les fonctions comptables et financières sont décentralisées dans chacune des entités afin de permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales. Toutefois, certaines entités sous-traitent une partie de leurs opérations à des services partagés. Le Groupe favorise l'organisation des services comptables par processus, ce qui permet une meilleure homogénéisation des traitements, séparation des tâches, mise en œuvre de contrôles et application des procédures.

Les Directions Comptabilité, Contrôle de gestion et Corporate Finance existant au niveau Groupe assurent le suivi et le pilotage des fonctions locales. Les fonctions de niveau Groupe assurent également la consolidation des données de l'ensemble du périmètre et prennent en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par le groupe Casino.

Les Directeurs généraux et responsables financiers de chacune des entités contrôlées s'engagent annuellement dans des lettres d'affirmation internes dites "lettres de conformité", sur la fiabilité de la production comptable et financière de leur entité ainsi que sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions des Commissaires aux comptes relatives à leurs travaux.

Dans cette perspective, le Comité s'informe et suit le processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues ;
- de l'intervention de l'Audit externe.

6.1.2. Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées localement correspondent à la réglementation en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Dans le cadre du processus de consolidation, chaque entité du Groupe transmet aux Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion du Groupe, les éléments constitutifs de sa comptabilité en normes IFRS, notamment compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, situation nette de trésorerie et divers indicateurs clés de performance.

Les Directions Comptabilité et Contrôle de gestion Groupe ont élaboré et diffusé un "Guide du reporting financier" qui vise à fiabiliser cette information en assurant son homogénéité de traitement. Ce guide présente les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, les retraitements de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Il est diffusé à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable pouvant impacter les principes comptables du Groupe, notamment les IFRS ; les évolutions réglementaires ayant un impact sur les procédures comptables Groupe font l'objet de notes d'informations.

En matière fiscale, des audits de validation sont réalisés sur les résultats fiscaux à la clôture. Les opérations majeures de l'exercice sont analysées sous l'angle fiscal. Enfin, un travail de veille législative, jurisprudentielle et réglementaire, donne lieu à des réunions d'information sur l'actualité fiscale et à la diffusion de notes de procédures.

6.1.3. Outils

Chaque entité utilise les outils nécessaires au traitement et à l'élaboration de l'information comptable et financière, en lien avec la Direction Comptable Groupe.

Suite au déploiement en France de nouveaux systèmes et organisations comptables, une attention particulière a été portée au principe de séparation des tâches. Ce sujet a fait l'objet en 2013 d'un chantier dédié de redéfinition des rôles et autorisations alloués à chaque utilisateur. Ce travail se prolongera sur 2014.

Les données comptables et financières, retraitées aux normes du Groupe et en conformité avec le référentiel international IFRS, sont remontées des entités au Groupe par le biais d'un logiciel unique de consolidation statutaire et de reporting financier, déployé dans une nouvelle version en 2011, permettant notamment d'identifier les utilisateurs de l'outil, de renforcer l'authentification pour les accès distants, et de renforcer la sécurité et la pérennité de l'application.

L'administration de ce système de reporting Groupe est assurée par une cellule dédiée.

6.2. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

6.2.1. Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La Direction de chaque entité a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée. Elle met en œuvre la séparation des tâches dans les processus amont, de production comptable et d'arrêté des comptes, en vue de prévenir notamment fraudes et irrégularités comptables et financières, et positionne des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

6.2.2. Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée

Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières et comptables

Les processus de production comptable et d'arrêté des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information financière et comptable publiée. De plus, afin de produire l'information dans des délais courts, il est fait recours à des processus de clôtures anticipées visant à maintenir la qualité et la fiabilité des informations.

L'essentiel des écritures de mise aux normes comptables Groupe est effectué par les entités sur la base des instructions transmises par la Direction des normes et doctrines comptables du groupe. Les Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion du Groupe, en charge d'assurer la veille comptable, ont également mis en place des formations en vue d'accompagner les entités dans l'utilisation de l'outil de reporting et l'exploitation du "Guide de reporting financier", afin de garantir la qualité des informations collectées et la fiabilité de l'information financière et comptable.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques à la fois sur les données locales et consolidées.

Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations est effectuée par la Direction Comptabilité Groupe. Celle-ci est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation…).

Conformément aux dispositions légales, la société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes, mandaté en 2010 dans sa composition actuelle. Ces derniers s'appuient sur la validation de toute l'information comptable, incluant les retraitements de consolidation par leurs réseaux d'auditeurs externes locaux, intervenant auprès des diverses filiales. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

La Direction Comptabilité assure l'interface avec les auditeurs externes des diverses entités du Groupe. Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes du Groupe sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction de la Communication financière du Groupe a pour objectif de donner à la communauté financière une bonne lisibilité de la stratégie, du modèle économique et des performances du Groupe, au travers de la diffusion au public d'une information exacte, précise et sincère.

Les données financières sont préparées et validées par les services de comptabilité et de contrôle de gestion, préalablement à leur publication.

Les services juridiques et comptables contribuent en outre à la réalisation du Document de Référence et du rapport de gestion.

Dans le cadre des publications de résultats ou de communiqués d'opérations financières ou stratégiques, le Conseil d'administration prend connaissance de ces supports et fait part de ses commentaires éventuels. Le Comité d'audit examine préalablement les communiqués relatifs aux comptes annuels et semestriels. Les publications de chiffres d'affaires et de résultats sont soumises, avant diffusion, aux Commissaires aux comptes qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

La communication financière auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés est assurée par différents canaux de diffusion :

- avis financiers et communiqués de presse ;
- conférences téléphoniques lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ;
- rendez-vous avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de "*roadshows*", conférences et entretiens physiques ou téléphoniques organisés en France et à l'étranger ;
- informations financières lors de l'Assemblée générale ;
- Document de Référence et rapport d'activité et de développement durable ;
- site Internet corporate du Groupe.

La Direction de la Communication financière est également impliquée dans le processus de fixation du calendrier et de relecture de la communication financière des filiales cotées dont le groupe Casino a le contrôle et s'assure ainsi de la cohérence entre les divers supports émanant du Groupe.

7. Conclusion

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue, visant à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe.

Ces dispositifs sont revus régulièrement en raison de la diversité des opérations, métiers et implantations du Groupe, et de l'évolution de son périmètre d'activité. L'objectif du groupe Casino est ainsi de poursuivre l'optimisation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne existants.

5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Gérard Badin Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres
Daniel Mary-Dauphin

5.6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.

À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.

5.6.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 1 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations (cf. paragraphes "Comités techniques – Dispositions communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après).

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Article 2 - Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Toutefois, un administrateur participant par visioconférence ou télécommunication au Conseil, dans les conditions ci-après fixées, ne peut pas représenter un autre administrateur.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence ou par télécommunication d'un administrateur qui en fait une demande motivée.

Les moyens de visioconférence et de télécommunication doivent au moins transmettre la voix du participant et satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue et simultanée. Ils doivent également garantir la confidentialité des délibérations.

Ainsi, la visioconférence doit permettre de visualiser par l'intermédiaire à la fois d'une caméra et d'une transmission simultanée de la voix, les personnes qui assistent par ce moyen au Conseil d'administration. Le dispositif employé doit également permettre tant à la ou aux personnes qui participent par ce moyen qu'aux personnes physiquement présentes à la réunion leur reconnaissance effective et mutuelle.

La télécommunication est l'utilisation d'un système de conférence téléphonique permettant aux personnes physiquement présentes à la réunion et au(x) interlocuteur(s) qui assiste(nt) au Conseil par téléphone de reconnaître, sans aucun doute possible, la voix de chacun des intervenants.

En cas de doute, ou de mauvaise réception, le Président de séance est autorisé à décider la poursuite de la réunion du Conseil sans tenir compte, dans le calcul du quorum et de la majorité, du ou des interlocuteurs dont la présence ou la voix ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de sécurité, à la condition que le quorum demeure suffisant avec les administrateurs restants. En outre, le Président peut également décider d'interrompre la participation au Conseil de l'administrateur concerné en cas de dysfonctionnement technique au cours de la réunion des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne permettant plus de s'assurer de la totale confidentialité des délibérations.

Lorsqu'il recourt à la visioconférence ou à la télécommunication, le Président du Conseil d'administration doit s'assurer préalablement que tous les membres invités à assister par l'un de ces moyens, disposent des moyens matériels leur permettant d'assister à la visioconférence ou de participer par télécommunication dans les conditions requises.

En outre, le procès-verbal des délibérations fait part du nom de la ou des personnes ayant assisté au Conseil par visioconférence ou télécommunication et des éventuelles interruptions de séance ou des incidents intervenus.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence ou télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non-membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

La participation des personnes assistant au Conseil par visioconférence ou télécommunication est certifiée sur le registre de présence par la signature du Président de séance.

Article 3 – Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de télécommunication ou de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 4 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-I des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ;
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

5.6.2. COMPÉTENCE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 5 – Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

"Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent".

Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.

A – Pouvoirs propres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les Assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

B – Autorisations préalables du Conseil d'administration

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 500 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

Article 6 – Informations et communications au Conseil d'administration

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;
- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ;
- le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Article 7 – Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Si la Société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, ce rapport précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Il précise le lieu où ce code peut être consulté. Si la Société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.

Le rapport indique aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce. Le rapport est approuvé par le Conseil d'administration et est rendu public.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 8 - La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
  - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
  - toute cession totale ou partielle de participations,
  - toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte au plus proche Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Le Directeur général peut par ailleurs être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

Cautions, avals et garanties

Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel d'1,5 milliard d'euros et d'un montant par engagement de 500 millions d'euros.

Emprunts, lignes de crédits confirmées, avances de trésorerie et tous contrats de financement :

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3,5 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal d'un milliard d'euros.

Émission d'obligations et/ou de titres de créance

Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3,5 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes.

En outre, le Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 2 milliards d'euros.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

5.6.3. COMITÉS

Article 9 - Comités techniques- Dispositions communes

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.

Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la Société.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Article 10 - Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales et les services d'audit interne.

- Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en terme d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe.
- Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion.
- Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.
- Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.
- Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.
- Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.

Article 11 – Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
- d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;
- de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
- d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;
- de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'Administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations disposera, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des Ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.

Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rendra compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.

5.6.4. L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

Article 12 – L'Administrateur Référent

Le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Président-Directeur général et après avis du Comité des nominations et rémunérations, de désigner un administrateur indépendant référent chargé en particulier de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a confié à l'administrateur référent la mission de :

- veiller au respect d'une bonne gouvernance dans l'exercice des fonctions respectives de Président et de Directeur général ;
- s'assurer ainsi du bon fonctionnement et du bon accomplissement des travaux du Conseil au regard en particulier de l'organisation de ses délibérations et de son information au regard en particulier du respect des prescriptions :
  - du règlement intérieur du Conseil d'administration qui décrit en particulier le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil et de ses Comités et intègre également les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre,
  - des chartes des Comités qui précisent et complètent leur organisation, fonctionnement, compétence, attributions et missions ;
- s'assurer auprès des Présidents des Comités spécialisés que ces derniers sont en mesure d'exercer leur mission conformément à la charte et dispose des informations nécessaires et complètes.

À cet effet, l'Administrateur référent assure :

- une mission annuelle : par la présentation au Comité des nominations et des rémunérations d'une note sur les conditions d'exercice respectif des deux fonctions de Président et de Direction générale, eu égard aux prescriptions du règlement intérieur et des chartes des Comités, et du fonctionnement et des missions accomplies par le Conseil et ses Comités ;
- une mission permanente d'observation permettant d'examiner toute difficulté dans l'exercice des deux fonctions et en particulier d'éventuels conflits d'intérêts qu'il aura décelé ou dont il aura connaissance à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou du Comité des nominations et des rémunérations ou sur saisine du Président du Comité d'audit ou de tout autre administrateur, et pour cela, s'il y a lieu :
  - saisir, à titre préventif, le Président du Conseil d'administration de ces difficultés ou de ces situations de conflits d'intérêts potentiels,
  - réunir à tout moment le Comité des nominations et des rémunérations sur les sujets,
  - rencontrer le Président du Comité d'audit, le Secrétaire du Conseil et les administrateurs indépendants.

5.6.5. CENSEURS

Article 13 - Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

5.6.6. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 14 - Principes

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

Article 15 - Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 16 - Défense de l'intérêt social - Absence de conflit d'intérêt

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 17 - Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Article 18 - Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux Assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

Article 19 - Transactions sur les titres de la Société

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité, des Marchés Financiers – AMF – chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la Société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la Société du nombre de titres de la Société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

Article 20 - Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses Comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données *intuitu personae*. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

Article 21 - Informations privilégiées

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général des Autorités des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.

Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la Société.

À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

5.6.7. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 17 février 2014.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014 246

6.2. Présentation des résolutions 249

6.3. Projets de résolutions 252

6.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation l'absorption par votre Société de ses filiales Chalin, Codival, Damap's, Faclair, Kéran, Mapic et Matal.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des opérations de simplification des structures du Groupe.

6.1.1. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

Chalin

La société Chalin est propriétaire, à Corbenay (70), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Chalin doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à la société Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

La société est également propriétaire de deux terrains, l'un situé à Corbenay (70), d'une surface de 6 189 m², et l'autre à Saint-Loup-sur-Semouse (70), d'une surface de 1 329 m² ; Elle détient en outre 300 actions, représentant 0,18 % du capital, de la société Dilux, propriétaire, à Luxeuil-les-Bains (70), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station essence donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 2 999 actions sur les 3 000 actions formant le capital social de la société.

Codival

La société Codival est propriétaire, à La Ciotat (13), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Codival doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à la société Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

Casino Guichard-Perrachon détient 2 999 actions sur les 3 000 actions formant le capital social de la société.

Damap's

La société Damap's est propriétaire, à Saint-Pair-sur-Mer (50), d'un fonds de commerce à usage d'hypermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Floréal.

Préalablement à son absorption, la société Damap's doit faire apport de son activité d'hypermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à Floréal en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 4 003 actions sur les 4 004 actions formant le capital social de la société.

Faclair

La société Faclair est propriétaire, à Estancarbon (31), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Faclair doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à la société Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 4 499 actions sur les 4 500 actions formant le capital social de la société.

Kéran

La société Kéran est propriétaire, à La Gacilly (56), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Kéran doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à la société Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

La société Kéran est également propriétaire, à La Gacilly (50), d'un ensemble immobilier comprenant un supermarché, une station essence, une station de lavage, le tout édifié sur un terrain en pleine propriété, d'une contenance globale de 28 045 m² ainsi que de terrains d'une contenance globale de 67 054 m². Elle détient en outre, à La Chapelle-Gaceline (56), un terrain d'une surface de 82 810 m².

Casino, Guichard-Perrachon détient 59 222 actions sur les 59 223 actions formant le capital social de la société.

Mapic

La société Mapic est propriétaire, à Villedieu-les-Poêles (50), d'un fonds de commerce de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Mapic doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

La société est également propriétaire à Villedieu-les-Poêles (50) d'un terrain d'une contenance de 828 m² sur laquelle est implantée une partie du supermarché ainsi que d'un terrain à Colombe (50), d'une contenance de 8 621 m².

Casino, Guichard-Perrachon détient 3 999 actions sur les 4 000 actions formant le capital social de la société.

Matal

La société Matal est propriétaire, à Donville-les-Bains (50), d'un fonds de commerce à usage de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station-service donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

Préalablement à son absorption, la société Matal doit faire apport de son activité de supermarché à la société Distribution Casino France et de celle de station-service à la société Casino Carburants en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs correspondants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 3 999 actions sur les 4 000 actions formant le capital social de la société.

6.1.2. ÉVALUATION DES APPORTS

La consistance des apports et les conditions financières des opérations ont été déterminées sur la base des comptes au 31 décembre 2013. Toutes les opérations faites, depuis le 1er janvier 2014 par les sociétés absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte de la société absorbante.

Les sociétés Chalin, Codival, Damap's, Faclair, Kéran, Mapic et Matal étant contrôlées par Casino, Guichard-Perrachon, l'ensemble des actifs et passifs apportés doit être évalué à la valeur nette comptable en application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Les apports préalables par les sociétés concernées de leurs activités de supermarché seront également réalisés à la valeur nette comptable à l'exception de ceux de Keran et Mapic qui seront réalisés à la valeur réelle, l'actif net comptable apporté étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital correspondante. Les apports des activités de stations-service seront, quant à eux réalisés, à la valeur réelle, à l'exception de celui de Codival qui sera réalisé à la valeur nette comptable.

L'actif net ainsi apporté par chacune des sociétés, sur la base des comptes au 31 décembre 2013 et compte tenu des apports préalables, s'élève à :

Données 2013 *(en euros)*	**Actif apporté**	**Passif apporté**	**Actif net apporté**
Chalin	2 586 764	96 918	2 489 846
Codival	2 441 098	254 798	2 186 300
Damap's	1 790 469	404 141	1 386 328
Faclair	1 509 246	150 952	1 358 295
Kéran	3 441 677	2 718 166	723 510
Mapic	2 848 715	23 528	2 825 187
Matal	281 543	7 579	273 964

6.1.3. RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES, HORS CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Pour la détermination des parités de fusions, il a été procédé à la comparaison des sociétés à partir des critères suivants : Actif net réévalué, Résultat net, Capacité d'autofinancement.

L'actif net est un critère de comparaison classique mais pour que celui-ci soit parfaitement significatif, il faut que les actifs rapprochés soient de structures comparables. C'est pourquoi, il a été procédé à une comparaison de l'actif net réévalué par action de chaque société absorbée avec le cours moyen pondéré 2013 de l'action Casino.

Les critères de rentabilité que sont le résultat net et la capacité d'autofinancement sont complémentaires. Le critère du dividende versé n'a pas été retenu, la politique de distribution des sociétés absorbées étant tout à fait différente de celle de la société absorbante. Il en est de même du critère du chiffre d'affaires, les chiffres d'affaires concernés étant de natures différentes.

Pour la société absorbante, les données retenues sont des données consolidées, retraitées de la part des minoritaires. Concernant le résultat net, il a été retenu le résultat net normalisé qui tient compte de la neutralisation de l'ensemble des éléments non récurrents.

L'application de ces différents critères fait ressortir les éléments suivants :

Valeurs globales

Données 2013 *(en euros)*	Actif net réévalué	Résultat net	Capacité d'autofinancement	Nombre d'actions
Chalin	7 115 801	813 754	951 510	3 000
Codival	5 850 798	313 401	195 700	3 000
Damap's	5 008 984	328 924	640 846	4 004
Faclair	2 131 933	274 328	353 408	4 500
Kéran	3 166 232	330 733	761 271	59 223
Mapic	6 217 007	464 501	527 083	4 000
Matal	273 964	(12 626)	34 056	4 000
Casino		618 252 000	2 025 191 000	113 105 831

Valeurs par action

Données 2013 *(en euros)*	Actif net réévalué [1]	Résultat net	Capacité d'autofinancement
Chalin	2 371,93	271,25	317,17
Codival	1 950,27	104,47	65,23
Damap's	1 251,00	82,15	160,05
Faclair	473,76	60,96	78,54
Kéran	53,46	5,58	12,85
Mapic	1 554,25	116,13	131,77
Matal	68,49	(3,16)	8,51
Casino	77,79	5,47	17,91

(1) Cours de bourse en ce qui concerne la société absorbante.

Rapports d'échange

Données 2013 *(en euros)*	Actif net réévalué/cours de bourse absorbante	Résultat net	Capacité d'autofinancement
Chalin/Casino			
Rapport d'échange	30,49	49,62	17,71
Décote/prime [1]	- 1,6 %	- 39,5 %	69,4 %
Codival/Casino			
Rapport d'échange	25,07	19,11	3,64
Décote/prime [1]	- 0,3 %	30,8 %	NS
Damap's/Casino			
Rapport d'échange	16,08	15,03	8,94
Décote/prime [1]	- 0,5 %	6,5 %	79,0 %
Faclair/Casino			
Rapport d'échange	6,09	11,15	4,39
Décote/prime [1]	- 1,5 %	- 46,2 %	36,8 %
Kéran/Casino			
Rapport d'échange	0,69	1,02	0,72
Décote/prime [1]	45,5 %	- 2,1 %	39,3 %
Mapic/Casino			
Rapport d'échange	19,98	21,24	7,36
Décote/prime [1]	0,1 %	- 5,9 %	171,8 %
Matal/Casino			
Rapport d'échange	0,88	(0,58)	0,48
Décote/prime [1]	13,6 %	NS	110,3 %

(1) Décote/prime par rapport à la parité retenue.

Compte tenu que les critères du résultat net et de la capacité d'autofinancement ne sont pas représentatifs pour les sociétés absorbées, seul le critère actif net réévalué absorbée/cours de bourse absorbante a été retenu.

Sur la base de ces éléments, le nombre d'actions devant faire l'objet d'un échange contre des actions Casino, les parités d'échange proposées et le nombre d'actions ordinaires qui seraient créées sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Société absorbée	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions Casino à créer
Chalin	1	30 actions Casino pour 1 action Chalin	30
Codival	1	25 actions Casino pour 1 action Codival	25
Damap's	1	16 actions Casino pour 1 action Damap's	16
Faclair	1	6 actions Casino pour 1 action Faclair	6
Kéran	1	1 action Casino pour 1 action Kéran	1
Mapic	1	20 actions Casino pour 1 action Mapic	20
Matal	1	1 action Casino pour 1 action Matal	1
TOTAL			**99**

Les parités retenues se situent dans les fourchettes constituées par les différents critères. Ces rapports d'échange entraînent une très faible dilution des actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

Le capital de la société serait augmenté d'un montant de 151,47 euros par l'émission de 99 actions de 1,53 euro de valeur nominale, émises avec une prime de fusion globale de 2 842,33 euros.

Monsieur Michel Tamet, Commissaire à la fusion désigné par le Président du Tribunal de commerce de Saint-Étienne, le 4 mars 2014, a vérifié que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange des droits sociaux est équitable. Par ailleurs, il a apprécié la valeur des apports effectués par les sociétés absorbées. Les rapports correspondants ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration

6.2. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Première et deuxième résolutions

Approbation des comptes de l'exercice

Dans le cadre des première et deuxième résolutions, les actionnaires sont appelés à approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2013 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013, les dividendes alloués, au titre de l'exercice 2012, aux 64 841 actions détenues par la Société au 29 avril 2013, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 194 523 euros, ont été virés au compte "Report à nouveau".

Ces comptes ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes (cf. pages 158 et 70).

Troisième résolution

Affectation du résultat

Par la troisième résolution, le Conseil d'administration vous propose d'approuver la distribution d'un dividende de 3,12 euros par action, en progression de 4 %.

Avec un taux de distribution de 41,5 % du résultat net de l'ensemble consolidé, part du groupe, le dividende proposé à l'Assemblée s'inscrit dans la politique de distribution suivie par la Société ces dernières années.

Le détachement du coupon interviendra le 9 mai 2014. La date de mise en paiement interviendra le 14 mai 2014.

Les dividendes versés aux personnes physiques domiciliés en France sont imposés au barème de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % non plafonné.

Le montant brut des dividendes est soumis à 15,5 % de prélèvement sociaux retenus à la source par l'établissement payeur lors du paiement. Par ailleurs, sauf cas de dispense, un acompte d'impôt sur le revenu de 21 % est également prélevé à la source sur ces dividendes par l'établissement payeur. Sont dispensés de cet acompte, les actionnaires justifiant d'un revenu fiscal de référence au titre de l'année 2012, inférieur à 50 000 € (contribuables seuls) ou 75 000 € (couples) qui en ont fait la demande auprès de leur teneur de compte au plus tard le 30 novembre 2013.

Quatrième résolution

Avis sur les éléments de rémunérations du Président-Directeur général

Conformément aux nouvelles recommandations issues du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, révisé en juin 2013, et du Guide d'application du Haut Comité de gouvernement d'entreprise, les actionnaires sont appelés, aux termes de la quatrième résolution, à émettre un avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués par la Société ou les sociétés qu'elle contrôle au Président-Directeur général au titre de l'exercice 2013, tels qu'ils sont détaillés et commentés dans le tableau ci-après.

L'ensemble de ces éléments est également présenté dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport de gestion ainsi que dans le rapport du Président, figurant dans le document de référence 2013 (cf. page 211 et suivantes).

Éléments de la rémunération	Montant dû ou attribué au titre de 2013	Informations
Rémunération fixe	480 000 €	Évolution par rapport à l'exercice précédent : - 31,40 %
Rémunération variable annuelle	515 312 €	• La part variable peut représenter 100 % de la rémunération fixe en cas de réalisation des objectifs et jusqu'à 175 % de la part fixe en cas de surperformance des objectifs. • La rémunération variable 2013 est fondée sur des objectifs exclusivement quantitatifs visant la croissance organique du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant consolidés, ainsi que le résultat net part du groupe normalisé, à concurrence chacun d'un tiers. En outre, le versement de la rémunération variable est conditionné en premier lieu à l'atteinte de l'objectif de résultat net part du groupe normalisé et ce quelle que soit la performance réalisée par ailleurs pour les deux autres critères. En conséquence, si le montant cible du critère de résultat est atteint, la rémunération est déterminée selon la performance réalisée pour chacun des trois critères selon les modalités prédéfinies par le Conseil d'administration. Dans le cas contraire, aucune rémunération variable ne sera due. Rappel : • Le résultat net part du groupe normalisé ressort à 618 millions d'euros en 2013 contre 564 millions d'euros en 2012. • Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 48 645,5 millions d'euros en 2013 contre 41 970,7 millions d'euros en 2012, soit une croissance organique de + 4,5 %. • Le ROC consolidé s'élève à 2 363 millions d'euros en 2013 contre 2 002 millions d'euros en 2012, soit une croissance organique de + 10,7 %. Au titre de 2012, la rémunération variable qui s'élevait à 494 milliers d'euros n'a pas été versée.
Avantages de toute nature	Sans objet	Le dirigeant ne bénéficie pas d'avantages de toute nature
Jetons de présence	12 500 €	Le montant individuel de base des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros, sans réattribution de la part variable des membres absents et réduites de moitié pour le Président-Directeur général.

Autres éléments de rémunérations visés par le Code AFEP/MEDEF : sans objet

Aucune attribution ni mécanisme de rémunération variable annuelle différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle n'a été mis en place concernant le Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général n'est ou n'a été attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme.

En outre, le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions, ni relatives à une clause de non-concurrence.

Cinquième à neuvième résolutions

Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'administration

Les cinquième à neuvième résolutions portent sur le renouvellement, pour une durée de trois ans, des mandats d'administrateur respectifs de Messieurs Gérald de Roquemaurel, David de Rothschild et Frédéric Saint-Geours ainsi que des sociétés Euris et Foncière Euris.

Le Conseil est composé de 14 membres et comprend, au sens des critères issus du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, six administrateurs indépendants : Mesdames Sylvia Jay, Catherine Lucet et Rose-Marie Van Lerberghe ainsi que Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

La représentation des administrateurs indépendants est ainsi supérieure à 40 %, celle des femmes à 20 %. Le Conseil comprend également un membre de nationalité britannique.

Le Conseil comprend en outre trois autres personnalités extérieures qualifiées : Messieurs Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et David de Rothschild.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société sont au nombre de cinq et ne disposent pas de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Dixième résolution

Achat par la Société de ses propres actions

La dixième résolution renouvelle l'autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, d'acheter des actions de la Société, étant précisé que cette dernière ne peut détenir plus de 10 % du nombre total des actions formant le capital. Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 22 avril 2013 et sur la base des données à fin janvier 2014, la Société a acquis 40 624 actions et attribué gratuitement 96 155 actions. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, 2,2 millions d'actions ont été achetées et 2,0 millions d'actions ont été cédées.

Au 31 janvier 2014, la Société détenait 283 310 actions (0,25 % du capital) dont 9 310 actions affectées à l'objectif de couverture de tout plan d'options d'achat d'actions, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions et 274 000 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Les objectifs du programme de rachat sont détaillés dans la dixième résolution ainsi que dans le descriptif du programme de rachat figurant à la page 30.

La résolution ne prévoit pas la possibilité de poursuivre l'exécution de son programme de rachat en période d'offre publique.

Onzième à dix-septième résolutions

Absorption de filiales de la Société

Dans le cadre de la poursuite des opérations de simplification des structures du Groupe, il est proposé, sous les onzième à dix-septième résolution, la fusion-absorption des sociétés Chalin, Codival, Damap's, Faclair, Kéran, Mapic et Matal, filiales de la Société.

Les filiales absorbées sont principalement propriétaires de fonds de commerce à usage de supermarché, ou d'hypermarché pour la société Damap's, donné en location gérance à la société Distribution Casino France, ainsi que de stations-service exploitées en location gérance par la filiale du groupe dédiée, la société Casino Carburants ou Floréal (concernant la société Damap's).

Pour l'ensemble des filiales absorbées les activités de supermarché ou d'hypermarché ainsi que de station-service seront apportées, préalablement à l'absorption de la société, aux filiales les exploitant actuellement en location gérance.

La présentation détaillée des sociétés absorbées, l'évaluation des apports et la rémunération des actionnaires des sociétés absorbées, hors la Société, figurent dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire (cf. page 246).

Le nombre d'actions devant faire l'objet d'un échange contre des actions Casino, les parités d'échange proposées et le nombre d'actions ordinaires qui seraient créées sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Société absorbée	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions Casino à créer
Chalin	1	30 actions Casino pour 1 action Chalin	30
Codival	1	25 actions Casino pour 1 action Codival	25
Damap's	1	16 actions Casino pour 1 action Damap's	16
Faclair	1	6 actions Casino pour 1 action Faclair	6
Kéran	1	1 action Casino pour 1 action Kéran	1
Mapic	1	20 actions Casino pour 1 action Mapic	20
Matal	1	1 action Casino pour 1 action Matal	1
TOTAL			**99**

Dix-huitième résolution

Constatation de l'augmentation de capital et modification des statuts

Dans le cadre de la dix-huitième résolution résolution, il vous est demandé de constater l'augmentation de capital résultant de l'approbation des différentes fusions-absorptions et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Le capital serait ainsi augmenté d'un montant de 151,47 euros pour être porté à 173 052 072,90 euros.

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs pour formalités

La dix-neuvième résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

6.3. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

6.3.1. RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 432 031 423,50 euros.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2012, aux 64 841 actions détenues par la Société au 29 avril 2013, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 194 523 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 851 019 milliers d'euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Bénéfice de l'exercice		432 031 423,50 €
Report à nouveau de l'exercice 2012	(+)	3 005 234 429,37 €
Affectation réserve légale	(-)	66 034,04 €
Bénéfice distribuable	**(=)**	**3 437 199 818,83 €**
Dividende	(-)	352 890 192,72 €
AFFECTATION AU COMPTE REPORT À NOUVEAU	**(=)**	**3 084 309 626,11 €**

Chaque action recevra un dividende de 3,12 euros qui sera mis en paiement le 14 mai 2014.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2010	110 668 863 (1)	2,78 €	2,78 €	-
2011	110 646 652 (2)	3,00 €	3,00 €	-
2012	112 674 802 (3)	3,00 €	3,00 €	-

(1) Dont 36 958 actions détenues par la Société.
(2) Dont 21 030 actions détenues par la Société.
(3) Dont 64 841 actions détenues par la Société.

Quatrième résolution

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

L'Assemblée générale ordinaire, en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 et après avoir pris connaissance des informations présentées page 250 du Document de référence, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérald de Roquemaurel

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérald de Roquemaurel arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Gérald de Roquemaurel dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur David de Rothschild

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur David de Rothschild arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur David de Rothschild dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Saint-Geours

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Saint-Geours arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Frédéric Saint-Geours dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Euris arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Foncière Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dixième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder cent vingt (120) euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions, soit, sur la base du capital au 31 janvier 2014, déduction faite des 284 238 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2014, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, 11 026 480 actions, pour un montant maximal de 1 323,17 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013.

La Société ne pourra pas utiliser la présente résolution pour poursuivre l'exécution de son programme de rachat en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiée par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

6.3.2. RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution

Fusion par absorption de la société Chalin

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Chalin, société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 340 515 477 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Chalin, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Chalin en date du 2 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Chalin se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 30 actions Casino pour 1 action Chalin et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 30 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 784,05 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'associé de la société Chalin autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 2 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Douzième résolution

Fusion par absorption de la société Codival

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Codival, société anonyme au capital de 45 750 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 326 713 161 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Codival, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Codival en date du 2 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Codival se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 25 actions Casino pour 1 action Codival et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 25 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 690,52 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Codival, autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 2999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Treizième résolution

Fusion par absorption de la société Damap's

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Damap's, société par actions simplifiée au capital de 64 064 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 325 019 206 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Damap's, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Damap's en date du 2 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Damap's se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 16 actions Casino pour 1 action Damap's et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 16 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 321,76 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'associé de la société Damap's autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 4 003 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Quatorzième résolution

Fusion par absorption de la société Faclair

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Faclair, société anonyme au capital de 72 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 399 240 803 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Faclair, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Faclair en date du 2 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Faclair se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 6 actions Casino pour 1 action Faclair et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 6 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 292,66 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Faclair autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 4 499 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Quinzième résolution

Fusion par absorption de la société Kéran

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Kéran, société anonyme au capital de 888 345 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 344 927 868 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Kéran, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Kéran en date du 5 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Kéran se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 1 action Casino pour 1 action Kéran et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 1 action de 1,53 euro avec une prime de fusion de 10,69 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Kéran autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 59 222 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Seizième résolution

Fusion par absorption de la société Mapic

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Mapic, société par actions simplifiée au capital de 64 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 343 798 922 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Mapic, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Mapic en date du 5 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Mapic se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 20 actions Casino pour 1 action Mapic et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 20 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 675,70 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'associé de la société Mapic autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 3 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Dix-septième résolution

Fusion par absorption de la société Matal

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion, suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 13 mars 2014, de la société Matal, société par actions simplifiée au capital de 64 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 335 092 367 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la Société avec la société Matal, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Matal en date du 5 mai 2014 ;
- constate que cette fusion est réalisée et qu'en conséquence, la société Matal se trouve dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 1 action Casino pour 1 action Matal et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 1 action de 1,53 euro avec une prime de fusion de 66,96 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'associé de la société Matal autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 3 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Dix-huitième résolution

Constatation de l'augmentation de capital résultant des fusions qui précédent et modification de l'article 6 des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, prenant acte de l'approbation des onzième à dix-septième résolutions, constate que le capital de la Société sera augmenté d'une somme de 151,47 euros par la création de 99 actions de 1,53 euro de valeur nominale et modifie l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 – Apports en nature – capital social

Il est rajouté les alinéas suivants au paragraphe I :

(…)

"cc) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Chalin a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 30 actions de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 784,05 euros.

dd) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Codival a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 25 actions de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 690,52 euros.

ee) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Damap's a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 16 actions de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 321,76 euros.

ff) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Faclair a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 6 actions de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 292,66 euros.

gg) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Kéran a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 1 action de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 10,69 euros.

hh) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Mapic a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 20 actions de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 675,70 euros.

ii) Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2014 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, la société Matal a fait apport, à titre de fusion, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 1 action de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 66,96 euros."

La rédaction du paragraphe II est désormais la suivante :

"II. Le capital social est fixé à 173 052 072,90 euros divisé en 113 105 930 actions de 1,53 euro nominal chacune, entièrement libérées."

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. Renseignements de caractère général 260

7.2. Historique 265

7.3. Marché des titres Casino 269

7.4. Parc de magasins 270

7.5. Responsable du Document de Référence et du rapport financier annuel 272

7.6. Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 – Table de concordance 274

7.7. Rapport financier annuel – Table de concordance 276

7.8. Rapport de gestion du Conseil d'administration – Table de concordance 277

7.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon

1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 45 31 31

Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Législation

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1er juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne

Code APE : 6420 Z.

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

Objet social *(article 3 des statuts)*

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

7.1.1. STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration *(extrait de l'article 14 des statuts)*

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Actions d'administrateur *(extrait de l'article 15 des statuts)*

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions détenues au nominatif.

Durée des fonctions - Limite d'âge - Remplacement *(extrait de l'article 16 des statuts)*

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III ci-après, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les administrateurs sont renouvelés par roulement de manière à ce qu'un renouvellement régulier des administrateurs s'effectue par fraction aussi égale que possible. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'Assemblée générale ordinaire, peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée de un ou deux ans.

II - Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

III - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le Président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

Président - Bureau du Conseil
(extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Censeurs *(extrait de l'article 23 des statuts)*

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux Assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

Délibération du Conseil
(extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Pouvoirs du Conseil d'administration
(extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (*voir partie "Gouvernement d'entreprise"*).

Mode d'exercice de la Direction générale

Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général
(extrait de l'article 21 des statuts)

Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général depuis le 21 mars 2005.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (*voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la Direction générale de la Société*). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder trois ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement *(voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).*

Ce règlement a fait l'objet de diverses mises à jour, dont la dernière le 17 février 2014, afin de tenir compte des aménagements apportés aux pouvoirs du Directeur général en matière d'avals, cautions et garanties.

7.1.2. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES *(EXTRAIT DE L'ARTICLE 33 DES STATUTS)*

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de cinq pour cent (5 %) l'an sur le montant libéré des actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale et service de l'intérêt de 5 % du montant nominal aux actions et avant toutes autres répartitions, le prélèvement des sommes qu'elle estime utiles d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

7.1.3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation, admission
(extrait des articles 25 et 27 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou à la demande de carte d'admission, établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Droit de vote (droit de vote double)
(extrait de l'article 28-III des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les statuts.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de deux à quatre ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

7.1.4. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES *(ARTICLE 11-I DES STATUTS)*

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Franchissement de seuils statutaires
(article 11-II des statuts)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou du capital ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

7.2. HISTORIQUE

1898	Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.
1901	Lancement des premiers produits à marque Casino.
1914	Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.
1929	Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.
1939	Juste avant la Seconde Guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.
1948	Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.
1960	Ouverture du premier supermarché à Grenoble.
1967	Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.
1970	Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.
1971	Le Groupe exploite 2 575 points de vente.
1976	Casino s'implante aux États-Unis en lançant une chaîne de cafétérias.
1980	Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.
1984	Rachat, aux États-Unis, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.
1985	Prise de contrôle de la Cedis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'est de la France.
1990	Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le sud de la France. Acquisition, aux États-Unis, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors). Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.
1991	Filialisation de l'activité de distribution.
1992	Reprise des activités de distribution de Rallye.
1994	Adoption de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.
1995	Accord de partenariat avec le groupe Corse Distribution (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).
1996	Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie. Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan. Création de la société Spar France. Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino. Ouverture du premier hypermarché en Pologne.
1997	Casino acquiert la totalité du capital de Médis. Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité). Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires). Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.
1998	Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad. Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert. Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay). Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.

1999	Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande). Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne. Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora. Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure). Prise de participation de 25 % dans le capital d'Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).
2000	Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %). Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International à Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan. Ouverture du premier Leader Price en Pologne. Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan. Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B). Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix. Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et deux hypermarchés).
2001	Création, avec Cofinoga, de Banque du groupe Casino. Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana. Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice et au Vietnam.
2002	Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra. Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective. Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino/Shell). Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande. Rachat à Shell des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino. Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise. Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution. Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
2003	Casino et Galeries Lafayette décident de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix. Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie. Adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.
2004	Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France. Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
2005	Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD). Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital). Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys. Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.

2006	Dénouement du contrat d'equity swap conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA. Exito prend le contrôle du groupe coté Carulla Vivero, numéro 2 de la distribution en Colombie. Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert. Création de la société DunnHumby France en partenariat avec DunnHumby. Casino cède ses activités en Pologne. Cessation du partenariat international avec Auchan au sein d'International Retail and Trade Services (IRTS).
2007	Casino cède sa participation de 55 % dans Smart & Final (États-Unis) au fond d'investissement Apollo. Casino devient l'actionnaire majoritaire d'Exito suite à l'exercice de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro. Partenariat entre Casino et la société Cencosud en vue de créer une joint-venture pour développer l'activité bricolage en Colombie. Casino conclut un accord avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall pour la réalisation de centres commerciaux en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est. À la suite de diverses opérations d'acquisitions de titres et d'augmentation de capital, Casino détient 66,8 % du capital de Cdiscount. Après exercice par Bourbon de son option de vente, Casino détient 100 % du capital de Vindémia (océan Indien). Casino cède à deux OPCI, les murs de 225 supérettes et supermarchés en France métropolitaine et les murs des magasins et entrepôts situés à La Réunion.
2008	Casino porte sa participation dans Super de Boer à 57 % du capital et des droits de vote. Telemarket.fr signe un accord de distribution avec le groupe Casino au terme duquel Télémarket s'engage à s'approvisionner auprès de la Centrale d'achat du Groupe. Casino réduit sa participation dans Mercialys la ramenant de 61,48 % à 59,76 % conformément à l'obligation "SIIC 4". L'indice Carbone Casino est le premier étiquetage environnemental complet. Mise en place d'un nouveau plan d'actionnariat salarié Emily 2. Le Groupe poursuit sa politique de valorisation de ses actifs par la cession à deux partenaires immobiliers dont l'OPCI AEW Immocommercial, de 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix et Leader Price. Casino et les Galeries Lafayette signent un avenant à leur accord stratégique de 2003 qui prévoit le gel pendant trois ans de l'exercice des options d'achat et de vente consentis sur les actions de Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est reconduit dans sa fonction de Président jusqu'en mars 2012.
2009	Conversion de la totalité des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires. Adhésion du groupe Casino au Pacte mondial des Nations unies afin de renforcer son action dans la promotion et concrétisation de principes universels d'ordre social et environnemental. À ce titre, le Groupe met en place un programme d'actions dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Casino cède les actifs et passifs de sa filiale Super de Boer, détenue à hauteur de 57 %, à la société Jumbo. Casino a lancé l'activité dédiée au développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et parkings des centres commerciaux à travers sa filiale GreenYellow. Casino acquiert les participations minoritaires de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price. Un accord de distribution est signé entre Casino et le réseau de magasins à l'enseigne Sherpa au terme duquel Sherpa s'approvisionnera auprès de la centrale d'achats du groupe Casino. Création d'une direction générale fédérant les branches Géant Casino et Casino Supermarchés et d'une direction unique des achats alimentaires et non alimentaires du Groupe. GPA signe un accord pour la création d'une filiale commune entre sa filiale Globex Utilidades SA et le premier distributeur non alimentaire au Brésil, Casas Bahia Comercial Ltda, renforçant ainsi sa position de leader de la distribution brésilienne.

2010	Le groupe Cactus, leader de la grande distribution au Luxembourg, signe un contrat d'adhésion à la centrale d'achats du groupe Casino. La Fondation d'Entreprise Casino inaugure son premier programme de lutte contre l'isolement des enfants hospitalisés en partenariat avec l'association Docteur Souris. Signature d'un partenariat de long terme entre le groupe Casino et le groupe Crédit Mutuel-CIC dans les produits et services financiers en France au travers de sa filiale dédiée à cette activité, la société Banque du groupe Casino. Big C, filiale thaïlandaise du groupe Casino, signe un accord avec Carrefour en vue du rachat des activités de cette dernière en Thaïlande qui se composent de 42 magasins et 37 galeries marchandes. Un accord de partenariat est mis en place entre le groupe Casino et la République bolivarienne du Venezuela qui acquiert 80 % du capital de Cativen, Casino en conservant 20 %, afin d'apporter son soutien opérationnel à la nouvelle entité contrôlée par l'État. Casino donne un nouvel élan à sa marque premier prix en lançant sa nouvelle gamme de produits "tous les jours", produits quotidiens de qualité aux prix les plus bas. Le rapprochement GPA/Casas Bahia (Brésil) devient effectif en novembre. Le groupe Casino rejoint la centrale d'achat européenne EMD permettant ainsi, à compter du 1er janvier 2011, d'accroître sa compétitivité en matière d'approvisionnement.
2011	Casino rachète la participation des frères Charles dans Cdiscount qui abandonnent également leurs fonctions opérationnelles ; désormais Casino détient 99 % du capital. Le groupe Casino signe la première Charte de valorisation du Service Civique dans les entreprises avec le Secrétariat d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie Associative. Signature d'un partenariat entre la branche Proximité du groupe Casino et La Poste en vue d'installer des commerces alimentaires à côté des bureaux de poste. Le groupe Casino renforce son intégration en Amérique latine en cédant à sa filiale colombienne Exito ses participations dans le capital des sociétés uruguayennes DISCO et DEVOTO permettant ainsi un développement de synergies. Le groupe Casino augmente sa participation dans GPA. Au 31 décembre 2011, Casino détient 40,13 % de GPA. Le groupe lance une carte bancaire de débit accessible à tous à travers sa filiale Banque du groupe Casino en partenariat avec MasterCard. Cdiscount, filiale e-commerce du Groupe, devient la première enseigne du e-commerce à proposer une carte MasterCard de paiement comptant et crédit émise par Banque du groupe Casino.
2012	Lancement de la nouvelle stratégie de développement "Foncière commerçante" de Mercialys qui enrichit son offre de services. Casino renforce sa flexibilité financière et entre dans un processus de perte de contrôle de Mercialys. Signature entre Casino et Galeries Lafayette d'un protocole transactionnel sur Monoprix ; Monsieur Jean-Charles NAOURI est nommé président-Directeur général de Monoprix. Casino entre au capital de Monshowroom, site spécialisé dans la vente de prêt-à-porter sur Internet. Le groupe Casino devient l'unique actionnaire de référence de GPA, leader de la distribution au Brésil. GPA est de ce fait consolidé par intégration globale dans les comptes de Casino depuis le 2 juillet 2012. Le groupe Casino remporte le prix Washburne pour sa contribution significative dans le domaine de l'égalité des chances. Le groupe Casino investit dans un mode de livraison inédit dans le secteur de la distribution alimentaire en utilisant les voies fluviales parisiennes pour livrer ses magasins Franprix. Casino devient le premier distributeur au monde à proposer de faire ses courses au moyen de technologies inédites *via* un mur de commande à reconnaissance d'image et NFC1.

7.3. MARCHÉ DES TITRES CASINO

7.3.1. LISTE DES TITRES COTÉS DE CASINO

Les actions de la Société (code ISIN FR0000125585) sont admises aux négociations sur Nyse Euronext Paris (ces actions sont éligibles au Service à Règlement Différé).

Par ailleurs, entre le 1er janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions provenant de la levée d'options de souscription sont également négociées sur Nyse Euronext Paris.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation au Luxembourg. Standard & Poor's a confirmé en 2013 les notes à long et court termes respectives BBB-/A-3 de Casino, Guichard-Perrachon, avec une perspective stable. Il en est de même pour Fitch dont les notes respectives sont BBB-/F3.

Enfin, la Société a établi depuis le 12 janvier 2012 un programme d'*American Depositary Receipt* ("ADR") de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.

7.3.2. VOLUMES TRAITÉS, ÉVOLUTION DES COURS DE L'ACTION DEPUIS 18 MOIS *(SOURCE NYSE EURONEXT PARIS)*

		Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
		Plus haut *(€)*	**Plus bas** *(€)*	*(en milliers)*	*(en millions €)*
2012	Août	72,15	66,61	3 495	245
	Septembre	73,61	68,89	4 661	334
	Octobre	70,66	67,00	6 353	435
	Novembre	70,64	66,05	4 834	327
	Décembre	73,46	68,50	3 923	278
2013	Janvier	74,49	70,21	5 242	379
	Février	78,34	71,70	4 647	352
	Mars	83,25	76,25	6 240	495
	Avril	85,49	78,06	6 868	559
	Mai	86,80	80,12	5 441	453
	Juin	81,09	68,55	7 019	517
	Juillet	80,00	68,50	6 117	451
	Août	79,41	71,08	4 546	344
	Septembre	78,07	71,62	5 576	422
	Octobre	85,53	75,35	5 458	440
	Novembre	85,56	81,33	3 172	264
	Décembre	85,71	78,82	4 272	347
2014	Janvier	85,05	75,79	6 718	550

7.4. PARC DE MAGASINS

FRANCE

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente *(en milliers de m²)*		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Hypermarchés Géant Casino	**127**	**125**	**126**	**929**	**919**	**920**
dont Affiliés France	*8*	*9*	*7*	-	-	-
Affiliés internationaux	*5*	*6*	*9*	-	-	-
+ stations-service	101	97	97			
Supermarchés Casino	**422**	**445**	**444**	**676**	**721**	**705**
dont Affiliés/Franchisés France	*51*	*58*	*60*	-	-	-
Affiliés/Franchisés internationaux	*32*	*41*	*34*	-	-	-
+ stations-service	170	173	176			
Supermarchés Franprix	**897**	**891**	**885**	**381**	**378**	**372**
dont franchisés	*379*	*390*	*344*	-	-	-
Supermarchés Monoprix	**514**	**542**	**584**	**659**	**666**	**681**
dont Affiliés/franchisés	*130*	*137*	*163*	-	-	-
Naturalia	*55*	*71*	*74*	-	-	-
Naturalia franchisé	-	-	*1*	-	-	-
Discount Leader Price	**608**	**604**	**619**	**547**	**538**	**548**
dont franchisés	*271*	*231*	*120*	-	-	-
TOTAL SUPERMARCHÉS + DISCOUNT	**2 441**	**2 482**	**2 532**	**2 263**	**2 303**	**2 306**
dont franchisés	*863*	*857*	*721*	-	-	-
Proximité	**6 587**	**6 546**	**7 347**	**842**	**861**	**913**
dont franchisés (Spar, Vival, stations-service, Sherpa, …), négoce et affiliés	*4 632*	*4 683*	*5 642*	-	-	-
Autres Activités (Restauration, Drive,…)	**396**	**458**	**512**	**NA**	**NA**	**NA**
TOTAL FRANCE	**9 551**	**9 611**	**10 517**	**4 037**	**4 084**	**4 140**

INTERNATIONAL

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente *(en milliers de m²)*		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Argentine	**24**	**24**	**22**	**128**	**127**	**117**
Hypermarchés Libertad	15	15	15	120	120	116
Autres	9	9	7	8	7	1
Uruguay	**52**	**52**	**54**	**73**	**73**	**80**
Hypermarchés Géant	1	1	2	11	11	16
Supermarchés Disco	27	27	28	29	29	31
Supermarchés Devoto	24	24	24	33	33	33
Brésil*	**1 803**	**1 881**	**1 999**	**2 519**	**2 615**	**2 753**
Hypermarchés Extra	132	138	138	780	805	805
Supermarchés Pão de Açucar	159	162	168	208	210	218
Supermarchés Extra	204	207	213	232	236	242
Assai (discount)	59	61	75	184	197	272
Supérettes Extra Facil et Minimercado Extra	72	107	164	15	26	39
Ponto Frio	401	397	397	259	258	259
Casas Bahia	544	568	602	764	789	824
Drugstores	154	157	157	10	11	11
+ stations-service	78	84	85	68	84	84
Colombie	**351**	**427**	**739**	**695**	**740**	**790**
Hypermarchés Exito	80	87	85	440	475	470
Supermarchés Exito et Carulla	130	136	145	170	176	193
Surtimax (discount)	78	119	415	49	65	108
dont franchisés	-	-	*269*	-	-	-
Exito Express et Carulla Express	54	77	91	9	12	15
Autres	9	8	3	27	12	4
Thaïlande	**221**	**348**	**559**	**926**	**977**	**1 045**
Hypermarchés Big C	108	113	119	894	924	956
Supermarchés Big C	12	18	30	22	27	38
Supérettes Mini Big C	51	126	278	8	22	46
Pure	50	91	132	2	4	5
Vietnam	**23**	**33**	**35**	**93**	**115**	**131**
Hypermarchés Big C	18	21	25	91	112	128
Proximité	5	12	10	2	3	3
Océan indien	**111**	**123**	**131**	**111**	**112**	**113**
TOTAL INTERNATIONAL	**2 585**	**2 888**	**3 539**	**4 545**	**4 761**	**5 030**

** Données corrigées par rapport aux surfaces construites précédemment mentionnées*

7.5. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 16 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 70 et 158 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011."

Jean-Charles Naouri

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

Pour l'exercice 2012

Le Document de Référence de l'exercice 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 mars 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0238. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 71 à 154 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 70 ;
- les informations financières aux pages 1 à 67 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 157 à 180 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 156 et 181.

Pour l'exercice 2011

Le Document de Référence de l'exercice 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 avril 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0355. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 69 à 151 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 68 ;
- les informations financières aux pages 1 à 65 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 155 à 179 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 154 et 180.

7.6. RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004 – TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 :

1. Personnes responsables
1.1. Responsable du Document de Référence 272
1.2. Attestation du responsable du Document de Référence 272
2. Contrôleurs légaux des comptes 217
3. Informations financières sélectionnées ..... 2, 16, 98 et 99
4. Facteurs de risques ..... 37 à 43
5. Informations concernant l'émetteur
5.1. Histoire et évolution de la Société
5.1.1. Dénomination sociale 260
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement 260
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société 260
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable 260
5.1.5. Historique de la Société ..... 2 à 4, 265 à 268
5.2. Investissements 2, 21
6. Aperçus des activités
6.1. Principales activités ..... 2 à 24
6.2. Principaux marchés ..... 2 à 24, 98
7. Organigramme
7.1. Description sommaire du Groupe 23
7.2. Liste des filiales importantes ..... 14, 151 à 155, 180 à 182
8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements
8.1. Propriétés immobilières – immobilisations corporelles ..... 12 et 13, 109 et 110, 167
8.2. Aspects environnementaux ..... 55 à 59
9. Examen de la situation financière et du résultat
9.1. Situation financière 2, 22
9.2. Résultat d'exploitation ..... 20 à 24
10. Trésorerie et capitaux
10.1. Informations sur les capitaux ..... 76 et 77, 117 à 120, 129 à 133
10.2. Flux de trésorerie 21, 74, 142
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement ..... 2, 129 à 133
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ..... n/a
10.5. Sources de financement attendues 27, 132
11. Recherche et développement, brevets et licences 23
12. Information sur les tendances ..... 3 à 20, 27
13. Prévisions ou estimations du bénéfice 28

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale
14.1. Composition des organes d'administration et de direction ..... 188 à 211
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction générale 216
15. Rémunérations et avantages
15.1. Rémunération versée et avantages en nature ..... 211 à 216, 224, 250
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages ..... n/a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction
16.1. Date d'expiration des mandats 188
16.2. Contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales 216
16.3. Informations sur les Comités du Conseil d'administration ..... 22 à 224, 240 et 241
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur 219
17. Salariés
17.1. Nombre de salariés 46
17.2. Participations et stock-options ..... 65 à 68
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital 65
18. Principaux actionnaires
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ..... 34 et 35
18.2. Existence de droits de vote différents ..... 33 à 35, 263
18.3. Contrôle direct et indirect - Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire 34, 216
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle ..... n/a
19. Opérations avec des apparentées 27, 150, 176
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats
20.1. Informations financières historiques ..... 2, 71 à 155, 159 à 182, 273
20.2. Informations financières pro forma ..... n/a
20.3. États financiers ..... 71 à 155, 159 à 182
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles 70, 158, 273
20.5. Date des dernières informations financières ..... 31 décembre 2013
20.6. Informations financières intermédiaires et autres ..... n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes 24, 179
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 41
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale ..... 17 à 22, 27
21. Informations complémentaires
21.1. Capital social ..... 28 à 36
21.2. Acte constitutif et statuts ..... 260 à 264
22. Contrats importants 26
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclaration d'intérêt ..... n/a
24. Documents accessibles au public 260
25. Informations sur les participations ..... 25 et 26, 180 à 182

7.7. RAPPORT FINANCIER ANNUEL - TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers :

Comptes sociaux ..... 159 à 182

Comptes consolidés ..... 71 à 155

Rapport de gestion ..... 15 à 68, 188 à 215

Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel 272

Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés ..... 70 et 158

Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes 218

Rapport du Président du Conseil d'administration portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ..... 219 à 234

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques 235

7.8. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport de gestion du Conseil d'administration prévu par les articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce :

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé ..... 23 à 24

Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent ..... 3 à 22

Indicateurs clés de performance ..... 2, 16, 98 et 99

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière ..... 3 à 24

Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ..... 25 et 26

Dettes fournisseurs – Délai de paiement 23

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées ..... 3 à 22

Description des principaux risques et incertitudes ..... 37 à 43

Indications sur l'utilisation des instruments financiers : objectifs, politique de la Société en matière de gestion des risques financiers ..... 138 à 144

Informations sur les risques de marché (taux, change, actions) ..... 37 à 39, 139 à 141, 144

Informations sur les risques pays 39

Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date du Rapport de gestion 27

Évolution prévisible et perspectives d'avenir 28

Mode de Direction générale de la Société 211

Mandats et fonctions des mandataires sociaux ..... 190 à 210

Rémunération des mandataires sociaux ..... 211 à 215

Opérations réalisées par les dirigeants et les mandataires sociaux sur les titres de la Société 36

Informations sociales et environnementales ..... 43 à 61

Informations sur la politique du risque d'accident technologique ..... n/a

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (et consolidés) 78

Principaux actionnaires et répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013 ..... 33 à 35

Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 225

État de la participation des salariés au capital social ..... 34 et 35, 68

Achat et ventes d'actions propres ..... 28 à 30

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat 24, 249

Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices 24

Activités de la Société en matière de recherche et développement 23

Observations formulées par le Comité d'entreprise sur la situation économique et sociale ..... n/a

Annexes

Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital ..... 31 à 32

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices 179

Rapport du Président du Conseil d'administration ..... 219 à 234

NOTES

NOTES

NOTES

**Direction de la communication financière
et des relations investisseurs**

Régine GAGGIOLI
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 17
rgagglioli@groupe-casino.fr

Ou

Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 18
IR_Casino@groupe-casino.fr

Service relations actionnaires

Numéro vert : 0 800 16 18 20 (appel gratuit depuis un poste fixe)
E-mail : actionnaires@groupe-casino.fr

Pour la mise au nominatif des actions, s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services – GCT

Relations actionnaires
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex
Tél. : + 33 (0)1 40 14 31 00

Casino, Guichard-Perrachon

Société anonyme au capital de 173 051 921,43 €

Siège social

B.P. 306 – 1, esplanade de France
F-42008 Saint-Étienne Cedex 2
Tél : + 33 (0)4 77 45 31 31
Fax : + 33 (0)4 77 45 38 38
554 501 171 RCS Saint-Etienne

Bureaux à Paris

148, rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 00

www.groupe-casino.fr

Réalisation : groupe Casino. Conception / réalisation : Sequoia
Crédits photo : Médiathèque groupe Casino, Caetano Barreira – Sipa, Christian Berg, François Daburon, Nicolas David, Jérôme Deduysche – Utopikphot, Eduardo Girao, Henri Granjean, Ehrin Macsey, Andres Mayr, Pilar Meijia, Steve Murez, David Pell, Anne Van der Stegen.
Impression : Altavia Saint-Etienne
Ce document est imprimé sur du papier Cocoon Offset 100 % recyclé, certifié FSC recyclé et Ecolabel Européen

GROUPE Casino

NOURRIR UN MONDE DE DIVERSITÉ

Groupe Casino
B.P. 306 - 1, esplanade de France - F - 42008 Saint-Étienne cedex 2
Tél. : +33 (0)4 77 45 31 31 - Fax : +33 (0)4 77 45 38 38
www.groupe-casino.fr